

81 14 05 de R 8 sup 0 74.1
9.
SYSTEMES ET FAITS SOCIAUX

ÉLÉMENTS

DE

SOCIOLOGIE

LA SCIENCE ET L'ART

LOIS ET HYPOTHÈSES — SYSTEMES ET UTOPIES

PAR

PAUL CAULLET

DOCTEUR ÈS-SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Natura non vincitur nisi parendo.

BACON.



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE & C^{ie}

Jacob et 1. Rue Saint-Benoit

DOUBLE

14,405

FRS WILLIAD

UNIVERSITY OF LILIA

DU MÊME AUTEUR

L'Intervention indirecte de l'Etat dans le domaine économique (GIARD ET BRIÈRE, Paris), 1912. 1 vol. in-8°.

Eléments de Sociologie (MARCEL RIVIÈRE ET C^{ie}). 1 vol. in-8°.

(En préparation). **Sociologie et Sociologues contemporains**. 1 vol. in-8°.

ÉLÉMENTS DE SOCIOLOGIE

COLLECTION

" SYSTÈMES ET FAITS SOCIAUX "

-
- La Philosophie sociale de Renouvier**, par Roger PICARD,
1 vol. in-8° de 344 pages, br..... 7 fr. 50
- La Richesse de la France. Fortune et revenus privés**, par
H. DE LAVERGNE et PAUL HENRY, 1 vol. in-8°, 216 p., br. 6 fr.
- Race et Milieu social. Essais d'anthroposociologie**, p. VACHER
DE LAPOUGE, 1910, 1 vol. in-8° de 393 pages, br..... 8 fr.
- La Protection de la Maternité**, par J. MORNET, 1910, 1 vol.
in-8°, br..... 6 fr.
- Le Programme socialiste**, par KAUTSKY. Traduction RÉMY,
1910, 1 vol. in-8°, br..... 6 fr.
- Le Chômage : causes, conséquences, remèdes**, par H. DE
LAVERGNE et P. HENRY, 1910, 1 vol. in-8°, br..... 8 fr.
- Les Cahiers de 1789 et les Classes ouvrières**, par Roger
PICARD, 1 vol. in-8°, 1910..... 6 fr.
- Le Travail à domicile : ses misères, ses remèdes**, par
G. MÉNY, 1 vol. in-8°, 1910..... 8 fr.
- La fin de l'Esclavage dans l'antiquité**, par CICCOTTI, traduit
par G. PLATON, 1910, 1 vol. in-8°, br..... 10 fr.
- Introduction à la Sociologie**, par G. DE GREEF, professeur à
l'Université nouvelle de Bruxelles, 2^e édition, 1911, 2 vol.
in-8°..... 12 fr.
- Le Protectionnisme ouvrier**, par G. PRATO, traduit par G.
BOURGIN, 1 vol. in-8°, 1912..... 7 fr.
- La Question agraire et le Socialisme en France**, par
COMPÈRE-MOREL, 1 vol. in-8°, 1912..... 8 fr.
- Ferdinand Lassalle, le réformateur social**, p. E. BERNSTEIN,
traduit par V. DAVE, 1 vol. in-8°, 1913..... 5 fr.
- Éléments de Sociologie**, par P. CAULLET, 1 vol. in-8°,
1913..... 7 fr.
- La Protection légale des Travailleurs aux Etats-Unis**,
par DEWAVRIN et LECARPENTIER, 1 vol in-8°, 1913....
- Les Lois de la Sociologie économique**, par A. BOCHARD,
1 vol. in-8°, 1913.....

PRÉFACE

Notre intention, en écrivant ce livre, n'a pas été d'apporter une thèse sociologique nouvelle, une explication encore inaperçue des phénomènes sociaux.

La tâche que nous nous sommes imposée est plus modeste, mais son utilité, dans la période actuelle, n'en sera peut-être que plus grande.

Nous avons cru qu'il n'était pas prématuré de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le verger de la sociologie, presque inculte avant Auguste Comte, si luxuriant aujourd'hui :

Aurea nunc, olim sylvestribus horrida dumis.

Nous ne nous proposons pas davantage d'exposer les doctrines ou les systèmes des diverses écoles sociologiques : ce sujet fera l'objet de notre prochain travail.

Nous ne rechercherons pas les opinions les plus divergentes qui séparent les savants, mais, au contraire, celles qui les unissent, c'est-à-dire celles qui paraissent présenter le plus de certitude scientifique.

Certes il y aurait un livre original et spirituel à faire pour un humoriste qui voudrait noter les conclusions extrêmes des diverses doctrines et surtout les variations d'un même auteur. Ce travail n'offrirait qu'un intérêt médiocre pour la science. Il montrerait seulement que la sociologie n'est pas encore scientifiquement constituée et que beaucoup d'auteurs ont écrit sur la matière

avant d'en avoir acquis une connaissance suffisante, avant d'avoir mûrement réfléchi sur les conséquences des opinions qu'ils soutenaient. Il contiendrait cependant aussi cet enseignement, que le sociologue ne peut travailler à faire avancer la science qu'après un long apprentissage, de patientes et minutieuses études, qu'après avoir compulsé un nombre énorme de documents qu'il doit ensuite apprécier, comparer et classer. Nous pouvons faire, à propos de la sociologie, une observation analogue à celle qu'a faite M. Giard (1) à propos de la biologie : à la différence des sciences mathématiques et même physiques qui n'exigent, pour être abordées avec fruit, qu'un petit nombre de données préalables, la plupart très facilement et très rapidement abstraites du monde matériel, les sciences sociologiques demandent non seulement un effort de mémoire considérable, mais exigent aussi que, par un effort personnel, le sociologue ait lui-même appris à voir, qu'il ait acquis une connaissance spéciale très affinée des objets de ses observations, qu'il sache interpréter et dégager des contingences perturbatrices les multiples expériences que lui présentent les faits sociaux.

La simplicité des sciences physiques comparée à la complexité des sciences sociales explique d'une part l'étonnante précocité des grands mathématiciens (Pascal, Abel, Evariste Gallois, etc.) et d'autre part l'âge relativement avancé où les sociologues éminents ont produit leurs œuvres capitales ; elle explique également pourquoi les premières œuvres des mathématiciens sont aussi importantes que leurs œuvres ultérieures, tandis que les travaux de jeunesse des socio-

(1) *De la Méthode dans les Sciences* (F. Alcan, Paris), p. 202.

logues n'offrent que très rarement un véritable intérêt scientifique.

Nous nous abstenons complètement d'exposer ou de discuter les théories qui ne présentent aucun caractère scientifique, les divagations théologiques ou métaphysiques, véritables anachronismes, heureusement de plus en plus rares, dont l'influence d'ailleurs est à peu près nulle aujourd'hui.

Mais nous devons, tout d'abord, afin d'éviter tout malentendu, dire quelques mots de l'esprit dans lequel est conçu notre travail.

Il s'agit ici d'une étude abstraite, dépourvue de toute préoccupation pratique immédiate. Nous étudierons les phénomènes sociaux comme le naturaliste étudie les phénomènes organiques, comme le chimiste, le physicien, l'astronome étudient la nature brute, laissant à d'autres le soin de tirer des théories les applications pratiques possibles.

Ainsi circonscrite, notre tâche est encore considérable. Nous n'espérons pas donner de la sociologie une étude complète, pas même un exposé succinct de toutes ses parties ; un seul volume n'y suffirait pas. Mais nous nous efforcerons de donner de cette science un aperçu aussi synthétique que possible, une vue d'ensemble qui facilite et guide la marche du débutant, qui l'avertisse de la complexité du problème social, qui le mette en garde contre une adhésion inconsidérée et hâtive à une école ou à un système quelconque, mais qui, en même temps, lui montre, sous ses multiples aspects, l'unité fondamentale de ce problème. Nous nous efforcerons aussi de débarrasser notre exposé de tous les néologismes inutiles, de tous les termes barbares dont certains auteurs ont cru devoir encombrer la science ; nous ne conserverons que ceux qui nous paraissent répondre à un besoin réel, et qui, par cela

même, ont acquis droit de cité chez les auteurs les plus autorisés. Nous préparerons ainsi le débutant à étudier avec fruit les ouvrages des savants que nous lui signalerons, ouvrages dont la langue souvent trop aride ou trop obscure aurait pu le rebuter tout d'abord.

Si nous avons réussi dans notre tâche, nous aurons fait œuvre utile et nous aurons réalisé l'idéal de l'éducateur selon Anatole France : « l'art d'enseigner n'est que l'art d'éveiller la curiosité des jeunes âmes... »

Paris, Octobre 1910.

LIVRE PREMIER

**OBJET, MÉTHODES
ET HISTORIQUE
DE LA SOCIOLOGIE**

CHAPITRE PREMIER

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tome IV (1830-1842).
H. SPENCER. — *Introduction à la Science sociale* (13^e éd. 1903).
RENAN. — *L'Avenir de la Science* (1849, publié en 1890)
EUG. DE ROBERTY. — *La Sociologie* (1880).
EUG. DE ROBERTY. — *L'ancienne et la nouvelle Philosophie* (1887).
EUG. DE ROBERTY. — *La Philosophie du siècle* (1891).
EM. DURKHEIM. — *Les Règles de la Méthode sociologique* (1894).
G. TARDE. — *Les Lois sociales* (1898).
G. DE GREEF. — *Précis de Sociologie* (1909).
RENÉ WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales*. Tome I (1903-1907).
LESTER WARD. — *Sociologie pure*. Tome I (1906).
AD. COSTE. — *Les Principes d'une Sociologie objective* (1899).
BOUGLÉ. — *Qu'est-ce que la Sociologie* (1907).
GIDDINGS. — *Principes de Sociologie* (1897).
Revue internationale de Sociologie (Giard et Brière, Paris).
L'Année sociologique (F. Alcan, Paris).
-

CHAPITRE PREMIER

Considérations générales

L'extrême complication des phénomènes sociaux, les nombreuses tentatives entreprises depuis des siècles pour les expliquer, la poussée nouvelle que la philosophie positive imprima à l'étude de ces phénomènes, les découvertes récentes de la biologie et de l'anthropologie, — ont accumulé un nombre si considérable d'écrits généraux et spéciaux sur la sociologie, qu'il devient de plus en plus difficile de s'orienter dans ce chaos de matériaux.

De l'ensemble de tous ces travaux, peut-on dégager quelques idées directrices capables d'indiquer le but poursuivi, de résumer les quelques résultats acquis ? Peut-on conclure à la constitution d'une science, d'une science distincte ? Peut-on déterminer le domaine exact, les frontières précises et les principales divisions de cette science ? Peut-on dès maintenant enregistrer quelques lois approchées et scientifiquement établies ?

Avant de répondre à ces questions, donnons une idée très générale de la conception actuelle de la sociologie.

Cette science a dépouillé le caractère subjectif, qu'elle a longtemps conservé, pour devenir une science objective. Le sociologue ne fait plus œuvre de polémiste, de politicien, de pédagogue, mais œuvre de science. Il n'appartient plus à aucune école philosophique, à aucun parti politique ; il étudie les faits sans les juger, il

cherche à établir les lois sociales sans se demander si la connaissance de ces lois aura des conséquences heureuses ou fâcheuses pour l'humanité. Le savant ne doit avoir pour but que de trouver le vrai ; la recherche scientifique est essentiellement amoral ; comme un enfant terrible, la science s'avance insouciant des ravages qu'elle peut occasionner dans les différentes sphères de l'activité, des sentiments ou des croyances de la société. Une découverte scientifique démolira indifféremment une forme d'industrie, une forme d'art, une théorie philosophique ou religieuse. Mais cette œuvre de destruction est bien plutôt une œuvre de régénération, car le triomphe d'une vérité plus grande sur une vérité moindre est toujours le signe d'un progrès.

L'étude objective, impartiale et impassible des phénomènes garantira le savant contre les erreurs où sont tombés tous les sociologues plus préoccupés d'aboutir à des résultats pratiques qu'à des découvertes scientifiques. Habitué à répudier tout enthousiasme et toute indignation à l'occasion des faits qu'il rencontre, il en recherchera les causes sans passion.

Voyons-nous l'astronome maudire les saisons et les éclipses, le physicien s'indigner à propos de la foudre ou des illusions d'optique, le chimiste maugréer contre les explosions ou les tremblements de terre, le biologiste fulminer contre les maladies ou les tares physiologiques ? Pourquoi le sociologue agirait-il autrement vis-à-vis des crimes ou des tares morales ? N'a-t-il pas mieux à faire ? Qu'il recherche les lois morales ou sociologiques ; aux pédagogues, aux politiciens à tirer ensuite des applications pratiques de ces lois, comme le médecin tire des applications des lois biologiques, le géologue des lois chimiques, l'ingénieur des lois physiques.

Sans doute cette manière de comprendre l'étude des faits sociaux est contraire à celle qu'ont suivie jusqu'à

ce jour les philosophes et les hommes d'Etat. Ils ont toujours cru que leur pouvoir était illimité dans le règne social, qu'il leur suffisait, pour modifier l'ordre des phénomènes, d'y appliquer leur volonté. Semblables aux alchimistes et aux astrologues, ils ont toujours cru pouvoir diriger selon leur gré les événements. Dans toutes les autres sciences, l'homme s'est aperçu que son empire sur les choses n'a commencé que le jour où il a connu leurs lois ; il s'est rendu compte que pour vaincre la nature il faut obéir à ses lois :

Natura non vincitur nisi parendo.

Les efforts des sociologues qui, depuis Auguste Comte et surtout depuis une trentaine d'années, luttent pour introduire dans le règne social le principe de causalité, le rationalisme, commencent à faire sentir aujourd'hui leurs effets : la sociologie s'est affranchie du joug métaphysique ; elle a renoncé à résoudre le problème du bonheur universel qu'elle a envoyé rejoindre ces autres fantômes : la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel, la pierre philosophale, etc.

Mais, nous dira-t-on, doit-on suspendre toute action, toute aspiration au mieux-être social, jusqu'au jour où la sociologie sera en état de nous apporter des lois suffisamment approchées pour servir de règles à notre conduite, de fondement aux réformes sociales ? Une prétention qui aboutirait à une telle inhibition serait monstrueuse et contraire à toute évolution. Les sociétés n'ont pas attendu la constitution de la sociologie pour évoluer, de même que la vie n'a pas attendu la constitution de la biologie pour se développer.

Cependant la science a eu ce résultat salutaire de rendre les esprits plus circonspects, plus tolérants, moins absolus. Les découvertes de la biologie ont rendu les médecins plus prudents ; elles leur ont appris l'utilité

d'une sage abstention dans les cas douteux et dangereux. Les progrès de la sociologie rendront les hommes d'État plus avisés et moins sectaires, les pédagogues moins affirmatifs, leurs doctrines politiques moins absolues. Ils ne cesseront d'agir cependant ; mais, comme les médecins conscients de leur impuissance devant certaines maladies se contentent de calmer la souffrance et d'éviter l'aggravation du mal par une médication imprudente, les hommes politiques deviendront également moins téméraires, et, en l'absence de lois suffisamment approchées, ils s'inspireront des résultats déjà acquis par la science et surtout se rendront compte du caractère empirique de leur action.

Quoi qu'il en soit de cette question d'application pratique, le sociologue n'a pas à s'en occuper s'il veut faire œuvre de science, s'il veut échapper à la lutte stérile des partis et acquérir l'indépendance nécessaire au savant. Il devra également éviter l'emploi dans la science des procédés de la politique militante. Aujourd'hui encore on se plaît, entre sociologues, à s'exagérer les différences d'opinions ; on soutient *son* système ; on recherche l'originalité ; on accentue les nuances afin d'opposer entre elles des théories que l'on sait très voisines ; on joue quelquefois sur les mots ; il ne s'agit souvent que d'un malentendu résultant d'une étude superficielle ou incomplète des travaux de l'auteur dont on veut à tout prix se poser comme l'adversaire. Nous pourrions multiplier les exemples de ces regrettables procédés qui retardent la solution des problèmes et entretiennent une atmosphère peu favorable au libre développement d'une science qui aurait cependant, plus que toute autre, besoin de tolérance et de sérénité. Nous nous en garderons bien, car nous estimons qu'il ne faut pas attribuer grande importance à ces polémiques entre sociologues. Elles ont eu leur utilité, au début, lorsque l'État s'agissait de défendre le

terrain sociologique contre les incursions intempestives des métaphysiciens et des politiciens en mal de réformes sociales. Elles ne sont plus de mise aujourd'hui entre savants. Ces derniers marquent leurs préférences pour telle ou telle méthode et leurs travaux se ressentent de leurs tempéraments. Mais n'en est-il pas de même dans les autres sciences déjà constituées ; et, pour prendre la science parvenue au plus haut degré de perfection, la science mathématique, n'avons-nous pas des mathématiciens intuitifs et des mathématiciens logiciens (1) ? Se font-ils la guerre ? Bien au contraire, ils se réjouissent de cette diversité de tempéraments qui ne peut être que favorable au progrès de leur science.

Les sociologues n'ont pas davantage intérêt à se combattre. Ils doivent observer une réserve d'autant plus grande que leur science est moins avancée et moins apte à administrer la preuve. En fait, d'ailleurs, négligeant les sociologues mystiques, si nous étudions les travaux de ceux qui n'emploient dans leurs recherches que les procédés connus de la science, nous reconnaitrons que les conclusions auxquelles ils aboutissent présentent des analogies frappantes. Partis souvent des points les plus opposés, ils arrivent, par des méthodes quelquefois différentes, à des résultats identiques. C'est là une constatation qui doit bien faire augurer de l'avenir de la sociologie et nous donner l'assurance qu'elle a trouvé sa voie.

Ne nous exagérons donc plus les termes encore usités par lesquels on qualifie tel ou tel sociologue. Nous nous ferions une idée fautive de l'état actuel de la sociologie. Prenons plutôt ces termes dans leur sens le plus restreint ; et lorsqu'on vous dira que tel sociologue appartient à l'école psychologique, vitaliste, organiciste, his-

(1) V. POINCARÉ, *La Valeur de la Science*, Lille 12.

torique, économique, etc., nous en concluons que ce sociologue, s'étant plus ou moins spécialisé dans telle catégorie des phénomènes sociaux, a eu une tendance à en exagérer l'importance au détriment des autres phénomènes moins connus de lui.

L'exemple de ce qui s'est passé pour la biologie est encore trop récent pour ne pas nous rassurer à cet égard. M. A. Giard (1) signalait récemment les inconvénients de la spécialisation scientifique, spécialisation nécessaire et avantageuse à beaucoup d'égards, dit-il, mais dont la conséquence la plus fâcheuse est que chaque spécialiste arrive trop vite à considérer comme seuls dignes d'intérêt les objets dont il s'occupe et la manière dont il s'en occupe. Il ajoute que loin de demeurer étanches, les divers compartiments scientifiques de la biologie doivent communiquer largement entre eux et permettre un continuel échange des résultats obtenus séparément pour les faire converger vers un but commun.

Si de telles paroles peuvent encore être prononcées aujourd'hui à propos des études biologiques, dont le développement est plus avancé que ne l'est celui des études sociologiques, nous ne devons pas nous décourager lorsqu'il nous faut adresser à ces dernières le même reproche de particularisme et de spécialisation mal comprise.

Ne creusons pas à plaisir des fossés infranchissables, ne cherchons pas à classer systématiquement les sociologues en écoles adverses, abandonnons ces procédés de l'ancienne philosophie à laquelle ils convenaient si bien et où ils servaient surtout à combler le vide des discussions. Efforçons-nous plutôt d'extraire des travaux

(1) De la méthode dans les sciences (F. ALCAN-Paris). Chapitre : Morphologie, p. 209.

de nos sociologues la « substantifique moelle ». Nous accuser d'éclectisme ou de syncrétisme confus, ce serait avouer que la sociologie n'est encore qu'un amas de théories vaines, d'hypothèses invérifiables, de conceptions métaphysiques, de systèmes contradictoires. Si, au contraire, la sociologie actuelle a véritablement fait œuvre de science, si elle est autre chose qu'une philosophie métaphysique, les travaux de ses savants, loin de se contredire, doivent tendre vers un même but et l'on doit pouvoir en dégager quelques vérités fondamentales, premier fonds commun, premières fondations de l'édifice à la construction duquel chacun apportera sa pierre.

CHAPITRE II

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tome I (1830-1842).
HERBERT SPENCER. — *Principes de Sociologie*. Tome I (1879).
COURNOT. — *Considérations sur la marche des idées et des événements*.
Tome I (1872).
GUYAU. — *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (1884).
BAGEHOT. — *Les Lois scientifiques du développement des nations* (1873).
EUG. DE ROBERTY. — *La Sociologie* (1880).
EM. DURKHEIM. — *Les Règles de la Méthode sociologique* (1894).
RENÉ WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales*. Tome II (1903-1907).
H. POINCARÉ. — *La Valeur de la Science* (1906).
LÉVY-BRUHL. — *La Morale et la Science des mœurs* (3^e éd. 1907).
A. FOUILLÉE. — *Les Eléments sociologiques de la morale* (1905).
Revue philosophique de la France et de l'Etranger (ALCAN, Paris).
-

CHAPITRE II

Objet de la Sociologie

La sociologie (1) est la science abstraite qui a pour but de rechercher les lois générales qui régissent les phénomènes sociaux.

Pour comprendre cette définition, il faut nous expliquer sur les termes : *science abstraite*, *lois générales* ; nous définirons ensuite les *phénomènes sociaux*.

§ 1^{er}. — *La Sociologie, science abstraite*

La sociologie est une *science*, c'est-à-dire qu'elle procède aux recherches théoriques en faisant abstraction de toute considération pratique ; elle laisse à l'art (en prenant ce mot dans son acception la plus large) la destination spéciale d'organiser les relations de la théorie et de la pratique. En fait, il arrivera qu'elle sera la base de l'art, puisque notre action, notre puissance, est nécessairement proportionnée à notre savoir, à notre connaissance ; cependant, sa destination n'est pas seulement de s'occuper des recherches susceptibles d'une utilité pratique immédiate, mais de satisfaire au besoin qu'éprouve notre esprit de connaître les lois des phénomènes, de *disposer les faits dans un ordre que nous*

(1) Le mot sociologie (*societas-logos*) a été créé et employé par Auguste Comte pour désigner la science des sociétés. V. Cours de Philosophie positive, Tome IV, p. 128 et 132.

puissions concevoir avec facilité ; comme à toutes les autres sciences, il lui arrivera de formuler des théories dans une simple intention scientifique, théories qui attendront peut-être plusieurs siècles avant de produire aucun résultat pratique. La nécessité de séparer la science de l'art s'est imposée dans toutes les sciences et s'impose d'autant plus en sociologie que les faits y sont plus complexes et surtout que ces faits nous intéressent plus immédiatement que tous les autres faits quelconques de la nature ; l'indépendance scientifique du sociologue serait gravement compromise et son jugement risquerait d'être souvent faussé s'il se préoccupait des conséquences pratiques auxquelles peuvent aboutir ses recherches théoriques.

La sociologie est, en outre, une science ABSTRAITE. L'esprit placé vis-à-vis de tous les ordres de phénomènes qui se présentent dans la nature peut les étudier en se plaçant à trois points de vue différents : — ou bien, il se contentera de les décrire aussi exactement que possible, comme fait, par exemple, le zoologiste lorsqu'il entreprend de nous faire connaître les formes extérieures des animaux, ou l'historien lorsqu'il nous raconte les événements d'une époque ; — ou bien, il recherchera les lois qui régissent certaines de leurs propriétés, abstraction faite de leurs autres propriétés, comme fait, par exemple, le biologiste lorsqu'il recherche les lois de l'évolution des êtres organisés déjà décrits par le zoologiste, ou le sociologue lorsqu'il recherche les rapports constants qui existent entre les phénomènes sociaux, phénomènes déjà décrits par l'historien ; — ou bien, il les envisagera tels qu'ils se présentent naturellement dans toute leur complexité, avec toutes leurs propriétés dans certains agrégats spéciaux observés comme tels dans la nature, ainsi que fait, par exemple, le géologue lorsqu'il étudie la croûte terrestre composée d'éléments déjà

décrits par la minéralogie et analysés par la physique et la chimie, ou le psychologue lorsqu'il étudie l'esprit humain en s'appuyant sur les analyses du biologiste et du sociologue.

Dans le premier cas la science est dite *descriptive*, dans le second elle est dite *abstraite* et dans le troisième elle est dite *concrète*.

Toute science commence par être descriptive. La biologie, par exemple, n'a été longtemps qu'une histoire naturelle, une description du mode d'existence de chaque corps vivant, avant de devenir la science abstraite de la vie; l'astronomie fut une cosmographie descriptive avant de devenir une mécanique céleste; la physique et la chimie ont été une description des faits les plus disparates avant de devenir une mécanique moléculaire. De même la sociologie a commencé par être purement descriptive: l'histoire politique, religieuse, économique, et plus récemment l'anthropologie, l'économie politique, la linguistique, l'ethnographie, etc., lui ont fourni les éléments indispensables à sa constitution comme science abstraite de la socialité.

La science abstraite est une science analytique qui étudie une propriété irréductible, c'est-à-dire actuellement irréduite, de la matière. La mécanique rationnelle étudie les phénomènes du mouvement, les sciences physico-chimiques, les phénomènes des mouvements inter et intramoléculaires, la biologie, les phénomènes d'organisation et la sociologie, les phénomènes de socialisation.

L'analyse de la science abstraite n'est, au fond, qu'une description, mais une description plus minutieuse, plus rationnelle, plus méthodique, une description des caractères intérieurs et cachés, des ressemblances et des dissemblances plus intimes et moins visibles (1).

(1) V. DE ROBERTY. — *La Sociologie*, p. 46.

La science descriptive qui pousse la description jusqu'à l'analyse finit par s'intégrer à la science abstraite corrélative ; ainsi l'anatomie, la physiologie, la morphologie, sont devenus des chapitres de la biologie.

La science concrète est une synthèse de sciences abstraites ; elle étudie des agrégats d'agrégats dont les propriétés irréductibles ont déjà été étudiées par plusieurs sciences abstraites (1). Sa destination finale est d'arriver à la connaissance, non des relations uniformes entre certaines propriétés fondamentales de la matière, mais des conditions spéciales qui président à la formation, à la conservation et à la modification de certains agrégats spéciaux observés comme tels dans la nature et dont l'étude n'a pu être poursuivie par les sciences abstraites (2). Ainsi la géologie n'est certainement ni la mécanique, ni la physique, ni la chimie, ni la biologie. Le géologue étudie la croûte terrestre en combinant les résultats acquis par les différentes sciences abstraites. Il arrive ainsi à la découverte de lois qui ne sont que simples déductions des lois des sciences abstraites (3). Nous verrons plus loin qu'il en est de même de la psychologie.

La sociologie est une science abstraite s'il est vrai qu'elle a pour objet la recherche des lois générales de certains phénomènes naturels tout à fait distincts des autres phénomènes naturels (et constituant, en ce sens, une propriété irréduite ou fondamentale de la matière), les phénomènes de socialisation que l'on appelle phénomènes sociaux.

(1) V. DE ROBERTY. — *La Sociologie*, p. 37.

(2) V. DE ROBERTY. — *La Sociologie*, p. 37.

(3) V. DE ROBERTY. — *La Sociologie*, p. 29 et passim.

§ 2. — *Les Lois générales*

Les lois, — a dit Montesquieu au début de son ouvrage sur l'*Esprit des Loix* — dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses.

Cette définition semble exiger la connaissance de la nature intime des choses. Or la philosophie positive nous a mis en garde depuis longtemps contre la recherche chimérique de l'essence des choses. La science considère aujourd'hui les phénomènes généraux de l'univers comme expliqués lorsqu'elle a établi les rapports constants et invariables qui existent entre eux, et elle fait dériver la nature des choses de leurs rapports, de leurs lois, renversant ainsi les termes de définition de Montesquieu.

La valeur objective d'une science consiste uniquement dans la connaissance des *véritables rapports des choses* et non dans celle de la *véritable nature des choses* ; seuls, en effet, les rapports des choses peuvent être regardés comme objectifs.

Nous laisserons donc métaphysiciens et théologiens disputer à perte de vue sur cette chimérique question de la *nature intime des choses*. Cette question n'a pu se poser qu'à l'esprit de nos bons ancêtres, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de concevoir l'existence de lois naturelles ; elle hante encore aujourd'hui le cerveau de nombreuses personnes réfractaires aux conceptions scientifiques. C'est une de ces questions insolubles parce que inexistantes, la nature intime des choses ne correspondant à aucune réalité objective. Notre seule garantie de la réalité objective du monde, c'est la communauté de sensation éprouvée par nous et autrui relativement aux phénomènes, et cette communauté n'est vérifiable que par les relations entre ces sen-

sations. Par exemple, si plusieurs personnes laissent tomber une pierre de même poids dans un même puits, aucune d'elles ne pourra connaître la nature intime de la sensation que le poids et la chute de cette pierre font éprouver aux autres, mais toutes se comprendront lorsqu'il s'agira de déterminer le rapport entre le poids de la pierre et la rapidité de la chute : ce rapport sera le même pour tout le monde. Et c'est ce rapport entre les sensations qui seul a une valeur objective.

La science a précisément pour but de nous faire connaître ces rapports constants et invariables des choses. Ce sont ces rapports que nous appelons *lois*.

Nous ne pouvons connaître les choses que par la découverte des relations qui existent entre elles, c'est-à-dire des lois qui les régissent. Les choses seront d'autant mieux connues, nous pénétrerons d'autant mieux leur *nature intime* (si l'on veut conserver ce vocable équivoque), que nous aurons plus *exactement* et plus *complètement* déterminé leurs *rapports*. Pour nos ancêtres, l'air, la terre, l'eau et le feu étaient les quatre éléments premiers. Evidemment ils possédaient de la *nature intime* de ces éléments une notion bien inférieure à celle de nos chimistes modernes, et il est présumable que nos descendants pénétreront plus avant encore cette *nature intime*. Ce qui reste vrai de la naïve affirmation métaphysique (que nous ne connaissons jamais la nature intime des choses), c'est que les lois naturelles, les relations que nous découvrons entre les phénomènes, sont susceptibles d'être sans cesse complétées et précisées, c'est que nos lois ne seront jamais qu'approximatives, ne seront jamais que des *lois approchées*, des lois provisoires. Mais nous ne pouvons pas affirmer que, par approximations successives, elles n'atteindront pas une probabilité qui différera aussi peu que possible de la certitude.

D'autre part, on ne peut nier que, si la science n'arrive pas d'emblée à découvrir la nature intime des choses, elle ne soulève cependant, dès aujourd'hui, une partie suffisante du voile qui recouvre ce prétendu mystère, pour arracher à la nature une partie des secrets qui avaient tant effrayé nos ancêtres. Elle étend chaque jour notre emprise sur cette nature. Et cependant, par une contradiction flagrante, ceux-là qui déniaient à la science, c'est-à-dire aux lois qu'elle établit, toute valeur objective, sont les mêmes qui voudraient la réduire à n'être qu'une règle d'action. Comment pourrait-elle nous servir de règle d'action si elle ne nous permettait pas de prévoir.

Non, l'action n'est pas le but de la science, comme nous l'avons vu au début de ce livre ; mais il n'est pas indifférent au savant de constater que ses découvertes sont susceptibles d'applications utiles, il ne peut lui être indifférent de vérifier la portée pratique de ses formules, de ses lois ; c'est au moins une preuve de leur objectivité (1).

(1) Lire tout spécialement sur le sujet de ce paragraphe l'ouvrage si clair et si profond de M. H. Poincaré : *La Valeur de la Science* (Ch. X. La Science est-elle artificielle ? Ch. XI. La Science et la Réalité).

CHAPITRE III

BIBLIOGRAPHIE

- MONTESQUIEU. — *De l'Esprit des Loix* (1748).
AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tomes I et IV (1830-1842).
KARL MARX. — *Le Capital*. Livre II (1867). (TRAD. BORCHARDT).
RENÉ WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales*. Tome I (1903).
E. DURKHEIM. — *De la Division du Travail social* (1893).
G. DE GREEF. — *La Structure générale des Sociétés* (1908).
G. DE GREEF. — *Précis de Sociologie* (1909).
G. TARDE. — *Les Lois de l'Imitation* (1900).
E. DE ROBERTY. — *La Constitution de l'Ethique* (1900).
H. POINCARÉ. — *Science et Hypothèse* (1902).
AD. COSTE. — *Les Principes d'une Sociologie objective* (1899).
-

CHAPITRE III

Les Phénomènes sociaux

§ 1. — *Caractères distinctifs des Phénomènes sociaux*

Quels sont les caractères distinctifs des phénomènes sociaux ? Telle est la question fondamentale, la clé de voûte de la sociologie. Il est en effet évident qu'une science spéciale n'a de raison d'être que si un objet distinct s'offre à son étude. La première préoccupation du savant doit être la découverte d'un critérium aussi sûr que possible qui lui permette de distinguer les phénomènes qui sont du domaine de cette science des phénomènes du domaine d'autres sciences. Il est bien évident, d'autre part, que tous les phénomènes de la nature sont en réalité indécomposables ; c'est par suite de l'impuissance de notre esprit à les envisager à la fois sous tous leurs aspects, inséparables dans la réalité, que nous *abstrayons* certaines de leurs propriétés pour les étudier à part ; ainsi se sont constituées les différentes sciences *abstraites*. Comment notre esprit est-il parvenu à distinguer dans les phénomènes naturels leurs propriétés sociales et à concevoir la nécessité d'une science sociologique ? Telle est la question préalable à laquelle Aug. Comte a donné le premier une réponse par sa remarquable classification des sciences.

Cette *classification des sciences fondamentales* est établie sur la dépendance réelle des diverses études scientifiques, dépendance qui ne peut résulter que de

celle des phénomènes correspondants. En considérant, sous ce point de vue, tous les phénomènes observables, Comte remarque qu'il est possible de les classer en un petit nombre de catégories naturelles, disposées d'une telle manière que l'étude rationnelle de chaque catégorie soit fondée sur la connaissance des lois principales de la catégorie précédente et devienne le fondement de l'étude de la suivante. *Cet ordre est déterminé par le degré de simplicité, ou, ce qui revient au même, par le degré de généralité des phénomènes*, d'où résulte leur dépendance successive, et, en conséquence, la facilité plus ou moins grande de leur étude. Il est clair, en effet, à priori, que les phénomènes les plus simples, ceux qui se compliquent le moins des autres, sont nécessairement aussi les plus généraux ; car ce qui s'observe dans le plus grand nombre de cas est, par cela même, dégagé le plus possible des circonstances propres à chaque cas séparé. C'est donc par l'étude des phénomènes les plus généraux et les plus simples qu'il faut commencer, *en procédant ensuite successivement jusqu'aux phénomènes les plus particuliers ou les plus compliqués* ; cet ordre de généralité ou de simplicité, déterminant nécessairement l'enchaînement rationnel des diverses sciences fondamentales par la dépendance successive de leurs phénomènes, fixe ainsi leur degré de facilité.

Une première contemplation de l'ensemble des phénomènes naturels nous porte à les diviser d'abord en deux grandes classes, la première comprenant tous les phénomènes des *corps bruts*, la seconde tous ceux des *corps organisés*. Ces derniers sont évidemment plus compliqués et plus particuliers que les autres ; ils dépendent des précédents, qui, au contraire, n'en dépendent nullement. De là la nécessité de n'étudier les phénomènes organiques qu'après avoir étudié les phénomènes inorganiques, on observe en effet dans les

corps vivants tous les phénomènes, soit mécaniques, soit chimiques, qui ont lieu dans les corps bruts, plus un ordre tout spécial de phénomènes, les phénomènes vitaux proprement dits, ceux qui tiennent à l'organisation.

En se conformant toujours à l'ordre de généralité et de dépendance des phénomènes, on doit partager la première classe en quatre sections distinctes qui feront l'objet de quatre disciplines scientifiques se suivant dans un ordre hiérarchique tel qu'on ne pourra procéder à l'étude de la suivante qu'après celle de la précédente, qui en est la base rationnelle. Cet ordre hiérarchique établi par Comte est le suivant : mathématiques, astronomie, physique, chimie.

Une division analogue s'établit, de la même manière, dans la science générale des corps organisés. Tous les êtres vivants présentent deux ordres de phénomènes essentiellement distincts, ceux qui sont relatifs à l'individu, et ceux qui concernent l'espèce, surtout quand elle est sociable. C'est principalement par rapport à l'homme que cette distinction est fondamentale. Le dernier ordre de phénomènes est évidemment plus compliqué et plus particulier que le premier ; il en dépend sans influencer sur lui. De là, deux grandes sections dans la science des corps organiques : la biologie et la sociologie. Dans tous les *phénomènes sociaux*, on observe d'abord l'influence des lois physiologiques de l'individu, et, en outre, quelque chose de particulier qui en modifie les effets, et qui tient à l'action des individus les uns sur les autres, singulièrement compliquée, dans l'espèce humaine, par l'action de chaque génération sur celle qui la suit. Il est donc évident que, pour étudier convenablement les phénomènes sociaux, il faut d'abord partir d'une connaissance approfondie des lois relatives à la vie individuelle. Mais cette subordination nécessaire

entre les deux études ne prescrit nullement, comme quelques physiologistes ont été portés à le croire, de voir dans la sociologie un simple appendice de la biologie. Il serait impossible de traiter l'étude collective de l'espèce humaine comme une pure déduction de l'étude de l'individu, puisque les conditions sociales, qui modifient l'action des lois physiologiques, sont précisément alors la considération la plus essentielle.

L'étude de tous les phénomènes naturels comprend donc, en résumé, six sciences fondamentales, dont la succession est déterminée par une subordination nécessaire fondée sur la simple comparaison des phénomènes correspondants : ce sont la science mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie. Les phénomènes mathématiques sont les plus généraux, les plus simples, les plus abstraits, les plus irréductibles et les plus indépendants de tous les autres, dont ils sont au contraire la base. Ces caractères s'atténuent de plus en plus relativement aux phénomènes qui font l'objet de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de la biologie ; enfin les phénomènes considérés par la dernière science, la sociologie, sont les plus particuliers, les plus compliqués, les moins abstraits et les plus directement intéressants pour l'homme ; ils dépendent plus ou moins de tous les précédents, sans exercer sur eux aucune influence.

Il résulte de cette classification, qui place la sociologie à la tête de toutes les autres sciences, une première définition, un premier critérium du phénomène social : c'est un phénomène qui *dépend* de tous les autres phénomènes naturels et qui est à la fois *distinct* de chacun d'eux.

Un seul point est resté obscur dans cette classification : on a remarqué qu'Aug. Comte passait sous silence la psychologie, ou plutôt, qu'il l'avait dissimulée

dans la biologie. Or, la psychologie et la biologie étant en rapports très étroits avec la sociologie, il en est résulté une grande confusion qui ne paraît pas encore dissipée aujourd'hui.

Les uns ont prétendu faire de la psychologie un chapitre, le dernier, de la biologie.

Les autres ont voulu assigner à cette science une place distincte dans la hiérarchie des sciences abstraites et l'ont intercalée entre la biologie et la sociologie.

D'autres encore l'ont incorporée à la sociologie dont elle devait former l'introduction.

D'autres enfin ont fait observer que la psychologie n'avait pas pour objet l'étude d'une propriété distincte de la matière, mais d'un agrégat particulier, l'homme, agrégat dont les propriétés biologiques et sociales étaient étudiées par deux sciences abstraites distinctes, la biologie et la sociologie, et qu'en conséquence elle n'était pas une science fondamentale, mais une science concrète, tributaire de ces deux sciences abstraites. Et en fait on ne peut nier que toute étude psychologique serait impossible, d'une part sans la connaissance préalable de la physiologie du cerveau humain (objet de la biologie), et d'autre part sans la connaissance de l'influence exercée par le milieu social sur l'esprit humain (objet de la sociologie).

Quoi qu'il en soit de cette controverse sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir (v. ch. VIII), il est à peu près admis aujourd'hui que les phénomènes sociaux sont distincts d'une part des phénomènes biologiques et d'autre part des phénomènes psychologiques.

Ces considérations préliminaires étaient indispensables pour préciser les limites dans lesquelles il faudra nécessairement chercher la définition du phénomène social. Si nous en croyons les sociologues actuels les plus autorisés, aucune des définitions proposées jusqu'à

ce jour n'a réussi à donner de ce phénomène une idée suffisamment compréhensive. L'accord n'a pu se faire sur aucune d'elles.

Pour M. René Worms (1), au fond de tout phénomène social, on retrouve un concours de plusieurs pensées ou de plusieurs activités ; dès qu'il y a entente entre deux personnes ou entre des millions, il y a bien social ; le CONCOURS est la forme et la marque de la vie sociale ; il n'y a pas de concours entre êtres humains qui ne soit un acte social et réciproquement il n'y a pas de fait social qui ne soit un phénomène de concours entre un nombre d'ailleurs illimité d'individus.

Pour M. Durkheim (2), est *fait social* toute manière de faire, fixée ou non, *susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure*, ou bien encore qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre indépendante de ses manifestations individuelles.

Tous les devoirs auxquels nous sommes assujettis, toutes les obligations qui nous incombent, sont définis, en dehors de nous et de nos actes, dans le droit et dans les mœurs ; nous les avons reçus par l'éducation ; ils s'imposent à nous, que nous le voulions ou non. Qu'il s'agisse de règles du droit, de maximes purement morales ou même de simples conventions du monde, nous ne pouvons les violer sans qu'immédiatement elles ne réagissent contre nous d'une façon plus ou moins directe et efficace, ou, si nous voulons nous en affranchir, ce n'est jamais sans être obligés de lutter contre elles et d'encourir la vengeance, le mépris ou le ridicule publics. Ce pouvoir de coercition, qui caractérise les faits sociaux, les distingue des phénomènes biologiques d'une part et

(1) *Philosophie des Sciences sociales*. Tome I, ch. V.

(2) *Les Règles de la Méthode sociologique*, ch. I.

des phénomènes psychiques d'autre part. Ils constituent donc une espèce distincte qui n'est étudiée par aucune autre science. Ils sont le domaine propre de la sociologie.

Un autre sociologue des plus autorisés, M. de Greef, reconnaît dans tout fait social une combinaison de ce que nous appelons matière, vie, esprit : les superorganismes, ensemble des phénomènes sociaux, présentent des propriétés et des caractères particuliers, notamment la propriété de s'organiser et de se diriger de mieux en mieux suivant des modes qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, des modes contractuels eux-mêmes collectifs. Ce serait donc le *contractualisme* qui constituerait la propriété originale du superorganisme social et légitimerait la constitution de la sociologie en science relativement distincte.

Tarde, de son côté, a démontré que le caractère constant d'un fait social, quel qu'il soit, est d'être imitatif, et que ce caractère est exclusivement propre aux faits sociaux. Il découvre le fait social élémentaire dans la mise en rapports conscients de plusieurs individus, et d'abord de deux individus. Le contact d'un esprit avec un autre esprit est, dit-il, dans la vie de chacun d'eux, un événement tout à fait à part, qui se détache vivement de l'ensemble de leurs contacts avec le reste de l'univers et donne lieu à des états d'âme des plus imprévus, des plus inexplicables par la psychologie physiologique ; ce seraient ces états d'âme qui constitueraient les faits sociaux, l'objet propre de la sociologie.

Chacune des définitions que nous venons de tirer des travaux les plus consciencieux de la sociologie contemporaine, nous a révélé un aspect particulier du phénomène social. Mais si aucune d'elles ne nous paraît avoir complètement caractérisé le QUIDQUID PROPRIUM de la sociologie, leur rapprochement nous fournira cependant les éléments d'une définition plus compréhensive.

Toutes les sciences, et en dernier lieu la biologie, ont de même tâtonné longtemps avant de découvrir la définition des phénomènes qu'elles se proposaient d'étudier.

Le problème qui se présente au sociologue, lorsqu'il entreprend de définir le phénomène social, se pose en effet dans les mêmes termes au biologiste qui veut définir le phénomène vital. Suivons donc la méthode indiquée par un jeune et déjà célèbre biologiste contemporain et appliquons au phénomène social le raisonnement qui lui a permis de découvrir le critérium du phénomène vital (1) : La sociologie étudie les caractères communs à tous les phénomènes sociaux et manquant aux phénomènes organiques ou inorganiques. Si nous appelons *socialité* l'ensemble de ces caractères communs, il est évident que nous ne devons jamais trouver de socialité dans aucun phénomène organique ; sans cela notre définition ne vaudrait rien. Les phénomènes sociaux se reconnaîtront, au milieu des autres phénomènes organiques, à l'ensemble des caractères qui définissent la socialité comme les phénomènes organiques se reconnaissent au milieu des phénomènes inorganiques à l'ensemble des caractères qui définissent la vie.

Si la socialité est définie par un ensemble de caractères, si, par conséquent, tout phénomène possédant cet ensemble de caractères doit être déclaré social, d'autres phénomènes de la nature peuvent, sans être sociaux, posséder un ou même plusieurs de ces caractères (2). Et ainsi s'établira une classification des phénomènes vitaux selon qu'ils seront plus rapprochés des phénomènes sociaux, possédant avec eux un grand nombre de caractères communs (par exemple les sociétés

(1) V. LE DANTEC. — *Eléments de Philosophie biologique*, ch. II.

(2) C'est pourquoi sont incomplètes les définitions des différents sociologues qui ne tiennent compte que de quelques-uns de ces caractères.

animales), ou qu'ils en seront plus éloignés, n'ayant qu'un petit nombre de ces caractères. Mais il n'y aura aucune raison pour que les différences qui séparent les phénomènes sociaux des phénomènes vitaux soient plus importantes que celles qui distinguent les phénomènes vitaux des phénomènes inorganiques.

Cette nouvelle manifestation de la loi générale de continuité, qui s'applique aux forces psychiques et sociales comme aux forces physiques et biologiques, fera comprendre que les phénomènes sociaux ont pu provenir des phénomènes vitaux par voie d'évolution, que la socialité n'est qu'un rythme nouveau et ultime de l'énergie universelle.

Mais qu'est-ce que cette socialité ? Ne serait-ce pas une entité, une pure chimère à laquelle le sociologue aux abois s'adresserait en désespoir de cause ? Peut-être ; mais qu'importe, puisqu'il faut toujours un signe pour désigner une inconnue. Est-ce que le biologiste, le chimiste ou le physicien s'embarrassent de la réalité ou de l'irrégularité de la vie, de l'affinité chimique, de la pesanteur ou du mouvement ? Ils ont, depuis longtemps, abandonné la misérable controverse du nominalisme et du réalisme.

Agissons de même. Etudions la socialité dans ses diverses manifestations et tout d'abord (1) notons ses caractères généraux qui nous permettront de reconnaître, avant toute étude, un phénomène social parmi les autres phénomènes naturels.

Pour qu'il y ait socialité, il faut que l'on puisse constater :

1° L'existence d'un groupe d'êtres vivants, la socialité ne pouvant se manifester chez un individu isolé. (V. ch. VIII) ;

(1) Nous verrons plus loin (ch. IX) à expliquer cette socialité dans ses origines.

2° La présence de facultés psychiques plus ou moins développées chez ces individus. (V. ch. IX);

3° La tendance de ces facultés à s'extérioriser, c'est-à-dire à se manifester par des actes ou des faits susceptibles d'être imités par les individus du groupe et de s'imposer de plus en plus à eux: (V. ch. XX);

4° Le *caractère téléologique ou finaliste* de tous les actes collectifs : alors que dans le règne inorganique les phénomènes nous apparaissent comme enchaînés les uns aux autres par un simple *rapport de succession*, que dans le règne organique ils nous apparaissent de plus comme engendrés les uns des autres par un *rapport de causalité*, dans le règne social ils nous apparaissent en outre comme déterminés les uns par les autres par un *rapport de finalité*, c'est-à-dire non plus seulement par un rapport d'antécédent à conséquent (succession), ni même de cause à effet (causalité), mais aussi par un rapport de fin proposée, de but poursuivi à moyen. (V. ch. XVIII).

En d'autres termes, dans le règne social, le conséquent joue le rôle de l'antécédent, et l'effet, sous le nom de fin proposée ou de but à atteindre, remplit l'office, les fonctions d'une cause en devenant ce qu'on appelle un mobile ou un motif, l'esprit se propose des buts, il se détermine par des motifs (1), il communique à tous les phénomènes sociaux ce *caractère finaliste* qui les distingue définitivement des autres phénomènes naturels. C'est ce caractère téléologique qui nous donne l'illusion du libre arbitre, de l'entente volontaire, d'un concours, de l'emploi de modes contractuels entre êtres humains.

Nous reviendrons sur chacun de ces caractères qui constituent la socialité élémentaire ; constatons seulement, pour le moment, que tout fait social se reconnaîtra

(1) V. DE ROBERTY. — *Constitution de l'Ethique*, p. 56, 57.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

à la présence simultanée de tous ces caractères et que, si un seul fait défaut, on peut affirmer qu'on ne se trouve pas en face d'un phénomène social. Notons également que tout phénomène sera d'autant plus rapproché du phénomène social qu'il présentera de caractères communs avec lui. Ainsi un phénomène qui ne remplirait que la première des conditions énumérées ci-dessus serait, par exemple, une société de végétaux, une forêt ; s'il remplit les deux premières conditions, ce sera, par exemple, un groupement animal temporaire ; s'il répond aux trois premières conditions, ce sera, par exemple, une société animale : abeilles, fourmis, singes, etc.

Nous n'aurons enfin un phénomène social que si la quatrième condition se réalise.

§ 2. — *Classification des faits sociaux*

Les caractères par lesquels nous venons de définir la socialité limitent le champ d'observation du sociologue dans l'étude de cette nouvelle propriété fondamentale de la matière. Il ne faut cependant jamais perdre de vue qu'il en est des diverses propriétés des faits sociaux comme des propriétés de tous les faits en général ; c'est par suite de l'impuissance de notre esprit à les saisir toutes à la fois que nous les isolons artificiellement, que nous dépouillons les faits de toutes leurs propriétés moins une, sur laquelle nous concentrons nos recherches. Nous avons vu, dans notre définition des sciences abstraites, que cette opération, rationnellement conduite, avait abouti à la constitution des différentes sciences fondamentales et, en dernier lieu, à la constitution de la sociologie. Cette même opération a abouti dans chacune de ces sciences aux divisions consacrées à l'étude des différents aspects de la propriété fondamentale déjà isolée ; elle a abouti en sociologie au développement des

différentes sciences sociales qui envisagent la socialité sous ses différents modes ; tous ces aspects isolés, abstraits de la socialité, sont l'objet de sciences sociales distinctes, mais étroitement solidaires les unes des autres.

Cette solidarité les place-t-elle sur un pied d'égalité ou suppose-t-elle une hiérarchie ? Il est probable, à priori, qu'il en est des phénomènes sociaux entre eux comme de tous les phénomènes naturels en général ; ils doivent être susceptibles d'être classés d'après le principe établi par Aug. Comte ; ils ne présentent pas tous, en effet, le même degré de simplicité et de généralité et il est à présumer qu'une classification basée sur ce degré de simplicité ferait apparaître leur ordre de dépendance.

Tous les sociologues se sont efforcés de classer les phénomènes sociaux. La question de la classification se présente en effet au début de tout travail d'ensemble.

Nous ne pouvons mentionner ici toutes les classifications qui ont été proposées. Dans la plupart d'entre elles nous voyons, placés à la base, des phénomènes biologiques et même physiques. Ces phénomènes, cités comme les plus simples des phénomènes sociaux, ne sont que pré-sociaux et n'intéressent qu'indirectement la sociologie. Certains sociologues n'ont cependant pas hésité à leur attribuer la première place dans leurs classifications. Citons, par exemple :

1° L'école géographique qui attribue soit au climat (Montesquieu), soit à la configuration même du sol (Ratzel), soit aux productions du sol (Demolins), une importance primordiale quant au développement de la vie sociale ;

2° L'école ethnographique qui caractérise les sociétés par les races qu'elles contiennent ;

3° L'école démographique qui attribue au chiffre et

à la densité de la population une influence décisive sur l'évolution.

Nous verrons plus loin (ch. XII et XIX) ce qu'il faut penser des théories de ces écoles.

Les classifications qu'elles ont proposées ne peuvent être prises en considération, étant viciées dans leur principe même par l'erreur qui consiste à considérer comme sociaux des faits qui sont, en réalité, physiques ou biologiques.

Nous n'examinerons que les classifications proposées par deux écoles qui paraissent se partager exclusivement aujourd'hui l'influence en matière sociale : l'école du matérialisme historique et l'école de l'idéalisme historique.

L'*Ecole du matérialisme historique* a pris naissance en France, au milieu du XVIII^e siècle, avec les Physiocrates. Ces premiers économistes entendaient calquer l'organisation de la société sur l'ordre naturel auquel sont soumis les phénomènes de production, de répartition et de circulation des richesses. Ils ont créé l'économie politique et révélé l'influence des phénomènes économiques, influence insoupçonnée jusqu'alors. Grisés par leur découverte, ils ont cru pouvoir tout expliquer par ces phénomènes. Aug. Comte, tout en rendant justice à leurs travaux, s'efforçait déjà de combattre l'engouement qu'ils avaient fait naître.

Mais les phénomènes économiques, à la suite de la poussée industrielle qui a caractérisé l'histoire du XIX^e siècle, ont attiré de plus en plus l'attention des savants et ont été étudiés par Karl Marx et ses nombreux disciples avec une telle assiduité qu'ils paraissent avoir reconquis la première place en sociologie.

Karl Marx avait posé le principe que « le mode de production de la vie matérielle domine, en général, le développement de la vie sociale, politique et intellec-

tuelle », et ses disciples, tirant de ce principe les conséquences les plus absolues, ont soutenu que les phénomènes économiques déterminaient tous les autres phénomènes sociaux, et que, de tous les phénomènes économiques, le phénomène de la production était le plus important.

De nombreux sociologues, sans accepter toutes les conséquences tirées, par ses disciples, du principe de Marx, admettent cependant la prédominance du phénomène économique.

M. G. de Greef, par exemple, partant d'un principe différent, place en tête de sa hiérarchie les phénomènes économiques. Il prétend avoir appliqué le principe de Comte : principe de la complexité croissante et de la généralité décroissante des phénomènes ; il estime que, de tous les phénomènes sociaux, les phénomènes économiques sont les plus simples et les plus généraux. Si son analyse est exacte, la hiérarchie des phénomènes et des sciences corrélatives serait la suivante :

I. La science économique, qui embrasse l'ensemble des fonctions et organes qui ont pour objet la vie nutritive des sociétés.

II. La science génétique, qui a pour objet l'ensemble des institutions d'après lesquelles l'espèce humaine, vivant en société, se conserve, se perpétue et se développe.

III. La science esthétique qui comprend l'étude de tous les sentiments et émotions dont la manifestation constitue ce qu'on est convenu de désigner sous l'expression de « Beaux-Arts ».

IV. La psychologie collective, qui est la science du système mental des sociétés et des institutions qui favorisent son développement.

V. L'éthique qui consiste à étudier de tous les phénomènes moraux.

VI et VII. Enfin le droit et la politique, qui étudient les phénomènes et institutions juridiques et politiques.

M. René Worms conteste la légitimité de l'application aux phénomènes sociaux du principe suivi par A. Comte dans sa classification des sciences. Il n'est pas persuadé qu'il y ait des ordres de phénomènes sociaux plus généraux les uns que les autres ; il établit sa classification en cherchant son principe dans les fonctions de la vie individuelle que l'existence en commun permet de mieux exercer. Mais, quoique son principe soit différent, il aboutit cependant à une classification analogue à la précédente et, en tous cas, il place les phénomènes économiques en première ligne.

Il divise les fonctions de la vie individuelle en trois groupes : 1° les fonctions de nutrition ; 2° les fonctions de reproduction ; 3° les fonctions de relation.

Les premières font l'objet de la science économique et comprennent quatre séries : production, circulation, distribution et répartition des richesses.

Les secondes sont étudiées par la science de la famille, qui embrasse tout ce qui concerne la constitution du groupe domestique : amour, mariage, enfants, relations entre ascendants, descendants, collatéraux, domestiques.

Les dernières comprennent, d'abord, les relations qui n'impliquent pas l'existence de l'Etat (les faits moraux, les faits religieux, les faits intellectuels, les faits esthétiques), et ensuite les relations qui impliquent cette existence (les faits juridiques et politiques).

Cette classification ne cherche à établir aucun rapport d'ancienneté, de prépondérance, de hiérarchie entre les divers ordres de faits sociaux, et part de ce principe qu'au fond ces ordres sont moins différents qu'ils ne paraissent et peut être même se réduisent à l'unité.

La classification de M. de Greef repose sur une

fausse application du principe établi par Comte ; celle de M. Worms repose sur un principe empirique, arbitraire, et ne répondant à aucun besoin scientifique.

Elles peuvent avoir une certaine utilité pratique en répartissant la masse énorme des phénomènes sociaux dans quelques groupes commodes et usuels ; mais elles ne paraissent pas devoir procurer par elles-mêmes un plan rationnel propre à guider les études sociologiques.

Quant au principe sur lequel est fondé le matérialisme historique, malgré les grands services qu'il a rendus aux études sociologiques en attirant sur un point important l'attention publique, il ne nous paraît pas avoir résisté à la critique serrée que lui a fait subir l'école de l'idéalisme historique.

L'école de l'idéalisme historique lui reproche de faire dériver l'évolution humaine du développement d'un facteur matériel, le facteur économique ; elle voit au contraire dans les phénomènes intellectuels la source de toute civilisation.

Aug. Comte, fondateur de la sociologie, a conçu cette science comme étant essentiellement la science de la pensée sociale dont le développement indique le développement de la civilisation.

Son disciple actuel le plus autorisé, M. de Roberty, a complété, précisé, rectifié la pensée du maître et nous a donné une classification qui nous paraît présenter une réelle valeur scientifique.

Il divise le vaste champ des phénomènes sociaux en deux grands domaines : celui de la pensée sociale et celui de l'action sociale.

I. La sociologie de la pensée sociale décomposera cette pensée en ses modes fondamentaux : le mode analytique ou scientifique, le mode synthétique ou philosophique, le mode symbolique ou esthétique et le mode téléologique ou pratique. Elle établira entre eux

une étroite corrélation, une succession constante de cause à effet ; elle formulera la loi générale de l'évolution surorganique tout entière, l'ordre fixe et immuable, la hiérarchie fortement organisée de ces quatre modes fondamentaux de la pensée sociale.

II. La sociologie de l'action sociale, ou sociologie des faits sociaux concrets et particuliers, embrassera les investigations sociologiques les plus diverses ; elle réunira en un seul corps de doctrines les disciplines sociales les mieux connues : les diverses théories éthiques, les sciences du droit, du langage, des religions, des mœurs primitives, la préhistoire et l'histoire, la science économique, la politique (1).

En ce qui concerne ces faits sociaux concrets, M. de Roberty estime, après Aug. Comte, que c'est un effort destiné à rester vain et stérile de vouloir les classer a priori, de chercher à distribuer d'avance entre les différentes disciplines sociales la matière concrète de la science : le nombre, les limites ou la compétence de ces analyses scientifiques dépendent de causes multiples et complexes à peine connues aujourd'hui et qui rendent prématurée une classification logiquement justifiable.

La doctrine de l'idéalisme historique conteste en particulier à l'économie politique le rôle prépondérant qu'elle avait usurpé et lui assigne sa véritable tâche : l'analyse d'une catégorie spéciale des faits sociaux concrets. Que les faits économiques aient une importance considérable dans l'évolution sociale, nul ne le conteste. Mais ils ne doivent cette importance qu'à la pensée qui leur a donné leur caractère social. Sans la pensée ils seraient restés des faits de l'ordre purement biologique,

(1) V. DE ROBERTY. — *La Philosophie du Siècle*, ch. 18.
 — IRIS - LILLIAD - Université Lille 1
La Constitution de l'Éthique, ch. 2 et 3.
 — *Sociologie de l'Action*. Préface.

ils sont donc effets et non causes de la pensée sociale. Que par suite du processus téléologique ils réagissent sur leur propre cause, sur la pensée, c'est l'évidence même. Mais c'est précisément cette réaction de l'effet sur sa cause qui a créé cette illusion qui nous fait prendre l'effet pour la cause. Cette illusion est d'autant plus forte que la réaction est toujours plus apparente, plus sensible, plus immédiatement et facilement observable.

Que pouvons-nous conclure de toutes ces théories qui semblent se contredire ou tout au moins difficilement conciliables ?

En examinant bien l'esprit dans lequel elles ont été conçues, il nous paraît possible d'en dégager une classification conforme au principe établi par Aug. Comte.

Nous distinguerons tout d'abord avec M. de Roberty les phénomènes de la pensée sociale et les phénomènes de l'action sociale. Il est évident que les premiers sont les plus abstraits et les plus généraux, les plus irréductibles et les plus indépendants de tous les autres, dont ils sont, au contraire, la base. Toute action sociale est en effet toujours le résultat d'une pensée sociale.

Nous placerons donc à la base de la sociologie les phénomènes intellectuels qui feront l'objet de la psychologie collective ; ces phénomènes se subdivisent eux-mêmes en trois groupes : les phénomènes scientifiques, les phénomènes philosophiques et les phénomènes esthétiques qui forment les trois modes de la pensée sociale et qui se suivent dans un ordre de simplicité déterminant leur dépendance successive.

Viendront ensuite les phénomènes de l'action sociale qui sont plus particuliers, moins abstraits, plus directement intéressants pour l'homme, dépendant plus ou moins des précédents sans exercer sur eux aucune influence directe. Toujours en suivant l'ordre de simplicité déterminant l'ordre de dépendance, nous les subdi-

viserons en phénomènes économiques, phénomènes juridiques et phénomènes politiques.

Nous obtiendrons ainsi la classification suivante des phénomènes sociaux :

I. Phénomènes de la pensée sociale qui se subdivisent en :

- 1° Phénomènes scientifiques ;
- 2° Phénomènes philosophiques ;
- 3° Phénomènes esthétiques.

II. Phénomènes de l'action sociale qui se subdivisent en :

- 1° Phénomènes économiques ;
- 2° Phénomènes juridiques ;
- 3° Phénomènes politiques.

Et corrélativement nous obtenons la hiérarchie des disciplines sociologiques particulières :

- 1° Psychologie collective (étude des phénomènes scientifiques, philosophiques et esthétiques) ;
- 2° Science économique ;
- 3° Science juridique ;
- 4° Science politique.

CHAPITRE IV

BIBLIOGRAPHIE

DESCARTES. — *Discours de la Méthode*.

AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tome IV (1830-1842).

QUÉTELET. — *Du Système social et des lois qui le régissent* (1848).

E. LITTRÉ. — *Aug. Comte et la Philosophie positive* (1877).

STUART MILL. — *Système de logique déductive et inductive*. (Trad. L. Peisse, 1843).

RENÉ WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales*. Tome II (1903-1907).

DURKHEIM. — *Les Règles de la Méthode sociologique* (1893).

LÉON DONNAT. — *La Politique expérimentale* (1885).

J. BERTILLON. — *Cours élémentaire de statistique administrative*.

P. DU MAROUSSEM. — *Les Enquêtes, pratique et théorie* (1900).

MAURICE VIGNES. — *La Science sociale d'après les principes de Le Play et de ses continuateurs* (1897).

Revue : *La Réforme sociale*.

CHAPITRE IV

La Méthode en Sociologie

§ 1. — *Principes généraux*

Une science ne mérite véritablement ce nom que le jour où elle a trouvé la méthode positive appropriée à l'étude des phénomènes spéciaux qui font l'objet de ses spéculations.

Elle est livrée aux hasards de la recherche, de la rencontre ou de la découverte tant qu'elle n'est pas en possession de ce moyen sûr d'investigation. Elle peut accumuler un certain nombre de faits, d'aperçus de détail intéressants, elle ne peut ni les rassembler, ni les coordonner logiquement, ni les utiliser pour diriger ses recherches.

Toutes les sciences ont croupi longtemps dans cette phase inchoative avant de se constituer.

La sociologie a été de longs siècles livrée aux fantaisies de l'imagination jusqu'à ce que les immortels travaux d'Aug. Comte l'eurent dotée de cette *méthode positive* qui seule pouvait lui permettre de se développer librement.

Quels sont les caractères fondamentaux de la méthode positive et quels sont les moyens d'exploration propres à la sociologie ? Telles sont les deux questions connexes auxquelles nous devons répondre.

La méthode positive repose sur les quatre principes suivants :

1° Subordination nécessaire et permanente de l'imagination à l'observation ;

2° Tendence constante à rendre nécessairement relatives, connaissables, scientifiques — c'est-à-dire *vérifiables* — toutes les notions qui d'abord étaient au contraire nécessairement absolues, inconnaissables, métaphysiques — c'est-à-dire invérifiables (1) ;

3° Nécessité d'envisager tous les phénomènes quelconques et en particulier les phénomènes sociaux comme rigoureusement assujettis à des lois naturelles dont la connaissance réelle seule donne à l'homme la puissance effective pour les modifier à son gré ;

4° Subordination de la prévision rationnelle à la réalité observée, à d'invariables lois naturelles, selon des conceptions qui cessent d'être absolues pour devenir constamment relatives à l'état variable de la civilisation.

Ces principes, admis depuis longtemps dans les sciences physiques et naturelles, n'avaient pas encore pénétré, avant Aug. Comte, dans l'étude des phénomènes sociaux. Ils étaient destinés à produire en sociologie la révolution qu'ils ont produite dans les autres sciences depuis Descartes et Bacon.

Adoptés pour les phénomènes sociaux par les sociologues actuels les plus autorisés, ils sont encore contestés par de nombreux dissidents ou mal appliqués par ceux-là même qui en reconnaissent le bien-fondé.

Le premier principe nous indique la méthode générale d'investigation propre aux recherches sociologiques : l'observation.

La méthode d'observation comprend l'observation proprement dite et l'expérimentation.

(1) Voir sur l'opposition du relatif, du connaissable et de l'absolu, de l'inconnaissable, l'ouvrage de M. de Riberty : *L'Inconnaissable*, p. 108 et suivantes.

§ 2. — *Méthode d'observation proprement dite*

La méthode d'observation proprement dite, avec ses différents procédés — la Statistique, la Monographie, l'Enquête, — est, dans l'état actuel de la science, le mode d'investigation le plus utile et le plus fécond en résultats positifs. Plus l'observation aura été impartiale, exacte, complète, c'est-à-dire appliquée aux phénomènes importants, plus les matériaux qu'elle aura accumulés et classés seront directement utiles aux inductions destinées à établir les lois sociologiques.

A). — *La Statistique.* — La méthode statistique tire son principe et son origine du calcul des probabilités. Pascal, Bernoulli, Leibnitz, Descartes, en établissant les bases et en opérant les premières applications de ce calcul, ont rendu son extension possible aux phénomènes sociaux. Quetelet, dans sa *Physique sociale*, a le premier étendu la théorie des probabilités, complétée par la théorie des moyennes, à tous les faits physiques, intellectuels et moraux.

Depuis longtemps les gouvernements avaient fait usage de la statistique, dans un but fiscal ou militaire, et s'en étaient servis pour le dénombrement (1) de certaines catégories de la population et des effectifs militaires. On l'appliqua peu à peu à d'autres phénomènes sociaux, mais toujours dans un but exclusivement pratique et administratif. Elle est couramment employée aujourd'hui par les savants dans l'analyse sociologique où elle constitue un instrument de travail appelé à rendre les plus grands services. Un *Institut international de statistique*, fondé en 1885, de nombreuses sociétés de statistique et des travaux de savants ont,

(1) Le premier dénombrement complet de population eut lieu en France en 1801.

depuis Quetelet, considérablement perfectionné la technique de cette méthode d'investigation.

Enfin dans tous les pays civilisés ont été institués officiellement des organes administratifs chargés de la statistique d'un nombre toujours plus élevé de faits sociaux. En France, par exemple, il existe, au ministère du travail, un *Bureau central de Statistique*, — dans chaque ministère, des bureaux de statistiques spéciaux dont les résultats sont coordonnés par le *Conseil supérieur de Statistique*, — à la Préfecture de police un *Service anthropométrique d'identité judiciaire*, créé par le Docteur Alph. Bertillon, où sont classées les fiches signalétiques de tous les individus condamnés ou arrêtés.

Tous ces travaux, tous ces organes ont accumulé et accumulent chaque jour un ensemble de matériaux dont on peut utiliser avec sécurité les résultats pour les interpréter.

C'est dans cette interprétation que consiste le rôle du sociologue, car le chiffre ne signifie rien par lui-même s'il n'est expliqué rationnellement, c'est-à-dire s'il ne fait découvrir entre le phénomène social auquel il s'applique et les autres phénomènes sociaux certaines relations dont la science déterminera la valeur.

L'emploi de cette méthode, depuis Quetelet, a exercé et exercera de plus en plus en sociologie une influence considérable en contribuant à fortifier la notion des lois sociales naturelles ; la statistique fait en effet ressortir objectivement la régularité de nombreux phénomènes sociaux : — naissances, mariages, divorces, décès, crimes, folie, suicides, prix des denrées, salaires, revenus, productions, répartition des richesses, etc... — phénomènes que l'on croyait livrés au hasard ou sous la dépendance absolue de la volonté des hommes.

La statistique a enfin donné naissance à la science

démographique dont nous parlerons plus loin. (V. ch. XII, § 2).

B). — *La Monographie*, à l'inverse de la statistique qui isole chaque fait social pour le dénombrer, étudie un ensemble de faits intéressant un groupe social particulier. La valeur de la méthode monographique a été révélée par F. Le Play, fondateur de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale et de la Revue, *La Réforme sociale*. Il a fait une remarquable application de cette méthode dans son ouvrage capital, *Les Ouvriers européens* (1855); son œuvre a été continuée par ses nombreux élèves qui publient une série de monographies de familles : *Les Ouvriers des Deux-Mondes*; elle a été développée par ses disciples (Ed. Demolins, Em. Cheysson, Foqué, P. du Maroussem, etc.) qui ont étendu le champ d'application de ce procédé d'observation, appliqué par Le Play à l'étude de la famille seulement; ils ont utilisé la monographie à l'étude des groupes sociaux autres que la famille : monographie d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'une famille ouvrière, bourgeoise, aristocratique, d'une catégorie de fonctionnaires, d'une commune, d'une ville, de sociétés, d'associations de toutes sortes, etc.

L'instrument monographique, véritable « microscope social », en facilitant l'examen des détails les plus infimes de la vie sociale et l'accumulation d'un grand nombre de faits concrets précis, mettra un terme aux généralisations basées sur une observation superficielle des faits et contraindra le sociologue à l'emploi, dans ses spéculations, d'une méthode toujours plus objective.

C). — *L'Enquête*, à l'origine employée seulement en matière pénale ou administrative, s'est étendue, depuis quelques années, à tous les phénomènes sociaux, d'abord sous forme d'enquêtes parlementaires prescrites à

l'occasion de crises commerciales et industrielles, ou lors de la discussion de projets de lois dont les effets pouvaient entraîner de graves conséquences, et ensuite les enquêtes permanentes organisées par les pouvoirs publics ; citons, par exemple, la création de l'*Office du Travail* au bureau de la statistique générale de France, organe administratif institué pour faciliter les travaux du *Conseil supérieur du Travail* et dont le but est de coordonner tous les renseignements concernant la statistique du travail.

L'enquête est quelquefois spontanée lorsqu'elle se présente, par exemple, sous forme de revendications des groupements d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires ou d'une catégorie quelconque de citoyens, comités, associations, sociétés, etc. Leurs cahiers de revendications constituent de véritables enquêtes d'autant plus sérieuses qu'elles sont l'œuvre des intéressés eux-mêmes (1).

L'initiative privée a aussi provoqué des enquêtes dans un but exclusivement scientifique. Citons, par exemple, les enquêtes organisées par le *Musée social*, fondé à Paris par le comte de Chambrun, enquêtes portant sur les sujets les plus variés et faites dans les différents pays du monde.

Enfin la grande presse et les périodiques ont adopté depuis quelques années ce moyen pratique de renseigner le public en publiant les réponses posées à leurs lecteurs, aux savants ou à certains spécialistes sur des sujets d'actualité. Ces enquêtes, trop souvent entreprises dans un but de réclame par les journaux, peuvent cependant fournir des indications utiles sur l'état de l'opinion

(1) Les cahiers des Etats Généraux de l'ancien régime constituent, à ce point de vue, les enquêtes les plus intéressantes que nous possédions sur la vie sociale de cette époque.

publique ou sur la solution la plus générale adoptée par les spécialistes à l'égard de certaines questions très controversées.

L'enquête donne des résultats plus généraux que ceux de la monographie et plus significatifs que ceux de la statistique ; elle est d'ailleurs une combinaison de ces deux derniers procédés dont elle interprète les résultats à propos d'une classe déterminée de faits sociaux. Le perfectionnement de ce procédé, encore rudimentaire aujourd'hui, dotera la sociologie d'un mode sûr d'information.

§ 3. — *L'Expérimentation*

Il y a expérimentation proprement dite, ou *expérimentation directe*, lorsque le savant produit lui-même artificiellement les circonstances d'un phénomène naturel, isole arbitrairement, pour les analyser, les forces qui, dans la réalité, concourent à la production de ce phénomène.

Citons, sans les apprécier, quelques exemples d'expérimentation sociologique : — Les entreprises communalistes d'Owen à New-Lanark, New-Harmony (1826) ; — *La Colonie des Icariens*, partisans des doctrines de Cabet, qui, en 1848, se rendirent dans le Texas (Etats-Unis d'Amérique) pour y fonder une cité modèle ; — *Le Familistère de Guise*, fondé à Guise (Aisne) en 1859 par Godin-Lemaire, disciple de Fourier, sur la base de l'association la plus complète entre le travail et le capital ; — Les *Ateliers nationaux* établis par le gouvernement provisoire de 1848 ; — les coopératives de production, de consommation, de crédit actuelles ; — Les essais pédagogiques : La Ruche de Sébastien Faure, l'École des Roches, etc. ; — Les œuvres de relèvement des condamnés, de l'enfance, des pros-

tituées, etc. — Toutes ces tentatives plus ou moins heureuses ont rendu ou rendront possible l'étude de certains phénomènes dont l'analyse ne peut être faite par d'autres procédés. Mais ce mode de recherche, employé couramment dans les sciences physiques, chimiques et biologiques, sera toujours d'un usage très restreint en ce qui concerne les phénomènes sociaux à cause de leur extrême complexité, de leur étendue dans le temps et dans l'espace et surtout par suite de la gravité des conséquences de son emploi généralisé.

Les mêmes difficultés et les mêmes dangers ne se présentent pas pour *l'expérimentation indirecte* qui n'est qu'un cas particulier de l'observation appliquée à certaines circonstances exceptionnelles ou anormales qu'offrent quelquefois ces phénomènes. Par exemple, dans l'organisme social il se produit souvent, comme dans l'organisme animal, des cas pathologiques où certains caractères, démesurément grossis, se présentent spontanément à l'analyse du savant sous une forme facilement observable. Ces cas sont fréquents aux époques révolutionnaires, en temps de crises économiques, politiques ou autres. Il se produit dans ces périodes des réactions violentes et très apparentes, comparables aux réactions produites artificiellement dans les expériences physiques, chimiques ou biologiques. Or, comme les lois naturelles fondamentales subsistent toujours essentiellement en un état quelconque de l'organisme social, il y a lieu de conclure rationnellement, avec les précautions convenables, de l'analyse scientifique des perturbations à la théorie positive de l'existence normale.

Le sociologue peut également porter son analyse sur les expériences faites dans un but pratique par les gouvernements ou les législateurs, en suivre l'évolution et en dégager les résultats. Par exemple, certaines lois,

certaines décrets peuvent être considérés comme des agents nouveaux introduits dans l'organisme social et dont il est utile de suivre les effets.

Enfin toute invention, toute doctrine et toute institution nouvelles constituent aussi des facteurs sociaux dont l'action se manifeste sous nos yeux, des expériences dont nous pouvons suivre les effets.

Cependant nous ne devons pas exagérer l'importance de ce mode d'exploration qui sera toujours assez restreint et d'un usage très délicat, exigeant une grande perspicacité de la part du savant qui l'emploie.

CHAPITRE V

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tome IV (1830-1842).
- RENÉ WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales*. Tome II (1904).
- E. DURKHEIM. — *Les Règles de la Méthode sociologique* (1894).
De la Méthode dans les Sciences (F. Alcan, Paris, 1910).
- LETOURNEAU. — *La Sociologie d'après l'Ethnographie* (1880).
- ESPINAS. — *Les Sociétés animales* (1877).
- CH. V. LANGLOIS et CH. SEIGNOBOS. — *Introduction aux Etudes historiques* (1897).
- P. LACOMBE. — *De l'Histoire considérée comme Science*.
- CH. SEIGNOBOS. — *La Méthode historique appliquée aux Sciences sociales* (1901).
Revue historique (Alcan, Paris).
-

CHAPITRE V

La Méthode comparative

La méthode comparative tire son fondement de l'analogie scientifique que l'on peut légitimement établir entre les sociétés humaines et les sociétés animales (méthode d'analogie biologique), — ou entre les diverses sociétés humaines qui existent actuellement sur les différents points de notre planète (méthode ethnographique), — ou entre les stades de civilisation que l'humanité a parcourus depuis les temps les plus reculés (méthode historique).

§ 1. — *Méthode d'analogie biologique*

La subordination directe de la sociologie envers la biologie est tellement incontestable que tout travail sociologique est impossible à quiconque ne s'y est pas préalablement préparé par de solides études biologiques. Nous verrons plus loin (ch. X) l'importance que la comparaison des sociétés humaines avec les sociétés animales peut présenter dans l'explication des premiers germes des relations et des institutions sociales.

Mais l'analogie biologique a été poussée plus loin par l'Ecole dite organiciste (Spencer, Schœffle, Lilienfeld, Novicov, Létourneau, Gumplovicz, etc.). Résumons d'après l'un de ses plus brillants défenseurs actuels, M. René Worms, les principaux points de cette théorie : Les sociétés constituent des êtres véritables ; leurs

éléments sont à la fois indépendants et interdépendants ; ils sont agencés entre eux de façon à former des organes et des systèmes ; ils vivent chacun de leur côté et cependant le tout vit également par là même. Ce tout — la société — est soumis aux lois générales de l'évolution des êtres vivants. Une société naît, elle se reproduit, elle disparaît comme peut le faire un de ses membres. Ces analogies étant admises, M. René Worms en tire les applications suivantes sagement expurgées des exagérations auxquelles s'étaient laissé entraîner les premiers théoriciens de l'organicisme : 1° Dans les organismes vivants les faits se produisent en principe spontanément. La spontanéité est donc la règle dans l'existence sociale, c'est-à-dire que la société n'est pas formée par l'arbitraire des individus, que sa direction ne dépend pas seulement de l'action exercée par quelques intellectuelles dominantes, mais aussi du rôle de la masse impulsive. Ainsi par l'idée de spontanéité se trouvent à la fois conciliées les deux théories inverses de l'automatisme pur et de la liberté absolue ; — 2° En biologie, deux grandes forces sont incessamment à l'œuvre, l'une pour maintenir les résultats acquis, l'autre pour opérer les transformations ; la première est l'hérédité, la seconde est l'adaptation. De même dans la société il y a conflit permanent entre la force conservatrice et la force novatrice. Cette lutte est nécessaire en sociologie comme en biologie, car l'équilibre des forces ne peut résulter que de leur conflit ; — 3° Dans la vie organique on constate une incessante action de chaque partie sur le tout et une continuelle réaction du tout sur chaque partie. De même dans la société, rien de ce qui se passe dans les moindres groupes sociaux ou dans l'intimité de l'individu n'est indifférent pour la nation et réciproquement tout ce qui se passe dans la société intéresse chacun de ses membres. Par là se constitue ou se ren-

force, entre tous les éléments du corps social, l'action du principe de solidarité qui domine pareillement tous les éléments du corps organique. Voilà quelques principes fondamentaux en sociologie, conclut M. Worms, que l'étude des sciences biologiques a, sinon révélés, du moins précisés et singulièrement fortifiés.

Nous reconnaissons que cette nouvelle conception de l'analogie biologique est tout à fait acceptable. Sans aller, en effet, jusqu'à assimiler complètement les sociétés aux organismes individuels, comme l'a fait, au début, l'Ecole organiciste, sans vouloir découvrir à toute force des analogies entre chaque organe et fonction des premières et chaque organe et fonction des seconds, on peut légitimement tenir compte de certaines analogies incontestables entre les phénomènes organiques et les phénomènes surorganiques, et transporter de la biologie dans la sociologie certains principes fondamentaux, sauf à leur faire subir les modifications imposées par la nature différente de ces phénomènes. Nous verrons les importantes applications que les sociologues ont faites de cette méthode, notamment en ce qui concerne les principes de l'hérédité, de l'adaptation, des limites de variation, de différenciation, de corrélation, etc. (V. ch. XVII).

§ 2. — *Méthode ethnographique*

Cette méthode, basée sur l'étude comparative des différentes races humaines, est légitimée par le principe, établi par A. Comte, de l'identité nécessaire et constante du développement de l'humanité d'après l'irrésistible prépondérance du type commun de la nature humaine, au milieu des diversités quelconques de climat et même de race, les différences réelles ne pouvant affecter que la vitesse effective de chaque évolution sociale. On peut

donc espérer, grâce à l'étude des races et des peuplades les plus sauvages actuellement existantes, reconstituer les stades primitifs, ou tout au moins certaines phases du développement social dont l'histoire de notre civilisation n'a laissé aucun vestige appréciable.

La méthode ethnographique tire son origine des récits et des collections d'objets de toutes sortes que nous ont laissés les voyageurs, les explorateurs et les missionnaires. L'anthropologie a d'abord recueilli ces matériaux plus ou moins intéressants, les a soumis à une minutieuse critique, à un rigoureux contrôle. Sous l'inspiration de cette science nouvelle, des expéditions d'un caractère purement scientifique ont été organisées, et des savants ont même poussé l'amour de leur science jusqu'à oser s'installer et vivre au milieu de peuplades sauvages : Lewis Morgan, au milieu des Indiens Peaux-Rouges, Spencer au milieu des aborigènes de l'Australie centrale, et bien d'autres héros de la science. Ils ont pu ainsi pénétrer la vie intime et non plus seulement superficielle de certaines tribus sauvages ou semi-sauvages, et nous apporter des documents ethnographiques d'autant plus sûrs qu'ils ont été recueillis par des savants compétents et dans un but exclusivement scientifique. Leurs travaux ont été confrontés, coordonnés, leurs collections ont été exposées et enrichissent chaque jour les musées spécialement aménagés à cet effet : musée d'ethnographie du Trocadéro, muséum d'histoire naturelle de Paris, musée de la société d'anthropologie, etc.

Nous verrons plus loin l'importance de ces travaux au point de vue sociologique.

§ 3. — *Méthode historique*

L'histoire est une science distincte, auxiliaire de la sociologie, une sorte d'histoire naturelle de l'humanité,

et qui est à la sociologie ce que la zoologie et la botanique sont à la biologie. L'histoire fournit au sociologue la presque totalité des documents sur lesquels porteront ses spéculations. Tant vaudra l'histoire, tant vaudra la sociologie.

Nous n'avons pas à exposer ici les règles de la méthode dans la science historique. Notons seulement que ses procédés d'investigation ont acquis, au cours du siècle dernier, une telle précision (paléographie, épigraphie, sigillographie, blason, numismatique, archéologie, chronologie, etc.) et ont soumis tous les faits à un contrôle si minutieux (critique des sources — authenticité et autorité des ouvrages, actes, monuments, — ou critique des faits — date et valeur des textes), que les données de l'histoire offrent aujourd'hui au sociologue les garanties les plus sérieuses d'impartialité et de certitude.

Mais l'historien ne se borne pas à l'analyse et à la critique historiques ; il est même d'usage de réserver le titre d'historien à celui qui se livre à une œuvre de synthèse, de généralisation historique, à celui pour qui le but idéal de l'histoire serait de reconstituer, dans la série des temps, la vie intégrale de l'humanité. Ainsi l'histoire tend à devenir une psychologie collective, une psychologie de l'humanité.

Nous arrivons alors au point limite où cette science se confond avec la sociologie, où la *science descriptive* devient une science explicative, une *science abstraite*, comme nous l'avons expliqué plus haut. En fait, la ligne de démarcation est bien difficile à déterminer entre les grandes généralisations historiques, c'est-à-dire entre la philosophie de l'histoire, d'une part, et la sociologie d'autre part. Souvent le sociologue contestera les conclusions de l'historien philosophe et se livrera lui-même à la construction et à la généralisation historiques, préam-

bule de ses investigations sociologiques ; souvent par contre l'historien-philosophe sera entraîné, dans ses inductions, jusqu'à vouloir rechercher les lois générales des phénomènes sociaux.

De tels empiètements sont inévitables et ne nous paraissent d'ailleurs présenter aucun danger. Cependant, si l'on veut conserver une ligne de démarcation entre l'histoire philosophique et la sociologie, nous dirons avec M. Gabriel Monod (1) que la sociologie s'occupe de déterminer, par une étude comparative, quels éléments permanents, quelles forces toujours agissantes, matérielles ou spirituelles, constituent la vie des sociétés humaines et comment elles se combinent pour produire les divers états de civilisation ; qu'elle vise à *abstraire* de la diversité des phénomènes ce qu'ils contiennent d'universel et de permanent ; — tandis que la philosophie de l'histoire se contente de mettre en lumière les principaux caractères *particuliers*, significatifs, qui sont propres à une époque et à un pays, qui les distinguent de tous les autres, et qui dominant et commandent toute une série de phénomènes secondaires. Par exemple, la sociologie étudiera les éléments constitutifs du pouvoir monarchique ou de l'organisation républicaine et les conditions générales qui en règlent l'évolution ; l'histoire philosophique montrera comment la royauté a été pendant des siècles la force politique et sociale qui a fait la France et a créé cette centralisation qui la rend si différente de toutes les autres nations. La sociologie indiquera les conditions sociales qui constituent l'esclavage, le servage, le salariat moderne, ou qui les font disparaître ; l'historien-philosophe étudiera les caractères de l'esclavage grec ou romain, les causes générales qui ont transformé l'esclavage en servage, la révolution

que le machinisme a produite dans la condition des ouvriers, etc.

Ainsi donc, la méthode historique en sociologie consiste à utiliser les données de l'histoire des différents peuples, à suivre, dans le temps et dans l'espace, les transformations subies par les institutions sociales, à rapprocher ensuite ces transformations des transformations concomitantes observées dans les milieux sociaux correspondants et à tirer de ce rapprochement des rapports de causalité. Le sociologue ne peut en effet rendre compte d'une institution en observant une seule période de son évolution ou cette évolution dans un seul peuple, il doit en outre suivre à la fois son évolution historique dans tous les peuples où elle se présente.

Si nous voulons, par exemple, rendre compte de l'institution de la propriété, il ne nous suffira pas de l'étudier telle qu'elle existe actuellement dans un seul peuple ou dans plusieurs peuples, mais telle qu'elle a existé dans toutes les sociétés depuis leur origine jusqu'à leur dissolution ou jusqu'à nos jours ; nous devons ensuite comparer l'évolution de cette institution à l'évolution parallèle d'autres institutions du pays considéré ; cette comparaison nous permettra de découvrir certaines relations entre ces deux évolutions ; nous comparerons ensuite les relations établies pour différents pays ; nous pourrons alors seulement chercher le rapport de causalité qui existe entre l'institution de la propriété et les autres institutions sociales.

Naturellement le sociologue devra s'appuyer sur le travail préalable de l'historien ; d'où l'importance, pour la sociologie, du développement scientifique des études historiques.

CHAPITRE VI

BIBLIOGRAPHIE

- STUART MILL. — *Système de Logique déductive et inductive* (1843).
(Trad. L. Peisse).
- E. DE ROBERTY. — *Nouveau Programme de Sociologie* (1904).
- E. DURKHEIM. — *Les Règles de la Méthode sociologique* (1894).
- ALEX. BAIN. — *La Logique inductive et déductive* (1870). (Trad.
Compayré).
- LACHELIER. — *Du Fondement de l'Induction* (1871).
- H. POINCARÉ. — *La Science et l'Hypothèse* (1902).
-

CHAPITRE VI

La Méthode inductive

Nous avons étudié dans le chapitre précédent les procédés que la méthode d'observation met à la disposition du sociologue pour prendre contact avec les phénomènes sociaux. Mais quand on décompose, par l'analyse, la réalité sociale, c'est afin d'arriver à connaître les faits trop nombreux ou trop complexes pour être étudiés en bloc. Si l'on commence par le travail d'analyse, c'est pour rendre possible une synthèse des faits analysés, c'est pour découvrir les rapports constants qui existent entre eux, c'est pour établir les lois sociales.

Comment va-t-on procéder pour découvrir ces rapports ? Quelle méthode va-t-on suivre ? On suivra la méthode qui a fait ses preuves dans les autres sciences abstraites : la méthode inductive. Seul l'emploi de cette méthode est conforme aux principes énoncés plus haut de la méthode positive.

L'induction, en effet, consiste à conclure d'un nombre limité de cas particuliers à tous les cas semblables.

Elle est seule légitime dans l'état actuel de la sociologie. On ne peut en effet songer à faire usage de la méthode déductive qui consiste à tirer, par le raisonnement, de propositions générales préalablement établies, des propositions particulières qui en découlent. Ces propositions générales ne peuvent être établies que par une longue suite d'inductions accumulées, d'où la nécessité de l'emploi prolongé de la méthode inductive.

Cette nécessité s'impose, plus qu'en toute autre science, en sociologie où l'opération inductive est loin d'être achevée.

§ 1^{er}. — *Méthode finaliste*

La méthode déductive cependant a été longtemps employée seule à l'étude des phénomènes sociaux par suite d'une confusion entre la réalité et l'idéal, entre l'observation et l'imagination, entre la science et l'art, entre ce qui est et ce qui pourrait être.

Le savant actuel doit-il rejeter complètement l'œuvre colossale que lui ont léguée tant de générations de penseurs ; doit-il, renouvelant le système de la *table rase* de Descartes, et écartant toutes les *notiones vulgares* ou *prænotiones* de Bacon, rejeter en bloc tout ce qui a été fait avant lui ? La scission qu'il a opérée entre la science sociale et l'art social ne lui permet-elle pas de profiter de l'effort accompli par ce dernier ? L'art et la science, malgré la différence profonde qui les sépare, ne cessent pas d'être en mutuelle dépendance : l'art dépend de la science, et l'idéal de chaque individu se précise et s'élève avec ses connaissances. Quand il sait plus et mieux, il veut davantage et plus juste. Son idéal est donc à tout instant modifié, élargi par la science. On pourrait même, en poussant l'analyse plus avant, dire que son idéal est créé de toutes pièces par la science. S'il en est ainsi, cet idéal qui apparaissait comme une *cause*, ne serait qu'un *effet*, et la méthode qui nous paraissait être déductive ne serait qu'une méthode inductive particulière dominée par le finalisme, et à laquelle on pourrait donner le nom de méthode finaliste.

Ainsi la *méthode finaliste*, comme l'a expliqué M. de Roberty, se rapproche de la méthode inductive en ce qu'elle suit la même marche, du particulier au général.

Mais, tandis que pour l'induction, qui se borne à conclure d'un nombre limité de cas particuliers à tous les cas semblables, un effet reste toujours un effet et une cause, une cause, pour le *finalisme* au contraire l'effet se transforme en mobile, en raison explicative ou *cause finale*.

Cette méthode est spéciale aux faits sociaux. Ceux-ci, en effet, comme nous l'avons vu, diffèrent des autres faits par leur caractère finaliste : tout fait social ne nous semble avoir de raison d'être qu'en vue d'un *but* à atteindre, d'une *fin* à poursuivre ; d'où la conclusion que ce but, que cette fin est le mobile, la cause dite finale de ce fait et ce fait est considéré comme le *moyen* d'atteindre ce but. Or cette conclusion est le résultat manifeste d'une illusion. Ce but, cette fin que nous prenons pour la cause du phénomène social, en est au contraire *l'effet*, et le phénomène que nous prenons pour le *moyen* est la *cause* de cet effet. Par exemple, lorsque l'on dit que la construction des chemins de fer est un moyen qui a pour but de rendre les communications plus rapides et plus faciles, on en conclut que le désir de communications rapides et faciles est la cause qui a pour effet la construction des chemins de fer. Si nous renversons les termes de cette conclusion nous dirons : la construction des chemins de fer a engendré l'idée de communications rapides et faciles ; la construction des chemins de fer sera la cause et les communications rapides et faciles seront l'effet de cette cause. Ce qui provoque l'inversion de la série causale véritable, c'est que l'effet réagit sur sa cause et finit par se substituer à elle dans notre esprit. Ainsi, dans notre exemple, la construction des chemins de fer ayant engendré l'idée de communications rapides et faciles, cette idée se transforme facilement en désir et ce désir nous incite à construire des chemins de fer ; ainsi l'effet se transforme en cause de

sa propre cause et nous fait perdre de vue cette véritable cause.

Il suffira donc, en sociologie, de renverser la série finaliste, d'invertir l'ordre dans lequel ces termes se suivent, pour arriver à établir une véritable série causale, c'est-à-dire à rendre au but son caractère d'effet et au moyen son caractère de cause.

La méthode finaliste apparaît ainsi comme un procédé subsidiaire et auxiliaire de la méthode inductive, comme un moyen de contrôle (1).

§ 2. — *Méthode des variations concomitantes*

Voyons les procédés de l'induction propres à la sociologie.

John Stuart Mill, dans *System of logic*, distingue quatre méthodes de logique inductive, c'est-à-dire quatre procédés tendant à établir un rapport de cause à effet entre deux phénomènes quelconques : la *méthode de concordance* établit ce rapport lorsque les cas comparés concordent en un seul point ou apparaissent toujours ensemble ; la *méthode de différence* conclut au même rapport si ces cas diffèrent en un seul point ou sont simultanément absents ; la *méthode des résidus* suppose que l'on a pu infirmer l'influence de tous les phénomènes antécédents, sauf un, qui est alors déclaré cause du phénomène considéré. Ces trois premiers procédés de la méthode inductive sont inapplicables aux phénomènes sociaux, car la complexité trop grande de ces phénomènes permet difficilement d'affirmer que l'on a inventorié tous les phénomènes sans exception ; si

(1) VOIR DE ROBERTY. — *Nouveau Programme de Sociologie*. Livre I, ch. III. IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

quelques-uns sont restés inaperçus, il se peut précisément que l'un d'eux soit cause du phénomène considéré.

Il n'en est pas de même de la *méthode des variations concomitantes*. Ici, il suffit de vérifier si deux phénomènes varient simultanément pour supposer qu'il peut exister entre eux certains rapports. M. Durkheim, qui a fait plusieurs applications de cette méthode, reconnaît en elle l'instrument par excellence des recherches sociologiques. En effet, pour qu'elle soit démonstrative, dit-il, il n'est pas nécessaire que toutes les variations différentes de celles que l'on compare aient été rigoureusement exclues. Le simple parallélisme des valeurs par lesquelles passent les deux phénomènes, pourvu qu'il ait été établi dans un nombre suffisant de cas suffisamment variés, est la preuve qu'il existe entre eux une relation. Les lois établies par ce procédé ne se présentent pas toujours d'emblée sous la forme de rapports de causalité. La concomitance peut être due, non à ce qu'un des phénomènes est la cause de l'autre, mais à ce qu'ils sont tous deux les effets d'une même cause, ou bien encore à ce qu'il existe entre eux un troisième phénomène, intercalé mais inaperçu, qui est l'effet du premier phénomène et la cause du second. Les résultats auxquels conduit cette méthode ont donc besoin d'être interprétés : on cherchera d'abord, à l'aide de la déduction (d'une hypothèse), comment l'un des deux termes a pu produire l'autre ; puis on s'efforcera de vérifier le résultat de cette déduction à l'aide d'expériences, c'est-à-dire de comparaisons nouvelles. Si la déduction est possible et si la vérification réussit, on pourra regarder la preuve comme faite. Si, au contraire, l'on n'aperçoit entre ces faits aucun lien direct, on recherchera un troisième phénomène dont les deux autres dépendent également ou qui ait pu servir d'intermédiaire entre eux. Il importera de comparer, non des variations isolées, mais des séries de variations.

Ces séries peuvent comprendre des faits empruntés : 1° ou à une seule société, 2° ou à plusieurs sociétés de même espèce, 3° ou à plusieurs espèces sociales distinctes.

Il faudra employer successivement la comparaison dans chacune de ces trois séries pour être à même de poser une loi générale. La comparaison dans une seule série ne donnerait que la loi spéciale à cette série. Par exemple, pour pouvoir expliquer l'état actuel de la famille, du mariage, de la propriété, etc., il faudrait connaître quelles en sont les origines, et sur ces points l'histoire comparée des grandes sociétés européennes ne saurait nous apporter de grandes lumières. Il faut remonter plus haut.

Par conséquent, pour rendre compte d'une institution sociale, appartenant à une espèce déterminée, on comparera les formes différentes qu'elle présente, non seulement chez les peuples de cette espèce, mais dans toutes les espèces antérieures. La sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie ; c'est la sociologie même en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits (1).

§ 3. — *L'Hypothèse*

Nous terminerons ce chapitre par quelques mots sur la légitimité de l'hypothèse en sociologie. Toutes les sciences ont fait usage de l'hypothèse qui est le principe directeur de toute recherche. Mais il faut distinguer les hypothèses générales et les hypothèses particulières. Les premières, sans fondement et invérifiables, ont été employées dans la philosophie métaphysique où elles se sont accumulées sans profit, donnant lieu à de stériles discussions qui remplissent le vide de cette philosophie.

Les secondes, basées sur des observations positives, sont vérifiables par l'expérience. Elles sont donc légitimes.

L'hypothèse est en outre indispensable au savant ; elle est pour lui un guide et un aiguillon : un guide, car elle concentre ses efforts sur une catégorie de faits supposés reliés par certaines relations ; — un aiguillon, car son esprit, obsédé par le désir de la vérifier, ne sera satisfait que lorsqu'il aura démontré sa vérité ou sa fausseté.

Aucune règle, aucun principe ne peut guider le savant dans l'art de construire des hypothèses ayant une valeur heuristique : qu'elles ne contredisent à aucune loi précédemment établie, qu'elles soient abandonnées sans retard dès qu'elles reçoivent le moindre démenti de l'expérience, c'est tout ce que l'on peut exiger d'elles. Et, encore, que d'hypothèses contraires à certaines lois qu'on croyait certaines, en contradiction avec certains faits qu'on croyait expliqués, ont cependant triomphé, démontrant la fausseté de ces prétendues lois auxquelles elles contredisaient, la fausse explication des faits qu'on leur opposait. En somme, donc, l'hypothèse est affaire d'intuition ; c'est le secret du savant, de l'homme de génie.

CHAPITRE VII

BIBLIOGRAPHIE

- PLATON. — *République* (Trad. Aubé).
- ARISTOTE. — *La République athénienne* (Trad. Reinach).
- BOSSUET. — *Discours sur l'Histoire universelle*.
- LACKE. — *Traité du Gouvernement civil* (1689).
- MONTESQUIEU. — *De l'Esprit des Loix* (1748).
- J.-J. ROUSSEAU. — *Le Contrat social* (1762).
- VOLTAIRE. — *Essai sur l'Histoire générale, sur les Mœurs et l'Esprit des Nations* (1756).
- ABBÉ MABLY. — *Sur l'ordre naturel des Sociétés politiques* (1776).
- *Droits et Devoirs du Citoyen* (1784).
- CONDORCET. — *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'Esprit humain* (1794).
- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tome IV (1830).
-

CHAPITRE VII

Historique de la Sociologie

L'histoire d'une science, selon nous, c'est l'histoire des méthodes employées avant la constitution définitive de cette science. Le jour où elle est constituée, son histoire cesse ou plutôt se confond avec la science elle-même.

Depuis les travaux immortels d'Auguste Comte, la sociologie est en possession de méthodes scientifiques, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents. Nous verrons, par la suite, que leur emploi a déjà donné quelques résultats positifs.

Voyons, pour le moment, au prix de quels efforts, à la suite de quels tâtonnements, la sociologie est parvenue à se constituer.

Nous distinguerons trois périodes correspondant aux méthodes qui ont successivement dominé les conceptions sociales :

1° La période de l'*art social* où l'idée d'une science sociale est encore absente et où l'homme, persuadé de sa toute-puissance sur les événements et ne pouvant concevoir que ces événements soient soumis à des lois naturelles, s'applique directement à les diriger selon sa volonté, sans aucune règle, sans aucune méthode, ou, si l'on veut, avec une *méthode exclusivement empirique* ;

2° La période de la *philosophie de l'histoire* où apparaît la notion d'un enchaînement, d'une logique

dans les faits historiques, mais où chacun se croit autorisé à apprécier, par le raisonnement pur, le sens de l'histoire des peuples et s'imagine pouvoir tirer de cette appréciation subjective des considérations utiles pour l'avenir des sociétés. C'est la période des grandes généralisations inspirées par la *méthode subjective et déductive* ;

3^o Enfin la période de la science sociale naissante où les vrais *précurseurs* de la sociologie s'attachent à l'étude des faits, à une description objective des phénomènes sociaux, qu'ils soupçonnent d'être soumis, comme les autres phénomènes de la nature, à d'invariables lois naturelles, que seule la *méthode objective* fera découvrir.

§ 1^{er}. — *L'Art social*

La sociologie, comme les autres sciences, date des débuts mêmes de l'humanité.

Les premiers hommes qui se sont trouvés réunis ont fait de la sociologie, sans le savoir, lorsqu'ils ont établi les premières bases de leurs grossières institutions sociales et les premiers sociologues ont été leurs chefs, leurs prêtres, leurs sorciers. Leur conception de la société correspondait à leurs autres conceptions scientifiques, ou plutôt aux idées grossières qu'ils se faisaient de la nature ; l'animisme, qui semble bien avoir été la première conception générale commune à tous les êtres humains primitifs, consiste, comme l'a expliqué M. Salomon Reinach, à projeter au dehors la volonté qui s'exerce en nous, à peupler le monde, et en particulier les êtres et les objets qui nous entourent, d'une vie et de sentiments semblables aux nôtres (1).

Cette tendance universelle de l'esprit humain se

(1) SALOMON REINACH, *Université Lille 2*
Histoire générale des Religions, p. 8.

reflète dans le fétichisme, ou culte individuel d'un objet matériel et dans le totémisme, ou culte socialisé rendu aux végétaux ou aux animaux, considérés comme alliés et apparentés à l'homme ; le fétiche, considéré comme le protecteur de l'individu, et l'animal totem, considéré comme le protecteur du clan, sont en principe inviolables : ils sont *tabous* (1). Le fétiche est le premier symbole où s'affirme la personnalité humaine, et le totem le « premier symbole social, le premier lien, *religamen*, le premier système religieux commandant un premier système de rapports sociaux et d'actions collectives » (2).

Les premiers prêtres de ce premier stade de la civilisation, en codifiant les tabous en ont empêché la multiplication abusive. Ils ont été les premiers sociologues, sociologues à la façon dont les sorciers, les magiciens et les astrologues ont été des physiciens, des astronomes, des biologistes. La théorie est encore absente : persuadés qu'ils peuvent agir sur la nature par leur seule volonté, ils ne soupçonnent pas l'utilité de l'étude directe des faits. Ils agissent dans le règne social comme les sorciers dans le règne animal : ceux-ci guérissent à l'aide de paroles magiques ou de signes cabalistiques, eux préserveront leur clan des calamités grâce au culte de leur totem. On ne peut encore parler de méthode à cette période primitive de la civilisation. Tout se transmet par simple tradition orale ; aucune œuvre d'ensemble n'est encore possible.

Il faut arriver à la période où apparaît l'écriture phonétique (3), pour découvrir les premiers rudiments de théories sociales, théories extrêmement grossières,

(1) SALOMON REINACH. — Op. cit., p. 20-25.

(2) E. DE ROBERTY. — *Sociologie de l'Action*, p. 100.

(3) Voir ch. XI.

vagues compilations de mythes, qui s'imposaient cependant avec assez de force aux esprits pour influencer sur l'organisation purement biologique et spontanée des sociétés primitives.

L'écriture phonétique fut l'instrument le plus puissant de la civilisation : les idées se précisent en se fixant dans des formules, se transmettent et s'accumulent de génération en génération. Chaque société, se développant séparément, possède un ensemble de mythes, de traditions, de coutumes, qui caractérisent son organisation sociale. Aux besoins purement biologiques du début, s'ajoutent les besoins psychiques ; ceux-ci, à mesure que la socialité se développe et se complique, finissent par dominer ceux-là et suscitent les premières théories sociales.

Les plus anciens documents, découverts par l'archéologie moderne, sont des documents religieux, amalgames de rites, de mythes, de généalogies, de préceptes moraux et sociaux.

Le plus grossier empirisme règne dans toutes les conceptions sociales de ces temps reculés : nous sommes entourés d'esprits malins qui nous dominent ; rendons-nous ces esprits favorables par des prières et des sacrifices pour qu'ils protègent chacun de nous et notre tribu. Cette méthode sera suivie par tous les individus restés pénétrés d'animisme et de croyances surnaturelles. Elle trouvera, grâce au développement intellectuel continu de l'humanité, des adeptes de plus en plus habiles et subtils ; elle atteindra son maximum de gloire dans « La Politique tirée de l'Écriture Sainte » d'un Bossuet ; elle aura des défenseurs jusqu'à nos jours dans toutes les sociétés encore plus ou moins imbues d'esprit déiste ; elle aura même une recrudescence incompréhensible dans le spiritisme, le démonisme et l'occultisme.

La sélection des tabous fut un premier progrès, mais ce ne fut pas le seul. L'humanité n'est pas restée passive en présence des mille forces spirituelles dont elle se croyait environnée. Pour réagir contre elles, pour les dompter et les asservir à ses fins, elle a trouvé un auxiliaire dans une fausse science, qui est la mère de toutes les sciences, la magie. Grâce à la magie, l'homme prend l'offensive contre les choses (1). La magie, qui n'était au début qu'une forme de la religion, devient une profession, une institution nécessaire du corps social, et le magicien est forcé de s'ingénier à réaliser des effets heureux qui fassent reconnaître et respecter sa puissance ; le charlatan se fit astrologue, médecin, alchimiste, accrut le capital humain de découvertes utiles qui devaient finir par le rendre inutile lui-même et donner naissance aux sciences exactes, astronomiques, physiques, chimiques, etc. (2).

Ainsi la religion et la magie passent au second plan par autodestruction et l'œuvre de laïcisation est continuée par les savants et les philosophes qui succèdent aux prêtres et aux magiciens dont l'influence va sans cesse décroissant dans les pays civilisés ; la magie et la religion n'y subsistent plus qu'à l'état de survivance.

Mais le lent développement de la science et le petit nombre des faits auxquels elle était en mesure de donner une explication *naturelle* ont longtemps laissé le champ libre aux fantaisies de la philosophie métaphysique qui se donna comme destination spéciale de satisfaire la curiosité impatiente des esprits.

La philosophie a toujours conservé son caractère métaphysique [μετὰ τὰ φυσικά βιβλία, après les livres de la physique]. Elle ne s'est jamais contentée d'être une

(1) SALOMON REINACH. — *Histoire générale des Religions*, p. 32.

(2) SALOMON REINACH. — *Op. cit.*, p. 33.

synthèse des sciences particulières, selon la conception actuelle, mais a toujours émis la prétention d'être une méta-science, d'expliquer ce que la science ne pouvait expliquer, de combler les lacunes de la science par des hypothèses générales invérifiables. (V. Ch. XIII).

Or les lacunes de la science étaient considérables et la sociologie, en particulier, qui depuis trois quarts de siècle seulement aspire au titre de science, constituait une de ces lacunes que la philosophie métaphysique n'éprouva nul scrupule à combler.

Que cette philosophie soit spiritualiste ou matérialiste, ou sensualiste, la méthode est la même : « Partant d'hypothèses générales nécessairement invérifiables, elle arrive, au point de vue de ses constructions logiques, à une série de contradictions inconciliables dans les limites des notions scientifiques et, au point de vue des faits, à une foule de grossières erreurs, relevées quelquefois par les contemporains, devenant toujours évidentes aux yeux des générations suivantes » (1).

Une telle méthode ne pouvait aboutir à des résultats positifs. Toutes les productions qu'elle a inspirées et auxquelles on peut attribuer un but sociologique ne sont que des vues de l'esprit, des œuvres d'imagination, des rêveries poétiques ou prophétiques, des constructions de cités idéales. Au point de vue sociologique on ne peut qu'attribuer une valeur égale aux poèmes d'Homère et d'Hésiode, à la « République » de Platon (iv^e siècle avant J.-C.), au « *De natura Rerum* » de Lucrèce (i^{er} siècle avant J.-C.), au « Prince » de Machiavel (1515), à l'*Île d'Utopie* de Thomas Morus (1518), à la *Cité du Soleil* de Campanella (1620), au *Léviathan* de Hobbes (1654), à la *Politique* de Spinoza (1670), aux *Traité*s du *Gouvernement civil* de Locke

(1) DE ROBERT L. LADD, *Université de la Nouvelle Philosophie*, p. 54.

(1690), au *Télémaque* et à la *Salente* de Fénelon (1699), et aux rêveries de certains socialistes ou anarchistes modernes.

Enfin les théories sociales d'un grand nombre de penseurs des XVIII^e et XIX^e siècles, qui pourraient faire illusion et paraître scientifiques, à un premier et superficiel examen, parce qu'elles s'appuient déjà sur un certain nombre de faits et d'études historiques, ne peuvent encore être incorporées à la sociologie.

Elles sont toutes inspirées par la *méthode empirique* : ce sont des théories d'art et non des théories scientifiques ; tandis que celles-ci sont des généralisations *a posteriori*, les théories de l'art, au contraire, sont des idées *a priori*, des principes que l'esprit tire de son propre fonds et veut imposer aux choses mêmes (1).

Les penseurs de cette période font essentiellement de l'*art social* et non de la *science sociale*. Il est vrai qu'à la différence des penseurs des siècles précédents, ils s'efforcent de justifier leur idéal par des arguments dépouillés de toute apparence métaphysique, par des arguments tirés de l'histoire, avec laquelle il faut désormais compter ; mais les faits qu'ils citent à l'appui de leurs théories sont soigneusement choisis parmi les plus favorables, tandis que ceux qui pourraient les contredire sont adroitement passés sous silence.

Ils arrivent ainsi, artistes séduisants, à donner à leurs systèmes une apparence scientifique trompeuse et à propager des doctrines toujours facilement adoptées par les masses crédules, avides d'idéal.

Nous pouvons citer parmi les nombreuses doctrines engendrées par cette méthode subjective :

Le communisme de Mably, de Morelly, de Babeuf, de Cabet, d'Owen, de Fourier et de ses disciples Consi-

(1) Voir WORMS, *Philosophie des Sciences sociales*, I, ch. IX.

dérant, Toussenel, de Saint-Simon et de son élève Bazard, etc. ;

L'anarchisme de Proudhon, Max Stirner, Elisée Reclus, Bakounine, Kropotkine, William Morris, Sébastien Faure, Malato, Jean Grave, etc. ;

Le collectivisme des disciples de Karl Marx : Benoist Malon, Fournière, Renard, Guesde, Bebel, Bernstein, etc. ;

Puis toutes les théories modernisées du monarchisme, de la théocratie, de l'impérialisme, etc. ;

Enfin tous les systèmes hybrides ou transactionnels du solidarisme, du mutuellisme, du parlementarisme, du plébiscite, etc...

Sans doute, toutes ces théories ne sont pas purement imaginatives et n'ont plus le caractère exclusivement métaphysique de la période précédente ; elles reposent sur un certain nombre de faits sociaux qu'elles combinent plus ou moins artificiellement pour en tirer un tout cohérent ; sans doute aussi quelques-unes se trouvent plus ou moins conformes aux données actuelles de la sociologie ; mais on ne peut conclure, de cette constatation, à une supériorité de méthode en faveur de l'une quelconque d'entre elles. Leurs auteurs ont été plus ou moins heureux dans leur inspiration, dans leurs choix arbitraires, mais la méthode est tout aussi empirique chez les uns et chez les autres ; on peut dire seulement que certains d'entre eux, plus logiques que les autres dans leurs spéculations, ont eu une intuition plus exacte de la vérité, comme il est arrivé que d'antiques métaphysiciens ont formulé des théories qui se trouvent aujourd'hui en partie conformes aux résultats de la science actuelle.

Toutes ces tentatives, faites dans le but direct d'améliorer, de changer, de reconstituer la société, sont du domaine de l'art. Elles ne sont pas le ressort de la science.

L'art social a existé avant la constitution de la sociologie, comme l'art médical avant la constitution de la biologie.

Or, la constitution d'une science n'étant jamais définitive, mais en perpétuel devenir, l'art, qui s'inspire de cette science, participera de la même instabilité, bénéficiera de ses découvertes comme il souffrira de ses lacunes. Ainsi l'art médical a bénéficié de toute découverte de la biologie, et de même l'art social bénéficiera des découvertes de la sociologie.

Le jugement un peu sévère que nous venons de porter sur les efforts de tant de penseurs dont les travaux sont si justement considérés comme les plus hautes manifestations de la pensée humaine, ne nous interdit nullement d'accorder toute notre admiration aux chefs-d'œuvre qu'ils ont produits. Nous verrons même plus loin que les plus folles utopies ont eu et auront encore longtemps une influence considérable sur la marche de l'humanité.

Notre critique ne tendait qu'à tracer une ligne de démarcation entre l'art et la science pure.

§ 2. — *La Philosophie de l'Histoire*

Nous venons d'appeler art social l'œuvre des penseurs qui, inconsciemment ou consciemment, ont cherché à transformer directement la société selon leur idéal.

Mais cet idéal ne s'est pas formé spontanément et, à moins d'en faire le *deus ex machina* qui expliquerait toute l'activité humaine, il faut bien reconnaître qu'il a été puisé quelque part.

L'idéal suppose la connaissance, plus ou moins précise, des effets, soit nécessaires, soit seulement possibles, dérivant de certaines causes données. Nous ne pouvons désirer que des choses dont nous avons déjà

une certaine idée, c'est-à-dire une certaine connaissance. Or, nos idées, notre connaissance, ne s'acquièrent que par l'expérience : savoir, c'est prévoir ou prédire de tels effets, et c'est en même temps renouveler notre provision de fins à poursuivre, ou même poser à l'activité humaine des buts nouveaux (1).

Notre idéal, nos désirs, se précisent, s'élargissent à mesure que s'étend notre savoir : l'idéal, les désirs d'un Parisien du xx^e siècle sont autrement compliqués et élevés que ceux d'un Gaulois ou d'un Somalis.

Lorsque nous disions plus haut que toutes nos cités idéales étaient des produits de pure imagination, nous entendions l'expression « *imagination* » dans le sens psychologique du mot, c'est-à-dire comme forme de la mémoire ou de la raison, et non dans le sens que le vulgaire lui attribue souvent : l'image décevante de l'impossible.

Tous les projets de réorganisation sociale sont donc puisés en réalité dans les faits et, s'ils résultent de déductions prématurées de l'analyse de ces faits, ils supposent, en tous cas, cette analyse, si imparfaite qu'elle soit.

Les méthodes employées par les premiers sociologues dans l'analyse des phénomènes sociaux vont nous renseigner sur les véritables origines de la sociologie. Il est à remarquer qu'en sociologie, comme dans les autres sciences, ce n'est pas à ceux qui ont spéculé sur les applications pratiques que revient l'honneur des progrès de la science. C'est à ceux qui ont travaillé sans se soucier de l'utilité directe et immédiate de leurs recherches. Les naturalistes, zoologistes et botanistes ont plus fait pour les progrès de la biologie que les médecins et les chirurgiens ; de même les historiens et

(1) V. DE ROBERTY. — *Fondements de l'Ethique*, p. 44.

les géographes ont plus fait pour les progrès de la sociologie que tous les spéculateurs de rénovation sociale.

L'histoire, en effet, est la mère de la sociologie. Les premiers écrivains qui se sont appliqués à raconter les faits et gestes des héros, les événements les plus importants de la vie des différents peuples, à décrire les institutions caractéristiques des diverses sociétés, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs religions, leurs habitations, leur climat, leur pays, — ces écrivains ont fait œuvre sociologique réelle.

Ils n'avaient, certes, aucune préoccupation utilitaire ni scientifique. Ils ne soupçonnaient même pas que leurs travaux pussent avoir d'autre résultat que de distraire le lecteur. Aussi s'attachaient-ils surtout à rendre leurs récits et leurs descriptions agréables, sacrifiant souvent l'exactitude à l'intérêt du sujet. Tite-Live avoue que, s'il se trouve en présence de deux solutions possibles, il choisit de préférence la solution la plus intéressante ou la plus favorable au peuple romain.

L'histoire a été longtemps considérée comme un simple genre littéraire ; ce n'est guère qu'au xvii^e siècle, avec Lenain de Tillemont, mais surtout aux xviii^e et xix^e siècles que la critique historique, critique des sources et critique des faits, apparaît, transformant l'histoire, d'art qu'elle était, en science véritable.

Mais quelque imparfaits qu'aient été les premiers travaux d'histoire, ils relataient cependant un nombre considérable de faits, et, sous la fantaisie littéraire du narrateur, on pouvait déjà dégager un fonds solide auquel l'esprit philosophique n'a pas manqué de puiser pour édifier ses théories et ses systèmes. Généralisations trop hâtives, déductions prématurées, telles furent les premières ébauches des sciences sociales. La méthode subjective et deductive qui y régna longtemps presque

exclusivement a rendu vains les efforts tentés par les plus grands esprits pour contempler, d'un point de vue suffisamment élevé, l'ensemble du passé social. La plus ancienne et la plus glorieuse tentative qui ait été faite pour établir entre les événements humains une certaine liaison apparente est celle de Bossuet dans son admirable « *Discours sur l'Histoire universelle* » où, malgré le principe théologique qui en fausse la conception fondamentale, on rencontre cependant une foule d'aperçus historiques d'une justesse et d'une précision remarquables.

Au XVIII^e siècle, les études historiques ont une tendance de plus en plus marquée aux vastes généralisations ; citons une des plus illustres : les « *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains* » de Montesquieu ; citons également les ouvrages historiques de Voltaire, qui ouvrit à l'historien des horizons nouveaux et créa l'expression « Philosophie de l'Histoire » en donnant lui-même les règles de cette nouvelle manière de comprendre cette science.

Enfin, avec le XIX^e siècle, qu'on a appelé le siècle de l'histoire, nous assistons à une telle rénovation des études historiques, celles-ci acquièrent une telle précision, une telle sûreté d'investigation, que personne ne songe aujourd'hui à refuser le titre de science à cet ancien genre littéraire. La philosophie de l'histoire est actuellement le guide le plus sûr que puisse suivre le sociologue dans ses spéculations ; car sociologues et historiens puisent aux mêmes sources : aux travaux d'érudition des savants spécialistes de l'épigraphie, de l'archéologie, etc., et si l'objet de leurs spéculations diffère, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, il doit cependant y avoir concordance dans leurs méthodes.

Celles-ci tendent chaque jour à perdre le caractère subjectif et déductif qui les poussait à tirer, de vastes et

hâtives généralisations, des conclusions conformes peut-être à l'idéal *id temporis*, mais qui ne pouvaient qu'accidentellement correspondre à la réalité observée.

§ 3. — *Les Précurseurs*

L'art social a été longtemps confondu avec la science sociale, comme l'art médical avec la science biologique. Toutes les sciences d'ailleurs ont été, à l'origine, une compilation de notions empiriques que l'urgent besoin d'agir poussait l'homme à utiliser telles quelles, d'où l'indifférenciation originelle de l'art et de la science. Mais, peu à peu, la faculté d'observation devenant plus pénétrante, s'éveille l'esprit critique. Toutes les notions grossières, léguées par les générations précédentes, sont une à une soumises à l'examen ; un grand nombre sont rejetées, les autres sont rectifiées, précisées, complétées. L'art est caractérisé par la prépondérance fondamentale de l'imagination sur l'observation, par la recherche exclusive des notions absolues, par une tendance inévitable à exercer une action arbitraire et indéfinie sur les phénomènes qui ne sont pas regardés comme assujettis à d'invariables lois naturelles. La science tend au contraire, nous l'avons vu, de plus en plus à subordonner l'imagination à l'observation, à rendre relatives toutes les notions absolues, et à considérer notre pouvoir sur les phénomènes comme rigoureusement soumis à la connaissance de leurs lois. Ces principes, actuellement admis, étaient très incertains au début ; ils n'apparaissent que par intermittence comme de petites lueurs vacillantes dans l'obscurité ; ils n'ont été qu'entrevis même par les plus grands esprits auxquels ils n'ont inspiré que de rares aperçus noyés au milieu d'un abondant et prétentieux verbiage, produit de l'imagination.

On ne peut guère citer, dans l'antiquité, que

quelques pages de la « Politique » et de « La République athénienne » d'Aristote. Ce sont les premiers essais de la méthode d'observation comparative appliquée à l'étude et au rapprochement des sociétés animales, des sociétés barbares et des cités grecques ; ce sont les premières ébauches de la sociologie objective et positive, basée sur des faits, réagissant déjà contre l'influence de l'imagination, signalant par exemple l'inanité des rêveries de Platon.

Mais cette géniale et première tentative n'eut pas et ne pouvait avoir de lendemain. Le faible avancement des autres sciences positives et surtout de la biologie ne permettait pas à la sociologie de se dégager des préjugés qui entravaient sa marche : préjugés géocentrique, anthropocentrique, anthropomorphe, du libre arbitre, etc. Seules les études historiques et géographiques plus approfondies et la constitution des sciences mécaniques et physiques pouvaient lui permettre de nouveaux et fructueux efforts.

Citons, par exemple, la pensée de Pascal, certainement inspirée des progrès scientifiques auxquels il assistait et participait : « Toute la succession des hommes, pendant la longue suite des siècles, doit être considérée comme un seul homme, qui subsiste toujours et qui apprend continuellement. »

Cette proclamation de l'idée de progrès social mettait fin à l'antique croyance à un âge d'or, à ce préjugé qui considérait l'état social contemporain comme radicalement inférieur à celui des temps antérieurs.

Au XVIII^e siècle, enfin, apparaissent les premiers ouvrages systématiques traitant spécialement de sociologie, et où l'on s'efforce d'appliquer à l'étude des phénomènes sociaux, les règles de la *méthode objective* admises dans l'étude des autres phénomènes naturels.

J. B. Vico, savant et philosophe italien du début du

xviii^e siècle, cherche à déterminer l'ordre invariable dans lequel se succèdent les formes de sociétés ; il développe sa fameuse théorie des *ricorci*.

Herder, philosophe allemand, écrit sa « *Philosophie de l'Histoire de l'Humanité* » (1787) où il analyse l'action des climats et des facultés humaines dans la marche de la civilisation.

Montesquieu formule le premier, en termes explicites, le grand principe qui n'était encore que pressenti, qu'on appliquait par intuition, et comme poussé par la force des choses, mais que personne n'avait encore clairement exposé, le principe de l'extension, aux phénomènes sociaux, de l'idée générale de loi : *L'Esprit des loix* commence, en effet, par cette phrase : « La loi, dans son acception la plus générale, est le rapport qui dérive de la nature des choses ». Ainsi, désormais, les phénomènes sociaux seront considérés comme aussi nécessairement assujettis à d'invariables lois naturelles que tous les autres phénomènes quelconques.

A Montesquieu revient donc l'honneur d'avoir complété l'œuvre commencée un siècle auparavant par Descartes et Bacon.

Condorcet, dans son « *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'Esprit humain* » (1793), introduit, pour la première fois, d'une façon nette et directe, la notion scientifique, vraiment primordiale, de la progression sociale de l'humanité.

Les physiocrates (Quesnay, Mirabeau, Turgot, Malesherbes, Gournay, etc.) s'attachent à l'étude d'une catégorie des phénomènes sociaux, les phénomènes économiques. Ils commencent l'œuvre de spécialisation scientifique qui seule permettra les généralisations ultérieures. A la même époque, un Ecossais, Adam Smith, dans ses « *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations* » (1776), dès les débuts, un éclat

remarquable à la science nouvelle de l'économie politique.

Enfin, toute la philosophie du XVIII^e siècle est imprégnée de cet esprit critique en lutte contre les préjugés de l'ancienne philosophie, de cet esprit positif qui entend ne s'appuyer que sur des faits scientifiquement observés et repousser tous les dogmes ou raisonnements à priori. L'érudition s'étend à tous les sujets. On s'est aperçu qu'on ne pouvait combattre un préjugé par le raisonnement seul, mais aussi et surtout par des faits. On fouille, on scrute tout le domaine de la pensée, on remonte aux plus lointaines origines de l'humanité, on déchiffre les vieux documents, on traduit les vieilles inscriptions, on déterre les ruines ensevelies depuis des siècles, on exhume tout le passé. Travailleurs modestes et souvent ignorés du public, les érudits sont les vrais démolisseurs de préjugés et à la fois les initiateurs obscurs des doctrines nouvelles : qui connaît aujourd'hui Bopp (1), un des plus illustres fondateurs de la linguistique, — Winckelmann (2), dont les travaux ont fait entrer l'archéologie dans sa période vraiment scientifique, — de Brosses (3), Dupuis (4), qui, les premiers, ont tenté d'expliquer scientifiquement l'origine des religions? Ce sont cependant les plus connus; les autres ont été oubliés après avoir été pillés.

Ce sont les travaux de ces spécialistes de la sociologie qui, joints aux études d'ensemble déjà tentées, ont

(1) BOPP, philologue allemand, enseigne dès 1816 le sanscrit dont la découverte (fin du XVIII^e siècle) a donné naissance à la linguistique. Son œuvre capitale est une « Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, slave ancienne, gothique et allemande ». (Traduite en français par MICHEL BRÉAL en 1866).

(2) WINCKELMANN, archéologue allemand (1717-1768).

(3) DE BROSSES, auteur du « Culte des Fétiches » (1760).

(4) DUPUIS, auteur de l'« Origine de tous les Cultes » (1795).

rendu possible une conception plus vaste à la fois et plus précise du véritable caractère du phénomène social. Mais cette conception scientifique devait attendre encore quelques années avant de trouver son grand théoricien. Il fallait que la biologie se fût constituée et eût produit ses premiers effets, il fallait que la physiologie cérébrale fût venue confirmer les vues intuitives de certains philosophes sur les lois fondamentales de la nature de l'homme, pour que se comblât enfin le vide qui séparait les sciences physiques déjà constituées des sciences morales naissantes.

Les travaux de Cabanis, les expériences physiologiques de Broussais, anatomiques de Bichat, de physiologie cérébrale de Gall, les théories transformistes de Lamarck, ont ébranlé la conviction et le crédit qui s'attachaient aux divagations de la psychologie classique, ont commencé à déblayer et à préparer le terrain sur lequel le sociologue put désormais travailler avec fruit et sécurité.

Auguste Comte, profitant de ces travaux, couronne par son œuvre immortelle, son « *Cours de Philosophie positive* », les efforts d'un siècle de recherches patientes.

Mais avec Comte nous quittons le domaine de l'histoire de la sociologie pour entrer dans la science sociale elle-même.

LIVRE II

SOCIOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

(Genèse du phénomène social)

CHAPITRE VIII

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. III (1830-1842).
- H. SPENCER. — *Principes de Psychologie* (1855) (Trad. Ribot et Espinas).
- E. DE ROBERTY. — *La Sociologie* (1880).
- E. DE ROBERTY. — *L'Ethique* (4 vol., 1896-1900).
- E. DE ROBERTY. — *Nouveau programme de sociologie* (1904).
- COURNOT. — *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*. Tome I (1861).
- C. BOUGLÉ. — *Les Sciences sociales en Allemagne*. Lazarus (2^e Ed. 1902).
- G. TARDE. — *Les Lois sociales* (5^e Ed. 1907).
- G. DE GREEF. — *Précis de Sociologie* (1909).
- DRAGHICESCO. — *Le Problème de la conscience* (1907)
- J. IZOULET. — *La Cité moderne* (1895).
- F. PAULHAN. — *Physiologie de l'Esprit*.
- F. PAULHAN. — *L'Activité mentale et les Eléments de l'Esprit* (1889).
- RIBOT (Th.) — *La Psychologie anglaise contemporaine* (3^e Ed. 1907).
- CH. RICHET. — *Essai de psychologie générale* (6^e Ed. 1905).
- SIGHELE. — *Psychologie des sectes* (1898).
- BALDWIN (J.-M.) — *Interprétation sociale et morale des principes du développement mental* (1899).
-

CHAPITRE VIII

Sociologie et Psychologie

§ 1^{er}. — *Rapports de la Sociologie et de la Psychologie*

Nous avons expliqué plus haut qu'une science est dite fondamentale ou abstraite lorsqu'elle a pour objet l'étude d'une propriété irréductible (ou actuellement irréduite) de la matière, d'une propriété complètement distincte de toutes celles qui font déjà l'objet des autres sciences abstraites. Nous avons montré, en outre, que la sociologie est une science abstraite puisqu'elle a pour objet l'étude de cette propriété distincte et ultime de la matière, la socialité. Nous en avons conclu que la sociologie a son domaine propre qui ne peut, en particulier, être confondu avec le domaine de la biologie, science avec laquelle elle est en intime relation. Ce point est universellement admis par tous les biologistes et sociologues actuels.

Mais de nombreux savants prétendent intercaler, entre la biologie et la sociologie, une science intermédiaire, qu'ils considèrent comme également abstraite et fondamentale, la psychologie ; ils donnent comme objet à cette science l'étude d'une propriété qu'ils déclarent distincte et irréductible, la propriété mentale. Selon la doctrine de ces auteurs, le fait vital précéderait le fait mental et celui-ci précéderait le fait social.

Cette doctrine nous paraît infirmée par l'expérience,

qui, ainsi que nous allons l'exposer, semble au contraire démontrer que le fait social dérive directement du fait vital, et que le fait mental, postérieur à l'un comme à l'autre, est une combinaison concrète de ces deux faits, un fait bio-social.

L'homme, dit Aristote, dans son traité de « Politique », est, par nature, un animal politique, et il ajoute que l'instinct social est l'origine des sociétés.

Tous les faits observés depuis ont confirmé cette notion : il n'a jamais été rencontré d'être humain ayant toujours vécu à l'état de complet isolement, c'est-à-dire en dehors de toute société. D'autre part, il n'a jamais été rencontré sur la surface du globe de sociétés composées d'êtres humains qui ne soient parvenus, au bout d'une période plus ou moins longue, à un état mental plus ou moins élevé. Le rapprochement de cette double série d'observations semble indiquer qu'il existe une relation constante entre ces deux phénomènes : la *Société* et la *Pensée*, c'est-à-dire entre le phénomène social et le phénomène mental. L'existence de cette relation est admise par tous les sociologues.

Mais quelle est cette relation, quel est le phénomène qui précède et engendre l'autre ? C'est ici que les réponses diffèrent.

En faveur de l'hypothèse de l'antériorité du phénomène mental, on dit que l'homme est poussé à la vie sociale par le fait précisément qu'il est doué d'intelligence et qu'il éprouve un irrésistible besoin de communiquer avec ses semblables.

En faveur de l'antériorité du phénomène social, on dit que l'homme a vécu en société avant d'être doué d'intelligence et qu'il perdrait ses facultés mentales si, par une circonstance quelconque, il était, dès sa naissance, isolé de ses semblables. On objecte à cette dernière hypothèse qu'aucune expérience complète n'a

jamais été faite pour vérifier l'état intellectuel d'un être humain qui aurait, dès sa naissance, perdu tout contact avec ses semblables et que l'existence d'une société d'êtres humains dénués de toute faculté mentale n'a jamais été constatée.

Ces objections sont sérieuses, mais ne paraissent pas infirmer l'hypothèse de l'antériorité du phénomène social engendrant le phénomène mental.

En effet, un nombre considérable de faits observés permettent d'affirmer que le développement intellectuel est en raison inverse du degré d'isolement de l'individu : qui n'a observé que l'enfant des villes avait l'esprit plus ouvert, plus vif que l'enfant des campagnes, — que l'homme qui a voyagé, vécu dans des milieux différents, a acquis une « expérience de la vie » bien supérieure à celle de l'homme qui n'a jamais quitté le coin de terre isolé où il est né, — que les sociétés où les relations entre individus sont nombreuses et faciles sont aussi celles où l'on rencontre le plus grand nombre d'hommes supérieurs, d'hommes de génie ; enfin il s'est présenté des cas exceptionnels où des individus ont été retrouvés après de longues années, dans des îles désertes où ils avaient atterri, après un naufrage, par exemple ; ces cas constituent de véritables expérimentations indirectes et ont tous révélé une oblitération plus ou moins complète des facultés mentales chez les sujets observés.

A côté de ces observations superficielles, des faits plus notoires s'imposent : l'origine du langage suppose de toute nécessité un état social préexistant ; elle s'explique donc comme fait exclusivement social, et il est vraisemblable qu'elle coïncide avec l'origine de la pensée qui serait ainsi d'origine sociale. La science linguistique actuelle aboutit en effet, dans ses inductions, à une humanité sans pensée et sans parole ; elle explique

la formation du langage par l'usage de gestes, de cris, d'exclamations, à l'aide desquels l'homme primitif exprimait et communiquait à ses semblables ses émotions et ses sentiments, puis par les onomatopées à l'aide desquelles il cherchait à imiter les cris des animaux et les bruits de la nature, comme le font encore les sauvages actuels les plus arriérés et nos enfants dans les premiers mois de leur existence. Renan et Max Muller font dériver les racines des langues de ces onomatopées, monosyllabes primitifs qui, en se juxtaposant, en se combinant, ont formé les mots. Ainsi le langage n'a pu être que le produit spontané et inconscient de l'esprit collectif et non de l'esprit individuel, car on n'a jamais vu, selon Muller, de mot recherchant l'idée ou d'idée recherchant le mot. La pensée ne pouvait naître, ni à plus forte raison se développer, sans cet instrument indispensable.

L'origine de l'écriture s'affirme également comme exclusivement sociale. L'écriture, primitivement idéographique, puis phonétique, marque le passage de la vie animale à la vie mentale et représente, avec le langage, le facteur le plus fondamental de la civilisation, celui qui a permis à la tradition et à l'éducation de se développer et de faire bénéficier les générations successives des progrès réalisés par les générations précédentes.

Ainsi, langage, écriture, tradition, éducation, voilà autant d'institutions sociales qui ont peu à peu transformé l'être humain, qui l'ont fait passer de l'état purement biologique à l'état psychologique.

Ces quelques faits paraissent, dès à présent, suffisants pour expliquer l'erreur de la théorie qui prétend faire dériver le fait social du fait mental.

Cette erreur paraît provenir d'un malentendu ou plutôt d'un empiètement illégitime de la biologie dans le domaine de la sociologie.

La constitution de la biologie comme science abstraite est en effet antérieure à celle de la sociologie. A. Comte s'élevait déjà contre la prétention de certains biologistes de considérer la sociologie comme un simple prolongement de la biologie. Cette prétention était excusable à une époque où l'histoire n'avait pas encore atteint le degré de précision convenable et ne présentait pas les garanties de sincérité suffisantes. Mais elle est exorbitante depuis que les sciences historiques se sont révélées sciences exactes et ont accumulé un ensemble imposant de matériaux, de documents qu'il faudrait ignorer pour les négliger.

Il résulte de ces travaux historiques que l'homme, parti des limbes de l'animalité pure, n'est parvenu à la vie intellectuelle que par l'influence du milieu social où il vivait. Il convient donc d'étudier, à *part*, cette influence du milieu social sur le développement intellectuel de l'homme. C'est cette étude qui est l'objet de la sociologie.

La biologie seule est incapable d'expliquer le processus d'évolution par lequel l'être humain a passé de l'état purement biologique à l'état psychologique. Ce processus d'évolution s'est accompli dans et par le milieu social qui est en dehors de la compétence du biologiste.

De même la psychologie se condamne d'une part à n'être qu'un chapitre de la biologie, une simple physiologie cérébrale, quand elle prétend étudier l'esprit humain sans tenir compte de son évolution à travers les siècles, évolution révélée par la sociologie. Mais d'autre part le psychologue créerait une inextricable confusion scientifique, si, pour tenir compte de cette évolution, il prétendait en faire l'objet de ses études.

Il convient donc, pour mettre un peu d'ordre dans cette matière, d'assigner à chaque science son véritable

objet, suivant le principe scientifique qui consiste à abstraire les propriétés des corps pour les étudier séparément.

La biologie, abstrayant de l'être humain ses propriétés physiologiques, en fait l'objet spécial de ses études : anatomie et physiologie des organes et du cerveau humains.

La sociologie, abstrayant du même être ses propriétés sociales, en étudie l'origine et l'évolution dans le milieu social où elles se développent.

La psychologie, rapprochant les propriétés physiologiques et sociales, conventionnellement dissociées pour la commodité de l'étude par la biologie et la sociologie, procède à une reconstitution de l'être humain concret pour l'étudier directement et tel qu'il se présente dans la nature, c'est-à-dire comme résultat concret d'une combinaison intime des propriétés organiques et des propriétés surorganiques ou sociales.

La psychologie se révèle ainsi comme une science concrète s'appuyant d'une part sur la biologie et d'autre part sur la sociologie.

Cette théorie, qui voit dans l'homme un produit combiné du milieu organique et du milieu social, entrevue depuis longtemps par les penseurs les plus profonds, a été formulée expressément pour la première fois par Cournot, mathématicien et sociologue d'une rare puissance de conception, dans son « *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire* » (1861). « Pour l'homme, dit-il, un moyen terme, un véritable *médiateur* est venu s'intercaler entre l'organisme individuel et les facultés individuelles. Ce moyen terme, ce médiateur, n'est autre que le *milieu social* où circule cette vie commune qui anime les races et les peuples... Non seulement il est vrai de dire que l'homme est fait pour la vie sociale,

attribut qui lui est commun avec d'autres espèces, mais il est aussi vrai de dire que l'*homme individuel*, avec les facultés perfectionnées qu'on lui connaît, est le *produit de la vie sociale* et que l'organisation sociale est la véritable condition organique de l'apparition de ces hautes facultés ; proposition qui n'a pas d'analogue pour les autres espèces vivantes » (1).

A peu près à la même époque, un sociologue allemand, Lazarus, soutenait que la *psychologie individuelle* ne pouvait exister que fondée sur la *psychologie sociale* : « Si nous voulons expliquer la forme comme le contenu d'un esprit individuel, nous devons partir de l'ensemble : *logiquement et chronologiquement, la société précède l'individu*. C'est en elle et par elle qu'il développe toutes ses activités. Elle s'interpose entre lui et la nature... Ceux qui, par hasard, ont été, dès l'enfance, privés de son concours, n'ont jamais pu atteindre aux plus humbles privilèges de l'esprit. *L'esprit est l'œuvre commune de la société*. On peut même soutenir que non seulement nos idées théoriques et pratiques, mais encore ce qu'il y a en nous de plus intime, la conscience que nous prenons de nous-même, reste dans la dépendance de la société. L'individualité est un produit de l'histoire. Faible à l'origine, pour ne pas dire nul, le sentiment de l'individualité grandit peu à peu sous la pression des circonstances sociales » (2).

Quelques années plus tard, l'école psychologique anglaise adoptait la même théorie. Lewes, dans deux

(1) Auguste Comte avait donc tort, selon lui, de présenter la psychologie comme une branche des sciences biologiques : c'est bien plutôt la sociologie qui lui fournira de la sève. Voir sur la théorie de Cournot une étude de C. Bouglé dans la « *Revue de métaphysique et de morale* » de mai 1905.

(2) Lazarus. *Leben der Seele* I, 333, 365, III, 381. Cité par Bouglé dans *Les Sciences sociales en Allemagne*, p. 21, 22.

ouvrages remarquables : « *Problèmes de la Vie et de l'Esprit* » (1874), « *Les Bases physiques de l'Esprit* » (1877), établit que « l'esprit humain a deux sortes de racines, puisque l'homme n'est pas seulement un organisme animal, mais encore une unité qui entre dans la composition de l'organisme social ; de la sorte, la théorie complète de ses fonctions et facultés doit être cherchée dans cette double direction... Les facultés spécialement humaines de l'intelligence et de la conscience ne peuvent être que les produits de la coopération des facteurs sociaux avec les facteurs biologiques. » [*The physical basis of mind*. Préface.]

§ 2. — *L'Hypothèse bio-sociale*

Enfin cette doctrine de l'antériorité du fait social sur le fait mental a trouvé son grand théoricien en M. Eug. de Roberty qui en a fait la base de son système sociologique et lui a donné le nom d'*hypothèse bio-sociale*.

Cette hypothèse nous paraît seule susceptible de compléter ou plutôt de préciser la classification des sciences établie par Aug. Comte.

Le fondateur du positivisme, après avoir établi la hiérarchie des sciences physiques et naturelles : — mécanique, physique, chimie, biologie — termine et couronne son édifice par la sociologie. Mais il ne s'explique pas, comme nous l'avons vu plus haut, sur le rôle et la place de la psychologie dans cet enchaînement scientifique. Il paraît confondre d'une part la psychologie avec la physiologie cérébrale, l'incorporant ainsi à la biologie dont elle serait un simple chapitre, le dernier ; et d'autre part il semble laisser entendre que le fait psychologique est un fait simple et élémentaire s'offrant ainsi que l'ultime clef explicative de la sociologie. Cette double incertitude, — confusion du fait

psychologique avec le fait purement cérébral, confusion du même fait psychologique avec le fait social — a donné naissance à deux écoles sociologiques : — l'école vitaliste ou organiciste (Spencer, Létourneau, Worms, Novicov, etc.) qui voit dans la psychologie une simple section de la biologie et identifie le prétendu organisme social avec l'authentique organisme vivant ; et l'école psycho-sociologique (Tarde, Lester-Ward, etc.) qui identifie le fait psychologique et le fait social.

Les conclusions dissemblables de ces deux écoles, vitaliste et psychologique, ont rendu plus apparent l'illogisme de la théorie comtiste. Cet illogisme, signalé déjà par Cournot, Lazarus, Lewes, etc., apparaît à M. de Roberty comme l'obstacle le plus considérable au libre développement de la sociologie. C'est à le vaincre qu'il a consacré la plus grande partie de son œuvre depuis plus de 40 ans.

Complétant et systématisant les vues isolées des auteurs dont nous venons de parler, il leur donne une direction rationnelle grâce à son *hypothèse bio-sociale* dont il montre la haute importance scientifique et dont il tire, le premier, les conséquences logiques : 1° détermination du rôle et du rang de la psychologie dans la hiérarchie des sciences établie incomplètement par Aug. Comte ; 2° théorie de la nature du phénomène social.

Selon la théorie bio-sociale, le fait psychologique n'est ni un fait purement cérébral, ni un fait purement social. C'est un fait composé, cérébral et social à la fois, un fait bio-social. La série des phénomènes qui constituent ce qu'on appelle l'esprit, ou l'intelligence, forme le résultat concret d'une combinaison intime des *propriétés organiques* de la matière, étudiées par la biologie, avec ses *propriétés surorganiques* que la sociologie a précisément pour but de nous faire con-

naître. D'où cette double conséquence : 1° Le fait psychologique (l'esprit, l'intelligence) étant un fait composé, c'est-à-dire concret, bio-social, la science dont il fait l'objet, la psychologie, est une science concrète, une bio-sociologie, qui s'appuie à la fois sur la biologie et sur la sociologie ; la psychologie ne peut donc pas être considérée comme une science abstraite et ne peut entrer dans la hiérarchie des sciences fondamentales ; 2° Le phénomène social ne pouvant, *ex definitione*, être l'effet de son propre effet, c'est-à-dire du phénomène psychologique, doit, de toute nécessité, posséder une cause indépendante. C'est pour rechercher, pour déterminer cette cause que M. de Roberty fait intervenir l'hypothèse de la socialité que nous exposerons dans le chapitre suivant.

L'hypothèse bio-sociale est aujourd'hui admise par les sociologues les plus autorisés. Elle semble même s'imposer chaque jour davantage comme une vérité approchée de la science et exercer sur les sociologues restés fidèles à la théorie organiciste ou psychologique une influence profonde, une influence telle que l'harmonie de leur doctrine s'en trouve gravement compromise. Citons quelques exemples et prenons-les chez les sociologues dont les travaux font autorité en sociologie.

Tarde, un des plus illustres représentants de l'école psychologique, montre d'une part que « le génie individuel est la vraie source de toute harmonie sociale », c'est-à-dire que « le génie collectif, impersonnel, est *fonction* et non facteur des génies individuels » (1), et d'autre part il constate que le génie est un accident historique où s'exprime une nécessité logique : « Le génie, dit-il, est la rencontre de deux rencontres, le confluent de deux confluent, un confluent physiologique

d'aptitudes cérébrales, d'heureux legs hérités, et un confluent social d'enseignements recueillis. Mais ces aptitudes elles-mêmes sont-elles autre chose que la consolidation vitale d'habitudes sociales ? » (1). La contradiction est manifeste : dans la première formule le génie collectif est fonction des génies individuels (selon la théorie psychologique) et dans la deuxième formule il en est le facteur (selon la théorie bio-sociale).

Nous montrerons plus loin que cette contradiction s'explique par un défaut de distinction entre les sociétés primitives et les sociétés les plus civilisées : l'individualité, nulle dans les premières, s'accroît, se précise, s'élève peu à peu au point de devenir prépondérante dans les secondes et de donner l'illusion que l'individu, et surtout l'individu de génie, est facteur et non fonction de la société.

M. Worms, disciple de Spencer, l'un des plus éminents théoriciens de l'école organiciste actuelle, a abandonné lui-même une grande partie de la thèse qu'il avait soutenue dans une œuvre de jeunesse : « *Organisme et Société* » (1895), et, dans un ouvrage récent, « *Philosophie des Sciences sociales* » (3 vol., 1903-1907), il reconnaît l'impossibilité d'assimiler la société au simple organisme vivant. Il admet aujourd'hui que l'individu et la société sont en action et en réaction incessantes et continues l'un sur l'autre : « Il n'y a, dit-il, aucun acte de l'individu qui n'influe en quelque mesure sur le corps social ; il n'y a aucune détermination de la collectivité qui ne se répercute sur l'individu... tant vaut la société, tant vaut l'individu, mais... tant vaut l'individu, tant vaut la société » (2). Ici la contradiction, qui chez Tarde était involontaire, devient

(1) *Études psychologiques et sociales*, Lille 1

(2) *Philosophie des Sciences sociales*, III, p. 98, 99.

volontaire : la société et l'individu (le fait social et le fait psychologique) sont à la fois fonction et facteur l'un de l'autre. Mais pour être facteur social il faudrait que l'individu puisât son individualité en dehors de la société. A cette question : « D'où vient l'individualité psychique de l'être humain ? », M. Worms s'interdit de répondre. Il s'agit là pour lui d'une de ces questions auxquelles « il n'y a pas de réponse possible dans l'état présent du savoir » ; mais il ajoute : « Il n'est pas démontré qu'elles soient insolubles, et nul ne saurait affirmer que les progrès de la science ne jetteront pas sur elle une lumière grandissante » (1). Voilà le langage du vrai savant : reconnaître les obscurités de la science sans déclarer vaines les tentatives, les hypothèses scientifiques à l'aide desquelles on s'efforce de les dissiper. S'il ne donne pas son adhésion expresse à l'hypothèse bio-sociale et aux conséquences qui en découlent, il s'abstiendra de les combattre avant d'avoir reconnu leur illégitimité.

M. Durkheim semble aller plus loin dans son adhésion. « Les caractères généraux de la nature humaine, dit-il, entrent dans le travail d'élaboration d'où résulte la vie sociale. Seulement ce n'est pas eux qui la suscitent ni qui lui donnent sa forme spéciale ; ils ne font que la rendre possible. Les représentations, les émotions, les tendances collectives n'ont pas pour causes génératrices certains états de conscience des particuliers, mais les conditions où se trouve le corps social dans son ensemble. Sans doute elles ne peuvent se réaliser que si les *natures individuelles* n'y sont pas réfractaires ; mais celles-ci *ne sont que la matière indéterminée que le facteur social détermine et transforme.*

(1) RENE WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales*. T. III, p. 93, 95.

Leur contribution consiste exclusivement en états très généraux, en prédispositions vagues et, par suite, plastiques qui, par elles-mêmes, ne sauraient prendre les formes définies et complexes qui caractérisent les phénomènes sociaux, si d'autres agents n'intervenaient... Une explication purement psychologique des faits sociaux ne peut donc manquer de laisser échapper tout ce qu'ils ont de spécifique, c'est-à-dire de social. Ce qui a masqué aux yeux de tant de sociologues l'insuffisance de cette méthode, c'est que, prenant l'effet pour la cause, il leur est arrivé très souvent d'assigner comme conditions déterminantes aux phénomènes sociaux certains états psychiques, relativement définis et spéciaux, mais qui, en fait, en sont la conséquence » (1). On ne peut mieux définir l'antériorité du fait social par rapport au fait psychologique. Et cependant, par une inconséquence que nous nous expliquons difficilement, M. Durkheim semble classer la psychologie avant la sociologie dans la hiérarchie des sciences lorsqu'il dit dans le même ouvrage : « La réforme qu'il s'agit d'introduire en sociologie est de tous points identique à celle qui a transformé la psychologie... Il est permis de croire, que du jour où ce principe de la méthode sociologique (il s'agit de la méthode objective) sera unanimement reconnu et pratiqué, on verra la sociologie progresser avec rapidité... et regagner même l'avance que la psychologie doit uniquement à son antériorité historique » (2). Cette inconséquence ne peut s'expliquer que par une confusion de la physiologie cérébrale et de la psychologie. M. Durkheim emploie-t-il le terme psychologie dans le sens de « psychologie intra-cérébrale » ou dans le sens de « psychologie inter-cérébrale » ? Dans le premier cas,

(1) *Les Règles de la Méthode sociologique*, p. 130, 131.

(2) *Ibid.* p. 37, 39.

il n'y aurait aucune inconséquence, car la psychologie intra-cérébrale (psychophysique, physiologie du cerveau, psychologie physiologique) étant un chapitre de la biologie, est certainement plus avancée que la sociologie qu'elle alimente sans cesse de ses découvertes ; dans le second cas, l'inconséquence serait manifeste, car la psychologie inter-cérébrale (science du fait mental, psychologie proprement dite) ne peut se développer sans le développement préalable de la sociologie.

Quoi qu'il en soit de ces incertitudes, retenons l'adhésion d'un sociologue de la valeur de M. Durkheim à l'hypothèse bio-sociale.

M. G. de Greef, un des sociologues qui jouissent actuellement de l'autorité la plus considérable et la plus légitime, un de ceux qui ont présenté la doctrine du matérialisme historique sous son aspect le plus favorable, admet également l'hypothèse bio-sociale. Il présente cette hypothèse sous une forme toute particulière. Nous avons vu qu'il distingue sept groupes de faits sociaux qu'il classe dans un ordre hiérarchique où le fait psychologique occupe le 4^e rang ; le fait psychologique est donc lui-même un fait social, fonction des faits sociaux (économiques, génésiques, esthétiques) qui le précèdent dans la hiérarchie, et d'autre part facteur des faits sociaux (moraux, juridiques, politiques) qui le suivent dans la même hiérarchie. Dans ce système, la psychologie, sous le nom de psychologie collective, devient un simple chapitre de la sociologie : « La psychologie dite *individuelle* ou plutôt *biologique* ne se conçoit, dit-il, que par abstraction au point de vue de l'étude, car toute psychologie est nécessairement collective ; l'hypothèse d'un individu isolé est doublement invérifiable, car non seulement aucun individu n'existe et n'a existé sans subir le contact d'autres individus, mais, en le supposant, il n'aurait pu éviter l'influence

ancestrale, ni celle du milieu physique où il se développe. En un mot, le psychisme individuel lui-même ne peut se concevoir que dans le milieu physique et social » (1).

Développée sous cette forme spéciale, l'hypothèse bio-sociale peut encore être considérée comme la base du système sociologique du célèbre savant belge. Cependant la conséquence qu'il en tire au point de vue du rôle et du rang de la psychologie dans la hiérarchie des sciences ne nous paraît pas heureuse, car, loin de la simplifier, elle vient plutôt compliquer la question déjà confuse des rapports de la physiologie cérébrale, de la psychologie et de la sociologie. Lorsque M. de Greef écrit : « La psychologie dite individuelle *ou plutôt* biologique... », il identifie la physiologie cérébrale à la psychologie proprement dite, c'est-à-dire la partie au tout, la physiologie cérébrale n'étant qu'une partie de la psychologie, la partie biologique (l'autre partie étant la psychologie collective). Lorsqu'il dit : « Toute psychologie est nécessairement collective », il confond la psychologie individuelle et la psychologie collective, qui sont cependant deux sciences bien distinctes ; la première est la science concrète qui étudie un agrégat concret, l'homme, tel qu'il se présente dans la nature, être à la fois physique (biologique) et moral (social), et qui, dans l'homme, se propose de déterminer les rapports du physique et du moral, les influences réciproques des éléments biologiques et sociaux dont il est la résultante ; la seconde, la psychologie collective, est la science abstraite, la partie fondamentale de la sociologie qui a pour objet l'étude du système mental de l'humanité. Enfin lorsque M. de Greef conclut : « La psychologie individuelle ne se conçoit que par abstraction au point de vue de l'étude », il semble admettre l'existence

de cette psychologie individuelle qu'il vient pourtant de supprimer en l'identifiant d'une part à la physiologie cérébrale et d'autre part à la psychologie collective.

La confusion est complète, la contradiction est manifeste.

En réalité, ce qui « ne se conçoit que par abstraction au point de vue de l'étude », c'est, selon nous, d'une part la physiologie cérébrale qui étudie une propriété spéciale de l'énergie universelle, la propriété organique, que l'on *abstrait* arbitrairement pour la commodité de l'étude, et, d'autre part, la psychologie collective qui étudie une autre propriété spéciale de l'énergie, la propriété surorganique, que l'on *abstrait* de même arbitrairement pour le même motif, pour déterminer son mode d'évolution, c'est-à-dire le mode d'évolution du système mental de l'humanité. Et ce sont ces deux séries d'études abstraites qui fournissent les données nécessaires à l'étude concrète de l'homme, agrégat concret de propriétés organiques et surorganiques combinées.

Mais peut-être convient-il de ne pas exagérer la pensée de l'auteur dont l'intention aurait été simplement de faire ressortir que si le fait social précède et engendre le fait psychologique, celui-ci réagit à son tour sur le fait social qu'il développe et complique. C'est sans doute cette réaction de l'effet sur sa cause qu'a voulu marquer l'auteur en plaçant le fait psychologique au centre de sa classification des faits sociaux.

Nous pouvons conclure de notre enquête que l'hypothèse bio-sociale paraît aujourd'hui admise implicitement ou explicitement par les sociologues les plus autorisés. Il nous semble dès lors légitime de la considérer comme une des vérités approchées de la science et de lui accorder le titre de loi, loi provisoire d'ailleurs comme toutes les lois, et que nous pouvons formuler

ainsi : le phénomène mental (M) est le produit de la combinaison du phénomène vital (V) avec le phénomène social (S) ; proposition que nous résumerons symboliquement par la formule $M = V \times S$.

Cette loi nous paraît devoir produire dans les sciences sociales une révolution analogue à celle de la gravitation dans les sciences inorganiques et à celle du transformisme dans les sciences organiques.

Son influence a déjà franchi les limites du domaine ésotérique de la science pure. Nous ne pouvons passer sous silence le nom d'un de ceux qui ont le plus contribué à la vulgariser, M. Izoulet. Dans un ouvrage qui eut un grand retentissement dès son apparition : « *La Cité Moderne* » (1895), il développe cette théorie avec une élégance de style, une chaleur d'argumentation, une abondance d'images, un attrait qui ont vaincu les résistances auxquelles se heurtent si souvent les théories exposées dans les traités trop froids, trop arides du savant. Il a trouvé l'expression imagée de la loi : « L'âme est fille de la Cité ». Il n'en faut pas plus, souvent, pour le triomphe d'une idée.

CHAPITRE IX

BIBLIOGRAPHIE

- GOBINEAU. — *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1854).
TAINÉ. — *L'Intelligence* (1870).
E. DE ROBERTY. — *Le Psychisme social* (1898).
E. DE ROBERTY. — *Nouveau Programme de Sociologie* (1904).
J. IZOLET. — *La Cité moderne* (1895).
PALANTE. — *Précis de Sociologie* (3^e éd. 1906).
H. MAZEL. — *La Synergie sociale*.
J. NOVICOW. — *Conscience et Volonté sociales* (1897).
GIDDINGS. — *Principes de Sociologie* (1897).
A. FOUILLÉE. — *Les Eléments sociologiques de la Morale* (1905).
-

CHAPITRE IX

Origine du Phénomène social

§ 1. — *Les différentes Hypothèses.*

Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'il fallait abandonner le vieux préjugé qui faisait dériver le phénomène social du phénomène mental ou psychologique.

D'autre part, le phénomène social n'est pas réductible, du moins dans l'état actuel de la science, au phénomène vital.

Or, comme de toute nécessité, un phénomène doit avoir une cause, à moins qu'il ne soit tombé du ciel selon l'absurde explication théologique, force nous est de recourir à une hypothèse particulière conforme aux faits déjà observés et analysés, hypothèse que l'on conservera aussi longtemps qu'elle ne sera pas contredite par l'expérience.

Bien des hypothèses ont déjà été proposées pour expliquer l'origine du phénomène social. Longtemps on s'est contenté de dire, après Aristote, que la société était d'origine naturelle, qu'elle avait pour origine l'instinct social de l'homme. Mais ce n'est là qu'une simple tautologie où l'on se borne à remplacer un terme par un autre. Ce qu'il faut expliquer, c'est en vertu de quel processus cet instinct social de l'homme a engendré la société.

Nous n'exposerons pas ici les diverses hypothèses qui ont été proposées, car nous verrons plus loin que les

phénomènes dans lesquels on a cru voir le fait générateur des sociétés sont ou des facteurs secondaires qui supposent déjà l'existence de la société, — tels que la race (Gobineau), l'évolution économique (Karl Marx et ses disciples), la densité de la population (Coste), le contrat social (Rousseau), l'imitation (Tarde), — ou des facteurs biologiques ou physiques insuffisants à eux seuls pour expliquer le phénomène social élémentaire : tels que le climat, le milieu géographique (Montesquieu, Ratzel), la conscience de l'espèce (Giddings), l'adaptation (Spencer), l'intérêt de l'espèce (Ammon), etc.

§ 2. — *L'Hypothèse de la Socialité*

Une hypothèse plus scientifique est celle de la socialité proposée par M. Eug. de Roberty. Elle sert comme de fondement, de démonstration à la loi bio-sociale.

Le concept de *socialité* jouera en sociologie l'office de symbole que joue en biologie le concept de *vie*, en chimie le concept d'*affinité*, en physique le concept de *mouvement* et en mathématique le concept de *quantité*.

Comme le mathématicien doit définir la quantité, le physicien le mouvement, le chimiste l'affinité, le biologiste la vie, de même le sociologue doit définir la socialité, le *quidquid proprium* de ses études, c'est-à-dire doit expliquer comment, par quel processus, certaines espèces vivantes s'élèvent de la vie biologique à la vie sociale. Exposons ce processus (1).

Les individus biologiques d'un nombre minime d'espèces vivantes sont doués d'une cérébralité très

(1) V. les 5 vol. sur *L'Ethique* et le *Nouveau Programme de Sociologie*, de M. E. de Roberty.

Nous nous sommes appliqué à reproduire aussi exactement que possible la thèse de l'auteur. Cependant le but que nous poursuivons dans ce travail n'étant pas d'exposer le résumé des théories des divers socio-

complexe (résultat du processus d'individualisation vitale que la biologie doit expliquer).

Ces individus se rencontrant, s'entremêlant, il se produit entre leurs cerveaux un double courant, une sorte d'endosmose et d'exosmose psychophysiques, une sorte de contact à distance, en vertu de conditions encore indéterminées (magnétiques ou autres) que la biologie expliquera.

Il se dégage de ce contact, de cette interaction psychophysique, cérébrale, un phénomène entièrement nouveau, un rythme particulier et complexe de l'énergie universelle, une modalité ultime de la matière : l'âme collective du groupe primitif ; c'est à cette propriété, irréductible dans l'état actuel de la science, qu'on donne le nom de *socialité*, point d'arrivée de la biologie et point de départ de la sociologie.

Cette socialité élémentaire, cette ébauche initiale de *l'âme du groupe primitif*, se concentre, se fixe, s'individualise dans le cerveau des individus biologiques du groupe : c'est le processus d'individualisation sociale, le sujet d'études de la sociologie.

En vertu de ce processus, *l'individu biologique* se transforme, change de nature, devient *individu social*. Cette individualisation sociale se différencie à peine de l'individualisation vitale chez la plupart des espèces vivantes, où elle se produit ; et même chez certaines sociétés animales où l'on constate l'existence d'une

logues contemporains, mais de tirer de ces théories ce qui nous paraît pouvoir constituer le fonds commun de la science sociologique actuelle. l'auteur nous excusera de n'avoir peut-être pas reproduit intégralement sa thèse. Notre travail étant plutôt une œuvre de vulgarisation que d'érudition, nous obéissons, en citant les auteurs, à un sentiment de loyauté et de reconnaissance scientifiques, tout en nous réservant le droit de faire subir à leurs doctrines telles modifications qui nous paraissent utiles à l'exposé de la science.

âme collective très accusée, celle-ci demeure purement instinctive et, par suite, stationnaire; elle s'offre ainsi que la ligne-limite où le fait surorganique se dégage à peine du fait organique, où il tend à se confondre avec lui, comme dans le processus intracellulaire le phénomène vital tend à se confondre avec le phénomène chimique.

Chez une seule espèce animale, l'espèce humaine, douée d'une cérébralité plus complexe encore et très supérieure, donc infiniment plus apte à s'assimiler l'âme collective, l'individualisation sociale tend à s'accroître, à devenir de plus en plus consciente ou intelligente, par suite modifiable et susceptible d'un long développement. L'*individu social*, par une transition insensible au cours d'une longue évolution, prend de plus en plus conscience de lui-même, de sa personnalité : ses sensations, représentations, émotions, désirs (phénomènes psychophysiques), tendent à se transformer en idées, sentiments, volitions motivées (phénomènes psychologiques).

Ces individus sociaux continuant à se rencontrer, à communiquer, à échanger non seulement leurs sensations, leurs perceptions, leurs émotions, leurs désirs, mais aussi leurs volontés, leurs idées, leurs sentiments encore très vagues et très obscurs, puis de plus en plus précis et clairs, — l'interaction primitive purement psychophysique tend à devenir en outre psychologique.

Sous l'influence de cette interaction psychologique, l'âme du groupe primitif, la socialité élémentaire, se développe, s'élève, tend à revêtir sa forme ultime et définitive, la *pensée sociale* avec ses manifestations extérieures : les institutions sociales de plus en plus imposantes de la tribu, de la classe, de la nation, de l'état, de l'humanité, du *milieu social proprement dit*.

C'est dans ce milieu social proprement dit, dont nous venons de tracer la longue et lente évolution, que se

développe, se façonne l'individu psychologique, que se déroule le processus de plus en plus actif de l'individualisation sociale.

Ce processus d'individualisation sociale devient même si actif que l'individu psychologique semble devenir complètement indépendant du milieu social, telle la planète, issue de la nébuleuse, semble à l'observateur grossier, planer librement dans l'espace. Son individualité, sa personnalité s'accroît à ce point, s'affirme tellement puissante qu'on en arrive à renverser le rapport qui l'unit à ce milieu social : l'individu apparaît comme l'authentique facteur de la société : le fait mental paraît engendrer le fait social, comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

Cette illusion s'explique dans nos sociétés très civilisées où le processus d'individualisation sociale atteint son maximum d'intensité, où de fortes individualités se détachent du groupe et donnent l'impression d'être les seuls agents du progrès. Nous discuterons plus loin ce que cette opinion présente d'exagéré lorsqu'elle prétend attribuer à quelques-uns ce qui, en réalité, est l'œuvre de tous.

Si l'individualisation sociale paraît s'être surtout produite à l'égard d'une minorité, la théorie de la socialité permet d'affirmer qu'elle se produira à l'égard de tous les individus de la société. Ainsi cette théorie, loin de restreindre le libre développement de l'individu, d'être « par essence amie du conformisme et hostile à la diversité individuelle » (1), apparaît au contraire comme le plus sûr garant d'une individualisation toujours plus profonde et plus étendue. Elle explique, par exemple, que les milieux sociaux les plus cultivés sont aussi ceux qui suscitent le plus grand nombre d'individualités fortes

et originales, — et qu'au contraire les milieux sociaux les plus grossiers, ceux où la socialité n'a pu se développer complètement, sont aussi ceux où l'individu est le plus étroitement subordonné au groupe.

Nous reviendrons sur cet important sujet en examinant les faits sur lesquels est fondée l'hypothèse de la socialité (ch. X et XI) et lorsque nous exposerons la théorie du mécanisme de l'évolution (ch. XX). Nous nous sommes en effet contenté, dans le présent chapitre, pour la clarté de la démonstration, d'exposer théoriquement cette hypothèse. Il nous reste à la confronter avec les faits, à justifier son caractère objectif.

CHAPITRE X

BIBLIOGRAPHIE

- LAMARCK. — *Philosophie zoologique* (1809).
- DARWIN. — *L'origine des espèces* (1859) (Trad. Barbier).
- *La Descendance de l'Homme* (1874) (Trad. Barbier).
- J.-H. FABRE. — *Souvenirs entomologiques* (1879-1899).
- HÖCKEL. — *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles* (1874) (Trad. Letourneau).
- HÖCKEL. — *Anthropogénie* (1877) (Trad. Letourneau).
- HÖCKEL. — *Les Merveilles de la Vie* (1904).
- TYLOR. — *Civilisation primitive*. 2 vol. (1871) (Trad. Brunet et Barbier).
- ESPINAS. — *Les Sociétés animales* (1878).
- GABRIEL DE MORTILLET. — *Le Préhistorique. Antiquité de l'Homme* (1882).
- A. DE QUATREFAGES. — *Hommes fossiles et hommes sauvages* (1884).
- LETOURNEAU. — *La Psychologie ethnique*.
- *La Sociologie d'après l'Ethnographie* (1880).
- DENIKER. — *Les Races et les Peuples de la terre. Anthropologie et Ethnographie* (1900).
- COSENTINI. — *Sociologie génétique* (1905).
- TOPINARD. — *L'Anthropologie* (6^e Ed. 1907).
- STANISLAS MEUNIER. — *La Géologie générale* (1903).
- RUTOT. — *Le Préhistorique dans l'Europe centrale* (1903).

CHAPITRE X

Les Origines de la Société

L'aperçu théorique de la genèse du phénomène social et du phénomène psychologique que nous venons d'exposer doit se vérifier dans les faits s'il n'est pas une simple vue de l'esprit.

Quels sont les faits qui peuvent nous permettre de procéder à cette vérification ? Ce sont ceux qui ont dû se manifester à l'origine des sociétés humaines. Mais comment atteindre ces faits qui remontent à des milliers d'années et qui, pour la plupart, n'ont laissé aucune trace ? On ne pourra les atteindre directement et l'on devra, de toute nécessité, recourir aux divers modes de la méthode comparative d'observation (biologique, ethnographique, historique).

L'interaction psycho-physique, ou socialité élémentaire, qui transforme la conscience en connaissance, l'intelligence en raison, l'émotion représentative en sentiment idéalisé, le désir impulsif en volonté logiquement motivée, qui, en un mot, fait jaillir du psycho-physique le psychologique (1), se vérifiera par l'étude comparée des faits ressortissant encore au domaine biologique, des faits de la période présociale que l'on rencontre sur la ligne-frontière de la biologie et de la sociologie, tels que nous pourrons les observer dans les sociétés animales, les sociétés sauvages et préhistoriques.

L'interaction psychologique, ou socialité supérieure, qui transforme les premiers phénomènes psychologiques, demeurés très vagues et obscurs, en phénomènes psychologiques toujours plus complexes, plus précis, plus clairs, — se vérifiera par l'étude comparée des faits de la période sociale initiale, faits déjà nettement sociaux : la pensée sociale primitive (l'animisme, le totémisme, le langage, l'art, l'écriture), et les premières institutions sociales (institutions politiques, religieuses, juridiques, etc.).

Procédons à cette double vérification.

§ 1^{er}. — *Période présociale*

A. *Les Sociétés animales.* — Il existe entre les sociétés animales et les sociétés humaines des analogies qui ont frappé depuis longtemps les observateurs les plus superficiels et qui ont fait, au cours du siècle dernier, l'objet d'études très approfondies d'un grand nombre de savants : Romanes, E. Perrier, Girod, Espinas, etc.

Ces études ne laissent aucun doute sur l'importance que ces analogies présentent relativement aux origines des sociétés humaines, origines qui semblent n'avoir eu rien de rationnel, comme nous le verrons en étudiant les sociétés sauvages, l'origine du langage, l'origine des races, etc.

Les sociétés animales ont été longtemps considérées comme essentiellement stationnaires, immobiles, invariables dans leur organisation et leur développement. Mais de longues, patientes et minutieuses observations des naturalistes modernes ont démolé ce vieux préjugé.

Les travaux de Lamarck, Darwin, Hœckel, Huxley, Fritz Muller, Le Dantec, etc., sur le transformisme, ont confirmé et expliqué scientifiquement ce que l'observation directe des sociétés animales avait établi

empiriquement : à savoir une évolution des espèces correspondant à une évolution de leurs sociétés.

Il est incontestablement établi aujourd'hui que les sociétés animales ne sont pas absolument immobiles, qu'elles se développent, se transforment, se propagent selon des lois déterminées.

Sans doute leur évolution paraît insignifiante lorsqu'on la compare à l'évolution humaine et surtout aux dernières phases de cette évolution dont la vitesse et l'importance n'ont cessé de croître. Aussi n'est-ce pas avec nos sociétés modernes les plus civilisées que la comparaison des sociétés animales peut être utilement faite, mais avec les sociétés les plus anciennes ou avec les sociétés les plus arriérées de l'époque actuelle. C'est avec celles-ci que les analogies sont surtout saisissantes.

Les sociétés les plus anciennes, vues de loin et en gros, semblent également, à un examen superficiel, immobiles, stationnaires. La civilisation égyptienne a duré cinq mille ans, et, pendant cette longue période, ses institutions sociales, son art, son industrie, son organisation politique sont restés sensiblement les mêmes ; elle a péri d'un seul coup, sous l'empire romain, sans avoir atteint, même de loin, le degré de civilisation auquel d'autres peuples voisins étaient parvenus.

La Chine, encore aujourd'hui, nous offre un spectacle analogue. Elle a atteint, depuis bien des siècles, un certain degré de civilisation, sur l'origine de laquelle nous ne possédons aucun renseignement. Depuis, la race chinoise se complait dans son idéal ; elle s'y tient désormais, hostile à toute nouveauté, à tout contact étranger (1).

(1) Les événements tout récents de la Révolution chinoise confirment notre thèse : ils montrent qu'une société, qui apparaissait comme le type idéal de l'immobilité sociale, peut, à un certain moment, sous l'influence de certaines causes, reprendre sa marche en avant et secouer sa torpeur millénaire.

Les sociétés sauvages actuelles, comme nous le verrons plus loin, paraissent également immobiles, réfractaires à tout développement.

Qui oserait prétendre cependant que les sociétés anciennes disparues ou encore existantes ont été de tout temps telles que nous les connaissons ? On a pu le croire à une époque où les procédés de l'investigation historique étaient plus que rudimentaires, où la linguistique et l'archéologie n'existaient pas, où les découvertes préhistoriques n'avaient pas été faites. Mais depuis que ces sciences ont jeté quelque lumière dans la nuit profonde de l'enfance de l'humanité, on sait que les sociétés les plus arriérées et les plus stationnaires que nous connaissons sont déjà très supérieures aux sociétés qui les ont précédées et dont elles sont issues à la suite d'une longue évolution.

Il est possible que cette évolution se soit arrêtée à une certaine période ; cet arrêt est-il temporaire ou définitif ? Certaines races sont-elles parvenues, après une certaine évolution, à un état limite, alors que d'autres races seraient destinées à évoluer indéfiniment ? Ce sont là des problèmes que la science actuelle n'a pu encore résoudre.

Les explications précédentes nous permettent de préciser et de restreindre les conséquences que l'on peut légitimement tirer des analogies très réelles que présentent les sociétés animales et les sociétés humaines.

Tout d'abord, à l'inverse de ce que nous avons fait pour les sociétés humaines, nous choisirons parmi les sociétés animales celles qui ont atteint le plus haut développement.

Nous négligerons les *sociétés animales intermittentes* (poissons et oiseaux migrateurs, grues, loups, etc.) dont le caractère social paraît peu développé ou ne se manifeste que dans des circonstances exception-

nelles et très espacées ; nous ne considérerons que les *sociétés animales permanentes* (invertébrés : fourmis, termites, abeilles, guêpes ; — vertébrés : perroquets, solipèdes, ruminants, singes, etc.) chez lesquelles la *vie sociale* est très développée.

Nous ne pouvons indiquer ici que les résultats des travaux considérables et consciencieux des savants cités plus haut (1).

Les sociétés animales ne sont étudiées avec exactitude que depuis deux siècles à peine ; les observations qui ont été faites par les naturalistes anciens n'ont pas été relatées avec des détails suffisamment précis pour qu'elles puissent, confrontées avec les observations récentes, faire ressortir des différences certaines entre les sociétés anciennes et les sociétés actuelles. Les sociétés animales n'ont donc pas d'histoire, ou leur histoire est trop récente pour être interprétée judicieusement.

D'autre part, l'observation directe se heurte à une double difficulté. Les sociétés que nous pouvons observer de près sont celles des espèces minuscules : fourmis, abeilles, etc. Nous sommes, par rapport à elles, dans la situation où se trouve l'habitant de Sirius, dont parle Voltaire, par rapport à nos sociétés humaines. Quant aux sociétés des grands animaux, on n'a réussi que très difficilement à les observer de près par suite de la crainte que notre vue leur inspire.

Nous ne pouvons signaler ici les procédés ingénieux qui ont été employés pour vaincre ces difficultés et la patience héroïque dont ont fait preuve maints naturalistes ou de simples amateurs (2).

(1) Nous renvoyons spécialement à l'ouvrage le plus synthétique et le mieux conçu qui ait été écrit sur cette matière : *Les Sociétés animales*, de M. Espinas, Paris, 1878.

(2) L'observation des sociétés animales passionne tous les esprits curieux, même ceux qui ne font pas de l'histoire naturelle le centre de

Malgré les efforts déjà accomplis, il reste encore bien des points obscurs, bien des résultats à contrôler. Il convient donc d'être très prudent et très circonspect lorsqu'il s'agit de tirer les conséquences des résultats les plus unanimement considérés comme acquis.

Cependant on peut admettre aujourd'hui que certaines sociétés animales présentent un caractère social très accentué. Elles ont une conscience collective qui ne s'explique pas seulement par des causes, par des besoins biologiques, mais aussi et surtout par des causes, des besoins sociaux.

Les besoins biologiques — recherche des aliments, défense contre les ennemis ou contre le climat, procréation, etc. — trouvent à se satisfaire en dehors de toute société; les animaux les plus faibles comme les plus forts vivent à l'état isolé et leur existence matérielle ne souffre aucunement de leur isolement. Les besoins biologiques sont donc essentiellement insuffisants pour expliquer la tendance qui pousse certaines espèces animales à l'association.

Les besoins sociaux sont la conséquence soit de l'action de la sélection naturelle, — soit d'autres instincts ou d'autres facultés, tels que la sympathie, l'imitation, — soit encore de l'habitude longuement continuée.

Il semble bien, comme l'a démontré Darwin (1), que la sensation de plaisir ressentie par certains animaux réunis les ait déterminés à s'associer.

Ce serait donc le sentiment de la sympathie qui serait à la base de toute vie sociale. Ce sentiment plus

leurs études; citons, par exemple, de l'illustre Berthelot, un délicieux article où il résume les précieuses réflexions qui lui ont été suggérées par l'observation, pendant 25 ans, d'une colonie de fourmis. V. *Science et Philosophie*, t. 8, Paris, 1886.

(1) *Descendance de l'Homme*. Ch. IV.

ou moins développé expliquerait la tendance associative plus ou moins forte des diverses espèces animales.

La sympathie, selon Ad. Smith et Bain, repose sur le vif souvenir que nous ont laissé d'anciens états de douleur ou de plaisir. Ce sentiment, d'abord ressenti pour les petits, s'est fortifié par l'habitude et s'est étendu, chez certains animaux, à tous les individus de la même espèce, et même aux individus d'autres espèces (sympathie du chien pour l'homme, par exemple, des singes de différentes espèces, des corneilles, des freux, des étourneaux). Il pousserait ces animaux à se rendre des services réciproques, intermittents d'abord, puis de plus en plus fréquents. Ces animaux se trouvent alors former des sociétés et sont amenés spontanément à tirer un parti avantageux de la vie en société.

Les sociétés de chevaux sauvages, de bestiaux, de moutons, de chamois, de phoques, de singes, etc., placent des sentinelles pour signaler l'approche de l'ennemi ; les singes pansent les plaies de leurs blessés ; les loups chassent par bandes ; les hamadryas soulèvent ensemble les plus grosses pierres pour chercher des insectes qu'ils se partagent ensuite ; les bisons mâles, dans l'Amérique du Nord, placent, au moment du danger, les femelles et les jeunes au milieu du troupeau ; on a observé des actes de dévouement, d'héroïsme qui dénotent un sens social très développé chez certaines espèces animales, les singes, les éléphants, les chiens, par exemple.

D'autres espèces ont, en outre, le sentiment de l'obéissance et du commandement : leurs sociétés ont des chefs et les actes d'indiscipline sont punis dans l'intérêt de la communauté. L'intérêt social est même si prépondérant quelquefois, qu'il prime tous les autres : dans les sociétés d'abeilles, par exemple, les ouvrières tuent leurs frères et leurs propres filles dans

l'intérêt de la société ; d'autres animaux tuent leurs blessés qui compromettent la sécurité de la communauté poursuivie par l'ennemi.

Plusieurs sociétés animales deviennent sédentaires. La vie économique se développe : construction d'habitations, division du travail, variation des procédés techniques pour la recherche et la conservation des aliments, pour la confection des vêtements et même d'objets de luxe.

Des observations de longue durée et très minutieuses ont permis d'établir non seulement que des sociétés différentes d'une même espèce, mais qu'une même société, employaient des procédés variés de travail, s'inspirant des circonstances et des situations diverses où elles se trouvaient (1). Les perturbations atmosphériques les plus profondes, les grandes catastrophes, inondations, incendies, dévastations, ne les laissent pas au dépourvu. Elles luttent, essaient tous les moyens pour vaincre le fléau qui les menace ou réparer les dégâts éprouvés. Elles changent de résidence après avoir exploré la région et trouvé un emplacement jugé plus favorable. Est-ce l'instinct seul qui les guide ? Oui, si l'on entend par instinct le legs héréditaire d'une longue série d'expériences faites par toute la lignée des générations antérieures, legs susceptible d'être accru et modifié par les expériences heureuses de chaque génération nouvelle. Sous ce rapport, les sociétés animales présentent des analogies frappantes avec les sociétés sauvages observées jusqu'à ce jour, comme nous le verrons dans l'alinéa suivant.

(1) Ainsi les castors ont, à une certaine époque, transporté leurs demeures au milieu des étangs pour échapper aux chasseurs. On a également maintes fois constaté que, au bout de quelque temps, on ne peut plus prendre certains animaux à la même place avec le même genre de piège, ce qui prouve que ces animaux se sont instruits par l'expérience ou ont su profiter de l'expérience des autres.

L'examen des sociétés animales nous permet de saisir sur le vif le processus qui s'accomplit pendant la première phase de la socialité, d'assister à l'éclosion de l'âme collective du groupe, à l'ébauche de l'individu social ; il nous permet de reconnaître les premiers signes précurseurs de la naissance prochaine du sens moral. Les individus de certaines espèces animales, favorisées sous le rapport cérébral, ont pu garder le souvenir de certains états de plaisir et de douleur et ont ainsi acquis le sentiment de la sympathie ; ce sentiment, sorte d'affinité sociale, en rapprochant les individus d'une même espèce, a rendu possible le processus de la première phase de la socialité, l'interaction psychophysique, et la première manifestation du phénomène social, l'apparition de la conscience sociale.

Il ne paraît pas douteux que les sociétés humaines préhistoriques se soient formées de la même façon, que le même processus ait présidé à leur naissance, et qu'elles aient existé longtemps dans un état semblable à celui des sociétés animales les plus élevées avant que l'âme du groupe ne soit arrivée à se fixer, à se concentrer, à s'individualiser dans le cerveau des individus, grâce au processus d'individualisation sociale que nous avons décrit plus haut.

Ce processus d'individualisation sociale semble ne se produire que dans les seules sociétés humaines ; il n'a pas, jusqu'à présent du moins, été nettement constaté dans les sociétés animales même les plus élevées au point de vue social. Ces sociétés animales seraient-elles parvenues à la limite extrême de leur développement social ? L'état actuel des sciences biologiques et sociologiques ne permet pas de répondre à cette question.

Les sociétés animales forment, en tous cas, le joint entre les sommets de la biologie et les racines de la sociologie.

B. *Les Sociétés sauvages.* — Lorsque l'on compare entre elles les différentes sociétés animales, on passe, par gradation insensible, des sociétés les plus arriérées aux sociétés les plus avancées. Aucun échelon ne manquant dans cette gradation, notre esprit est à peine frappé par la distance énorme qui sépare cependant les sociétés placées aux deux extrémités.

La distance infiniment moins considérable qui sépare les sociétés animales les plus avancées des sociétés sauvages les plus arriérées nous frappe, au contraire, singulièrement.

Ce phénomène s'explique-t-il par la persistance du vieux préjugé anthropocentrique qui nous fait considérer l'homme comme le centre du monde, préjugé fortement enraciné par la tradition biblique de la création et qui s'oppose systématiquement à toute comparaison jugée injurieuse et sacrilège entre l'homme et ses frères inférieurs ?

Sans doute, ce préjugé, en affirmant catégoriquement l'existence d'une barrière infranchissable entre l'homme et l'animal, n'a pas peu contribué à exagérer la distance qui sépare les sociétés animales supérieures des sociétés humaines inférieures.

Nous devons signaler également une autre conception théologique, corollaire de la précédente, qui considère les sauvages comme des hommes dégénérés, déchus, et l'homme civilisé lui-même comme bien inférieur au premier et unique ancêtre. Le simple bon sens avait déjà fait justice de telles absurdités.

L'observation attentive et impartiale des sociétés sauvages pourra seule nous faire apprécier à leur juste valeur ces divagations théologiques et métaphysiques (1).

(1) Voir sur ces questions d'*embryogénie sociale* l'ouvrage synthétique de M. Cosentini : *La Sociologie génétique*.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

Une question de la plus haute importance se pose cependant au sociologue : les sociétés sauvages actuelles sont-elles de même nature que les sociétés primitives et nous en donnent-elles une image vivante ? Dans l'affirmative, nous pourrions retirer de leur étude un enseignement précieux pour la reconstitution des sociétés primitives. Dans la négative, nous devons renoncer à toute tentative d'une telle reconstitution et déclarer vaines toutes les recherches concernant les sociétés sauvages et à *fortiori* les sociétés animales.

Sans préjuger de la solution de cette question, voyons d'abord ce que l'on sait actuellement des sociétés sauvages.

Les nombreuses sociétés sauvages qui ont été observées présentent, entre elles, des différences plus ou moins considérables depuis celles qui se rapprochent le plus des sociétés animales jusqu'à celles qu'on pourrait presque considérer comme civilisées. Personne n'hésite à reconnaître que ces dernières sont susceptibles de se développer ; on a constaté, en effet, depuis plusieurs siècles, un progrès sensible de leur état de civilisation ; et même les sociétés que l'on n'a pas accoutumé de regarder comme très rapprochées de nous ont progressé : ainsi les Indiens du Nord de l'Amérique avaient, au moment où ils furent découverts, certaines connaissances mathématiques et astronomiques et possédaient une sorte d'écriture symbolique ; certaines tribus s'adonnaient à la chasse et à la guerre, d'autres à l'agriculture et à l'élevage. Ces dernières sont aujourd'hui en relations constantes avec les peuples civilisés, vendent leurs fourrures, achètent des étoffes, construisent de véritables maisons ; quelques-unes ont embrassé le christianisme.

Beaucoup d'autres tribus, par contre, sont restées telles qu'elles étaient au moment de leur découverte, ou

tout au moins les changements qu'elles ont subis n'ont pas été aperçus. Cela s'explique d'abord par ce fait que le développement d'un peuple est d'autant plus lent que ce peuple est plus arriéré, et ensuite, par la difficulté d'établir des points de comparaison entre les différentes phases de ce développement. Cependant on a noté des progrès parmi les tribus qui sont au degré le plus bas de la civilisation : les Fuégiens, par exemple, au moment de la découverte de l'île de feu, n'employaient que des outils de pierre et en coquille ; ils ont aujourd'hui une certaine industrie et possèdent l'arc.

D'ailleurs, comme nous l'avons déjà observé, l'idée de progrès appliquée à la vie sociale est tout à fait moderne ; elle était inconnue des civilisations anciennes ; elle ne pouvait naître que dans des sociétés très avancées où, d'une génération à une autre, on constate des changements réels et très apparents dans certaines catégories des phénomènes sociaux (1) ; elle est encore inconnue des civilisations orientales ; pour celles-ci, comme pour les anciens, l'idéal social est la stabilité. Comment pourrions-nous nous étonner que les sauvages n'aient pas d'autre idéal et se montrent réfractaires à tout changement, à toute tentative faite par les Européens pour les civiliser. Il faut ajouter que ces tentatives sont trop souvent intempestives et faites par des hommes qui n'ont aucune qualité pour les entreprendre ; alors qu'elles exigeraient beaucoup de prudence, de patience, des connaissances ethnographiques et sociologiques,

(1) Le développement rapide, qui s'effectua dans les sciences mathématiques, astronomiques et physiques vers la fin du 16^e et le début du 17^e siècle, impressionna vivement les esprits et engendra, à propos de ces sciences, cette notion du progrès que l'on étendit, peu à peu et par analogie, à toutes les autres catégories de phénomènes sociaux, c'est-à-dire des phénomènes intellectuels aux phénomènes économiques, juridiques et politiques (V. ch. XXI). L'idée du progrès suscita ensuite le désir du progrès.

elles sont faites par des militaires qui ne connaissent que la force brutale ; les étiages de civilisation sont trop différents pour espérer les niveler en quelques générations, à plus forte raison en quelques années. Autant vaudrait enseigner l'algèbre à un enfant de cinq ans ou vouloir intéresser en quelques jours un paysan breton à la vie raffinée d'un Parisien !

En résumé, il ne paraît pas possible d'établir une ligne de démarcation entre les sociétés sauvages selon qu'elles nous paraîtraient plus ou moins réfractaires à tout développement.

La différence entre ces diverses sociétés n'est certainement qu'une différence de degré, et non d'espèce. Nous ne savons plus quel philosophe disait que l'homme passait son temps à établir des barrières dans la nature et celle-ci à les détruire. Il est commode, en effet, lorsqu'on se trouve en présence d'un fait inexpliqué, de le classer à part au lieu de rechercher ses rapports avec d'autres faits. S'il est difficile, par exemple, d'expliquer pourquoi une tribu quelconque plutôt qu'une autre a réussi à s'élever sur l'échelle de la civilisation, nous n'avons pas le droit cependant de supposer entre les tribus des cloisons étanches que rien ne justifie. Nous verrons que les savants les plus éminents n'ont pu se mettre d'accord sur le point de savoir si l'homme formait une seule espèce (Darwin), ou deux (Virey), ou quatre (Kant), ou six (Buffon), ou seize (Desmoulins), ou soixante-trois (Burke), etc. Cette diversité de jugement prouve que les races, et, à plus forte raison, les espèces et sous-espèces de chaque race, se confondent les unes avec les autres ; en fait, il est en effet impossible de découvrir des caractères distinctifs évidents pour les séparer (1).

(1) V. DARWIN, *Descent of Man*, chap. vii.

Il résulte de ces constatations que l'observation des sociétés sauvages inférieures est non seulement intéressante et curieuse en elle-même, mais peut aider à mieux comprendre les sociétés sauvages supérieures et de proche en proche les sociétés les plus civilisées. Ce qui s'applique aux premières doit certainement s'appliquer en grande partie aux secondes et en partie aussi aux dernières.

Bornons-nous donc ici à l'examen des sociétés sauvages les plus rudimentaires.

Les explorateurs qui depuis des siècles ont parcouru toutes les parties de notre planète n'ont jamais découvert d'homme, si sauvage que soit sa condition, ne vivant pas à l'état de société. Il semble légitime de conclure de cette longue expérience que nos ancêtres simio-humains devaient vivre en société bien avant l'apparition de leurs facultés mentales les plus élémentaires. Les faits confirment cette conclusion purement logique.

Les sociétés sauvages les plus arriérées qui ont été découvertes se distinguent à peine des sociétés animales les plus avancées. Elles en possèdent les mêmes caractères fondamentaux un peu plus développés seulement.

On constate chez elles, entre les membres de la même tribu, le même sentiment de sympathie, élément fondamental des instincts sociaux ; ce sentiment explique en effet la tendance instinctive qui pousse l'homme à rechercher la compagnie de ses semblables et les premières conséquences sociales qui en résultent : aide et assistance mutuelles en cas de danger et de maladie, mise à profit de l'état de société pour le bien-être général de la tribu, développement graduel de l'âme collective du groupe qui inspire spontanément la conduite de chaque individu, qui domine cet individu, l'imprègne totalement, fortifié son instinct social, instinct qui bientôt devient le plus impérieux et le plus puissant que tous

les autres. Cet instinct social, ce sens presque moral, ne se manifeste, à l'origine, qu'à l'égard des membres de la même tribu et dans l'intérêt seul de la tribu. Cette première forme de l'intérêt général a cependant une tendance à dominer l'intérêt particulier : l'infanticide, par exemple, a été pratiqué dans le monde entier, lorsque le meurtre des enfants, et surtout des femelles, a été considéré comme avantageux pour la tribu (D^r Gerland); on cite de nombreux exemples de sauvages, dépourvus de tout sentiment général de bienveillance envers l'humanité et insensibles à toute idée religieuse, qui, faits prisonniers, ont bravement sacrifié leur vie plutôt que de trahir leurs compagnons (1); le meurtre des vieillards et des infirmes est pratiqué par quelques tribus, dans certaines circonstances, quand le bien-être de la communauté l'exige. Cependant ces instincts sociaux n'ont pas effacé les instincts sympathiques dont ils dérivent : ainsi un sauvage n'hésite pas à risquer sa vie pour sauver un membre de sa tribu.

Presque tous les sauvages obéissent à un chef et leur fidélité a été maintes fois constatée.

Toutes ces manifestations de l'instinct social ont été nettement observées par de nombreux explorateurs et savants naturalistes. Elles prouvent, jusqu'à l'évidence, que cet instinct, chez les sociétés sauvages, domine les autres instincts : instincts de la conservation, de l'affection pour les jeunes, de la sympathie pour son semblable.

Tout ce que nous venons de dire à propos des sociétés sauvages inférieures s'applique, comme nous l'avons vu plus haut, aux sociétés animales supérieures. Il nous reste à montrer comment les sociétés sauvages tendent à se distinguer des sociétés animales.

L'homme, dont le cerveau est plus développé que

(1) DARWIN. — *Voyage d'un Naturaliste*, p. 103.

celui de tout autre animal, conserve, grâce à cette particularité, un souvenir plus net et plus persistant des impressions et des images du passé. La rencontre de ces impressions dans son esprit le contraint à comparer ses instincts plus faibles, passagers (la faim, la soif, la vengeance, la peur, par exemple) à ses instincts plus forts, permanents (sympathiques, sociaux). Ceux-ci sont précisément ceux qui se trouvent le plus visiblement utiles à la société dont l'intérêt prime tous les autres dans l'esprit des sauvages. La comparaison tourne spontanément en leur faveur et les actes qu'ils suscitent sont seuls appréciés, sont seuls soumis au contrôle réciproque de tous les membres de la tribu. Ce contrôle, très faible et très vague à l'origine, se précise lentement, exerce une contrainte toujours plus active et plus consciente, et tend à constituer une sorte d'opinion publique qui se manifeste par une discrimination de plus en plus nette des actes en bons et mauvais : sont jugés bons tous les actes immédiatement utiles à la communauté et mauvais ceux qui lui sont immédiatement nuisibles. Quant aux actes qui n'affectent pas, d'une manière apparente et immédiate, le bien-être de la tribu, ils ne font l'objet d'aucune appréciation, l'opinion publique s'en désintéresse. Par exemple, chez les sauvages, l'intempérance, la licence extrême, les actes contre nature même, tous les vices, en un mot, qui semblent n'affecter que l'individu seul, ne sont nullement un sujet de honte. Pour la même raison, les sauvages ne font aucun cas des vertus personnelles dont ils ne conçoivent pas l'avantage immédiat qu'en peut retirer la communauté.

Ce n'est qu'à la suite d'une longue expérience que l'opinion publique, mieux informée, apprend à se rendre compte de l'influence, moins apparente sans doute, moins immédiatement appréciable, mais très réelle

cependant, de ces vertus et de ces vices individuels sur l'avenir de la communauté (1).

Les tribus sauvages inférieures ne connaissent pas l'idée d'humanité, l'intérêt direct de la tribu ne suscitant pas spontanément ce sentiment ; aussi, comme chez les sociétés animales, leur sympathie et les instincts sociaux qui en dérivent ne franchissent pas les limites de leur tribu ; de même, l'opinion publique n'exerce aucun contrôle sur les actes criminels commis par les membres de la tribu à l'égard des membres d'autres tribus : les sauvages se montrent complètement indifférents aux souffrances des étrangers et même se plaisent à en être témoins (2). Ainsi les Indiens de l'Amérique du Nord torturent leurs ennemis captifs ; à la guerre, tous les moyens sont bons pour vaincre ; voler les étrangers est ordinairement considéré comme un acte honorable. D'ailleurs, ces dernières constatations n'ont rien qui puisse choquer outre mesure la plupart des citoyens de nos sociétés européennes dites civilisées : nous avons encore tous présents à la mémoire les atrocités et les pillages commis dans les guerres les plus récentes entre nations de haute culture ou entre celles-ci et les peuples qu'elles prétendent civiliser.

Enfin les sociétés sauvages ne connaissent pas la compassion envers les animaux, sauf envers leurs animaux favoris ou sacrés. Ce sentiment, d'ailleurs, est encore inconnu aussi de la plupart des hommes dits civilisés ; il a même fallu qu'une loi récente (2 juillet 1850) intervînt en France pour interdire les mauvais trai-

(1) On constate déjà, même chez les sauvages des tribus inférieures, des faits qui dénotent une plus judicieuse compréhension de l'influence sociale des actes considérés généralement comme indifférents au bien-être général. Par exemple, l'explorateur écossais Mungo-Park raconte que, dans certaines tribus nègres, on enseigne aux enfants l'amour de la vérité.

(2) DARWIN, *Descendance de l'Homme*, ch. iv.

tements envers les animaux domestiques, qu'une association se formât pour la faire appliquer, pour faire interdire les combats de taureaux, de coqs, etc., pratiqués encore dans des pays voisins.

Pour conclure, nous pouvons dire que *moralité* et *humanité* se confondent avec *socialité* : tout ce qui porte le caractère social porte à la fois en germe le caractère moral, et celui-ci, développé, s'étend peu à peu à l'humanité tout entière. Il ne peut y avoir opposition entre ces trois termes : socialité, moralité, humanité ; ce sont les trois degrés d'un même genre. Toute opposition repose sur une fausse appréciation des actes correspondants. Un acte n'est social que s'il peut devenir à la fois moral et humain et, à *fortiori*, tout acte moral ou humain est social. Ces trois qualificatifs caractérisent les trois phases successives d'un seul et même phénomène, le phénomène social, la socialité.

Dans la première phase, nous dirons que cette socialité est élémentaire, qu'elle est purement sociale, au sens très restreint qu'on donne habituellement à cette épithète, par laquelle on qualifie les actes qui semblent affecter exclusivement la communauté. C'est ainsi que nous avons reconnu le caractère social des sociétés animales, dont tous les actes ont pour but le bien-être de la communauté ; mais nous leur refuserons le caractère moral, parce que, n'ayant pas une conscience nette de la véritable répercussion de leurs actes, elles commettent certains actes immoraux dont elles n'aperçoivent pas le préjudice immédiat pour la communauté, et s'abstiennent, au contraire, de certains actes moraux dont elles sont incapables d'apprécier l'utilité indirecte, plus ou moins lointaine, mais tout aussi importante pour la même communauté.

Nous dirons ensuite que cette socialité se développe lorsque l'acte social tend à se confondre avec l'acte

moral. L'observation des sociétés sauvages nous permet d'assister à cette seconde phase du processus de la socialité. Nous avons vu que le contrôle réciproque, exercé les uns sur les autres par tous les membres du groupe, engendrait l'opinion publique. Ce contrôle réciproque est une des premières formes de l'interaction psychologique, celle qui, longuement continuée, va transformer l'individu social en individu psychologique (ou moral, au sens vulgaire de ce mot) : l'âme collective et vague du groupe se précise dans et par cette opinion publique qui s'impose souverainement à l'esprit de chaque membre du groupe, l'imprègne complètement, se fixe dans son cerveau selon le processus d'individualisation sociale dont nous avons parlé plus haut. Chaque individu devient comme une synthèse de tout le groupe, dont il concrétise l'âme entière ; il est capable d'agir seul comme agirait tout le groupe ; il devient une personne morale et la présence effective de ses semblables n'est plus nécessaire pour déterminer ses actes. C'est ainsi que nous avons vu des sauvages, faits prisonniers, sacrifier leur vie plutôt que de trahir leurs compagnons. On ne peut expliquer autrement pourquoi le sauvage recherche l'approbation de ses semblables, est sensible aux louanges, à la gloire, craint le mépris. Le contrôle, qui s'exerçait d'abord sur les membres du groupe entre eux, s'exerce ensuite intérieurement dans l'intimité de la conscience de l'individu ; quand l'individu se contrôle lui-même, il n'attend plus le jugement de ses semblables ; son jugement, en s'individualisant, se précise, s'affermi ; des différences d'abord très faibles, très vagues, à peine soupçonnées par la conscience, apparaissent entre les individus et rendent plus active l'action qu'ils exercent les uns sur les autres. Une réaction de l'individu sur le milieu social commence à s'exercer, accélérant le développement de ce milieu. A ce stade de son dévelop-

pement, la socialité et la moralité tendent à s'identifier ; les sociétés où s'accomplit ce processus ne méritent plus le qualificatif de sauvages ; on les appelle semi-sauvages, barbares, semi-civilisées. Celles-ci comprennent déjà les effets indirects et lointains de beaucoup d'actes jugés indifférents par les sociétés sauvages inférieures. Elles comprennent, par exemple, l'utilité sociale de ce que nous appelons les vertus personnelles (pureté des mœurs, tempérance, sincérité, respect des vieillards, compassion pour les faibles et les malades, etc.) et la répercussion fâcheuse pour la communauté des vices (intempérance, dévergondage, abus des plaisirs, etc.). Sans doute, elles commettent souvent de grossières erreurs dans leurs jugements ; mais les jugements des sociétés civilisées ne sont-ils pas quelquefois entachés d'erreurs non moins grossières : la religion, le despotisme, le mariage indissoluble, les tortures corporelles en matière pénale, l'entière liberté économique, etc., ont été jusqu'à ces derniers temps, et sont encore par de nombreux partisans, considérés comme les fondements de la société ; le suffrage universel, la peine de mort, le féminisme, le malthusianisme, le salariat, l'héritage, etc., etc., sont l'objet des plus vives controverses et l'on est loin d'être d'accord sur leur moralité.

Enfin, la socialité tend en dernier lieu à se confondre avec l'humanité lorsque la communauté comprend que ses intérêts se confondent avec ceux de l'humanité entière. Mais peu de sociétés sauvages ou plutôt semi-sauvages ont atteint ce stade auquel sont à peine parvenues nos sociétés civilisées elles-mêmes, où règne encore un nationalisme étroit. On a cependant constaté chez plusieurs sociétés semi-sauvages une tendance à l'hospitalité, un abandon complet du cannibalisme, une vague aspiration à l'établissement de relations avec d'autres sociétés.

Il semble donc établi qu'entre les sociétés sauvages les plus arriérées et nos sociétés les plus civilisées il n'y a qu'une différence de degré et non de nature. Loin d'être séparées par une distance infranchissable, elles sont, au contraire, reliées par une infinité de chaînons intermédiaires qui ne laissent apparaître aucune solution de continuité. Chaque chaînon, chaque société, représente une des phases du développement de la socialité. L'étude des sociétés sauvages inférieures peut seule nous permettre de saisir la socialité dans sa phase initiale et il est à désirer que les efforts des savants se dirigent vers ce domaine trop peu exploré jusqu'à ce jour. C'est là que le sociologue pourra étudier sur le vif le fait social élémentaire, comme le biologiste a étudié le fait vital élémentaire dans la cellule protoplasmique. Les sociétés sauvages inférieures sont en effet le protoplasma du règne social.

Nous pouvons maintenant donner une réponse partielle à la question posée au début de ce paragraphe relativement à l'identité des sociétés sauvages inférieures et des sociétés humaines préhistoriques. A moins de supposer une double origine aux sociétés civilisées, qui, nous venons de le voir, ne présentent avec les sociétés sauvages qu'une différence de degré et non d'espèce, force nous est de conclure à l'identité des sociétés sauvages et des sociétés préhistoriques. L'étude des vestiges laissés par ces dernières va nous permettre de vérifier la légitimité de cette conclusion purement logique.

§ 2. — *Les Sociétés préhistoriques*

Les sociétés préhistoriques sont, comme leur nom l'indique, celles que l'on suppose avoir existé avant les sociétés les plus anciennes dont parle l'histoire, et sur lesquelles, par conséquent, nous ne possédons aucun

document historique. Mais grâce aux découvertes récentes des sciences préhistoriques — anthropologie, ethnographie, — grâce aux progrès de la biologie — théories du transformisme, de l'hérédité des caractères acquis, etc., — on a pu reconstituer, dans une certaine mesure, l'histoire de ces sociétés. D'autre part, l'étude comparée des sociétés animales et des sociétés sauvages inférieures, et de ces dernières par rapport aux sociétés civilisées, a fait ressortir les communautés d'origine et a apporté une force probante considérable aux inductions tirées des données des sciences biologique, anthropologique et ethnographique.

Nous allons exposer rapidement les données de ces sciences. Nous indiquerons ensuite les inductions qu'elles autorisent en ce qui concerne les rapports des sociétés préhistoriques avec les sociétés sauvages actuelles.

A. *Les Données de l'Anthropologie.* — Nous ne pouvons exposer ici, même brièvement, la théorie du transformisme qui forme aujourd'hui la base de la biologie. Nous rappellerons seulement que cette théorie s'applique à l'homme comme aux autres animaux et que les découvertes anthropologiques sont venues confirmer de tous points les résultats auxquels avaient abouti les travaux des grands naturalistes et biologistes du XIX^e siècle : Lamark, Darwin, Huxley, Hœckel, Le Dantec, etc.

Exposons sommairement la portée des découvertes les plus récentes de l'anthropologie. La théorie transformiste avait établi, dès 1866 (1), à l'aide de l'anatomie, de la physiologie et de l'embryologie comparées du

(1) HÖCKEL. — *Morphologie générale*. Berlin, 1866.

IRIS - Université Lille 1
Historie de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles. Berlin, 1868. Traduction Letourneau, Paris 1903.

corps et du cerveau des mammifères que l'homme est issu des vertébrés inférieurs et, en dernier lieu, des singes anthropoïdes.

Un point restait obscur dans la phylogénie ou histoire de la série ancestrale de l'homme : un chaînon manquait à cette série et c'était précisément le chaînon le plus important, à notre point de vue, celui qui devait relier la dernière espèce des singes anthropoïdes et la première espèce de l'homme pithécoïde. Le grand naturaliste allemand Hœckel, renouvelant en biologie le prodige accompli en astronomie par Leverrier, réussit à prédire, en 1866, l'existence, dans les couches de la fin de l'époque tertiaire, de restes fossiles d'un être intermédiaire entre le singe anthropoïde et l'homme pithécoïde, être auquel il donna le nom de *pithecanthropus* (πίθηκος, singe, άνθρωπος, homme). Il décrit le *pithecanthropus* dans son *Histoire de la création naturelle* en 1868 (1).

Cette hypothèse, établie sur des bases scientifiques indiscutables, rencontra cependant, à cette époque, une méfiance universelle. On voulait voir ce *pithecanthropus* pour y croire. Mais, moins heureux que Leverrier dont la planète fut aperçue par Galle le jour même de sa découverte mathématique, Hœckel dut attendre 28 ans la confirmation matérielle de son hypothèse. C'est, en effet, en 1894, que furent découverts à Java, par le naturaliste hollandais Eugène Dubois, les débris fossiles d'un être intermédiaire entre le singe anthropoïde et l'homme pithécoïde, le *pithecanthropus erectus*.

Les restes du *pithecanthropus erectus* consistent en une calotte crânienne, un fémur et quelques dents. Ils ont été trouvés dans le pliocène (tertiaire supérieur) (2).

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

(1) V. Traduction française de Letourneau, p. 585.

(2) Voir notre tableau géologique, p. 146.

La plupart des zoologistes les plus éminents rapportent ces débris fossiles à une forme de passage entre l'homme et le singe (1). Cette induction est fondée sur l'anatomie comparée du fémur et du crâne humains, anthropoïdes et pithécantropes.

Les anthropoïdes modernes (orang, chimpanzé, gorille) ne prennent qu'exceptionnellement la station verticale, et même alors ils ne marchent pas sur la plante du pied comme l'homme, mais sur son bord externe ; c'est ce qui explique la différence de conformation entre le fémur humain et le fémur anthropoïde. Le fémur fossile de Java présente, au contraire, la même conformation que le fémur humain ; on peut donc affirmer que le *pithecanthropus* devait habituellement se tenir debout (*erectus*).

Le crâne du *pithecanthropus*, comme le crâne humain, est dépourvu des grandes crêtes osseuses qui caractérisent le crâne des anthropoïdes. Sa capacité (900 centimètres cubes) est à peu près à égale distance de celle du crâne humain (1200 centimètres cubes chez les Négritos de l'Afrique centrale et les Veddas de Ceylan, 1550 centimètres cubes chez les Européens) et de celle du crâne des plus grands anthropoïdes actuels (500 centimètres cubes). Son angle facial (60 degrés) est également intermédiaire entre l'angle facial de l'homme (70 degrés chez le nègre, 80 degrés et plus chez l'Européen) et l'angle facial de l'anthropoïde (50 degrés).

La comparaison impartiale de tous ces caractères anatomiques démontre irréfutablement que la distance qui sépare l'Européen du nègre est aussi grande que celle qui sépare le nègre du *pithecanthropus* et enfin ce dernier du singe anthropoïde.

(1) Voir pour la discussion de cette question G. et A. de Mortillet, *La Préhistoire*, p. 122-127.

Le *pithecanthropus* est donc considéré avec raison comme le chaînon qui manquait à la série ancestrale de l'homme.

D'autres découvertes plus récentes sont venues appuyer les résultats obtenus par l'étude du *pithecanthropus*.

En 1901, le professeur Gorjanowic Kramberger a découvert dans les grottes de Krapina (Croatie), c'est-à-dire dans le chelléen (quaternaire inférieur) (1), des ossements humains se rapportant à une race humaine préhistorique, probablement privée de la parole.

En 1907, on découvre dans la sablière de Mauer (près Heidelberg) une mâchoire, de forme absolument humaine qui, d'après la faune du niveau où elle a été trouvée, serait contemporaine du pliocène supérieur (terrain tertiaire) (2) et se rapporterait ainsi à une race simio-humaine préhistorique un peu antérieure à celle du *pithecanthropus*.

Le 3 août 1908, les abbés J. et A. Bouyssonie et L. Bardon découvrent, dans une grotte voisine de La Chapelle-aux-Saints (Corrèze), des ossements comprenant surtout des vertèbres et des fragments nombreux du crâne qui a été reconstitué par le professeur Boule au Muséum d'histoire naturelle, à Paris. Ces ossements sont contemporains du moustérien (pléistocène moyen) (3). L'étude anatomique du squelette et du crâne a permis au professeur Boule d'affirmer que l'homme de La Chapelle-aux-Saints appartient à un groupe intermédiaire entre le *pithecanthrope* de Java et les races humaines actuelles les plus inférieures.

Ainsi chaque découverte vient compléter la généalogie

(1) V. notre tableau géologique, p. 146.

(2) V. notre tableau géologique, p. 146.

(3) V. notre tableau géologique, p. 146.

de la famille humaine. Si nous consultons notre tableau géologique (p. 146) nous constatons, dans la colonne des ossements préhistoriques, une continuité très suffisante pour convaincre les plus incrédules de l'origine pithécoïde de l'homme : depuis le squelette des pléopithécus jusqu'à celui du sauvage et du civilisé, nous passons par une série ininterrompue d'espèces intermédiaires dont la parenté héréditaire ne peut plus faire de doute.

B. Les Données de l'Ethnographie préhistorique. — Voyons maintenant les traces matérielles que l'homme préhistorique a laissées de son passage et de son existence.

L'homme préhistorique était *alalus*, privé de la parole, d'une intelligence à peine supérieure à celle des anthropoïdes actuels, inférieure à celle des sauvages modernes les plus grossiers ; il n'a laissé aucun document graphique. Mais la découverte de pierres plus ou moins grossièrement taillées, dans les terrains tertiaire et quaternaire, a fait supposer l'existence, aux époques correspondantes, d'êtres doués d'intelligence.

La science ethnographique arrivait aux mêmes conclusions que la science biologique : Gabriel de Mortillet, l'un des fondateurs de la palethnologie, émettait en 1883, après Hœckel, mais à la suite de travaux d'une nature différente, l'hypothèse d'un être intermédiaire entre l'homme et l'anthropoïde, être auquel il donnait le nom d'anthropopithèque. Cette hypothèse fut confirmée depuis, nous l'avons vu, par les découvertes de Java, de Mauer, de Krapina, de La Chapelle-aux-Saints, etc.

Les nombreux silex taillés qui ont été trouvés jusqu'à ce jour dans le tertiaire et le quaternaire permettent de donner une idée du développement intellectuel de l'homme, d'après le degré de perfection des instruments qu'il a laissés.

M. Rutot, le savant géologue belge, a classé ces silex selon trois types (1) représentant les industries de l'homme préhistorique et correspondant aux époques des terrains où ils ont été trouvés : l'industrie éolithique, l'industrie paléolithique et l'industrie néolithique.

I. — *L'Industrie éolithique*, qui s'étend du tertiaire moyen (miocène) à la fin du quaternaire supérieur, comprend les silex taillés naturellement et que l'homme a dû utiliser tels quels avant de songer à en façonner lui-même. On a rencontré des éolithes en Belgique (Reutel, Mesvin), en France (Cantal, Eure-et-Loir), en Angleterre (Kend). Certains sauvages actuels se servent encore de silex taillés par la nature qu'ils ne songent pas à retoucher pour en raviver les arêtes.

II. — *L'Industrie paléolithique*, pendant toute la période quaternaire, nous offre un outillage en silex dont le caractère artificiel, manufacturé, ne peut être discuté. Le degré de perfection de ces outils en silex a été utilisé par M. Rutot pour établir les étages de la période pléistocène : Le *Chelléen* (de Chelles, en Seine-et-Marne) renferme des silex taillés grossièrement en forme d'amande, outils très simples ne pouvant servir qu'à des travaux rudimentaires, baptisés « coups de poing » par G. de Mortillet, outils tels que ceux qui ont été trouvés près des ossements de la grotte de Krapina ; la découverte du feu doit dater de cette époque où la taille de la pierre a dû provoquer des étincelles capables de communiquer le feu aux objets ambiants.

L'Acheuléen (de Saint-Acheul, Somme), plus récent, présente des silex taillés avec art : poignards, lances, flèches, harpons, poinçons. Les Esquimaux et les Australiens actuels façonnent des armes et des outils à peu près semblables aux silex acheuléens.

(1) V. notre tableau géologique, p. 146.

Le *Moustérien* (Moustier, Dordogne) ne comprend encore que des silex variés, tels que les outils de silex jaspoïdes et de quartz, les racloirs, outils divers trouvés dans la grotte de La Chapelle-aux-Saints.

Le *Solutréen* (Solutré, Saône-et-Loire) marque l'apogée de la taille de la pierre. L'outillage se multiplie, se spécialise, se perfectionne : outils à pointe en feuille de laurier, javelots avec encoche latérale, scies, perçoirs ; on rencontre les premières sculptures représentant des cerfs.

Le *Magdalénien* (Cavernes de la Madeleine, à Tursac, Dordogne), est la dernière période du paléolithique. L'homme continue à travailler le silex, mais il commence à travailler l'os, la corne, l'ivoire, le bois de renne et à fabriquer des aiguilles, des pointes de flèches, des harpons. L'art prend véritablement son essor : sculpture, dessin, gravure en creux sur roche, représentant des plantes et des animaux, objets de parure, pendeloques, etc.

L'homme magdalénien nous est connu par les squelettes de Chancelade, de Sorde, de Spy, de Néanderthal, de Canstadt.

III. — *L'Industrie néolithique* marque la transition entre la civilisation préhistorique et la civilisation historique. C'est la période la plus embarrassante pour l'ethnographie, car, d'une part, l'écorce terrestre n'a pas sensiblement changé depuis cette époque et les objets qui s'y rapportent gisent sur la surface du sol, non dans des couches géologiques distinctes, et, d'autre part, la civilisation de cette époque était encore trop peu avancée pour avoir laissé des documents historiques.

La vie de l'homme néolithique ne diffère guère de celle de quelques sauvages actuels (Fuégiens, Weddas de Ceylan, Nègres de l'Afrique centrale, Malais, etc.). L'industrie paléolithique existe encore à côté d'une

industrie plus savante : substitution des habitations aux cavernes qui servent seulement de lieu de sépulture, construction d'habitations lacustres, de monuments mégalithiques (menhirs, dolmens, cromlechs, kurganes, nuragues), début de la division du travail, domestication de certains animaux, modelage de l'argile, cuisson des aliments, poterie, vaisselle, vases durcis au feu, façonnés à la main et ornementés, trituration des céréales avec des meules, fabrication d'ornements, d'objets de parure en ivoire, en os, en corne et en or, premier métal travaillé par l'homme. C'est à cette époque qu'existait la race d'hommes dite de Cro-Magnon (du crâne découvert dans cette localité en Dordogne en 1868).

Avec l'industrie néolithique se termine l'ère préhistorique. L'industrie des métaux (cuivre, étain, bronze, fer), à l'aurore des temps actuels, a laissé de nombreux et intéressants documents qui ont permis à l'archéologie de reconstituer la civilisation de cette période dite *âge des métaux* (Egyptiens, Chaldéens, Assyriens, Aryas, etc.).

Ainsi, de la fin du tertiaire au début des temps historiques, les matériaux découverts indiquent un progrès constant, évident, dans l'œuvre de l'homme, c'est-à-dire de son intelligence. Ce progrès est parallèle au développement anatomique de l'auteur de cette œuvre, tel qu'il nous est apparu par ses restes fossiles.

Nous nous trouvons donc, dès maintenant, en présence d'un faisceau déjà compact de faits positifs, qui permettent autre chose que de simples hypothèses, qui établissent irréfutablement l'existence de l'homme préhistorique issu de l'anthropoïde dès la fin du tertiaire, et qui indiquent les progrès accomplis par notre ancêtre pendant cette longue période quaternaire où il a vécu.

C. *Monogénisme et Polygénisme.* — L'étude de

l'homme préhistorique et celle de ses manifestations matérielles, que nous venons d'exposer, sont-elles suffisamment avancées pour jeter quelque lumière sur la question de l'origine et de la répartition géographique des races ? Nous ne le croyons pas. De nombreuses fouilles, de nombreuses découvertes seront encore nécessaires pour résoudre cette importante question.

Un point est acquis cependant : les fossiles humains découverts sur les différents points du globe appartiennent tous à une même *espèce* issue du singe anthropoïde et cette espèce ne diffère pas de celle qui peuple aujourd'hui toute la terre.

Mais a-t-elle pris naissance sur un seul point où elle se serait d'abord développée pour se répandre ensuite un peu partout, ou a-t-elle eu plusieurs centres de formation simultanés ou successifs ? On ne sait. Les deux opinions sont soutenues : monogénistes et polygénistes invoquent chacun des arguments solides à l'appui de leur thèse.

Dans le premier cas, l'espèce humaine, ayant un ancêtre unique, se serait, dans la suite, dispersée, et, en adaptant leur existence aux conditions physiques des régions occupées, les divers groupes auraient peu à peu acquis certains caractères spéciaux constituant des races distinctes.

Dans le second cas, ces races auraient été distinctes dès l'origine dans chaque centre isolé de formation.

Quoi qu'il en soit de leur origine, on reconnaît aujourd'hui que les races n'ont pas l'importance qu'on leur attribuait autrefois. Elles sont même, dans certaines régions, tellement mélangées que toute distinction devient impossible, et il est même à supposer que, les croisements se multipliant, leur fusion ira s'accroissant.

Les classifications ont d'ailleurs toujours pris pour base des caractères plus ou moins arbitraires : couleur

de la peau (Linné), climat (Buffon, Agassiz), nature des cheveux (Bory de Saint-Vincent), forme du crâne (Retzius), forme du bassin (Weber), etc. On se contente aujourd'hui de distinguer trois grands groupes qui présentent un ensemble de caractères communs : le type nègre, le type jaune et le type blanc, — et des sous-groupes pour expliquer les exceptions ou les croisements.

En somme, la question des races est loin d'être résolue. Devant l'évidence des faits, on a abandonné la théorie des races pures et fixes, des races immuables. Il semble de plus en plus démontré que toutes ces soi-disant races sont susceptibles d'une évolution physique et intellectuelle, qu'elles ne présentent pas des différences de nature mais des différences de degré seulement. On s'aperçoit qu'il est plus utile, sinon plus facile, de déterminer les causes de variation et d'évolution plus ou moins rapides que de se livrer à ce jeu des classifications plus ou moins factices.

TABLEAU GÉOLOGIQUE

ÉPOQUES	SYSTÈMES	PÉTRIFICATION DES VERTÉBRÉS	INDUSTRIE	SUCCESSION DES INDUSTRIES	AGE ET PROFONDEUR	OSSEMENTS HUMAINS
Primordiale	Laurentien Algues Cambrien	Aucun reste de vertébrés			52 millions d'années Prof. : 20.000 m.	
Primaire	Silurien Dévonien	Poissons			34 millions d'années Prof. : 13.000 m.	
	Carbonifère Permien	Amphibies Reptiles				
Secondaire	Triasique Jurassique Crétacé	Monotrèmes Marsupiaux Mallothériens			11 millions d'années Prof. : 4.000 m.	
Tertiaire	Eocène	Prosimiens	e (Pierre non taillée)			
	Oligocène	Cynopithèques		Industrie de Thenay (Indre-Fr.)	3 millions d'années	
	Miocène	Anthropoïdes		Industrie du Puy-Gourny (Cantal-Fr.)	Prof. : 1.000 m. d'épaisseur dans les couches de sédiment	Pliopithecus (Europe centr ^{le}) Dryopithecus Mesopithecus (Europe centr ^{le}) Palæopithecus sivalensis (Inde or ^{le})
	Pliocène			Industrie de Chalk (Angl.)		Pithecanthropus erectus (Java) (1)

Quaternaire	Pléistocène (période glaciaire)	Homme primitif	Paléolithique (Pierre taillée)	Industrie chelléenne (Seine-et-Marne) Industrie acheuléenne St-Acheul - Fr.)	300.000 ans — Faible épaisseur dans les couches de sédiment	Ossements de la grotte de Krapina (Croatie) (3)	
				Industrie moustérienne (Dordogne)		Crâne de La Chapelle-aux- Saints (Corrèze) (4)	
				Industrie solutréenne (Saône-et-Loire)			
				Industrie magdalénienne (Tursac-Dordogne)		Squelette de Laugerie-Basse Squelette de Chancelade (Dordogne) Squelette de Sorde (Landes) Squelette de Spy (Belgique) Crâne de Néanderthal (Allemagne) (5) Crâne de Canstadt (Allemagne)	
	Période post-glaciaire			Néo- lithique	Pierre polie	7.000 ans — Surface terrestre	Crâne de Cro-Magnon (Dordogne) (6)
				Métaux	Or Bronze Fer	5.000 ans	Squelettes de sauvages de barbares et de civilisés
				Industrie actuelle	2.000 ans		

(1) Découvert en 1894 par le docteur Dubois.

(2) Découvert en octobre 1907.

(3) Découvert en 1901 par le professeur hongrois Gorjanovic-Kramberger.

(4) Découvert le 3 août 1908 par les abbés J. et A. Bouyssonie et L. Bardon.

(5) Découvert en 1856 par le docteur Fuhlrott.

(6) Découvert en 1868.

§ 3. — *Rapports des Sociétés préhistoriques avec les Sociétés sauvages actuelles*

On a contesté longtemps la légitimité de toute comparaison entre les sociétés sauvages et les sociétés préhistoriques ou primitives. Cette opinion reposait en somme sur le raisonnement pur ou sur un nombre de faits restreints et superficiellement observés. Bagehot (1), après Vico, par exemple, soutenait que les sociétés primitives, étant plus jeunes, n'avaient pas eu le temps de contracter des habitudes mauvaises et d'adopter des croyances absurdes, incompatibles avec tout développement. Cette opinion suppose gratuitement que les sociétés sauvages sont essentiellement stationnaires ; quant à l'argument de vieillesse ou de jeunesse d'une race, il nous paraît bien faible lorsqu'il s'agit d'une différence de quelques milliers d'années sur une période de 300.000 ans et plus. On a soutenu également que ces sociétés, ayant vécu à des époques géologiques différentes, leurs conditions physiques d'existence et de développement ne pouvaient présenter aucune analogie. Cette objection aboutirait à interdire toute étude comparée de sociétés très distantes dans le temps ou dans l'espace, sans que l'on puisse d'ailleurs déterminer, sinon arbitrairement, la distance à partir de laquelle la comparaison deviendrait légitime. Le milieu physique influe sans doute, dans une certaine mesure, sur le développement des sociétés ; mais nous verrons plus loin que ce milieu n'est pas le seul ni même le plus important facteur de la civilisation. On a soutenu enfin que les sociétés sauvages ne nous étaient connues que trop imparfaitement et n'avaient été étudiées que d'une

(1) *Les Lois scientifiques du développement des Nations.*

façon trop subjective pour qu'on puisse les prendre comme termes de comparaison. Les progrès accomplis par l'ethnographie depuis une cinquantaine d'années détruisent peu à peu la valeur relative que cet argument pouvait présenter autrefois.

Mieux en effet que tous les raisonnements abstrus, l'étude objective, l'observation directe des faits positifs, la comparaison des matériaux, des objets de toute sorte qui évoquent la vie matérielle du sauvage, nous feront pénétrer leur vie intellectuelle, leur état mental et social. Cet état est en effet si différent du nôtre que nous ne pouvons le comprendre directement, mais à l'aide de quelque « biais » comme disait Descartes.

C'est précisément les recherches ethnographiques qui constituent ce biais et qui ont révélé des analogies frappantes entre les sociétés sauvages et les sociétés préhistoriques. Ce sont elles qui ont donné naissance à l'anthropologie ; c'est le jour où les voyageurs nous ont rapporté des instruments en pierre, fabriqués par des sauvages, qu'il a été possible de démontrer que les prétendues *pierres de foudre* ont été simplement les armes et les outils de nos ancêtres préhistoriques (1).

C'est l'examen de tout ce qui, dans l'existence matérielle des sociétés, présente quelque trait bien caractéristique — alimentation et logis, habillements et parures, armes de guerre et instruments des travaux de la paix, de la chasse, de la pêche, de la culture et de l'industrie, moyens de transports et d'échanges, fêtes et cérémonies religieuses, jeux de toute sorte, arts plus ou moins développés, etc. — qui suppléera à l'absence des documents historiques et rendra légitimes les comparaisons sans lesquelles il n'y a pas d'induction possible.

Nous avons noté, en passant, dans nos données de

(1) V. D^r VERNEAU. — *L'Enfance de l'humanité, l'Age de la pierre.*

l'ethnographie, quelques exemples typiques de genres d'industrie communs aux sociétés sauvages et préhistoriques. Nous ne pouvons nous étendre davantage sur ce sujet qui forme une des branches de l'anthropologie générale dont les données doivent être connues de quiconque s'intéresse aux études sociologiques.

Les quelques exemples que nous avons cités, exemples pris au hasard entre mille autres tout aussi significatifs, nous paraissent concluants ; nous pouvons donc maintenant répondre affirmativement à la question que nous nous posions dans le paragraphe précédent : il y a identité de nature entre les sociétés préhistoriques et les sociétés sauvages, et celles-ci sont une image vivante de celles-là. Cette constatation n'a rien qui puisse surprendre un esprit scientifique : en astronomie comme en physique, en chimie comme en biologie, les phénomènes les plus compliqués en apparence se laissent réduire à des phénomènes de plus en plus simples ; à mesure que la science avance, elle découvre que pour produire la diversité infinie de ses manifestations, la nature ne varie guère ses procédés. La sociologie nous réserve de semblables surprises. La complication inextricable, au premier abord, des phénomènes sociaux, leurs caractères distincts et en apparence irréductibles, pourraient bien, en fin de compte, se laisser réduire à quelques phénomènes très simples et fondamentaux.

Ne nous étonnons donc pas, outre mesure, de l'identité du processus qui a présidé et préside encore à l'évolution des sociétés humaines dans le temps et dans l'espace. Il est d'ailleurs facile de constater que les sociétés animales, les sociétés sauvages et les sociétés préhistoriques ont laissé des traces nombreuses dans nos sociétés civilisées : que d'actions individuelles ou collectives rappellent notre origine animale ou sauvage !

CHAPITRE XI

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tomes V et VI (1830-1842).
- H. SPENCER. — *Principes de Sociologie*. Tomes II à V (1879).
- RENAN. — *De l'Origine du Langage* (1857).
- FUSTEL DE COULANGES. — *Histoire des Institutions politiques de l'Antienne France*. 6 vol. (1875-1889).
- FUSTEL DE COULANGES. — *La Cité antique* (1864).
- HOVELACQUE (ABEL). — *La Linguistique* (1876-1878).
- ERN. GROSSE. — *Les Origines de l'Art* (Trad. Birr, 1901).
- ESPINAS. — *Les Origines de la Technologie* (1897).
- MAX MULLER. — *Origine et Développement de la Religion* (1879).
- LETOURNEAU. — *La Psychologie ethnique*.
- LETOURNEAU. — *La Sociologie d'après l'Ethnographie* (1880).
- A. POSADA. — *Théories modernes sur les Origines de la Famille, de la Société et de l'Etat* (1896).
- COSENTINI. — *Sociologie génétique* (1905).
- KOVALEWSKY (MAXIME). — *Coutume contemporaine et Loi ancienne* (1893).
- ANDRÉ LEFÈVRE. — *La Grèce antique* (1900).
- SALOMON REINACH. — *Histoire générale des Religions* (1909).
- SALOMON REINACH. — *Cultes, Mythes et Religions*. 3 vol. (1904).
- ELIE RECLUS. — *Les Primitifs, Etude de l'Ethnologie comparée* (1885).
-

CHAPITRE XI

Origine de la Civilisation

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, sous l'influence de quelles causes biologiques (psychophysiques) se sont formées les sociétés. Nous avons assisté aux premières manifestations sociales de leur existence. La socialité nous est apparue sous sa forme élémentaire, l'interaction psychophysique, engendrant l'âme collective du groupe et suscitant une première et grossière ébauche d'individualisation sociale.

Nous avons en outre démontré le principe de l'identité du processus de formation et d'évolution des sociétés sauvages et des sociétés primitives.

Ce principe légitime la solution que nous avons proposée à la question de l'origine des sociétés; il va légitimer également la solution que nous allons donner à la question de l'origine de la civilisation. Il est possible en effet et légitime d'éclairer les points obscurs de la civilisation primitive à l'aide des lumières de l'ethnographie.

Nous verrons d'abord l'origine de la pensée sociale, puis l'origine de l'organisation sociale.

§ 1. — *La Pensée sociale primitive*

A. *Le Tabou, L'Animisme, Le Fétichisme, Le Totémisme* (1). — Nous avons vu que l'origine des sociétés

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

(1) Voir dans l'*Histoire des Religions* de S. Reinach, les pages consacrées à l'origine des religions.

s'expliquait par le sentiment de sympathie qui poussait les individus d'une même espèce à se rechercher, à se réunir. Nous avons vu aussi que ce sentiment s'étendait parfois aux individus d'une autre espèce.

Ce sentiment purement instinctif, c'est-à-dire d'origine biologique, en se socialisant, s'imposa avec plus de force à tous les membres du groupe ; chaque membre de ce groupe devint inviolable, « *tabou* » (1), selon l'expression consacrée par l'ethnographie moderne. Cette notion du tabou est commune aux sociétés animales et aux sociétés humaines.

Chez les premières, elle ne franchira guère les limites de l'espèce ; mais chez les secondes, sous l'influence de l'animisme, la notion du *tabou* se développera. *L'animisme*, en effet, comme nous l'avons vu plus haut (ch. VII, § 1), est cette tendance de l'individu à personnifier les phénomènes naturels, à attribuer aux êtres et aux objets qui l'entourent une vie et des sentiments semblables aux siens.

De là à considérer ces êtres et ces objets comme aussi inviolables que les membres du groupe, il n'y avait qu'un pas ; il fut vite franchi. Ainsi naquirent le fétichisme et le totémisme.

Le *fétichisme* (2) est la croyance au pouvoir d'un esprit qui est censé résider dans un objet matériel. Cet objet, ou fétiche, est *tabou*. Il est, pour son possesseur, un ami, un compagnon, un protecteur, pour lequel il éprouve un sentiment assez semblable à celui de l'enfant

(1) Mot emprunté du polynésien « *tabu* », sacré.

(2) Ce mot, employé pour la première fois par DE BROSSES en 1760 dans son ouvrage « *Du Culte des Dieux fétiches* », vient d'un mot portugais, dérivé du latin *factitius*, fabriqué, qui désignait de menus objets de piété, les navigateurs portugais ayant été les premiers à observer, chez les nègres, le culte des fétiches. (V. S. Reinach, op. cit.).

pour sa poupée, de certaines personnes pour des bibelots, souvenirs ou porte-bonheur.

Le fétiche est toujours un objet particulier : une coquille, une pierre par exemple ; les autres coquilles, les autres pierres de la même espèce ne sont pas tabous. De plus, il est la propriété personnelle d'un seul individu ; sa protection ne s'étend pas à tous les membres du groupe.

Mais peu à peu tous les objets de la même espèce furent considérés comme tabous et tous les membres du groupe comme protégés par ces objets. Nous saisissons ici sur le vif le phénomène de l'interaction psychologique et son résultat : la généralisation des expériences individuelles. *L'espèce tabou* fut généralement une espèce animale, quelquefois végétale. On a donné à cette espèce *tabou* le nom de *totem* (1). Le culte du totem, ou *totémisme*, a existé au début de toutes les sociétés primitives : Egypte, Syrie, Grèce, Italie, Gaule, etc. Il existe encore dans toutes les sociétés sauvages. Il a laissé de nombreuses survivances dans nos sociétés civilisées (interdiction de la viande de vache, de porc, de chien, de chat, etc.).

L'animal totem est d'abord considéré comme membre et protecteur du groupe ; on lui attribue ensuite une origine commune aux membres de ce groupe et enfin il est vénéré comme l'ancêtre commun et son nom devient le nom collectif du groupe.

Ce long processus s'accomplit spontanément par une série ininterrompue d'innombrables interactions psychologiques qui aboutissent à cette première idée abstraite, à cette idée générique du totem, animal éponyme, symbole du groupe.

(1) Totem désignait, chez les Indiens de l'Amérique du Nord, l'animal ancêtre, protecteur du clan ; le culte des animaux fut observé chez les sauvages pour la première fois par les missionnaires du début du 18^e siècle.

La notion du tabou relative au totem, conséquence de l'animisme, en vertu du même processus, a été également fertile en conséquences sociales, dont la plus importante fut d'engendrer toute une série de superstitions, les unes absurdes, les autres fortuitement raisonnables, mais ayant toutes contribué à augmenter la cohésion du groupe, à fortifier l'esprit collectif, à favoriser l'action du milieu social, à développer la socialité et définitivement à constituer cet ensemble de sentiments, de traditions, d'habitudes, d'appréciations, de jugements communs, de mœurs en un mot, sans lesquels aucun progrès social n'eût été possible.

Une sélection, plus ou moins active selon les diverses sociétés, s'est lentement produite dans cet amas de superstitions : les unes conformes au développement social ont subsisté, les autres ont disparu ou n'existent plus qu'à l'état de survivance dans les basses classes de la société. Nous verrons la même évolution se reproduire à propos des religions, toutes issues du totémisme, puis à propos de la morale et des conceptions philosophiques, formes déjà évoluées des religions.

B. *Le Langage, l'Art, l'Écriture.* — LE LANGAGE. — Nous avons dit plus haut (p. 91) quelques mots de l'origine du langage. Nous avons vu que la science linguistique moderne faisait dériver le langage du cri-signal, de l'imitation des bruits naturels, des onomatopées, exclamations simples et répétées. Elle rejette toutes les théories théologiques et métaphysiques qui ne reposent que sur des raisonnements *à priori* ; elle emploie exclusivement la méthode d'observation, s'adresse aux langues les plus anciennes, aux idiomes sauvages et au développement du langage chez l'enfant pour retrouver par voie d'analogie, ce qui a dû se passer à l'origine. Cette méthode, seule scientifique, a donné les meilleurs résultats, et la linguistique est

aujourd'hui l'une des sources les plus sûres de la sociologie. On peut dire en outre que, sans son secours, les théories sociologiques ne présenteraient aucune garantie. Elle est la base la plus solide de l'hypothèse de la socialité, dont elle nous donne la démonstration directe.

Le langage est en effet inexplicable sans cette interaction conscientielle qui constitue la socialité, et cette interaction conscientielle ne peut se manifester et s'exercer qu'à l'aide de gestes ou de sons devenus, à la suite d'une habitude longuement continuée, communs à tous les membres du groupe et intelligibles pour chacun d'eux. Les émotions et les désirs seraient toujours restés emprisonnés dans l'intimité de la conscience si les individus étaient demeurés étrangers les uns aux autres, s'ils n'avaient trouvé un instrument susceptible de faciliter leurs relations ; les cris et les gestes n'auraient jamais pu se développer et se compliquer au point de constituer un langage si les individus n'avaient éprouvé le besoin irrésistible de se réunir et de se communiquer leurs émotions et leurs désirs.

Chez l'homme, l'appareil vocal plus compliqué et les facultés cérébrales plus développées que chez les autres animaux ont facilité le redoublement, les variantes et les modulations des cris, des interjections, ont favorisé aussi l'imitation des bruits naturels et des cris des animaux, c'est-à-dire le développement d'un langage articulé conventionnel. Le langage s'est ainsi constitué peu à peu par un processus spontané, œuvre de l'esprit collectif inconscient.

Il résulte en effet des recherches linguistiques modernes que les mêmes racines de mots se retrouvent dans plusieurs langues primitives, c'est-à-dire d'origines absolument distinctes ; cette constatation semble bien prouver qu'un processus identique a dû présider à la formation spontanée de ces langues et semble exclure

(à moins de supposer vraisemblables toute une série de coïncidences miraculeuses) l'hypothèse de la constitution réfléchie d'une langue par l'esprit individuel. Cette hypothèse ne serait vraisemblable que dans une société déjà assez développée pour faire surgir de fortes individualités dont l'influence est prépondérante (1).

Le développement du langage et le développement de la socialité sont concomitants ; le premier est comme le critérium du second : on peut juger de l'état social d'une société par le nombre de mots dont se compose son vocabulaire et surtout par le nombre de termes abstraits qu'il possède. Ainsi les sociétés sauvages les plus arriérées ne possèdent pas de termes abstraits, c'est-à-dire génériques, pour désigner les objets les plus usuels ; elles n'ont pas de système de numération.

Nous avons vu que le totémisme était la première manifestation sociale vraiment caractéristique, celle qui différenciait nettement les sociétés humaines des sociétés animales. Or l'animal totem n'a pu devenir le symbole du groupe que le jour où le terme pour le désigner, sorte de cri de ralliement, de cri de guerre, a été employé. Il en est de même pour les autres produits de l'expérience collective, de l'interaction psychophysique, de la socialité élémentaire. Tous ces produits sont restés vagues, imprécis, tant qu'ils n'ont pas été comme fixés, cristallisés dans une locution si simple qu'elle fût. Le langage a donc été le phénomène qui a facilité de la façon la plus active la transformation de l'interaction psychophysique en interaction psychologique, c'est-à-dire le phénomène qui a rendu possible le processus d'individualisation sociale en faisant bénéficier d'une

(1) L'idée de créer de toutes pièces un langage artificiel et rationnel, tel que le Volapük ou l'Esperanto, n'a pu naître que dans les sociétés parvenues à un degré très élevé de civilisation.

façon plus intense chaque individu de l'expérience collective de ses semblables contemporains et surtout de l'expérience collective des générations précédentes. Bientôt l'individu ne sera plus doué seulement de cette conscience vague, instinctive et uniforme qui caractérise l'*individu social*, il acquerra peu à peu cette conscience nette, réfléchie et personnelle qui caractérise l'*individu psychologique ou moral*. Le premier stade du processus d'individualisation est accompli : l'individu devient une *personne morale*, capable de réflexion et de raisonnement. Sa personnalité va s'affirmer chaque jour davantage. A partir de ce moment, il agira sur le groupe autant que celui-ci peut agir sur lui. A mesure que se développera son individualité, son action sur ce groupe sera plus puissante, si puissante quelquefois qu'elle paraîtra supérieure à celle du groupe tout entier. (V. ch. XX).

L'ART. — Les premières manifestations esthétiques sont les premiers fruits du processus de l'individualisation sociale. L'œuvre d'art, en effet, même la plus rudimentaire, est toujours le résultat d'une réflexion personnelle et porte toujours la marque de l'esprit qui l'a conçue, et, toujours aussi, est l'expression symbolique d'une idée. Certains sociologues croient voir les origines de l'art dans les instruments, armes et vêtements fabriqués pour la satisfaction des besoins économiques. Ils commettent l'erreur qui consisterait à prétendre que la télégraphie sans fil a pour origine la télégraphie à signaux. Cette erreur s'explique par ce fait que l'homme a naturellement choisi les objets qu'il avait sous la main et dont il se servait constamment pour y imprimer ses premières pensées, sculptant, par exemple, des têtes d'animaux sur sa hache de pierre, gravant des scènes de chasse sur le manche de son poignard, commémorant certains événements notoires sur la pierre de sa caverne, donnant, en un mot, une

forme esthétique à des objets fabriqués primitivement dans un but exclusivement pratique. La *fabrication* de ces objets s'explique par des causes d'une nature surtout biologique (faim, froid, défense, etc.), mais leur *ornementation* s'explique par des causes sociales (pensée, esprit communicatif, imagination, etc.). Que l'homme ait déjà fait preuve d'intelligence en fabriquant ces objets, et même d'une certaine aptitude esthétique, c'est incontestable. Mais, à cette époque, la part qui revient à la pensée esthétique et celle qui revient à la pensée pratique sont indiscernables ; l'art et l'industrie se confondent, sont encore indistincts, non différenciés.

La différenciation ne se produira que le jour où la personnalité de l'individu social se sera dégagée de l'âme collective du groupe où elle était comme noyée. Ce jour-là, les individus les mieux doués, ceux dont la faculté d'assimilation sera la plus grande, ceux qui auront le plus complètement profité de l'expérience collective, seront aussi ceux dont l'individualité sera la plus forte, la plus apte à s'affirmer par des actes originaux, par des œuvres personnelles, esthétiques. Ce jour-là seulement, cessera la confusion de l'art et de l'industrie, de l'artiste et de l'artisan ; on distinguera, dans les objets les plus usuels, ce qui est l'œuvre de tous de ce qui est l'œuvre d'un seul.

L'œuvre d'art, symbole de la pensée sociale interprétée par l'artiste, deviendra à son tour un puissant instrument d'interaction psychologique ; son action est à la fois plus forte et plus étendue que celle du langage : plus forte, car l'idée qu'elle symbolise est présentée sous sa forme la plus attrayante, c'est-à-dire la plus communicative, — plus étendue, car l'art, comme on l'a dit, est le langage universel, le signe susceptible de se répandre partout et d'être compris de tous.

Son rôle ne fera que grandir à mesure que s'affirmera

davantage la personnalité de l'artiste : produit de la pensée, l'art réagira sur sa propre cause en la stimulant. On ne saurait donc trop insister sur l'importance de la question de l'origine de l'art ; la solution scientifique de cette question dissipera bien des points encore obscurs de l'origine des sociétés.

L'ÉCRITURE. — L'origine de l'écriture se confond avec l'origine de l'art. La première représentation de la pensée fut une représentation imagée, comme nous venons de le voir. Cette représentation symbolique, en se vulgarisant par imitation, a donné naissance à l'écriture. L'objet, représentant une idée, était à l'origine entièrement dessiné ; on donne à ce premier stade de l'écriture le nom de *pictographie*. Puis l'écriture se sépare de l'art, dans un but pratique ; on eut l'idée, au lieu de représenter la figure entière, de ne conserver que la partie la plus essentielle de cette figure ; c'est le stade *idéographique* de l'écriture. Puis, simplifiant toujours conventionnellement la représentation, on arrive à l'écriture *hiéroglyphique*, mélange de figures, les unes plus ou moins abrégées, les autres ne rappelant plus que d'une façon très lointaine l'abréviation elle-même et devenant de véritables signes phonétiques (1). Enfin peu à peu toutes les figures sont remplacées par des signes conventionnels dont la vue seule suffit à rappeler les objets qu'ils représentent et à provoquer l'habitude de prononcer le nom de chaque objet pour suppléer l'image absente. Ces signes se traduisant en sons ou inversement

(1) De nombreux hiéroglyphes se rapportant à la plus haute antiquité ont été découverts en Egypte et sont restés indéchiffrables jusqu'à Champollion. L'écriture hiéroglyphique a été employée par tous les peuples primitifs déjà arrivés à un certain degré de développement ; elle est de même employée par les peuples sauvages qui ont atteint le même développement, ce qui confirme, soit dit en passant, la légitimité de la comparaison des peuples primitifs avec les peuples sauvages ou semi-sauvages actuels.

les sons étant figurés par des signes, on a qualifié de *phonétique* ce genre d'écriture. Les signes combinés ont, à la longue, constitué des embryons de phrases ; puis, modifiés, ont traduit graphiquement le langage dont ils ont suivi pas à pas les progrès.

L'écriture, plus encore que l'art et que la parole, a été et ne cesse d'être le mode le plus actif de l'interaction psychologique, de la communication de la pensée. Grâce à sa précision, plus grande que celle de l'art, elle reproduit toutes les nuances de la pensée, tous les détails que l'art ne peut exprimer ; grâce à sa durée indéfinie, elle fixe, bien mieux que le langage, l'expérience de chaque génération qu'elle transmet intégralement aux générations suivantes. Elle décuple la puissance de l'interaction psychologique et son apparition produit, en très peu de temps, un tel changement dans la société que l'évolution antérieure semble nulle comparée à l'évolution nouvelle si apparente et si rapide. Il n'y aura toutefois qu'une différence de degré entre la société primitive et la société nouvelle ; cependant on aura l'illusion, illusion tenace chez certains penseurs, que la première était stationnaire ; et l'on ira même jusqu'à distinguer des sociétés stationnaires et des sociétés susceptibles d'évolution.

§ 2. — *Organisation sociale primitive*

Les sociétés primitives, de même que certaines tribus sauvages actuelles, ne possédaient aucune institution proprement dite. Toutes les fonctions sociales étaient rudimentaires et par suite confondues. L'instinct social tout puissant, comme nous l'avons vu, suffisait à contenir les tendances égoïstes et à maintenir la cohésion du groupe. Mais dès que l'individu eut affirmé sa personnalité, dès que les premières divergences intellectuelles

apparurent, une ébauche de division du travail s'organisa, nécessitant l'intervention d'une autorité et une réglementation des devoirs de chacun. Dans quel ordre ont pris naissance les diverses institutions sociales répondant aux nouvelles fonctions ? C'est un problème encore mal résolu et sur lequel l'étude imparfaite des sociétés sauvages n'a jeté qu'une lumière insuffisante. Voyons cependant ce que l'on peut avancer avec quelque sûreté.

On est tout d'abord à peu près unanime pour reconnaître que les institutions publiques ont précédé les institutions privées. Nous suivrons donc cet ordre.

A. Premières institutions publiques. — L'institution qui semble avoir pris la première une certaine importance est celle de l'organisation militaire. Cette institution existe déjà en effet dans certaines sociétés animales et dans les sociétés sauvages les plus rudimentaires où l'on constate une subordination spontanée de tous les membres à un chef.

L'autorité du chef, limitée d'abord aux cas de défense ou d'attaque, a dû se prolonger peu à peu en temps de paix lorsque la vie sociale devint plus complexe à l'intérieur du groupe et surtout lorsque l'on comprit l'utilité d'une organisation militaire toujours prête à repousser les attaques imprévues de l'ennemi.

Le respect et la crainte que le chef militaire inspirait, et aussi la tradition, ont consolidé le principe de l'autorité. Lorsque, plus tard, les premières manifestations extérieures de l'animisme, du sentiment religieux, eurent engendré le culte, le chef militaire fut spontanément investi de la fonction sacerdotale.

Enfin le roi-prêtre, déjà chargé des relations entre les membres de la tribu et les esprits qui sont censés exercer leur puissance sur la terre, fut également chargé des rapports entre les membres eux-mêmes du groupe.

Ces rapports, toujours plus nombreux et plus complexes, au fur et à mesure que s'accroissaient la population et la vie économique, engendraient une multitude de discussions, de conflits que le développement intellectuel des parties adverses rendait plus difficiles à solutionner à la satisfaction de tous. Les premières applications de la division du travail et les premières manifestations de la conscience individualisée font naître chez l'homme les notions de propriété et de liberté individuelles qui viennent compliquer encore les conflits entre individus et entre ceux-ci et la collectivité. L'instinct social ne suffit plus à résoudre spontanément ces conflits. Des discussions s'engagent et de ces discussions jaillissent les premières notions raisonnées du juste et de l'injuste, les premières idées juridiques, qui, transmises par tradition orale, ont formé la *coutume*. Le roi-prêtre fut spontanément chargé de faire respecter la coutume.

Ainsi les premières institutions sont confondues : toutes les fonctions sociales sont à la fois politiques, religieuses, économiques et juridiques et sont exercées par le même individu : le chef est à la fois roi, prêtre, administrateur, juge, pour employer nos expressions modernes. Elles se sont différenciées dans l'ordre même où elles sont successivement apparues, mais elles sont restées longtemps étroitement subordonnées les unes aux autres et même, dans nos sociétés civilisées, la séparation des pouvoirs civil, militaire, religieux et judiciaire n'est pas encore accomplie. Ce n'est donc que par abstraction et pour la commodité de l'exposition que nous étudierons séparément les diverses institutions des peuples primitifs.

L'organisation politique. — Elle est née de la nécessité de la défense, s'est affermie par l'agression et s'est développée lors du passage de la vie nomade à la vie sédentaire.

Les tribus qui ont triomphé dans la lutte pour l'existence sont celles où dominait le sentiment de la discipline. Elles ont anéanti les autres tribus ou les ont réduites à l'esclavage.

L'esclavage révèle déjà un progrès remarquable dans l'évolution sociale : quand l'homme en arrive à penser qu'au lieu de tuer un autre homme, il est plus utile d'en faire un esclave qu'il oblige à travailler pour lui, il y a évidemment progrès (1). L'institution de l'esclavage produit une transformation de la vie économique du groupe vainqueur : les esclaves étant affectés aux travaux les plus grossiers et les plus pénibles, l'existence des vainqueurs devient plus facile. L'inégalité des conditions d'existence s'accroît par l'inégalité de répartition des esclaves entre les vainqueurs, répartition basée sur l'importance du rôle joué par chacun pendant la guerre. Les classes sociales se constituent.

D'autre part, l'intensité et la complexité croissantes des relations entre les individus favorisent et activent, comme nous l'avons vu, le processus d'individualisation sociale, de différenciation entre les membres du groupe, par suite de l'inégalité de leurs aptitudes physiques et intellectuelles.

Enfin, l'augmentation de la population, résultant soit de la prospérité du groupe, soit de l'annexion de groupes vaincus, va engendrer les premières difficultés économiques et, avec elles, les premières inégalités sociales au profit des plus habiles, des plus aptes dans la lutte pour la vie, ou, plus exactement, pour la domination.

Ainsi, l'institution de l'esclavage, le développement de la personnalité, la lutte économique, telles sont les

(1) Cf. COSENTINI. — IRIS LILLIAD - Université Lille 1
— *Sociologie génétique*, p. 189.

trois séries de causes, qui, dès l'origine de la civilisation, ont contribué à la constitution de ce que nous appelons aujourd'hui les *classes sociales*.

La classe qui partout bénéficia la première des progrès de la vie sociale fut la classe militaire, qui existait avant toute civilisation. Déjà nanti du commandement, elle n'eut qu'à étendre son autorité, à exercer le pouvoir à son profit et à instituer la coutume de l'hérédité. Elle garda de cette façon le pouvoir lorsque, de la vie nomade, certaines tribus passèrent à la vie sédentaire ; elle eut le pouvoir militaire en temps de guerre et le pouvoir civil en temps de paix.

Plus tard, lorsque se développa la vie agricole et industrielle et surtout lorsque se multiplièrent les relations commerciales, la fortune, et, par elle, le pouvoir, subirent des fluctuations fréquentes. Mais avec ce nouvel état social, nous arrivons aux temps historiques.

Le Système religieux. — Une étude superficielle de l'histoire des religions a induit en erreur toute la philosophie du xviii^e siècle qui expliquait l'origine des religions par l'imposture : les premiers prêtres n'auraient été que des imposteurs. Cette idée, chère à Voltaire, est encore assez répandue aujourd'hui dans le public qui se croit anticlérical. C'est cependant un procédé peu scientifique et contraire à la saine méthode historique d'expliquer l'origine d'une institution par le seul examen du dernier stade de cette institution. Il suffirait seulement de nous reporter de quelques siècles en arrière pour démontrer l'absurdité de la théorie de l'imposture. Mais l'histoire des religions remonte aujourd'hui bien plus haut, aux origines mêmes des sociétés, et elle est en outre en possession d'un moyen de contrôle très sûr : les conceptions religieuses des peuples sauvages.

Les études consciencieuses qui ont été faites, en dehors de toute préoccupation cléricale ou anticléricale,

dans un but exclusivement scientifique, ont rétabli la vérité historique.

Nous avons vu plus haut que les premières conceptions abstraites de l'humanité étaient essentiellement animistes. Dans l'impossibilité où il se trouvait de découvrir les causes des phénomènes naturels, l'homme primitif, comme le sauvage, comme l'enfant, comme l'ignorant, expliquait ces phénomènes par des causes surnaturelles : esprits invisibles, puissances occultes. Les premières manifestations extérieures, socialisées, de ces idées rudimentaires, ont été, nous l'avons vu, les phénomènes désignés communément sous les noms de fétichisme et de totémisme.

Plus tard, à la suite d'une longue interaction psychologique, lorsque la pensée eut atteint un certain développement, une certaine logique, l'homme fut naturellement porté à manifester sa reconnaissance envers ces esprits, auteurs supposés de tous les événements heureux ; il fut aussi conduit à solliciter l'intervention de ces esprits tout puissants en cas de calamité, d'événements malheureux. Il se présenta naturellement des cas où ces invocations furent suivies d'événements heureux : guérison, victoire, etc. Ces cas servirent de modèles : les gestes, les formules employées, les dons offerts furent considérés comme les conditions indispensables du succès ; ce qui avait réussi une fois devait réussir d'autres fois. Le culte tend ainsi à se régler, à revêtir une forme rituelle. A la longue, le rite, comme toute institution, se complique : un geste, un mot oublié peut tout compromettre ; tout le monde ne peut, avec la même facilité, s'assimiler toutes les formules d'incantation ni observer assez minutieusement le détail des rites ; certains individus, les chefs, les anciens, qui possèdent et observent mieux les traditions, les coutumes, inspireront la confiance, serviront d'intermédiaires entre

les esprits et les hommes. Ils seront les premiers prêtres, les premiers représentants de l'*institution sacerdotale*. Rien ne nous autorise à dire que ces premiers prêtres aient été des imposteurs. Il est, au contraire, invraisemblable qu'à une époque où aucune connaissance scientifique ne pouvait éclairer les intelligences sur l'absurdité des croyances surnaturelles, il se soit trouvé des individus ayant assez d'empire sur eux-mêmes pour braver, leur vie durant, la colère des esprits auxquels ils ne pouvaient pas ne pas croire. Le scepticisme n'a pu apparaître que bien plus tard, car il suppose un développement intellectuel très avancé.

L'*institution sacerdotale* n'est donc pas d'origine individuelle, mais d'origine sociale. Elle est le fruit de l'interaction psychologique, elle est la première manifestation vraiment importante de la socialité, le reflet de la pensée sociale elle-même, la synthèse des connaissances déjà acquises. Les prêtres, dans toutes les religions primitives, ont toujours été les savants de l'époque; loin d'arrêter l'essor de la pensée scientifique, ils en ont été les plus actifs ouvriers : persuadés de la puissance de leur intervention auprès des esprits avec lesquels ils s'imaginaient réellement correspondre, ils finirent par croire à l'action de leur volonté sur la volonté de ces esprits; ignorant l'existence de lois naturelles, ils crurent pouvoir commander à la nature. C'est cette croyance qui donna naissance à la *magie*. On pourrait montrer, comme l'a dit M. S. Reinach, que toutes les grandes découvertes de l'humanité primitive, y compris celle du feu, ont dû être faites sous les auspices de la religion et par l'infatigable ministère de la magie.

Ainsi, l'origine des religions se confond avec les origines de la pensée et de l'activité intellectuelle des hommes; la pensée, en effet, n'aurait pu se développer chez ces sociétés primitives, exclusivement composées

de guerriers et d'esclaves, sans l'institution d'une caste essentiellement dégagée des soins militaires et industriels et dont l'activité caractéristique fût surtout intellectuelle. En des temps aussi grossiers, une telle classe n'eût pu être certainement ni établie ni tolérée, si la marche de la société ne l'avait déjà spontanément introduite sous la forme de l'institution sacerdotale. Cette institution constitua donc la première corporation spéculative qui devait diriger l'organisation de toutes les autres classes. Quelle que dût être la confusion originaire des travaux intellectuels chez ces castes sacerdotales, et malgré l'inanité de leurs recherches, il reste néanmoins incontestable que l'esprit humain leur devra toujours la première division effective entre la *théorie* et la *pratique*. Le progrès mental, destiné à diriger tous les autres, eût été certainement arrêté, presque à sa naissance, si la société avait pu rester exclusivement composée d'individus uniquement livrés, soit aux soins de l'existence matérielle, soit à l'entraînement d'une brutale activité militaire. Tout notre essor spirituel supposait d'abord l'existence spontanée d'une classe privilégiée, jouissant du loisir physique indispensable à la culture intellectuelle. Quoique la classe théologique, par un entier renversement de sa destination originaire, ait dû aujourd'hui parvenir graduellement à une sorte de léthargie mentale, cela ne doit pas faire oublier que tous les premiers travaux intellectuels sont nécessairement émanés d'elle (1).

Système juridique. — L'instinct social a été longtemps l'unique et suffisant régulateur des rapports entre les individus du groupe ; les sociétés primitives, comme les sociétés animales, n'ont pu se développer que grâce à cet instinct dont nous avons essayé plus haut de

(1) V. A. COMTE. IRIS - ILLIAD - Université Lille 1. Cours de Philosophie positive, 51^e leçon.

déterminer les origines et le développement. Le bien-être du groupe importait seul. Peu à peu, l'expérience collective, en s'individualisant, fit naître les notions du juste et de l'injuste : tout ce qui était favorable à l'existence du groupe fut tenu pour juste et tout ce qui y était défavorable pour injuste. En se précisant, ces notions de justice et d'injustice ont formé les premières règles juridiques qui se sont ainsi trouvées établies spontanément et que l'usage, la tradition n'ont fait que renforcer, sanctionner et même diviniser. Ce n'est que bien plus tard, après l'apparition de l'écriture, que les règles juridiques, dont l'ensemble forme la *coutume*, furent codifiées et gravées sur la pierre par des législateurs. Mais ceux-ci ne firent que rassembler et coordonner les coutumes : Solon, Lycurgue, Minos, Numa, n'ont pas créé la législation de leurs pays ; ils l'ont seulement rendue plus claire, plus précise et d'une interprétation plus facile.

Le système juridique est donc d'origine sociale, il est l'expression même de la conscience collective. Ses premières manifestations sont contemporaines des premières manifestations du système religieux ; mais, tandis que celles-ci sont le produit de l'animisme, celles-là dérivent de l'instinct social et de sa forme évoluée, le sentiment moral.

Cependant, les idées sociales ou morales, puis juridiques, d'une part, et les idées religieuses, d'autre part, ne tardèrent pas à se rapprocher très étroitement, car les préceptes moraux, fixés par l'usage, transmis par la coutume, puis écrits dans la loi, étaient identiques aux préceptes religieux. En fait, on constate, au début de toutes les civilisations, que les textes de lois sont sacrés, sanctionnés par l'autorité religieuse et interprétés par les prêtres.

B. *Premières institutions privées.* — LA FAMILLE

PRIMITIVE. — Les savants qui ont étudié l'histoire des peuples anciens (Summer Maine, Fustel de Coulanges, etc.) soutiennent que la famille primitive était groupée sous l'autorité d'un mâle unique : c'est la *théorie patriarcale*. Les savants, qui, remontant plus loin, ont étudié les temps préhistoriques, et qui, admettant l'analogie entre les sociétés primitives et les sociétés sauvages et animales, ont observé celles-ci, défendent au contraire la *théorie matriarcale* : les hommes primitifs, vivant en complète promiscuité, l'incertitude de la paternité groupe les enfants autour de la mère.

La théorie matriarcale est conforme aux découvertes les plus récentes de l'archéologie et de l'ethnographie.

La vie de l'homme primitif présentait, comme nous l'avons vu, les mêmes caractères que la vie des animaux les plus sociables. Chez ceux-ci l'accouplement se fait sans règle, la paternité se manifeste à peine et la mère connaît seule ses petits. De même, dans les sociétés sauvages les plus arriérées, on rencontre le régime matriarcal : Iroquois, Indiens d'Amérique, Malais, Indigènes australiens, Nègres de l'Afrique, etc.

La famille matriarcale a passé par divers stades dont on ne peut encore déterminer l'ordre de succession historique. Il est peut-être possible que cet ordre n'ait pas été le même dans toutes les sociétés. On rencontre en effet des formes différentes de ce régime dans des sociétés parvenues au même degré de civilisation. On ne peut que constater une tendance constante à la restriction de la liberté des unions sexuelles : de la promiscuité primitive, on passe aux unions sexuelles par groupes, soit entre groupes d'une même tribu (endogamie), soit au moyen du rapt des femmes des tribus ennemies (exogamie) ; puis aux unions par clans, où les frères d'un clan épousent les sœurs d'un autre clan ; on trouve de cette forme matriarcale, une survi-

vance dans certains peuples anciens, par exemple dans la loi juive, d'après laquelle la veuve devait épouser le frère de son mari décédé, institution appelée *lévirat*. Mais toutes ces formes sont encore mal classées. Les causes nombreuses (religieuses, morales, économiques, ethniques, climatériques, etc.) qui ont dû intervenir dans la constitution de la famille primitive sont encore loin d'être déterminées. Tout ce que nous possédons de plus ancien sur cette question semble favoriser la théorie matriarcale : ainsi chez les Lyciens, d'après Hérodote, chez les Locriens, d'après Polybe, chez les Phéniciens, d'après Sanchoniathon, chez les Etrusques, chez les anciens Egyptiens, les enfants portaient encore le nom de leur mère ; enfin il existe des traces nombreuses de la forme matriarcale dans presque toutes les sociétés de l'antiquité historique et même dans nos sociétés modernes : la couvade, par exemple, coutume où le père devait se mettre au lit au moment de la naissance de l'enfant pour simuler l'accouchement et pouvoir être déclaré père, la polyandrie dans l'Hindoustan, la prostitution, le concubinage, etc.

Mais nulle part on n'a constaté la préexistence de la famille patriarcale. Celle-ci, en effet, suppose déjà un certain développement de la civilisation, de l'amour conjugal et de l'amour paternel, et particulièrement du sentiment de la propriété qui n'apparaît que chez les peuples pasteurs ou agriculteurs : le développement de la famille a suivi le développement économique et social.

La famille patriarcale succède à la famille matriarcale lorsque la propriété individuelle acquiert une certaine importance. Dans la famille matriarcale, la mère n'avait aucune autorité ; elle ne s'occupait que de l'élevage des enfants ; elle était soumise à la puissance de ses frères, en sorte que la puissance paternelle était exercée par les oncles ~~des enfants~~. - Université Lille 1

Sous la nouvelle institution, la condition de la femme et des enfants ne changea pas sensiblement. Ils ne furent plus soumis à l'autorité du frère, de l'oncle, mais à celle du mari, du père. Avec la famille patriarcale, nous entrons dans la période historique.

Les causes de la transition du régime matriarcal au régime patriarcal n'ont jamais été expliquées d'une façon satisfaisante. Aussi cette question des origines de la famille n'a-t-elle encore apporté aucune donnée utile aux théories générales de la sociologie.

LA PROPRIÉTÉ PRIMITIVE. — De l'organisation des sociétés primitives, telle que nous l'avons exposée, on pourrait, *à priori*, conclure, à défaut de toute observation, que la propriété primitive devait être collective. Mais l'observation de nombreux peuples sauvages actuels et les témoignages d'auteurs anciens confirment cette conclusion théorique : les Nègres de l'Afrique méridionale, les Esquimaux, Peaux-Rouges, etc., ignorent la propriété individuelle ; les Arabes, d'après Strabon, les Ibères et les Germains, d'après César, l'ignoraient également ; les Irlandais ne la connaissent que depuis quelques siècles, et certains villages russes actuels l'ignorent encore.

Plusieurs causes ont suscité le sentiment complexe de la propriété individuelle. D'abord le perfectionnement de l'industrie, de la taille de la pierre : chaque individu conserve l'arme et l'outil qu'il a fabriqués et ornés ; puis la capture et la répartition, entre les vainqueurs, des prisonniers de guerre ; ensuite la notion du *tabou* : les objets déclarés tabous sont la propriété corporelle d'un seul individu ; enfin et surtout le passage de la vie exclusivement chasseresse et pastorale à la vie agricole : le travail de la terre attache l'homme au sol qu'il cultive. Lorsque la culture se développe, qu'elle connaît l'utilisation des animaux et l'emploi d'instru-

ments aratoires, qu'elle donne un excédent de productions permettant l'accumulation et l'échange de provisions, la propriété individuelle s'accroît, le bien de famille devient la base de l'organisation économique. Nous entrons alors dans la période historique.

LIVRE III

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE

(Evolution du Phénomène social)

PREMIÈRE PARTIE

Les Données des Sciences sociales

Nous avons étudié, dans le livre précédent, l'origine de la société en faisant abstraction des facteurs qui peuvent intervenir dans la production des différences que l'on constate entre les nombreuses sociétés qui existent actuellement ou ont existé.

Il est cependant évident que si une cause unique, un processus identique, a présidé à l'apparition du phénomène social élémentaire, des causes multiples, au contraire, ont dû intervenir, dès l'apparition de la socialité, pour lui donner une forme différente selon les circonstances et les milieux où elle s'est développée. Le principe de causalité, qui est le fondement méthodologique de toutes les sciences, doit être rigoureusement appliqué en sociologie, si l'on veut y faire œuvre de science. Or, d'après ce principe, une même cause produit toujours un même effet. Toutes les sociétés seraient, en conséquence, identiques, si une seule cause était intervenue dans leur évolution. On peut donc être certain d'avance que toute loi unique par laquelle on prétendrait expliquer l'évolution entière des sociétés serait fautive ou tout au moins ne pourrait expliquer qu'un seul point commun de cette évolution.

Si on constate entre les sociétés des différences multiples, on constate aussi entre elles des ressemblances nombreuses. En d'autres termes, certains effets sont présents chez les unes et absents chez les autres, ou à la

fois présents chez les unes et chez les autres : dans le premier cas, on peut affirmer que certaines causes ne sont pas intervenues dans l'évolution de certaines sociétés alors qu'elles sont intervenues dans l'évolution des autres, — dans le second cas, on peut affirmer que certaines causes sont intervenues dans l'évolution de toutes les sociétés.

La détermination de ces causes, les unes générales, « constitutionnelles », les autres secondaires, « adventices », tel est le problème que doit résoudre le sociologue lorsqu'il entreprend l'étude de l'évolution des sociétés.

Ce problème ne peut être résolu, comme on l'a cru longtemps, par des spéculations théologiques ou métaphysiques, mais par l'observation des faits, par une confrontation méthodique de tous les phénomènes étudiés par les différentes sciences sociales.

Nous allons donc passer en revue, avant de l'aborder, les données de ces sciences sociales, c'est-à-dire les données de la Géographie sociale, de la Psychologie sociale, de la Science économique, de la Science juridique et de la Science politique.

CHAPITRE XII

BIBLIOGRAPHIE

- FR. RATZEL. — *Anthropogéographie*.
- ED. DEMOLINS. — *Comment la route crée le type social* : I. *Les Routes de l'antiquité* ; II. *Les Routes du monde moderne*.
- DE GOBINEAU. — *Essai sur l'inégalité des Races humaines* (1854).
- E. DEMOLINS. — *La Supériorité des Anglo-Saxons* (1897).
- J. NOVICOW. — *L'Expansion de la Nationalité française*.
- G. VACHER DE LAPOUGE. — *Les Sélections sociales* (1896).
- C. BOUGLÉ. — *Les Idées égalitaires*.
- A. COSTE. — *L'Expérience des Peuples et les Prévisions qu'elle autorise* (1900).
- E. DURKHEIM. — *De la Division du Travail social* (1893).
- R. WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales*, II (1903-1907).
- GUMPLOWICZ. — *La Lutte des Races*.
- EM. LEVASSEUR. — *La Population française* (1889-1892).
- ELISÉE RECLUS. — *L'Homme et la Terre*, 5 vol. (1907).
-

CHAPITRE XII

La Géographie sociale

La géographie n'est plus aujourd'hui une sèche description physique du sol, mais une science qui recherche l'influence exercée sur la vie matérielle et intellectuelle des peuples par le climat, la configuration et la richesse naturelle du sol, les mouvements de la population, les caractères ethniques, etc.

Elle constitue une sorte de synthèse de plusieurs sciences spéciales : les sciences physiques et naturelles concrètes, la démographie, l'ethnologie. Coordonnant les données de toutes ces sciences, elle offre au sociologue un travail d'ensemble dont nous nous proposons de signaler l'importance.

§ 1. — *Le Climat, le Territoire*

Les considérations relatives au climat sont primordiales, car l'action de l'homme sur l'atmosphère a toujours été et est encore à peu près nulle ; la vie sociale n'a jamais atteint son plein développement dans les régions polaires, équatoriales, montagneuses, malsaines, soumises à de trop fréquents cataclysmes physiques, tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations, etc. ; la lutte contre les forces naturelles y absorbe toute l'énergie de la population.

Exagérant outre mesure l'influence du climat et du territoire, certains sociologues, depuis Montesquieu, ont

cru pouvoir expliquer un grand nombre de phénomènes sociaux relatifs même aux peuples situés dans des régions tempérées. Mais une étude plus approfondie a dénoncé l'exagération de la *théorie des climats* : des peuples, soumis aux mêmes conditions climatériques, ont eu un développement complètement différent et d'autres, par contre, vivant sous des climats très dissemblables, ont eu un développement à peu près identique.

Il reste vrai, cependant, que le climat influe sur les phénomènes sociaux, mais dans une mesure limitée qu'on ne peut déterminer, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce livre, sans tenir compte des autres causes d'influence. Ici, comme partout en sociologie, il faut se méfier des généralisations trop hâtives, des vues trop unilatérales.

La configuration et la richesse naturelle du sol ont fait l'objet de travaux très intéressants pour le sociologue ; on conçoit facilement que la vie d'un peuple doive être fortement influencée par sa situation géographique, par l'absence ou la présence de la mer, de cours d'eau navigables, de frontières naturelles, de terres fertiles et naturellement irriguées, de mines, minières, tourbières, chutes d'eau, enfin par l'existence d'une flore et d'une faune plus ou moins abondantes.

Cependant, pas plus que le climat, la qualité du territoire ne peut être considérée comme l'unique facteur du développement des sociétés, selon les théories de Le Play, de Ed. Demolins (1), etc. Souvent, en effet, l'activité humaine a réussi à utiliser les moindres avantages naturels : nivellement du sol, dessèchement des marais, travaux d'irrigation, canaux, voies artificielles, reboisements, élevage, culture intensive, industrie mécanique,

(1) *Les grandes Routes des Peuples. — Essai de Géographie sociale.*
 — *Comment la Route crée le type social.*
 IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

etc. Souvent aussi des régions peu favorisées ont été habitées par des peuples dont la civilisation a atteint un développement bien supérieur à celui de peuples établis sur les territoires les plus merveilleux.

Enfin, les progrès scientifiques, en augmentant sans cesse l'action de l'homme sur les éléments physiques, ont peu à peu atténué l'influence du territoire, très réelle à l'origine des sociétés, presque nulle aujourd'hui.

§ 2. — *La Démographie, l'Ethnologie*

A. LA DÉMOGRAPHIE. — Cette science a pour objet l'étude de toutes les questions relatives à la population : son chiffre, sa densité, sa distribution (condensation, dispersion, émigration, immigration), son augmentation (repopulation, mariages, naissances), sa diminution (dépopulation, célibat, mortalité).

Les progrès de la statistique ont donné à ces questions une précision mathématique qui n'a pas manqué de produire et qui produira de plus en plus un effet salubre en sociologie : elle débarrassera cette science des innombrables spéculations fantaisistes, simples vues de l'esprit, sans fondement positif, qui l'ont si longtemps encombrée et dont l'influence néfaste se fait encore sentir aujourd'hui dans le public.

La démographie fournit à la sociologie les données les plus précieuses : le chiffre de la population d'un pays nous donne une première indication sur l'importance, l'activité, la fortune de ce pays ; la densité, ou rapport du chiffre de la population à l'étendue du territoire occupé, précise l'indication générale donnée par le chiffre ; la distribution, ou densité comparée de la population, est le principal sujet d'étude du démographe ; la condensation de la population sur certains points, l'émigration, l'immigration, sont des phénomènes très

apparents qui attirent l'attention et dont la recherche des causes met souvent en lumière des faits cachés, négligés, et cependant d'une importance sociale considérable. L'émigration des habitants des campagnes vers les villes, par exemple, ou des citoyens d'un pays vers un autre pays, que cette émigration s'explique par des causes économiques, politiques ou autres, fait ressortir certaines particularités pathologiques du pays des émigrés et produit souvent des résultats imprévus : transformation de l'industrie, du commerce, de l'agriculture d'une région, fondation de colonies, de grandes villes, de grands centres industriels, intellectuels, politiques.

L'augmentation et la diminution de la population sont aujourd'hui suivies avec le plus grand soin : les causes et les conséquences de ces phénomènes, longtemps négligées, sont d'une haute portée sociologique. Prenons un exemple : on constate que les classes pauvres sont plus fécondes que les classes riches. Est-ce là un phénomène d'ordre purement biologique (fécondité en rapport inverse du développement intellectuel), comme le croyait H. Spencer, ou d'ordre purement économique (intérêt de la classe capitaliste à augmenter l' « armée de réserve » des sans-travail), selon K. Marx, — ou d'ordre moral (ambition des riches qui craignent d'être gênés par une nombreuse famille, espoir du pauvre pour qui l'enfant est un soutien), selon Arsène Dumont ?

Selon nous, c'est un phénomène à la fois biologique, économique et moral : — biologique, en ce sens que le riche n'est ni plus ni moins fécond que le pauvre, mais plus habile à éviter la fécondation, — économique, en ce sens que l'éducation et l'établissement de l'enfant du riche entraînent des frais considérables, tandis que l'enfant du pauvre croît à peu de frais et travaille jeune, — moral, en ce sens que le riche se marie plus tard que

le pauvre pour ne pas compromettre sa situation sociale en s'encombrant trop tôt d'une famille. On voit combien cette simple question soulève de problèmes. On voit aussi, par cet exemple, que les phénomènes démiques, s'ils aident à expliquer certains phénomènes sociaux, s'expliquent eux-mêmes par d'autres phénomènes sociaux. Si le sociologue ne peut les ignorer, il ne peut non plus leur accorder la valeur de causes ultimes et uniques de l'évolution sociale.

L'ETHNOLOGIE. — L'ethnologie est la science qui synthétise toutes les données (archéologiques, historiques, anatomiques, morphologiques et ethnographiques) relatives aux divers groupes de l'humanité pour en faire une description complète et les classer d'après leurs affinités naturelles.

Nous avons vu plus haut (p. 144) que les questions de l'origine, de la classification et de la fixité des races humaines étaient loin d'être résolues, même en ce qui concerne les races primitives ; elles le sont encore bien moins quant aux races dérivées dont sont composées nos sociétés civilisées.

L'irrésolution de ces questions doit nous rendre très circonspects à l'égard des théories de certains ethnologues qui ont voulu voir dans les caractères ethniques l'explication de l'évolution sociale. Ces caractères ethniques, arbitrairement supposés fixes, expliqueraient la supériorité ou l'infériorité des différents peuples ; il y aurait donc une *hiérarchie des races* : les races supérieures et les races inférieures ; les premières seraient nées pour dominer, exterminer ou asservir les secondes, ou tout au moins seraient destinées à être les initiatrices de la civilisation.

Toutes ces théories ne résistent pas à une analyse approfondie ; elles sont contredites par les faits historiques et l'expérience actuelle, ainsi que l'a parfaitement

démontré M. Worms en quelques pages d'une concision remarquable : Sans doute, dit-il (1), il existe des races supérieures et des races inférieures ; mais ce sont là des notions subjectives et les races que nous réputons inférieures se croient souvent elles-mêmes supérieures. Nul peuple n'est supérieur absolument, c'est-à-dire sur tous les points, à chacun des autres. Tel l'emporte en courage guerrier, tel en endurance, tel en ingéniosité. Il y a place côte à côte pour tous ces génies, plus variés encore qu'inégaux. En outre, les supériorités se renversent parfois ; les races s'imitent d'autant plus vite et d'autant plus complètement qu'elles sont plus voisines ; entre peuples aryens, dans l'Occident moderne, les emprunts sont incessants et réciproques : la littérature, la mode, les techniques militaire et nautique en fournissent chaque jour des exemples. Entre Aryens et Sémites, ils sont fréquents aussi, et, d'abord unilatéraux, ils sont devenus réciproques. Entre races blanches et jaunes, les emprunts sont de nos jours presque unilatéraux ; vu la supériorité marquée des premières, les secondes se sont mises à leur école, sans presque rien leur donner en échange ; mais l'une de celles-ci, la race japonaise, a été si vite et si loin dans ses transformations, qu'on se demande si bientôt l'Europe n'aura pas, à plus d'un égard, à prendre modèle sur elle. Enfin, de races blanches à races noires, l'emprunt est des plus difficiles, parce que la distance est plus grande, comme nous l'avons montré en étudiant les sociétés sauvages (p. 126) ; pourtant, il n'a rien d'impossible : les nègres africains ont adopté fréquemment les principes islamiques que leur apportaient les Arabes, justement parce que ceux-ci étaient, de tous les blancs, les moins éloignés d'eux.

Au cours des siècles, les supériorités se sont modi-

(1) *Philosophie des Sciences sociales*, m, p. 40 et suivantes.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

fiées et la prééminence a passé d'un peuple à l'autre. Des races noires ont peut-être précédé les races blanches dans la voie de la civilisation sur les rives du Nil et de l'Indus. La race jaune avait atteint un développement économique et social élevé, dans l'empire chinois, longtemps avant que l'Europe en connût un semblable. Les races rouges du Mexique et surtout du Pérou étaient, à certains points de vue, hautement développées. Parmi les populations blanches, dans l'antiquité, la primauté mentale a appartenu tour à tour à l'Égypte, à la Chaldée, à la Judée, à la Phénicie, à la Perse, à la Grèce, à Rome. Et dans les temps modernes, nombre de nations — Italie, Espagne, France, Hollande, Angleterre, Allemagne, États-Unis — peuvent se flatter d'avoir chacune, à son heure, été les initiatrices de l'humanité. Ainsi le flambeau de la vie sociale a passé successivement aux mains des diverses races. Pourquoi supposer qu'il n'en sera pas de même à l'avenir et que des déplacements d'influence ne pourront plus s'opérer ? Aucune race n'est vouée à l'avance à une infériorité perpétuelle ; à aucune on n'a le droit de dénier la possibilité d'une grandeur future.

En résumé, l'ethnologie peut rendre compte de certains phénomènes sociaux particuliers, mais ne peut expliquer toute la vie sociale, car la notion de race a besoin d'être expliquée elle-même.

CHAPITRE XIII

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. Tomes IV, V, VI (1830-1842).
- H. SPENCER. — *Premiers Principes* (1862). (Trad. GUYMIOT).
- H. SPENCER. — *Les Bases de la Morale évolutionniste* (8^e éd. 1905).
- TAINÉ. — *Philosophie de l'Art* (1865).
- E. DE ROBERTY. — *Fondements de l'Ethique* (1898).
- E. DE ROBERTY. — *Constitution de l'Ethique* (1900).
- E. DE ROBERTY. — *Nouveau Programme de Sociologie* (1904).
- E. DE ROBERTY. — *Sociologie de l'Action* (1908).
- LESTER-WARD. — *Sociologie pure*. 2 vol. (1906).
- NIETZSCHE. — *La Généalogie de la Morale* (1887).
- TARDE. — *Etudes de Psychologie sociale* (1898).
- LÉVY-BRUHL. — *La Morale et la Science des Mœurs* (3^e éd. 1907).
- GUYAU. — *Esquisse d'une Morale sans obligation ni sanction* (1884).
- BENOIT MALON. — *La Morale sociale* (1887).
- LETOURNEAU. — *L'Évolution de la Morale* (1886).
- ROMANES. — *L'Évolution mentale chez l'homme* (1891).
- SIGHELE. — *La Foule criminelle* (2^e éd. 1901).
- ZIEGLER. — *La question sociale est une question morale* (Trad. PALANTE, 1895).
- RAOUL DE LA GRASSERIE. — *Des Religions comparées au point de vue sociologique* (1899).
- GUSTAVE LE BON. — *Les Lois psychologiques de l'Évolution des Peuples* (8^e éd. 1907).
- FOUILLÉE. — *La Psychologie des Idées-Force* (1893).
- FOUILLÉE. — *Le Moralisme de Kant et l'Amoralisme contemporain* (1905).
- GUYAU. — *L'Art au point de vue sociologique* (6^e éd. 1903).
- EUG. VÉRON. — *Supériorité des arts modernes sur les arts anciens* (1862).

CHAPITRE XIII

La Psychologie sociale

La psychologie sociale est la science du développement mental de l'esprit humain, abstraction faite de toute influence physique ou biologique exercée sur ce développement.

Ce que nous avons dit plus haut (ch. VIII) des rapports de la psychologie individuelle et de la sociologie s'applique de tous points aux rapports de la psychologie sociale et de la psychologie individuelle, car la psychologie sociale n'est qu'une branche, la plus importante, de la sociologie.

Nous ne reviendrons pas sur cette question.

Une autre question se pose au sujet des rapports de la psychologie sociale et de la sociologie. Certains sociologues, frappés par l'importance du facteur intellectuel dans l'évolution sociale, ont voulu réduire la sociologie à une simple psychologie collective. Négligeant les facteurs physiques, démiques, ethniques que nous venons d'étudier, négligeant également les facteurs économiques, juridiques, politiques, que nous étudierons plus loin, ils ont soutenu que toute l'évolution des sociétés s'expliquait par le développement intellectuel, et que la sociologie n'était que la science fondamentale de l'esprit. Nous verrons plus loin (v. 2^e partie), lorsque nous étudierons les lois générales de l'évolution, ce qu'il y a d'exact dans cette théorie. Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une cause unique ne peut

expliquer des effets multiples et différents; et les sociétés sont multiples et différentes. Si cette théorie nous paraît faire trop peu de cas des autres facteurs de l'évolution sociale, nous reconnaissons cependant que les travaux des auteurs qui l'ont établie sont, dans les limites que nous aurons à déterminer, aujourd'hui acquis à la science sociale dont ils forment les données fondamentales.

§ 1. — *La Loi des trois états d'Auguste Comte*

Le premier essai positif de psychologie sociale nous est offert par l'œuvre sociologique d'Aug. Comte. Selon le fondateur de la sociologie, notre connaissance parcourt trois phases de développement : la phase théologique, la phase métaphysique et la phase positive. C'est ce qu'on appelle la *loi des trois états*. Non seulement notre connaissance en général aurait passé successivement par ces trois états, mais chaque science fondamentale aurait également été, tour à tour, théologique, puis métaphysique et enfin positive. En outre, une science n'est dite constituée que lorsqu'elle est parvenue à sa phase positive et les sciences sont successivement parvenues à leur phase positive dans l'ordre déterminé par leur classification.

Cette classification et la loi des trois états, tels sont les deux principes qui résument la psychologie sociale d'Aug. Comte.

La classification des sciences, que nous avons exposée plus haut (ch. III, § 1), permet de suivre le développement historique du système mental de l'humanité, de la pensée sociale, ou du moins de l'un des modes de cette pensée, le mode scientifique, qui est d'ailleurs le mode fondamental. A ce point de vue, on peut dire que le fondateur de la sociologie a découvert une des lois fonda-

mentales de la psychologie sociale, la loi qui exprime le rapport constant entre le développement intellectuel de l'humanité et la somme des connaissances positives successivement acquises.

Quant à la loi des trois états, elle ne nous paraît pas présenter, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant, la même valeur scientifique. Elle n'offre pas, en tous cas, le caractère de généralité que son auteur lui avait attribué ; elle ne s'applique pas à tous les modes de la pensée sociale, mais au mode philosophique seulement ; et, même en réduisant sa portée au seul mode philosophique, elle ne peut être acceptée qu'à la condition d'être profondément rectifiée. Comte, d'ailleurs, avait lui-même reconnu qu'il n'existait pas de limites absolues entre les différents états, qu'en réalité l'élément positif n'était pas totalement absent dans l'état théologique et encore moins dans l'état métaphysique et que, de même, l'état théologique se prolongeait non seulement dans l'état métaphysique, mais aussi dans l'état positif.

§ 2. — *Les Modes essentiels de la Pensée sociale*

Cette rectification de la loi des trois états, entreprise par tous les sociologues, a été accomplie avec succès par M. Eug. de Roberty. Ce savant signale l'erreur de Comte qui, trompé par les dehors de l'histoire, par le rôle extérieur si important que jouèrent les religions et les conceptions générales dans les conceptions du passé, a cru devoir accorder la prépondérance à l'action philosophique, et décider que le sort de la philosophie façonnait les destinées de l'esprit humain (1). Pour M. de Roberty, les conceptions philosophiques sont déter-

minées par les conceptions scientifiques ; cette proposition constitue ce qu'il appelle la *loi de corrélation de la science et de la philosophie*. Décomposant ensuite le phénomène mental, il établit que la pensée, s'épanouissant dans un milieu social, revêt quatre formes distinctes qui correspondent à ces ensembles bien connus de faits qu'on nomme la science (la connaissance particulière), la philosophie (la croyance générale), l'art (le goût et l'invention esthétique), enfin l'action (le travail et la conduite). Ces quatre modes essentiels par où se manifeste la pensée collective sont, dit-il, strictement dépendants les uns des autres ; ils se suivent dans un ordre causal rigoureusement déterminé : la science (le mode analytique et hypothétique) précède et engendre la philosophie (le mode synthétique et apodictique) qui, à son tour, préexiste et donne naissance à l'art (le mode synchrétique et symbolique) ; et enfin la science, la philosophie et l'art conditionnent entièrement, d'une façon directe ou indirecte, l'action (le mode pratique ou téléologique).

Nous voilà donc en présence d'une hiérarchie régulière, de la *série psychosociale*, composée de quatre grandes classes de conceptions : la *science*, la *philosophie*, l'*art* et l'*action*. Les évolutions particulières de ces quatre genres ont pour résultante l'évolution de la pensée sociale dont ils sont les composants.

La *science* décompose, analyse la réalité concrète, dénoue les grands faisceaux d'idées, éparpille les abstractions ; elle rend compte des liens ou des rapports intimes qui les unissent. Ce savoir, analytique et hypothétique de sa nature, vaudra ce que valent les individus sociaux qui le cultivent et le répandent, ou la somme de ces individus, car la connaissance est toujours le résultat d'une tâche collective, d'une totalisation des efforts individuels.

La *philosophie* recompose le monde ou les mondes que la science avait morcelés, elle rassemble les abstractions éparses, elle les rapproche entre elles, elle s'en sert comme de matériaux pour édifier de vastes synthèses idéales, pour créer l'univers des grandes vérités abstraites. Ce savoir, synthétique et apodictique de sa nature, vaudra ce que vaut la science qui la nourrit de sa moelle, soit la science contemporaine qui engendre les philosophies neuves répondant aux besoins intellectuels des élites sociales, soit le savoir des époques disparues, dont s'appuient les vieilles conceptions et les croyances des majorités misonéistes et réactionnaires.

L'*art* dignifie, ennoblit l'existence concrète elle-même. Il découvre, par une série d'éliminations, de choix successifs, la *vérité excitante ou plaisante*, appelée beauté, qui stimulera l'action future. Il idéalise, c'est-à-dire isole et en même temps grossit, renforce, non plus la réalité schématique et abstraite, mais la réalité vivante et concrète. Ce savoir, syncrétique et symbolique par essence, vaudra ce que valent les conceptions du monde, les larges synthèses, les croyances générales qui éveillent l'inspiration de l'artiste et déterminent la portée sociale de son œuvre.

L'*action* parachève l'œuvre de l'esprit réagissant sur la matière. Dans l'action systématisée ou organisée, la science, la philosophie, l'art s'appliquent à la réalité courante, et la raison, qui façonne à son image la nature, subit, à son tour, le contre-coup des changements qu'elle apporte dans l'univers. Ce but ultime de tout l'effort social, l'action, le travail, la conduite, — trame vivante de l'histoire, à l'étude de laquelle les sociologues s'attachent souvent d'une façon trop exclusive, lui sacrifiant tout le reste, — les actions humaines vaudront ce que valent les arts créatifs qui redressent et raniment les forces, les courages abattus ; ce que valent les

sciences particulières qui guident les hommes dans le détail de leurs occupations ; ce que valent enfin les philosophies qui dirigent l'ensemble, qui arrêtent les grandes lignes de toute *conduite morale* ou sociale.

Cette théorie de M. de Roberty jette un peu de clarté dans le domaine de la psychologie sociale où l'on n'envisageait d'habitude qu'une partie de la question : les uns s'attachant aux seuls rapports de la science et de la philosophie, d'autres aux rapports de l'art et de la science, d'autres aux rapports de l'action et de la science, d'autres établissant des distinctions injustifiées ou tout au moins trop absolues entre la religion et la philosophie, la science et le savoir, etc.

Or, la science et le savoir, la philosophie et la religion, l'art et les beaux arts, l'action et la morale, étant les quatre modes de la pensée sociale, chacun de ces modes devra être confronté avec les trois autres successivement. On évitera ainsi les généralisations hâtives auxquelles certains sociologues se sont arrêtés pour avoir négligé l'un des termes de la série.

Examinons donc chacun de ces termes dans ses rapports avec les autres ; nous aurons ainsi expliqué toute la série psychosociale.

A. *La Science*. — Certains sociologues ont voulu faire une distinction rigoureuse entre la *science* et le *savoir* : « Le savoir, dit par exemple M. R. Worms, est quelque chose de plus vaste que la science ; il l'a précédée chronologiquement, il la dépasse en étendue. Il y a du savoir dès les débuts de l'humanité ; il n'y a de science que depuis un temps relativement court. Il se mêle du savoir à toutes les opérations sociales ; la science, au contraire, est une opération particulière... Tout acte humain implique à sa base une certaine connaissance. On ne peut agir que si l'on a quelque

notion du but à atteindre et des moyens de réalisation (1). »

Cette distinction scolastique nous ramène en pleine métaphysique : quel est ce savoir, cette connaissance plus vaste que la science ? Il y a là un malentendu qu'il importe de dissiper : cette connaissance plus vaste que la science ne peut être qu'une connaissance empirique, un savoir que nous appelons rudimentaire par opposition au savoir exact, à la science constituée. Mais ces deux savoirs sont-ils d'essence différente ? Le savoir exact n'est-il pas le simple prolongement du savoir empirique, de la « science en voie de se faire » ? Il n'y a pas entre ces deux savoirs de différence de nature, mais de degré seulement : la science dite exacte d'une époque, de notre époque comme des précédentes, est considérée comme savoir rudimentaire aux époques suivantes. Nous ne saisissons pas très bien comment M. Worms entend maintenir sa distinction du savoir et de la science lorsqu'il écrit ailleurs : « Un certain *savoir rudimentaire* a dû être acquis pour que l'art se constituât. Car il a fallu quelques *données positives* pour qu'on pût spéculer sur elles. » Un *savoir rudimentaire* fondé sur *quelques données positives*, mais c'est la définition même de la science, du savoir en perpétuel devenir, en continuelle transformation ; et lorsque M. Worms dit encore : « L'art est antérieur à la *science* bien qu'il soit précédé lui-même par le *savoir* », il conclut, qu'il le veuille ou non, à l'antériorité de la science sur l'art.

« L'humanité, dit le même auteur, a pris son essor vers l'action avant d'organiser rationnellement ses connaissances. » Oui, si l'on entend seulement par le terme *action* des faits purement biologiques, tels que l'absorption et l'excrétion des aliments ; mais si l'on

(1) *Philosophie* de RICHARD SULLIVAN, Université Lille p. 187.

entend par là le fait déjà social, le seul qui intéresse le sociologue, on ne peut le concevoir qu'inspiré par la pensée.

L'erreur semble provenir d'une confusion entre deux genres d'activité auxquels on donne indistinctement le nom d'*expérience* : la *recherche* qui précède l'acquêt cognitif, et l'*application* qui le suit. On conçoit aisément, explique Roberty, les raisons qui ont amené et qui maintiennent cette confusion. En effet, par suite du caractère relatif de notre savoir, l'application d'une connaissance se présente toujours en même temps comme sa vérification, comme une épreuve à laquelle on la soumet. Une connaissance inédite peut jaillir de toute aventure pratique. L'*application* est ainsi susceptible, *occasionnellement*, de se transformer en *expérience*, en source originelle du savoir. Mais cette métamorphose n'est pas logiquement *nécessaire* et elle ne forme jamais le vrai but de l'application. Il n'en est pas de même de la *recherche* initiale qui poursuit une fin invariable : trouver de nouvelles connaissances. Cette recherche est donc toujours, par définition, une expérience.

Or, la *phase empirique* du développement de chaque science abonde en cas qui excusent la confusion signalée plus haut. Si chétif et si peu certain est alors notre savoir, que nous risquons sans cesse, en l'appliquant, de découvrir qu'il est faux, ce qui nous oblige à essayer d'autres pistes. Par contre, à mesure que notre connaissance croît, les cas où son utilisation nous réserve de semblables surprises deviennent de plus en plus rares. La pratique cesse d'être une sorte de synonyme des opérations mentales qui précèdent la théorie; elle se spécialise à son tour, elle forme un domaine distinct de celui de la spéculation pure. Le terme d'expérience tend à dépouiller sa signification primitive et obscure qui

permettait de confondre, à chaque instant, la *recherche du savoir* avec son *application* (1).

Il est donc seulement vrai de dire que la science et l'application de la science étaient deux opérations simultanées de la pensée à l'origine, opérations qui ont été sans cesse se spécialisant, la première précédant la deuxième. « Toute action n'est encore qu'une idée qui s'exprime en se réalisant » (2). On peut en dire autant des deux autres modes de la pensée : le mode philosophique et le mode esthétique. En sorte que les quatre modes de la pensée, confondus à l'origine, se sont peu à peu différenciés dans l'ordre que nous avons indiqué : savoir scientifique (science proprement dite), savoir philosophique (philosophie, religion), savoir esthétique (art), et savoir pratique (action), différenciation purement conventionnelle d'ailleurs et établie pour la commodité de l'analyse, car, ainsi que l'a remarqué Renan, ces mots de philosophie, d'art, de science, désignent moins des objets divers proposés à l'activité intellectuelle de l'homme, que des manières différentes d'envisager le même objet, qui est l'être dans toutes ses manifestations : c'est pour cela que le grand philosophe n'est pas sans être poète ; et le grand artiste est souvent plus philosophe que ceux qui portent ce nom (3).

Si la science, comme nous le démontrerons en la confrontant successivement avec les trois autres modes de la pensée sociale (philosophie, art, action), est le premier mode de cette pensée sociale, son fondement, nous devons expliquer sa genèse, qui sera à la fois la genèse de la pensée sociale tout entière.

NOUS AVONS VU plus haut (ch. IX, § 2) comment

(1) DE ROBERTY. — *Nouveau Programme de Sociologie*, p. 86.

(2) DE ROBERTY. — *Constitution de l'Éthique*, p. 49.

(3) RENAN. — *L'Avenir de la Science*.

l'hypothèse de la socialité expliquait la formation de l'individu psychologique, de la conscience bio-sociale ou socio-individuelle.

Cette conscience socio-individuelle est, à l'origine, à peu près uniforme : un individu se distingue à peine d'un autre individu. Mais à mesure que l'évolution sociale se prolonge, l'interaction psychologique produit des consciences socio-individuelles de plus en plus développées et différenciées. C'est à cette *conscience socio-individuelle* parvenue à un certain degré de développement que l'on donne le nom de *connaissance*, dont le mode fondamental est la science proprement dite. La connaissance, la science, est donc d'origine sociale : Dans une conscience isolée des autres, dit de Roberty (1), jamais une connaissance ne surgit. Pour que le phénomène cognitif le plus rudimentaire se produise, il faut déjà une collaboration de consciences ; et pour que la connaissance s'épanouisse dans toute son ampleur, cette collaboration doit être permanente dans le temps et contiguë dans l'espace, transmissible d'une génération d'esprits aux générations suivantes. Si un individu laisse se dérouler ses processus conscients sans les communiquer à d'autres individus, et sans en recevoir de communications analogues, il demeurera conscient, il ne deviendra pas savant au sens large du terme, il ne pourra ni généraliser, ni abstraire, ni raisonner d'une manière logique. Il sera mû par des désirs, des besoins obscurs, des impulsions de toutes sortes, il n'aura pas de volonté dite libre, motivée par des idées et des sentiments, c'est-à-dire par des connaissances analytiques (scientifiques) ; enfin il *s'agitera* consciemment, il *n'agira* pas d'une façon rationnelle, en connaissance de cause.

B. *La Philosophie.* — La philosophie est la synthèse logique recomposant le monde ou les mondes, divisés, morcelés par nos analyses. Elle n'usurpe pas les fonctions de la science ; elle s'efforce seulement de réunir par des liens rationnels les résultats déjà acquis, complets ou approximatifs des diverses spécialités scientifiques. La philosophie est, pour parler le langage mathématique, fonction de la science (1).

Cette conception est en opposition avec celle que l'on admet généralement et selon laquelle la philosophie serait la science de l'obscur, de l'indéterminé, de l'inconnu, la science universelle, en un mot, qui vivifierait sans cesse la pensée scientifique et engendrerait, par division, les sciences particulières. Selon cette conception courante, les sciences particulières seraient constamment sous la dépendance de la philosophie. C'est bien ce que soutenait A. Comte en formulant sa loi des trois états : les sciences auraient d'abord été dominées par la philosophie théologique, puis par la philosophie métaphysique et enfin par la philosophie positive. Cette conception ne résiste pas à une analyse approfondie. Peut-on prétendre que les mathématiques, que l'astronomie, que la physique, la chimie, l'anatomie, aient attendu l'autorisation de la philosophie positive pour découvrir leurs lois positives ? Euclide, Archimède, Galien, etc., ont-ils fait de la science théologique ? Copernic, Newton, etc., ont-ils fait de la science métaphysique ? La science n'a jamais été ni théologique, ni métaphysique ; « positive elle naquit, positive elle vécut et grandit » (2).

La loi des trois états ne peut concerner que l'évolution de la philosophie elle-même, c'est-à-dire de l'un des

(1) VOIR DE ROBERTY. — *Nouveau Programme de Sociologie*, p. 93.

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

(2) DE ROBERTY. — *La Philosophie du Siècle*, p. 203.

modes de la pensée sociale, le mode synthétique. Ainsi limitée, cette loi rend parfaitement compte de l'évolution intellectuelle de l'humanité : les conceptions générales d'une époque sont déterminées par les conceptions scientifiques de cette époque. Si ces dernières sont rudimentaires, si les sciences présentent des lacunes considérables et sont réduites à un nombre très restreint de données positives, si les analyses du savant ne portent que sur un nombre infime de phénomènes, la synthèse du philosophe, manquant de base, ne pourra reconstituer qu'une infime partie du monde, et toute tentative philosophique faite pour donner une explication totale du monde sera forcément stérile : telles furent les tentatives théologiques.

A mesure que l'expérience collective se développe et accroît la somme des connaissances scientifiques, les conceptions philosophiques peuvent s'étayer sur des matériaux plus nombreux, mieux dégrossis. Alors apparaissent des conceptions générales du monde offrant déjà un certain caractère positif : ces conceptions remplacent et combattent les précédentes, les conceptions théologiques ; la philosophie se pare du titre de métaphysique ; disciple présomptueuse, elle prétend surpasser son maître, la science, à qui elle doit tout : ce que la science n'a pas encore découvert par l'analyse des faits, elle l'établira par le raisonnement pur : elle construira des hypothèses invérifiables pour combler les lacunes de la science ; elle mènera grand tapage sur ses prétendues découvertes et, chaque fois que la science, après de longues et patientes recherches, mettra modestement au jour une réelle découverte, le philosophe s'en attribuera la paternité. N'est-ce pas lui qui a stimulé l'effort du savant ? Mais ce que le métaphysicien n'a pas vu, absorbé qu'il a toujours été par son prétentieux verbiage, c'est qu'en réalité la science, dans son effort continu et

silencieux, gagnait sans cesse du terrain dans le domaine de la connaissance, et s'emparait successivement de tous les territoires illégitimement occupés par la philosophie ; ce qu'il n'a pas vu, c'est qu'après avoir été expulsé du domaine physique, puis du domaine biologique, il se trouvait aujourd'hui délogé de ses dernières positions où il se croyait inexpugnable : du domaine moral ou sociologique et du domaine psychologique ; la science en effet prétend appliquer aux phénomènes sociaux et psychologiques les méthodes expérimentales et objectives qui lui ont si bien réussi dans l'étude des phénomènes organiques et inorganiques ; elle repousse toutes les vues de l'esprit, subjectives et déductives, où se complaisait le métaphysicien ; alors celui-ci se trouve désemparé ; mais il ne peut se résigner à sa récente déchéance ; puisque la science s'est emparée de tout le domaine de la connaissance, a assumé la tâche de déchiffrer l'inconnu sans l'aide de la philosophie, il se réservera le domaine dit inaccessible à la connaissance, le domaine de l'inconnaissable ; il renoncera à sa prétention de devancer et de gouverner la science, mais il s'arrogera le droit de lui tracer ses limites, de déterminer les frontières qu'elle ne devra pas franchir. Il ne sera guère plus heureux dans cette nouvelle attitude, car, ainsi que l'a dit le grand Berthelot (1), dans l'étude des sciences, il faut se garder des affirmations téméraires et des déclarations prématurées d'impuissance ; il ne faut point restreindre *a priori* la portée des connaissances futures dans le cercle étroit des connaissances actuelles, ni surtout poser des bornes absolues, qui n'expriment autre chose que notre ignorance présente. Combien de fois ces bornes ont été renversées, ces limites dépassées ! La science en effet n'a jamais

(1) BERTHELOT, IRIS - ILLIAD, Université Lille, p. 150.

tenu compte des interdictions du philosophe et l'histoire des sciences n'est en somme que l'histoire des bévues de la philosophie métaphysique ou agnostique. Citons quelques-unes de ces bévues les plus récentes. Aug. Comte déclarait, au sujet des astres, que « nous ne saurions jamais étudier par aucun moyen leur composition chimique ou leur structure minéralogique, que nos connaissances positives, par rapport aux astres, sont nécessairement limitées à leurs seuls phénomènes géométriques et mécaniques (1). » Trente ans plus tard, en 1860, Kirchhoff et Bunsen inventaient l'analyse spectrale. Aug. Comte, encore, interdisait aux biologistes l'étude des microorganismes : « Peu satisfaits, dit-il, d'avoir conçu tous les tissus organiques comme réductibles à un seul, ces esprits ambitieux ont tenté de pénétrer *au delà du terme naturel* de l'analogie anatomique, en s'efforçant de former le tissu générateur lui-même par le *chimérique et inintelligible* assemblage d'une sorte de monades organiques, qui seraient dès lors les vrais éléments primordiaux de tout corps vivant. L'abus des recherches microscopiques... (2) » ; les travaux de Pasteur ont montré ce qu'il fallait penser de l'abus des recherches microscopiques ! Toujours Aug. Comte, qui, dans le domaine sociologique, admet le principe de l'évolution, par une contradiction incompréhensible, repousse ce principe dans le domaine biologique ; il signale la « naïve imagination de Lamarck » et son « *absurde hypothèse* où les divers états organiques se succèdent lentement par des transitions imperceptibles. » Il s'interdit même de la discuter : « il serait entièrement déplacé de s'engager ici dans aucune discussion spéciale sur cette ingénieuse hypo-

(1) A. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. 4^e vol., p. 2.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

(2) A. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. 3^e vol., p. 279.

thèse, puisque la fausseté radicale en est aujourd'hui pleinement reconnue... (1) » Vingt-neuf ans plus tard, en 1859, les travaux de Darwin, puis ceux de Hœckel et de tous les biologistes actuels, ont montré ce qu'il fallait penser du jugement de Comte sur la théorie de la variation des espèces de Lamarck.

Nous avons particulièrement insisté sur les bévues d'Aug. Comte afin de démontrer que les plus grands esprits, les plus grands novateurs, ont commis eux-mêmes les plus grossières erreurs lorsqu'ils ont voulu tracer des limites à la science. Citons cependant encore le cas plus récent de la synthèse des matières organiques : cette synthèse était considérée comme chimérique par les plus grands chimistes du milieu du XIX^e siècle ; on déclarait « que la formation des matières organiques dépendait de l'*action mystérieuse* de la *force vitale*, action opposée, en lutte continuelle avec celles que nous sommes habitués à regarder comme la cause des phénomènes chimiques ordinaires... » (Berzélius, Gerhardt). Dix ans plus tard, le grand Berthelot formulait les lois de la synthèse des corps organiques.

Nous pouvons conclure de ces exemples, qu'il serait facile de multiplier à l'infini, que la prétention du philosophe est tout aussi illégitime lorsqu'il veut limiter le domaine de l'investigation scientifique que lorsqu'il voulait guider la science dans ses recherches ou la devancer dans ses découvertes.

La philosophie serait-elle donc destinée à rester ce qu'elle a toujours été jusqu'à ce jour : une « astrologie ou alchimie de la pensée générale » (2) ? Après avoir été théologique, puis métaphysique, comment deviendrait-elle positive ? Nous venons de voir qu'elle ne peut

(1) Aug. COMTE. — *Cours de Philosophie positive*. 3^e vol. p. 295, 296.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

(2) DE ROBERTY. — *Constitution de l'Ethique*, p. 168.

prétendre, sans tomber dans l'arbitraire et le ridicule, à tracer les limites de la science, qu'elle risque trop souvent de manquer de perspicacité dans ce rôle. Elle ne peut prétendre davantage à en combler les lacunes ; si on lui confie le rôle de guide, de précurseur de la science, on la condamne à la stérilité ; si au contraire on la réduit, comme le voulait A. Comte, à n'être qu'une sorte d'inventaire raisonné ou méthodique du savoir et de ses principales conclusions, on la supprime, on nie arbitrairement l'existence d'un des modes essentiels de la pensée sociale, le mode synthétique et apodictique, on proclame définitivement le dogme de l'inconnaissable, la religion nouvelle de l'agnosticisme.

Des signes nombreux, exposés par M. de Roberty (1), semblent indiquer que la philosophie subira encore longtemps l'influence théologique et métaphysique et que l'espérance serait vaine de fonder immédiatement la philosophie scientifique. Car une conception vraiment exacte du monde ne peut résulter que de l'ensemble du savoir, et celui-ci offre encore, à son étiage supérieur, des vides trop considérables : les grandes lacunes de la sociologie et de la psychologie ne permettent pas à la philosophie actuelle de dépasser la métaphysique. La philosophie ne pourra aspirer à la connaissance des causes universelles tant qu'elle ne disposera pas d'une sociologie et d'une psychologie réellement scientifiques.

C. *L'Art*. — La meilleure définition de l'art nous en a été donnée par un artiste : « l'art est l'œuvre d'inscrire un dogme dans un symbole » (2), « l'art est une besogne de vulgarisation ; il doit faire comprendre aux grandes

(1) *La Philosophie du Siècle*, p. 185.

(2) PARIS DANIEL HADÉ-Université Lille. Préface.

élites les beautés des dogmes entrevus par le philosophe et le savant qui laissent ces dogmes inaccessibles à la foule, faute de méthodes attirantes ».

Nous avons dit plus haut quelques mots sur l'origine de l'art ; nous avons montré son caractère social. Voyons maintenant ses rapports avec la science et la philosophie.

A l'aube de toute civilisation, dit M. de Roberty (1), la pensée sociale s'offre comme indistincte, indivise, non différenciée : son mode esthétique (les goûts grossiers de cette époque crépusculaire) se confond vaguement avec son mode synthétique (les croyances absurdes de ces temps reculés) et avec son mode analytique (les bribes infimes de connaissance de ces périodes ténébreuses). — tout cela formant un bloc compact avec le mode pratique de la même pensée, avec l'activité où s'exteriorise cette incohérente poussée spéculative. Mais, derrière ces choses d'aspect si fruste et si commun, premiers abris, outils, ornements, etc., palpite déjà un embryon d'âme esthétique qui ne fera, par la suite, que grandir et croître, apparaissent les idées et les sentiments esthétiques rudimentaires, qu'on ne distingue plus, par suite de leur insignifiance même, dans les faits d'une haute antiquité. Cette difficulté de reconstituer la pensée et le sentiment qui inspirèrent les premières créations esthétiques a donné naissance à l'erreur vulgaire qui consiste à attribuer à la pratique, routinière par essence, ce qui est le résultat ou l'effet de la recherche spéculative, à rattacher les manifestations esthétiques les plus précoces aux premiers travaux poursuivant des besoins économiques. Tirant de cette fausse interprétation des origines de l'art une théorie générale de l'art, toute une école sociologique soutient que de tout temps, et même actuellement, les beaux-arts ont eu

pour matrice les arts utiles, les travaux manuels. Il serait puéril de démontrer le caractère empirique d'une telle conception ; mais l'école par laquelle elle est soutenue exerce une telle influence dans le monde sociologique que l'on se trouve dans l'obligation de justifier l'évidence.

Il est une constatation qui a maintes fois été faite, c'est que ce qui, à une époque ou dans un milieu, était considéré comme un luxe, est, à une époque postérieure ou dans un milieu plus élevé, jugé utile puis enfin nécessaire.

On peut dire, en ce sens, que le luxe a fait naître un besoin, besoin souvent aussi impérieux, sinon plus, que les besoins physiologiques : les objets dits de première nécessité pour un parisien sont à peine jugés utiles par un paysan et seraient un luxe inouï pour un sauvage.

Mais le luxe est d'origine sociale. Il faut donc de toute nécessité, et pour éviter toute erreur, distinguer ce que l'on confond souvent, les *besoins d'origine physiologique* et les *besoins d'origine sociale* : — les premiers n'ont aucun effet *immédiat* sur l'art : les instincts biologiques suffisent à les satisfaire ; le sociologue, s'il veut éviter le « biologisme » (explication des phénomènes sociaux par les seules lois de la vie), ne doit pas leur attribuer un caractère social qu'ils n'ont pas ; — les seconds, les besoins sociaux, sont spéciaux aux individus vivant en société : toute appétition de cette sorte s'affirme comme un classement de faits et de rapports sociaux, basé sur leur évaluation préalable. En d'autres termes, la vraie cause d'un besoin social est le *jugement de valeur*, plus ou moins conscient ou inconscient, atavique, traditionnel ou nouvellement acquis que l'esprit porte sur le contenu de ce besoin (1). Donc, le

(1) DE ROBERTO LILLIAD, *Constitution de l'Éthique*, p. 69.

besoin social ne précède jamais la discrimination, c'est-à-dire l'acte le plus simple de la connaissance ; il la suit, il en est l'aboutissement naturel. Ce jugement de valeur, cette faculté discriminative, s'affine et se traduit par un choix raisonné des objets de la connaissance, par le mode esthétique de la pensée sociale. Nous avons vu que ce choix, œuvre des individus les mieux doués, était, par imitation, peu à peu accepté par la masse, c'est-à-dire tendait à se socialiser, à devenir un besoin social, à susciter enfin les arts techniques destinés à satisfaire ce besoin.

Ainsi l'art, loin d'être l'effet des besoins sociaux, en est la cause, les beaux-arts, loin de dériver des arts utiles, des travaux manuels, les inspirent et les guident. L'art est le fruit de la pensée sociale : s'il précède et inspire l'action raisonnée, il est lui-même précédé et inspiré par la pensée dont les deux modes originels sont, comme nous l'avons vu, la science et la philosophie.

Nous pouvons maintenant comprendre la portée de l'admirable définition que nous en a donné Paul Adam. Cette définition fait ressortir en termes concis le double caractère syncrétique et symbolique du mode esthétique de la pensée, de l'art, et son rôle social : syncrétique, car l'artiste cherche et trouve sa *vérité plaisante* sous l'influence et avec l'appui combiné du savoir et des croyances générales de son temps ; l'art participe donc toujours de cette origine éclectique ; — symbolique, car l'artiste, pour communiquer sa pensée, emploie le langage universel, commun à tous les hommes, des symboles, des images ou figures ayant la valeur de signes représentatifs (1).

Quant à son rôle social, nous en parlerons plus loin (v. ch. XVIII) à propos de l'évolution des sociétés.

(1) DE ROBERTIS = *Notion du Procès de la Pensée* Sociologie, p. 112.

D. *L'Action*. — L'action, ou mode pratique de la pensée sociale, comprend toutes les manifestations extérieures et apparentes qui constituent ce que l'on appelle la vie d'une société, la conduite humaine, la *morale*, et les phénomènes concrets où elle s'exprime : phénomènes économiques, juridiques, politiques.

Ainsi la *morale*, morale sociale ou morale individuelle (c'est tout un) (1), est le quatrième terme de notre série psychosociale. Nous allons voir en effet que notre conception de la vie pratique, que notre conduite morale, est entièrement inspirée et dirigée par nos conceptions scientifiques d'abord, par nos conceptions philosophiques ensuite, et enfin par nos conceptions esthétiques.

Toute action qui n'est pas conforme aux vérités scientifiques même récentes mais déjà répandues dans la masse, ne tarde pas à être regardée comme immorale : un père qui n'accepterait pas qu'une injection de sérum antidiphthérique soit faite à son enfant, atteint du croup, et se contenterait de l'asperger d'eau bénite, serait avec raison blâmé par tous ; son action serait dite immorale. L'ethnographie comparée nous apprend que la morale des peuples est en rapport constant avec leur état intellectuel, c'est-à-dire avec le développement de leurs notions scientifiques. L'esclavage était admis dans l'antiquité, le servage l'était au moyen-âge, la guerre l'est encore aujourd'hui ; l'esclavage et le servage sont actuellement regardés comme des actes immoraux et la guerre apparaît chaque jour plus immorale à un nombre croissant d'individus imbus des notions les plus élémentaires de la sociologie.

(1) La morale individuelle (devoirs envers soi-même) ne se conçoit que par rapport à la morale sociale (devoirs envers autrui : famille, patrie, humanité). Quelle pourrait être en effet la morale d'un être vivant seul sur une planète ?

Mais notre conduite, notre *morale*, ne sera qu'exceptionnellement déterminée et commandée d'une façon directe par la science de notre époque. La science a toujours été et sera toujours, plus ou moins, le privilège d'une élite ; elle sera toujours, dans ses détails, inaccessible au plus grand nombre qui n'en connaîtra que ce que les synthèses des philosophes lui en feront connaître. Ce sera donc surtout nos idées générales, philosophiques, qui dirigeront notre conduite, qui seront les fondements de notre morale. L'histoire nous montre en effet que les religions, ces premières synthèses de nos connaissances, ces premières philosophies, ont inspiré et dirigé, à l'origine de toutes les sociétés, l'ensemble de l'activité, la conduite humaine, la morale. Cette direction, dans les sociétés plus avancées, a passé peu à peu aux systèmes philosophiques, qui, mieux que les systèmes théologiques, ont su s'adapter aux conceptions scientifiques nouvelles, — aux systèmes métaphysiques d'abord, qui ont exercé une grande influence dans l'antiquité classique et dans nos sociétés modernes depuis la Renaissance, — aux systèmes philosophiques positifs ensuite qui, depuis un siècle, inspirent toujours davantage notre conduite, notre morale.

Le rôle prépondérant joué par la philosophie dans le domaine de l'action, dans l'évolution de la morale, doit nous inspirer un grand respect pour toutes les conceptions de nos pères. Nous ne pourrions tenter de changer brusquement les conceptions philosophiques de la foule sans la dévoyer, la *démoraliser* : « A s'efforcer de supprimer un ensemble de croyances générales, sans être sûr de pouvoir les remplacer immédiatement par une conception nouvelle du monde, on risque toujours de briser le ressort suprême de l'action. Aussi la plus large tolérance en matière de religion ou de philosophie

s'impose-t-elle comme une nécessité sociale de tout premier ordre (1) ».

La philosophie, en synthétisant les vérités éparses de la science, en interprétant les vérités scientifiques, offre donc à la foule un ensemble cohérent, une conception générale du monde qui peut directement servir de base à nos règles de conduite, à notre morale. Mais ces conceptions, souvent trop abstraites et diffuses, ont elles-mêmes besoin d'être interprétées, d'être résumées, pour être comprises et adoptées par la foule si lente à éduquer. Ce sera le rôle de l'art. Nos premiers philosophes, les prêtres, ont tous eu l'intuition de la puissance éducatrice de l'art : ils ont, de tout temps, comme l'artiste, créé des types idéaux et symboliques pour frapper l'imagination de leurs fidèles ; toutes les religions ont fait appel aux artistes eux-mêmes et leur ont inspiré des œuvres qui ont largement contribué au succès de leurs dogmes ; l'art religieux a été l'auxiliaire le plus puissant de la théologie, le propagandiste le plus actif de la foi, de la morale religieuse.

L'art laïque est et sera de même l'adversaire le plus redoutable des conceptions théologiques et philosophiques anciennes, le vulgarisateur le plus merveilleux des philosophies neuves, l'initiateur le plus écouté des nouvelles conceptions morales.

(1) DE ROBERTY. -- *Sociologie de l'Action*, p. 225.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

CHAPITRE XIV

BIBLIOGRAPHIE

- KARL MARX. — *Le Capital* (1867). (Trad. Borchardt et Vanderrydt) (1901).
PROUDHON. — *Système des Contradictions économiques* (1846).
MAX STIRNER. — *L'Unique et sa Propriété*. (Trad. Reclaire) (1845).
ELISÉE RECLUS. — *L'Evolution, la Révolution et l'Idéal anarchique*.
JEAN GRAVE. — *L'Anarchie* (1899).
C. BOUGLÉ. — *Le Solidarisme*.
— *Les Sciences sociales en Allemagne*. 2^e Ed. 1902.
EM. DURKHEIM. — *De la Division du Travail social* (1893).
A. MENDER. — *Le Droit au produit intégral du Travail* (1900).
G. DEVILLE. — *Principes socialistes* (1895).
E. FOURNIÈRE. — *Les Théories socialistes au XIX^e siècle* (1904).
E. DE ROBERTY. — *Sociologie de l'Action* (1908).
TARDE. — *Psychologie économique* (1898).
CH. GIDE. — *Principes d'Economie politique* (7^e Ed. 1901).
— *La Coopération* (1900).
PARETO (VILFREDO). — *Les Systèmes socialistes* (1902).
G. RENARD. — *Le Régime socialiste* (2^e Ed. 1898).
G. SCHMOLLER. — *Politique sociale et Economie politique* (1890).
G. DE GREEF. — *La Sociologie économique* (1904).
Revue d'Economie politique (Larose-Paris).

CHAPITRE XIV

La Science économique

L'économie politique (οἶκος, maison ; νόμος, gouvernement ; πόλις, société, — ou science du gouvernement de la Société) a pour objet, dit Ch. Gide (1), les rapports des hommes vivant en société en tant que ces rapports tendent à la satisfaction de leurs besoins matériels et au développement de leur bien-être.

§ 1^{er}. — *Les tendances de l'économie politique actuelle*

L'économie politique actuelle marque une triple réaction :

1° Contre l'ancienne science économique dite classique. L'économie classique, universalisant les phénomènes économiques observés dans nos sociétés civilisées modernes, tirait, de ses observations, des conclusions qu'elle croyait valables pour tous les temps et pour tous les lieux ; la méthode historique, telle que nous l'avons définie, appliquée aux phénomènes économiques, a démoli le préjugé de la fixité des formes économiques, en montrant les transformations de ces formes à travers l'histoire des peuples, et, par suite, le caractère provisoire de leurs formes actuelles ;

2° Contre les illusions de l'école historique dite matérialiste qui, exagérant la variabilité des formes

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

(1) *Principes d'Economie politique*, p. 3.

économiques (contrairement à l'école classique qui en exagérait la constance), et s'imaginant avoir trouvé les lois de leur évolution, prétendait pouvoir indiquer, parmi ces formes, les plus favorables au développement des sociétés. Or la variabilité des formes économiques dépend de causes multiples qui sont loin d'être connues, et c'est sur ces causes qu'il faudrait agir pour imprimer une impulsion déterminée à l'évolution sociale.

L'école du matérialisme historique, qui avait si efficacement contribué à réagir contre l'empirisme étroit de l'économie classique, tomba elle-même dans l'ancienne erreur combattue par cette même économie classique : la confusion de la science et de l'art. Sans contester la valeur des propositions d'art social soutenues par cette école connue aujourd'hui sous le nom de socialisme, on ne peut que regretter la confusion de la théorie et de la pratique dans la science qui doit s'abstenir de toute préoccupation utilitaire immédiate ;

3^o Contre l'isolement dans lequel on prétendait tenir la science économique en lui interdisant rigoureusement toute considération morale, juridique, politique. Or, comme l'a remarqué Léon Say dans son rapport sur l'Exposition d'économie sociale en 1889, les forces matérielles ne sont pas seules à concourir à la production. Il y a une autre force qui s'appelle la force humaine : elle se confond avec l'âme et l'intelligence de l'homme. Cette réaction est surtout due aux doctrines socialistes qui, en attirant l'attention sur la situation misérable des ouvriers de l'industrie, a élargi la conception des phénomènes économiques dont l'aspect social avait jusqu'alors été complètement négligé. L'économie politique actuelle n'envisage plus seulement les *relations de fait* entre les hommes et les choses, mais les *relations de droit* entre les différentes classes de producteurs.

Ces considérations générales s'appliquent aux diffé-

rentes fonctions de la vie économique : la production, la répartition et la consommation des richesses, qui forment la matière de l'économie politique.

§ 2. — *La Production*

La production des richesses soulève les deux problèmes connexes de la division du travail et de la circulation.

A. — Qu'est-ce que la *division du travail* ? Ce n'est pas la *simple coopération* de plusieurs personnes à un même travail, c'est la *coopération complexe* où chaque ouvrier exécute une partie d'un seul et même travail qu'un ouvrier unique exécutait seul antérieurement. Les différentes formes de la division du travail correspondent aux différentes phases industrielles par lesquelles a passé l'humanité :

1° *L'industrie de famille*, ou phase de *l'économie domestique*, correspond à la première forme de la division du travail : l'homme se réserve les travaux nobles, c'est-à-dire la guerre, la chasse, la garde du bétail, et laisse à la femme, puis à ses esclaves, les travaux vils du ménage, du tissage, du broyage des grains, du transport ;

2° *L'industrie de métier* ou corporative, ou phase de *l'économie urbaine*, correspond à la phase du *sectionnement de la production* : chaque corps de métier accomplit un travail différent et produit des objets destinés à l'échange ou à la vente ;

3° *L'industrie manufacturière*, ou phase de *l'économie nationale*, correspond à la phase de la *décomposition du travail* — un seul artisan ne produit plus fabriqué par un seul artisan, il passe entre plusieurs

maines, soit dans un même atelier, soit dans plusieurs ateliers successivement ;

4° *L'industrie machino-facturière, ou phase de l'économie internationale*, correspond à la *phase de la spécialisation de la production*, spécialisation par subdivision (une profession déjà spécialisée se subdivise en plusieurs métiers) ou par création (professions suscitées par des inventions ou des modes nouvelles : photographie, téléphone, phonographe, automobiles, avions, etc.).

Ces différentes formes industrielles et les formes correspondantes de la division du travail ne s'éliminent pas : elles marquent le caractère dominant de l'époque, elles s'ajoutent aux formes précédentes qui subsistent mais en perdant de plus en plus de leur importance économique.

L'économie politique actuelle, comme nous l'avons indiqué, ne se contente plus de la description technique des différentes formes de l'évolution industrielle et de la division du travail, elle veut encore tirer de cette analyse un profit sociologique en étudiant l'aspect juridique et politique de la question. Au point de vue juridique, il y a en effet lieu de se préoccuper des droits civils dont sont investis les divers coopérateurs sous les différents régimes de la division du travail : droit de propriété sur les instruments du travail (outils, matière première, capital), droit aux bénéfices de la vente des produits, etc. Au point de vue politique, on se renseignera sur la liberté du choix des métiers, ou sur les privilèges de la naissance réservant certaines professions à une catégorie d'individus, ou sur l'égalité ou l'inégalité du régime politique auquel elles sont soumises, etc.

L'examen de toutes ces questions permettra au sociologue de déterminer les causes et les conséquences

sociales du phénomène économique de la division du travail, c'est-à-dire son rôle dans l'évolution des sociétés. Cette question ne peut être examinée isolément : on risquerait d'attribuer aux phénomènes économiques une prépondérance exorbitante comme l'ont fait de nombreux spécialistes, ainsi que nous le verrons dans la seconde partie de ce livre.

B. — *La circulation des richesses* est une conséquence technique de la division du travail ; c'est en effet cette forme du travail qui a donné naissance à l'échange. L'échange, érigé par l'économie classique en procédé instinctif, était au contraire inconnu et même antipathique aux premiers hommes. On a démontré, grâce à l'emploi de la méthode historique inconnue des premiers économistes, qu'il avait pour origine le vol, puis le don unilatéral, puis le don réciproque.

Pour avoir l'idée d'échanger il faut avoir quelque chose à échanger ; plus les objets à échanger sont nombreux et divers, plus l'échange sera développé. C'est ce qui explique que les stades de la circulation économique correspondent aux stades de la division du travail ; la science économique distingue en effet quatre phases dans le phénomène de la circulation :

1° *L'économie naturelle*, où l'échange se fait en nature, par simple troc, correspond au stade de l'*industrie de famille* de l'*économie domestique* ; chaque famille pourvoyant à tous ses besoins par le travail des femmes, des enfants et des esclaves sous la direction du père, l'échange ne peut être qu'accidentel, ne porte que sur quelques rares produits et le troc suffit à ce service ;

2° *L'économie monétaire*, au stade du *marché urbain* où l'échange s'opère au moyen d'un intermédiaire, la monnaie ; cette monnaie est d'abord une marchandise

quelconque, puis une tête de bétail, puis un métal brut pesé chaque fois d'abord, pesé d'avance ensuite, enfin un lingot, d'abord sans empreinte, puis avec empreinte. Cette phase correspond à l'*industrie de métier*, à l'*économie urbaine* : le sectionnement de la production a engendré l'échange ;

3° L'*économie fiduciaire*, au stade du *marché national*, où l'échange a lieu au moyen d'une monnaie conventionnelle, le papier fiduciaire, — correspond à la phase de l'*économie nationale*, de l'*industrie manufacturière* où la *décomposition du travail*, en multipliant à l'infini les produits d'échange, oblige la circulation à perfectionner ses procédés ;

4° L'*économie fiduciaire internationale*, au stade du *marché international*, où l'échange a lieu par l'intermédiaire des maisons de crédit, des bourses, etc., — correspond à la phase de l'*économie internationale*, de l'*industrie machinofacturière*, de la spécialisation nationale et internationale de la production.

Les nouvelles formes de la circulation, comme celles de la division du travail, n'éliminent pas les anciennes : ces formes se superposent, les nouvelles servant à des besoins nouveaux, les anciennes continuant à effectuer certaines opérations qui subsistent souvent à l'état de survivance.

Quelles ont été les conséquences sociales de cette extension continue du marché ? C'est à cette question que répondra le sociologue en confrontant le phénomène économique de la circulation, étudié par l'économiste, avec les autres phénomènes sociaux.

§ 3. — La Répartition et la Consommation

Les Économistes Classiques ont fait fausse route dans l'étude de la répartition économique pour avoir

envisagé cette question, abstraction faite de son point de vue historique et de ses rapports avec les autres questions sociales. Leurs travaux, incomplets à ce double point de vue, rendent seulement compte du régime technique de la répartition économique dans nos sociétés civilisées contemporaines. C'est aux théories socialistes que revient l'honneur d'avoir élargi la question, d'en avoir recherché les origines lointaines et d'avoir soulevé, à son sujet, les problèmes sociologiques systématiquement écartés par les économistes qui prétendaient se cantonner sur le terrain purement technique.

Nous examinerons donc successivement les phases historiques de la répartition, son mode actuel, et le mode vers lequel elle semble s'orienter.

A. *Phases historiques.* — On distingue aujourd'hui dans la répartition quatre catégories de revenus : le salaire, le profit, l'intérêt, la rente du sol. Chacune de ces catégories a évolué, et rien n'autorise à dire que la forme qu'elles présentent actuellement soit définitive, immuable, comme l'affirmaient les économistes.

a) *Le Salarariat* a suivi une évolution parallèle à celle de la division du travail :

1) A la période de *l'économie domestique* le salaire n'existait pas : l'industrie de famille ne comporte aucun travail salarié.

2) A la période de *l'industrie de métier*, les compagnons et les maîtres vivent ensemble, sont liés par des obligations réciproques ; ils ne sont pas dans la situation de salariés à patrons, ils ne forment pas deux classes distinctes, mais une seule corporation ou le compagnon d'aujourd'hui sera maître demain. Le prix payé par le maître n'a pas le caractère d'un salaire au sens actuel de ce mot.

3) A la période de l'*industrie manufacturière*, les compagnons augmentent de nombre, et les petits maîtres d'autrefois sont remplacés par de riches marchands. Il se forme un antagonisme entre maîtres et compagnons, ceux-ci n'ayant plus accès à la maîtrise : la corporation se scinde en deux classes, qui deviennent les associations des maîtres, les « maîtrises », et les associations de compagnons, les « compagnonnages » ; c'est le régime du salariat.

4) A la *période machinofacturière*, la disproportion entre le nombre des maîtres, devenus patrons, et celui des compagnons, devenus ouvriers salariés, s'accroît : leur situation sociale devient de plus en plus inégale et en même temps l'antagonisme devient plus aigu. C'est la période actuelle.

b) *Le Profit et l'Intérêt*. — L'évolution de ces deux catégories de revenus est parallèle à celle du salariat dont elle est la contre-partie : le revenu de l'entrepreneur et du capitaliste se composant de la part non attribuée au salaire.

c) *La rente du sol, la propriété foncière*. — La propriété foncière n'a pas toujours existé telle que nous la trouvons aujourd'hui. Elle a passé par plusieurs étapes :

1) Les peuples nomades primitifs, chasseurs ou pasteurs et même agriculteurs par intermittence, ignorent la propriété foncière, la terre étant en quantité surabondante.

2) Lorsque apparaissent les premiers procédés agricoles, les peuples deviennent sédentaires, cultivent les mêmes terres ; la population devenant plus dense, une délimitation du territoire s'impose ; cependant la terre est toujours considérée comme appartenant à la tribu ; on la partage périodiquement entre les familles, d'abord chaque année, puis pour plusieurs années. On trouve

une survivance de ce mode de la propriété foncière dans le *mir* russe et dans l'*allmend* suisse.

3) Les progrès de la technique agricole rendent ces partages périodiques préjudiciables à une bonne culture et peu à peu on allonge la durée de la possession qui tend à devenir viagère. Ce n'est pas encore la propriété, car la terre retourne à la communauté après la mort du chef de famille.

4) Enfin la terre devient objet de propriété individuelle et le propriétaire jouit de tous les attributs que confère le droit de propriété. C'est la forme actuelle de la propriété foncière. Cette forme n'est elle-même que transitoire, comme nous le verrons.

B. La Répartition économique actuelle et les Symptômes de formes nouvelles. — Nous n'exposerons pas ici le mode actuel de répartition économique que tout le monde connaît. Nous examinerons immédiatement les symptômes qui permettent d'affirmer que cette répartition n'est pas arrivée à son stade définitif et tend vers de nouvelles formes.

Nous abordons ici le sujet le plus délicat de l'économie politique actuelle, celui où la confusion entre l'art et la science est le plus difficile à éviter : d'une part, en effet, on ne peut négliger les considérations morales, juridiques ou politiques qui ont toujours dominé les phénomènes économiques et ont présidé à leur évolution ; en les négligeant on ne ferait que de la technique économique à la façon des anciens économistes, on ne ferait pas de la science ; mais, d'autre part, on risque, en interprétant abusivement ces considérations, d'en tirer des conclusions, conformes peut-être à notre idéal de justice, mais contraires à la réalité scientifique.

Evitons ce double écueil : reconnaissons que l'homme

peut espérer pouvoir agir un jour sur les phénomènes économiques lorsqu'il connaîtra leurs lois, mais avouons franchement que la science économique actuelle n'est pas en état de prévoir les formes de répartition qui doivent nécessairement succéder aux formes actuelles.

Elle peut affirmer seulement que le salariat, l'intérêt, le profit, la propriété individuelle ne sont pas des formes naturelles et immuables de la répartition, mais des formes conventionnelles et modifiables, qu'elles ne sont pas imposées à l'homme par une puissance occulte sur laquelle sa volonté n'a aucun pouvoir, mais qu'elles sont d'institution humaine, soumises par conséquent, non pas seulement à des lois biologiques et physiques, mais aussi et surtout à des lois sociologiques.

Ainsi la science actuelle, en démontrant, d'une part, la variabilité des formes économiques, a démolì le préjugé de l'économie classique, et, en prouvant, d'autre part, l'existence de lois naturelles (physiques, biologiques et sociologiques) dont seule la connaissance nous permettra d'agir efficacement sur les phénomènes sociaux, a fortement ébranlé le préjugé des anciens métaphysiciens qui croyaient pouvoir modifier à leur guise ces phénomènes et transformer la société au gré de leurs désirs.

Il était nécessaire de rappeler ces considérations générales avant de parler des doctrines nouvelles qui visent, non plus à construire de toutes pièces des cités idéales, mais à établir les lois qui régissent l'évolution du système économique des sociétés.

Exposons brièvement les principales d'entre elles, c'est-à-dire les hypothèses les plus conformes aux faits observés.

I. Le *Coopératisme*, ou plus généralement le solidarisme, est une théorie assez récente dont les principaux adhérents sont Fouillée, Guyau, Durkheim, Izoulet,

Léon Bourgeois et Ch. Gide. Résumons d'après ce dernier (1) les formules essentielles de cette doctrine : l'école solidariste se sépare de l'école libérale en ce qu'elle répudie le principe de la *concurrence* et de la *lutte pour la vie* pour lui substituer celui de la *coopération* entre les intérêts opposés, de l'*union pour la vie*. Elle vise à réaliser les principaux desiderata du socialisme : la transformation de la propriété, l'abolition du salariat, la suppression des parasites, la limitation de la puissance de l'argent, l'atténuation de la concurrence, etc., par la voie de l'association libre et non par l'association forcée qui caractérise le collectivisme. Elle voit dans la coopération non pas seulement un moyen de réaliser certaines améliorations, mais tout un programme de rénovation sociale. Ce programme n'est pas précisément socialiste, puisqu'il maintient la propriété individuelle avec ses principaux attributs, et pourtant il l'est en ce sens qu'il offre un idéal tout à fait différent de celui du régime individualiste et capitaliste. Cette doctrine est conforme aux faits observés : la seule force des choses a fait surgir spontanément dans différents pays des formes très diverses d'associations : — en Angleterre, associations de consommation, en France, associations de production, en Allemagne, associations de crédit, — d'autres encore, qui ont déjà commencé de réaliser les plus sérieuses transformations dans les conditions économiques actuelles et d'ouvrir le champ à de plus grandes espérances. Toutes ces associations présentent des traits communs :

1° Toutes ont pour but l'*émancipation économique* de certaines catégories de personnes : la société de consommation permet aux consommateurs de se passer des intermédiaires marchands, — la société de crédit

(1) CH. GIDE. — *Principes d'Economie politique, passim.*

permet aux emprunteurs d'échapper aux griffes des usuriers, — la société de production permet aux ouvriers de se passer des patrons.

2° Toutes ont pour but de remplacer l'esprit de compétition par l'esprit de solidarité, et la devise individualiste *chacun pour soi* par la devise coopérative *chacun pour tous*.

3° Toutes ont pour but, non d'abolir la propriété, mais de la généraliser en facilitant aux coopérateurs l'épargne individuelle et surtout collective, ou l'emprunt.

4° Toutes ont pour but non de supprimer le capital, mais de lui enlever son rôle dirigeant dans la production, comme aussi de lui enlever la part qu'il prélève, à titre de pouvoir dirigeant, sous forme de produit et dividendes.

5° Toutes enfin ont une valeur éducative considérable en apprenant aux coopérateurs à développer leurs énergies pour aider autrui en s'aidant eux-mêmes, à moraliser les relations économiques par la suppression de la réclame, de la fraude, à supprimer tous les modes d'exploitation de l'homme par l'homme.

Les associations de crédit et de consommation ont pris en ces derniers temps un développement considérable. Les sociétés de consommation surtout visent à absorber en elles toutes les formes coopératives et à réaliser une sorte de République coopérative dans laquelle toute la direction de la production passerait entre les mains des consommateurs, ce qui ne serait certes pas une petite révolution.

II. *Le Socialisme* ou collectivisme. La doctrine socialiste va beaucoup plus loin que la doctrine solidariste dans ses prévisions des transformations économiques. Aussi, convient-il de faire les plus grandes réserves sur les conclusions auxquelles elle aboutit. Ses principaux théoriciens reconnaissent eux-mêmes le

caractère hypothétique du régime qu'ils proposent : « Nous sommes lancés dans l'inconnu, dit G. Renard (1), et nous n'avons d'autres guides que l'idée du possible et le sentiment du juste, tels qu'ils se dégagent pour nous de l'étude des faits et de leur comparaison avec *l'idéal conçu par notre raison*. Aussi devons-nous déclarer modestement que l'organisation dont nous allons essayer de construire la charpente n'a point la prétention d'être parfaite... ».

Le socialisme, représenté principalement aujourd'hui par le collectivisme, se résume dans la formule suivante : minimum d'autorité, maximum de propriété collective, ou encore : maximum de liberté, minimum de propriété individuelle. Nous n'avons à parler dans ce chapitre que du régime de la propriété, le régime de la liberté étant du domaine politique. Résumons, d'après les travaux d'un des collectivistes les plus autorisés, G. Renard, la théorie socialiste.

La répartition soulève trois problèmes :

1° Comment la propriété des choses doit-elle être répartie entre la société et l'individu ? Il existe dans toute société trois sortes de richesse : — deux sont naturelles : la *terre* et la *force de travail* des hommes, — une est artificielle : le produit de la combinaison des deux premières (maisons, récoltes, usines, outillage, etc.)

Les économistes eux-mêmes déclarent que le droit de propriété est fondé sur le travail. Or, les terres, n'étant l'œuvre de personne, ne peuvent appartenir individuellement à personne. En revanche, tout individu a le droit de disposer de sa force de travail, et, par conséquent, de ce qu'elle produit. Quant à la richesse artificielle, elle revient à ceux qui l'ont réellement créée, c'est-à-dire, suivant les cas, soit à l'individu, soit à la

1) *Le Régime Socialiste*, p. 42, Université Lille 1

collectivité entière, soit à des groupes de cette collectivité. L'individu ne peut donc posséder en propre que ce qu'il a fait lui-même ou ce qu'il s'est procuré en échange de son travail personnel : en somme assez peu de chose ; le reste est propriété collective.

Ces conclusions se justifient juridiquement : un individu s'appropriant des choses qu'il ne peut ni consommer ni employer à lui seul lèse le droit du voisin, attente à la liberté et au droit égal des autres hommes, devient leur maître, peut exploiter à son profit la nécessité où ils sont de subir ses conditions, et, par conséquent, vivre injustement du travail d'autrui. Autrement dit, la *propriété d'usage* doit être individuelle et la *propriété d'exploitation* doit être collective.

Ces conclusions sont en outre conformes au mode actuel de production : dans une société où, par suite de la division, c'est-à-dire de la socialisation du travail, la forme de la production est surtout collective, il est nécessaire que la forme de la propriété le soit aussi, et cela à un double point de vue : — au point de vue économique, le travailleur, participant aux bénéfices de l'entreprise à laquelle il apporte ses forces de travail, aura intérêt à la faire prospérer, intérêt qu'il n'a pas dans un régime capitaliste où son salaire reste le même, que l'entreprise soit prospère ou non ; en outre la propriété collective supprime le chômage et l'anarchie dans la production ; — au point de vue social, la propriété collective, en supprimant la domination du capital sur le travail, met fin à l'esclavage moral du salarié, car de l'aveu même d'un des plus fameux théoriciens du libéralisme, B. Constant, « la propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques ». Seule en effet elle leur assure l'indépendance et la sécurité. Or, il n'y a que deux moyens d'universaliser la propriété RIS LILLE UNIVERSITE LIEP : l'un est d'assurer, à l'aide d'un partage, à

chacun une part de propriété privée, — moyen impraticable dans un régime de concentration industrielle et d'ailleurs illusoire, le droit de propriété comportant le droit de vendre, le partage serait sans cesse à recommencer ; — l'autre consiste à assurer à chacun une part de la propriété collective, qui est de sa nature indivisible et inaliénable, plus une part de propriété individuelle proportionnelle à son travail.

2^o Comment répartir entre les individus les produits du travail ? On appliquera le principe : à chacun selon son travail, prélèvement fait, sur la masse à répartir, de ce qui est nécessaire pour l'épargne collective et pour l'entretien de ceux qui ne peuvent travailler. La grande difficulté consistera à établir une *théorie de la valeur* qui réponde à la formule : à travail égal, égale rémunération. Ce problème technique sera résolu par une série d'approximations successives qui conduiront à une sorte de mécanisme automatique de la comparaison entre les choses qu'il s'agit d'évaluer.

3^o Comment répartir le travail lui-même ? Il y a deux conditions, presque contradictoires en apparence, à remplir : le travail doit être à la fois obligatoire et libre ; il importe en effet, d'une part, à la société que les travaux indispensables soient exécutés, et d'autre part, il est à souhaiter que tout individu puisse mettre son activité en harmonie avec ses goûts et ses aptitudes. La solution de ce problème, étroitement lié au précédent, consistera à proportionner la rémunération de tout travail à la somme d'efforts qu'il exige.

Telles sont succinctement tracées, les grandes lignes de la doctrine socialiste. On a l'habitude de se livrer au jeu facile de la réfuter en montrant qu'elle ne réalisera pas la justice *absolue*. On s'attribue le grand mérite d'enfoncer une porte ouverte, car la justice *absolue* n'existe pas. Il s'agit seulement de savoir si elle est plus

conforme que la doctrine individualiste à nos idées modernes de justice et à la forme actuelle de la production économique ; ainsi limitée la critique perd toute sa force et se réduit à la mesquine discussion des détails techniques d'application pratique et d'organisation administrative. Nous ne pouvons malheureusement pas entrer ici dans le détail de cette discussion qui exigerait de trop longs développements. Nous constaterons seulement que nous nous trouvons devant une hypothèse qui présente tous les caractères de l'hypothèse scientifique ; les sociologues les plus autorisés lui accordent une place toujours plus grande dans leurs ouvrages et même ceux qui lui sont le plus directement hostiles reconnaissent son influence croissante : « sous sa pression, dit l'un d'eux, ont déjà été votées de nombreuses lois, qui eurent pour but et pour effet d'améliorer le sort des ouvriers ; et les idées qu'elle met en avant sont de nature, en passant progressivement dans la législation, à y introduire plus de justice pour les humbles et plus de pitié pour les déshérités de la fortune » (1). N'est-ce pas admettre la légitimité d'une hypothèse que de reconnaître son influence pratique et bienfaisante ? Comment le même auteur peut-il écrire dans la même page : « il ne nous semble pas que le collectivisme... soit prêt de triompher ; dans aucun des grands pays d'Europe et d'Amérique, les élections aux Parlements ne leur ont donné la majorité... ». Nous citons cette naïveté d'un des sociologues les plus considérables de notre époque pour montrer à quels arguments doivent avoir recours les économistes et sociologues de moindre importance. Et cependant, il faut répondre à toutes les objections habilement exploitées par tous les privilégiés du régime capitaliste : il faut démontrer l'évidence, dire

(1) R. Worms. — *Philosophie des Sciences sociales*. Tome III, p. 133.

par exemple que si les collectivistes avaient obtenu la majorité dans les élections aux Parlements, évidemment on ne pourrait plus dire qu'ils forment une minorité. Mais M. Worms prend-il donc pour critérium des vérités scientifiques l'adhésion des masses populaires ? Nous eussions, en tout cas, préféré qu'un auteur aussi considérable nous eût montré une décroissance de l'idée socialiste depuis un siècle, qu'il nous eût expliqué, par exemple, comment les élections au Parlement français, qui marquent à chaque législature un accroissement du parti collectiviste (17 députés en 1889, 31 en 1893, 47 en 1898, 63 en 1902, 75 en 1906, 105 en 1910), peuvent justifier son jugement sur les thèses socialistes : « on voit que leur victoire semble encore loin » (1).

Nous croyons utile d'indiquer ici plusieurs causes qui font perdre aux discussions sur le collectivisme tout caractère scientifique, qui poussent les contradicteurs à se départir du calme, de l'impartialité, de la clairvoyance dont ils font preuve en toute autre matière : 1° l'existence des partis politiques qui se réclament des théories économiques dont ils dénaturent souvent la portée par ignorance ou pour les besoins de la propagande ; le savant ne reconnaît plus sa doctrine dans le travestissement que lui fait subir le verbiage des politiciens ; 2° la théorie est, en cette question, directement susceptible

(1) Cette progression de l'idée socialiste est constante dans tous les pays parvenus au même stade de civilisation : Angleterre, Etats-Unis, Belgique, Italie, Allemagne, etc. Les élections allemandes de janvier 1912 ont ouvert les yeux aux incrédules les plus obstinés : le parti socialiste allemand a donné l'impression d'une force qui croît avec une régularité symptomatique : 101.000 électeurs en 1871 ;

311.000	—	1881 ;
1.341.000	—	1891 (avec 44 députés) ;
3.000.000	—	1903 (avec 81 députés) ;
4.220.000	—	1912 (avec 110 députés).

Il y a là une progression dont le sociologue doit tenir compte.

d'applications pratiques et beaucoup de savants craignent, avec raison peut-être, qu'une transformation trop rapide des formes économiques ne produise des perturbations violentes dans la société ; aussi préfèrent-ils, même au préjudice de la vérité scientifique, estomper les conclusions que leurs travaux semblaient cependant justifier ; 3° le caractère agressif et l'attitude souvent grossière et brutale d'un parti qui se proclame lui-même révolutionnaire et qui semble un peu trop enclin à recourir à la violence, répugnent à des hommes de science qui savent le danger des révolutions et en redoutent les excès ; ces hommes savent que seule la révolution des esprits est efficace, que les révolutions sanglantes ont toujours été suivies d'une réaction et n'ont jamais produit des résultats proportionnés au mal qu'elles ont fait. C'est pourquoi ils estiment que l'éducation de la masse doit précéder toute tentative intempestive de réorganisation sociale par une minorité impatiente ; 4° l'influence de l'éducation et du milieu où ils vivent n'est pas étrangère non plus à cette maladie misonéiste dont sont atteints certains savants. Les cas de Voltaire et de Pasteur sont typiques ; plus récemment nous avons vu un politicien philosophe, M. Maurice Barrès, avouer son athéisme philosophique et son catholicisme politique.

Toutes ces causes, et d'autres encore plus particulières, créent un funeste malentendu dans la science sociologique elle-même. Espérons que les passions se calmeront sur ce sujet comme elles se sont calmées sur bien d'autres et que bientôt la science pourra, ici comme partout, accomplir librement son œuvre civilisatrice.

III. *Le Communisme* ou anarchisme. — Nous ne dirons que quelques mots de cette théorie qui repose sur des hypothèses philosophiques invérifiables et non

plus, comme les deux précédentes, sur des hypothèses scientifiques conformes aux faits observés.

Elle suppose, en effet, un changement radical de la nature humaine : l'homme acquérant, comme par enchantement, la perfection, la notion de justice et la bonté absolues, toute autorité, tout gouvernement seront supprimés, toute réglementation quelconque deviendra superflue ; chacun travaillera, sans contrainte, pour le bonheur de tous et avec une telle ardeur que tous les produits, devenant surabondants, seront à la libre disposition de tous ; chacun prendra suivant ses besoins, « puisera au tas » ; plus d'armée, plus de gendarmes, plus de tribunaux, plus de contrainte d'aucune sorte, l'homme étant devenu intégralement conscient de toutes ses actions.

Appelons de nos vœux la réalisation de ce rêve merveilleux. Mais le savant n'a pas à faire des vœux ni à juger des rêves. Il ne peut que se placer devant la réalité, ce qui est encore le seul moyen qu'on ait trouvé pour travailler à la réalisation des rêves.

CHAPITRE XV

BIBLIOGRAPHIE

- HÉGEL. — *Philosophie du Droit* (1821).
- C. BOUGLÉ. — *Les Sciences sociales en Allemagne*. (R. von Jhering. 2^e éd. 1902).
- LA GRASSERIE (Raoul de). — *Les Principes sociologiques de la Criminologie* (1901).
- LA GRASSERIE (Raoul de). — *Les Principes sociologiques du Droit civil* (1906).
- C. LOMBROSO. — *L'Homme criminel*. 2 vol. (1875).
- ENRICO FERRI. — *La Sociologie criminelle*. (Trad. Terrier 1905).
- TARDE. — *Les Transformations du Droit* (1899).
- TARDE. — *La Philosophie pénale* (1901).
- TARDE. — *La Criminalité comparée* (1898).
- D^r LETOURNEAU. — *L'Evolution juridique*.
- KOVALEWSKY. — *Coutume contemporaine et Loi ancienne* (1893).
- ESMEIN. — *Histoire du Droit français* (4^e éd. 1901).
- P. VIOLLET. — *Histoire du Droit public français* (1890-1903).
- H. S. MAINE. — *Etudes sur l'histoire du Droit* (1875).
- Nouvelle Revue historique du Droit*.

CHAPITRE XV

La Science juridique

Le Droit est l'ensemble des prescriptions, sanctionnées par l'autorité, qui règlent les rapports des individus entre eux et avec la société, c'est-à-dire les rapports sociaux qui ne sont pas encore ou ont cessé d'être réglés par la morale ou par la coutume.

Cette définition nous indique les trois questions qu'il y a lieu d'examiner à propos du droit : — l'origine et l'évolution du sentiment juridique, — l'évolution du droit positif, — et l'importance sociologique de la science juridique.

§ 1. — *Origine et Evolution du sentiment juridique*

Le milieu social dans lequel nous vivons est tellement imprégné de droit que nous acquérons, sans nous en apercevoir, dès notre enfance, le sentiment juridique. C'est pourquoi on a cru longtemps en l'existence d'un droit naturel, d'idées innées de justice, selon l'illusion nativiste ou selon l'explication des théories métaphysiques. Nous avons montré plus haut (ch. XI, § 2) que les premières notions juridiques ne nous sont pas tombées du ciel toutes formées et comme définitives, mais qu'elles dérivent de notions morales antérieures, que ces notions morales elles-mêmes ne sont pas innées, révélées d'en Haut, mais se sont formées peu à peu au sein de la société, au fur et à mesure que la pensée humaine,

que la raison a appris, par l'expérience, à discerner les actions utiles des actions nuisibles à la société. Un grand juriste allemand, R. von Ihéring, a montré historiquement qu'il n'y a pas de faits moraux qui ne soient, ou qu'on ne croie être socialement utiles, et réciproquement que les faits socialement utiles, quand du moins ils ne s'accomplissent pas tout seuls de par la nature, sont commandés par la morale. Nous ne sommes plus, dès lors, étonnés de voir l'idéal moral varier avec les peuples, pasteurs, agriculteurs, guerriers, avec les classes même ; nous serions plutôt légitimement étonnés du contraire (1).

Les notions morales sont si peu innées chez l'homme qu'elles varient non seulement d'un peuple à un autre, d'une société à une autre, d'une classe sociale même à une autre classe sociale, mais aussi d'un individu à un autre ; et c'est précisément les différences d'étiage moral entre les individus qui ont partout rendu nécessaire l'institution de règles juridiques sanctionnées par la société.

Ces prescriptions juridiques ont sanctionné successivement les règles morales qui étaient censées intéresser le plus directement les rapports sociaux, et dont la transgression trop fréquente paraissait particulièrement porter préjudice à l'intérêt social. Ainsi s'est accru, peu à peu, dans chaque société, un ensemble de règles juridiques, qui se sont transmises d'abord oralement comme nous l'avons vu, puis par écrit, et ont à la longue engendré et développé le sentiment juridique ; celui-ci, en se transmettant de génération en génération par hérédité psychologique, a fini par se cristalliser dans notre esprit au point de nous paraître inné. Cette illusion de l'innéité du sentiment juridique, de l'existence d'un droit naturel, a été encore entretenue par la simi-

litude, l'identité que présentent les principes fondamentaux du droit des différents peuples. L'étude comparée et historique du droit a révélé les deux causes de cette illusion : — d'abord la nature humaine présentant, malgré les différences de temps et de lieu, un ensemble de caractères communs et relativement fixes, les mêmes causes ont dû toujours et partout produire les mêmes effets, les mêmes intérêts sociaux ont dû produire les mêmes principes juridiques ; — ensuite les différents peuples se sont fait de tout temps de nombreux et mutuels emprunts et l'on a retrouvé des formules juridiques identiques dans les législations de peuples entre lesquels l'histoire relate des relations suivies ou mêmes passagères.

Si nous examinons ce qui se passe dans nos sociétés modernes, ces deux causes nous apparaissent avec le grossissement nécessaire pour dissiper toute hésitation. Nous assistons, au cours de chaque génération, à la naissance d'un nouveau sentiment juridique dans un ou plusieurs peuples simultanément et plus souvent successivement par imitation : protection de l'enfance, de la femme, de certaines catégories d'ouvriers majeurs, des animaux domestiques, des malades, des infirmes, des vieillards, — prohibition des loteries, des jeux, de la vente de certaines substances toxiques ou falsifiées, du libre exercice de certaines professions, etc... Ces sentiments juridiques nouveaux ne sont que le développement de sentiments moraux qui ont fini par s'intégrer dans la législation positive.

Enfin le sentiment juridique s'est développé à tel point, dans nos consciences, qu'il n'attend plus aujourd'hui l'intervention souvent tardive des sanctions de l'autorité pour produire ses effets ; des ligues, des associations d'intérêt public précèdent souvent et suscitent l'action du législateur, et presque toutes les mesures

de protection que nous avons énumérées plus haut avaient été l'objet d'initiatives privées.

§ 2. — *Evolution du droit positif*

Les causes qui ont contribué au développement du sentiment juridique ont également provoqué l'évolution du droit positif, celui-ci n'étant que la forme extérieure, la manifestation sensible, apparente, de ce sentiment juridique.

Ainsi l'évolution du Droit positif, dont les documents authentiques retracent spontanément le processus, permet de contrôler, de suivre matériellement l'évolution du sentiment juridique qu'on ne peut atteindre directement.

Nous avons vu plus haut (ch. XI, § 2) comment le Droit s'est tout d'abord différencié de la politique et de la morale. Voyons maintenant comment le Droit lui-même, confus et grossier à l'origine, s'est successivement divisé en branches distinctes.

A l'origine le Droit formait un ensemble unique de règles communes à tous les rapports sociaux ; aucune distinction n'était faite entre le droit public et le droit privé ; nous retrouvons dans les législations de Solon et des XII tables des modèles de cette phase initiale d'indivision du droit. La distinction du droit public et du droit privé, à laquelle nous attachons de nos jours une grande importance, restera d'ailleurs toujours plus ou moins factice et subtile ; beaucoup de droits restent encore aujourd'hui à la fois publics et privés.

A. — Le *Droit pénal* s'est le premier spécialisé. Les législations les plus anciennes, la législation romaine, par exemple, les législations barbares des peuples qui ont envahi l'empire romain, et celles des peuples barbares

actuels, contiennent une multitude de peines qui s'appliquent à la fois aux délits que nous distinguons aujourd'hui en pénaux et civils. Ces peines sont remarquables par leur cruauté : c'est d'abord la *riposte*, où la vengeance privée s'exerce sans limite, le coupable est abandonné complètement à l'offensé ; puis c'est la *loi du talion*, où la vengeance est limitée à l'offense ; puis les *compensations pécuniaires*, d'abord facultatives, ensuite obligatoires, forcent l'offenseur à payer et l'offensé à recevoir (lois de Moïse, poèmes d'Homère, Rome ancienne, Gaulois, Slaves, peuplades nègres de l'Afrique centrale, etc.) A la vengeance privée et à la compensation, succède l'idée de châtement, et, sous l'influence législative des prêtres, la notion de la vengeance divine ; la peine revêt un caractère symbolique et sacré. Enfin la notion abstraite de l'Etat laïcise peu à peu le droit pénal, et la peine devient une réparation sociale de la lésion que le délit a causé à la société. Cette laïcisation commencée dès l'antiquité, à Rome surtout, s'achève aujourd'hui, après le long arrêt qui suivit les invasions des barbares, dans nos sociétés modernes. La peine est conçue d'abord, par la philosophie métaphysique, comme un moyen d'amender le coupable et de le corriger ; enfin la criminologie scientifique actuelle tient surtout compte, dans la criminalité, de ses causes sociales, plus importantes que ses causes individuelles ; elle conclut à la nécessité de la combattre par des moyens sociaux, c'est-à-dire par des mesures préventives générales, réservant les mesures répressives individuelles aux cas exceptionnels.

B. *La Procédure pénale.* — Dès les premières manifestations de la juridiction pénale on constate partout le *caractère formaliste de la procédure* suivie, la forme symbolique des cérémonies judiciaires. Il

semble que l'appareil imposant dont on affuble la justice soit destiné à masquer le vide de ses formules et à impressionner le peuple. Il est curieux d'observer que l'apogée de cette procédure symbolique coïncide avec celle de la période théocratique du droit. Ce symbolisme a survécu jusqu'à nos jours ; les juges portent encore la robe et les témoins lèvent la main devant Dieu. Toutes les branches successives du droit se sont ressenties longtemps de ce caractère symbolique : le droit civil romain en offre des exemples curieux.

C. — Le *Droit civil* apparaît plus tard pour consacrer les nouvelles formes de la propriété foncière et régler tous les conflits qu'elles font naître : héritages, ventes, échange des produits, contrats de toutes sortes relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

D. — Le *Droit commercial* vient ensuite compléter le droit civil lorsque, par suite de la division du travail et de la multiplication des produits d'échange, le marché s'étend en dehors des limites urbaines.

E. — Enfin naissent successivement le droit industriel, le droit familial, les droits des produits de la pensée artistique et littéraire, etc.

La distinction du droit public et du droit privé est de date récente : le droit administratif date de la fin de l'empire romain et n'apparaît que lors de la constitution des empires stables ; le droit constitutionnel, à peine ébauché dans l'antiquité, est un produit du XVIII^e siècle ; le droit public national ou international se développe sous la Révolution française de 89.*

Nous ne pouvons résumer ici, même succinctement, les transformations très importantes de ces diverses parties du droit public ou privé. Nous ne pouvons que renvoyer aux traités spéciaux : il s'agit ici de faits

certains sur lesquels les documents abondent et dont l'étude a été poussée très loin. Nous les supposerons connus du lecteur dans nos considérations générales ultérieures.

§ 3. — *Importance sociologique du Droit*

L'ensemble des institutions juridiques d'une société, à une époque quelconque de son évolution, forme comme le squelette de cette société à l'époque considérée. Ces institutions présentent en effet, plus que toutes les autres, une fixité, une rigidité, une précision, une netteté et une généralité qui en font comme la charpente osseuse de tout l'organisme social. Leur fixité est plus grande que celle de toutes les autres institutions sociales : politiques, économiques, intellectuelles ; on voit en effet les codes régir les sociétés bien longtemps après la disparition des institutions sociales auxquelles ils étaient primitivement adaptés : citons, par exemple, les codes pénal et civil du premier Empire, qui, malgré de nombreuses retouches, sont, de l'avis unanime, de véritables anachronismes dans notre société démocratique et industrielle actuelle. Leur rigidité est une conséquence du caractère symbolique et formaliste qu'ont toujours conservé les formes de la procédure ; le contenu du droit a pu changer, mais le cadre est resté le même, opposant une résistance opiniâtre à toute innovation. Cette rigidité offre un obstacle à la trop grande mobilité, à la souplesse naturelle des autres institutions.

Leur précision et leur netteté apparaissent dans les documents où chaque terme a un sens défini, une portée, une valeur exactement déterminées.

Enfin leur généralité résulte de leur rôle social, de la définition précise du droit institué pour régler les

rapports sociaux, le droit intervient dans toutes les circonstances de la vie sociale dont il est le régulateur.

On comprend aisément l'importance que peut présenter la science juridique pour le sociologue ; elle est une source inépuisable de découvertes et surtout de moyens de contrôle. On pourrait montrer, par exemple, à propos de l'évolution du droit pénal, comment l'atténuation progressive de la pénalité, comment les conceptions successives du rôle de la peine, les moyens employés pour combattre la criminalité, reflètent, avec une précision remarquable, les étapes de l'évolution sociale. Par les formes de la procédure et par l'organisation des juridictions pénales par exemple, on pourrait reconstituer l'histoire des idées qui donnent à un état social sa physionomie et son caractère, on pourrait contrôler le véritable esprit de l'organisation politique dont les dehors sont souvent trompeurs, on pourrait aussi vérifier le degré de liberté des peuples et rétablir l'exacte condition sociale des individus à une époque donnée. Il est en effet constant que l'efficacité des précautions prises pour garantir l'individu contre les arrestations arbitraires, que les formes plus ou moins libérales de l'instruction criminelle (accusatoire, inquisitoire, contradictoire, secrète ou publique) destinées à sauvegarder les droits de la défense, sont autant de critères précieux du degré de liberté individuelle dont jouissent les membres de la société.

Mais le juriste ne doit pas se borner à décrire et à noter les formes extérieures du droit positif, les formules figées dans les codes, il doit aussi les expliquer, c'est-à-dire en rechercher les causes. Ces causes, il ne les trouvera pas dans l'étude des phénomènes juridiques, mais dans la confrontation de ces phénomènes avec les autres phénomènes sociaux. De sorte que si la science du droit est indispensable à la sociologie, la sociologie

n'est pas moins nécessaire à une science du droit qui vise à devenir explicative. Les juristes actuels ont adopté cette nouvelle conception de la science juridique et il existe aujourd'hui toute une école de juristes-sociologues sous l'influence de laquelle les vagues aspirations de *justice sociale* prennent chaque jour une forme plus nette et plus scientifique.

CHAPITRE XVI

BIBLIOGRAPHIE

- TARDE. — *Les Transformations du Pouvoir* (1894).
MONTESQUIEU. — *De l'Esprit des Loix*.
LETOURNEAU. — *L'Evolution politique*.
GUMPLOWICZ. — *Sociologie et Politique* (1898).
DE ROBERTY. — *Sociologie de l'Action* (1908).
TAINÉ. — *Origines de la France contemporaine* (1871-1894).
NOVICOW. — *Conscience et Volonté sociales* (1897).
G. DE GREEF. — *La Constituante et le Régime représentatif* (1892).
PROUDHON. — *Du Principe fédératif* (1863).
P. JANET. — *Histoire de la Science politique* (1850-1872).
A. MENGER. — *L'Etat socialiste*.
Annales de l'Institut international de Sociologie (Giard et Brière, Paris).
-

CHAPITRE XVI

La Science politique

DÉFINITION. — La politique est l'ensemble des institutions par lesquelles se manifeste la volonté collective.

La science politique, qui a pour objet l'étude de ces institutions, doit, comme toutes les autres sciences sociales et pour les motifs que nous avons déjà expliqués, s'enquérir, non seulement de leurs formes actuelles, mais de leur origine, de leur évolution ; à cette condition seulement elle pourra établir avec sûreté leurs tendances nouvelles.

§ 1. — *Origine et Evolution des institutions politiques*

L'appareil compliqué de nos institutions politiques actuelles, qui se résument dans le mot *Etat*, pourrait nous faire illusion et nous paraître incompréhensible si nous ne pouvions expliquer sa genèse et son évolution. Trompés par cet imposant appareil, nos pères lui avaient attribué une origine surnaturelle, et certains peuples actuels considèrent encore leurs rois comme d'investiture divine. L'origine de l'Etat est beaucoup plus humble : la première manifestation de la volonté collective se présenta, nous l'avons vu, sous les espèces d'un chef de brigands, d'un chef d'une tribu pillarde. Nous avons vu également que le chef était, à la fois, prêtre, juge et roi. Une première différenciation, consécutive à l'augmen-

tation de la population et à la complication de la vie sociale, laisse au roi la seule fonction politique.

Cette fonction, dans toutes les sociétés primitives, il l'exerce seul : il représente seul la volonté commune qui n'a pas encore d'autre moyen de s'exprimer ; des assemblées générales périodiques ou extraordinaires de tous les membres de la tribu seront l'unique contre-poids, souvent illusoire, de l'autorité absolue du chef. L'évolution consistera, en cette matière, dans l'accession d'un nombre toujours plus grand d'individus aux fonctions politiques.

Le souverain lui-même s'entourera d'abord de conseillers qu'il consultera facultativement et auxquels il confiera une partie de ses attributions. Peu à peu ces conseillers formeront un corps, puis plusieurs corps ayant leurs attributions distinctes, se partageant les différentes branches de l'activité sociale. Le souverain ne décidera plus seul ; des décisions de plus en plus nombreuses seront prises par ses conseils, ses ministres ; les affaires les plus importantes seules lui seront soumises.

Le développement des inégalités sociales et la division de la société en classes, en castes, qui en résulte, vont compliquer le rôle de l'Etat obligé de répondre aux sollicitations des intérêts les plus opposés, d'intervenir dans des conflits de plus en plus nombreux. La classe la plus forte fait pression sur le pouvoir, le force à prendre parti ; elle obtient d'être représentée, temporairement d'abord, puis d'une façon de plus en plus régulière, auprès de ce pouvoir pour le surveiller et lui imposer ses volontés. Ainsi se forment les premiers organes de représentation des classes privilégiées.

Les classes opprimées s'organisent à leur tour : elles trouvent un appui, soit dans le souverain qui veut se débarrasser d'une aristocratie gênante et envahissante,

soit parmi leurs oppresseurs eux-mêmes chez lesquels des dissensions, des haines, des ambitions inassouviées provoquent des conspirations, des complots favorables aux mouvements populaires. Le peuple opprimé saisit toutes les occasions de faire entendre sa voix et de réclamer une part de l'autorité. Il obtient, après de longues luttes, le droit d'être également représenté, de manifester régulièrement sa volonté. Des accords interviennent entre le pouvoir, les classes riches et les classes pauvres, accords qui aboutissent au *modus vivendi* de la *Représentation collective*; cette représentation d'abord intermittente, tend ensuite à devenir permanente.

Enfin le système représentatif très imparfait, consacrant les inégalités sociales dans les assemblées elles-mêmes, tend à égaliser, au moins en droit, les différentes classes, et enfin à effacer complètement, en principe, toute distinction de classe. La nation entière est supposée participer au gouvernement par ses représentants élus au suffrage universel.

La notion de l'Etat s'est élargie parallèlement à la notion de la volonté collective : au fur et à mesure que celle-ci acquérait des moyens plus perfectionnés de se manifester et de se faire respecter, l'Etat cessait de plus en plus d'être la chose d'une minorité pour devenir la chose d'un nombre toujours croissant d'individus, et enfin de la collectivité tout entière. Il faut comprendre ce processus pour éviter l'erreur commune qui consiste à opposer l'Etat à l'individu, pour dissiper la théorie métaphysique, encore si répandue, qui prétend établir une antinomie irréductible entre l'intérêt de l'individu et l'intérêt de l'Etat. Cette théorie ne tient aucun compte de la réalité historique et du principe d'évolution qui s'en dégage. Que cette évolution ne soit pas terminée et que l'Etat ne soit pas encore dans nos sociétés, même les plus avancées, la chose de tous, personne ne le

contestera, quoique en principe, sinon en fait, plusieurs pays se soient octroyé le régime politique républicain. Mais cette évolution n'en existe pas moins et rien n'autorise le sociologue à considérer la forme actuelle de l'Etat comme définitive et à en déduire la nature immuable de tout Etat présent, passé ou futur. C'est cependant ce que font les théories individualiste et anarchiste : la première, considérant la forme actuelle comme idéale, tombe dans l'optimisme, affirme d'un côté l'antinomie irréductible de l'intérêt de l'individu et de l'intérêt de la société, et déclare cette antinomie nécessaire et bienfaisante ; la seconde, considérant cette même forme comme la pire calamité, tombe dans le pessimisme, affirme aussi l'antinomie irréductible des deux intérêts, mais la déclare funeste ; toutes deux sont également anti-scientifiques, toutes deux professent un dédain absolu des lois sociologiques naturelles, toutes deux, par suite, aboutissent à d'absurdes conclusions : la première désire un impossible retour au passé, le présent lui paraissant déjà corrompu par des tendances dangereuses ; la deuxième attend d'une hypothétique catastrophe l'anéantissement complet de l'état de choses actuel.

A ces deux théories métaphysiques, nous allons également opposer le résultat des recherches scientifiques.

§ 2. — *Les tendances nouvelles des institutions politiques*

Le rapide exposé que nous avons esquissé de l'évolution de l'Etat nous montre que cette manifestation de la volonté collective est soumise, comme la volonté collective elle-même, à des lois naturelles sociologiques dont la connaissance permettra à cette volonté de

s'exprimer et de s'accomplir toujours plus rationnellement.

Nous pouvons dès maintenant procéder à une première induction des faits connus et énoncer les propositions suivantes qui traduisent et résument l'évolution politique et qui indiquent en même temps les prodromes d'un ordre nouveau :

1° La société a trouvé, pour exprimer sa volonté, des institutions de plus en plus perfectionnées : le perfectionnement a consisté d'abord en une réduction constante du pouvoir absolu qui était censé incarner la volonté collective, et ensuite en une augmentation continue du nombre des individus appelés à concourir d'une façon active à la fonction politique. On peut donc scientifiquement affirmer que le pouvoir absolu doit progressivement disparaître dans toutes les sociétés et que tous les individus d'une société quelconque seront tous appelés, tôt ou tard, à participer, non seulement en droit, mais en fait, à la fonction politique ;

2° Les individus ayant des intérêts et des besoins communs ont une tendance constante à se grouper pour les défendre ; ces groupements, peu nombreux à l'origine, se multiplient avec le développement de la vie sociale qui engendre un nombre toujours plus élevé d'intérêts et de besoins distincts : agricoles, industriels, commerciaux, scientifiques, artistiques, philosophiques, etc. Cette tendance ne pouvant que s'accroître, toute société deviendra de plus en plus un vaste groupement d'associations ;

3° Les nouveaux groupements ont toujours commencé par être suspects à l'autorité et ont dû prendre un caractère insurrectionnel pour vaincre l'hostilité dont ils étaient victimes. Ceux qui répondaient aux intérêts et aux besoins les plus forts ont triomphé les premiers et se sont incorporés au pouvoir. Tous les

groupements s'incorporeront successivement au pouvoir dans l'ordre d'importance des intérêts qu'ils représentent, et ainsi les rapports entre ces groupements seront de moins en moins réglés par voie d'autorité ;

4° Cette incorporation s'est faite à l'aide d'organes représentatifs, c'est-à-dire de mandataires désignés par les membres des groupes intéressés. Tous les groupes finiront par avoir leurs mandataires spéciaux qui les représenteront auprès du pouvoir. Dans nos sociétés modernes les plus avancées, certains groupes seulement sont représentés : ce sont les classes sociales dont chacune forme un parti dit politique qui représente vaguement un ensemble confus d'aspirations communes, de besoins et d'intérêts les plus divers, quelquefois même opposés. Tous les autres groupes d'intérêts se débattent pêle-mêle dans l'anarchie la plus complète. Ils s'adressent, pour faire connaître leur volonté, aux seuls groupes déjà dotés d'une représentation, comme on s'adressait autrefois au souverain ou à son entourage. Les partis dits politiques se trouvent ainsi chargés des besognes les plus disparates pour lesquelles leurs mandataires n'ont aucune aptitude spéciale (1).

Le Parlement qui reflète cet état de choses incohérent présente un spectacle des plus curieux ; on y voit des avocats chargés des affaires agricoles, tandis que des agriculteurs s'occupent des affaires judiciaires, des

(1) J'ai montré dans un ouvrage précédent (*L'intervention indirecte de l'Etat dans le domaine économique*. Paris, Giard et Brière, 1902) les conséquences souvent désastreuses du régime parlementaire en ce qui concerne spécialement les questions économiques. Je résumais ainsi la situation : « ... L'Etat actuel est composé d'éléments actifs exclusivement politiques ; on lui demande cependant d'intervenir en matière économique ; on obtient cette intervention par des moyens politiques ; telle est la situation de notre régime économique actuel. » Je résumais ensuite les symptômes d'un ordre nouveau : « La création de tous ces organes (économiques) a pour conséquence de pousser davantage l'Etat à

médecins traiter les affaires financières alors que des financiers trancheront les questions de salubrité et d'hygiène, des artistes s'occuper des choses militaires et des militaires décider souverainement en matière de beaux-arts, etc. Le bon sens vulgaire a même trouvé un mot pour désigner les mandataires factotums, il les appelle des *politiciens*.

Le régime parlementaire actuel constitue cependant un progrès puisqu'il donne à la volonté collective un moyen déjà moins rudimentaire de s'exprimer et qu'il soumet l'autorité au contrôle et à la tutelle du Parlement.

Mais ce progrès n'est qu'un moment de l'évolution politique, qui, si notre analyse est exacte, tend à une représentation toujours plus exacte et plus complète de tous les intérêts et besoins dont la volonté sociale réclame la satisfaction. Nous pouvons donc prévoir la constitution prochaine dans les sociétés les plus avancées de parlements spéciaux correspondant chacun à une catégorie distincte d'intérêts : parlements juridique, économique (commercial, industriel, agricole), scientifique, artistique, etc. Chacun d'eux sera composé de mandataires choisis parmi les plus compétents des membres de chaque groupe d'intérêts (groupes locaux, régionaux, nationaux, internationaux). Les problèmes de politique générale seraient réservés à un Parlement général composé des délégués des parlements spéciaux

intervenir dans le domaine économique, car ces organes nouveaux n'attendraient pas d'être consultés pour donner des avis ; ils useraient largement du droit permanent d'initiative qu'on leur aurait accordé. Ils ne tarderaient pas à acquérir une influence considérable dans toutes les questions industrielles, commerciales et agricoles et à constituer une sorte de *Parlement économique* qui se dresserait en face du Parlement et lui imposerait ses *volontés*, un Parlement qui pourrait paraître plus qualifié au point de vue de la compétence... et auquel le Parlement actuel serait obligé d'abandonner une grande partie de ses attributions... »

et chargé en outre de coordonner les décisions prises par ces parlements spéciaux ;

5° Une question plus délicate à analyser est celle du mode d'élection des mandataires. Il semble en effet que ce mode ait évolué dans le sens d'un élargissement progressif du nombre des individus appelés à exprimer leur volonté. Le suffrage universel pour un seul sexe, puis pour les deux sexes, prévaut ou est en voie de prévaloir dans toutes nos sociétés européennes. Le mode électif semble ainsi être parvenu au terme de son évolution. Le suffrage universel serait donc le mode idéal de désignation des mandataires. Cette conclusion nous laisse cependant des doutes, car il nous paraît difficile d'admettre que les questions sociales soient destinées à rester toujours soumises à l'empirisme des décisions des majorités ; ce serait condamner gratuitement la science politique au rôle subalterne de science occulte. Certes la science politique est la plus complexe de toutes les sciences sociales et par suite la moins positive ; elle n'est guère en état actuellement de résoudre les questions qui lui sont posées ; mais en sera-t-il toujours ainsi ? N'est-il pas certain que, dans un avenir peut-être encore lointain, elle profitera des découvertes des autres sciences et finira elle-même par acquérir les éléments nécessaires à sa constitution ?

Ce jour-là, le système des majorités aura vécu en politique comme il a vécu dans les autres sciences constituées : aucun astronome ne consulte les majorités pour décider si le soleil tourne autour de la terre ; le politique de l'avenir ne consultera pas davantage les majorités pour décider, par exemple, si les syndicats de fonctionnaires doivent être interdits ou autorisés.

La vérité n'a jamais été découverte par les majorités et souffrira toujours d'être soumise à leur contrôle. Lorsque l'intolérance, fruit de l'ignorance, ne régnera

plus en maîtresse absolue dans la politique, c'est-à-dire lorsque la science l'aura vivifiée de son souffle purificateur, les majorités cesseront d'opprimer les minorités et d'écouter les politiciens, flagorneurs des foules. Celles-ci apprendront à attribuer à chacun sa fonction sociale selon ses aptitudes et sa compétence, à discerner ceux qui peuvent servir la société de ceux qui n'en sont que les parasites ;

6° L'évolution des institutions politiques en ce qui concerne les rapports entre les peuples est restée presque stationnaire jusqu'à ces derniers temps. Le passé nous apprendra donc peu de choses. La guerre a toujours été le seul moyen que les peuples aient employé pour régler leurs différends et imposer leurs volontés. La volonté collective internationale n'a encore trouvé aucun mode tant soit peu rationnel de s'exprimer. La politique extérieure des peuples les plus civilisés est encore au stade barbare, presque sauvage. L'analyse des faits ne peut nous donner que de faibles indications sur le sens de l'évolution en cette matière. On a seulement constaté que les guerres avaient une tendance à devenir moins fréquentes, que les peuples les plus civilisés avaient obtenu un commencement de limitation des actes de barbarie, que la diplomatie, malgré ses procédés surannés de duplicité et d'intrigues, contribuait parfois au maintien de la paix. Ce sont là des faits très vagues et sans grande portée scientifique. D'autres faits viennent les contredire, par exemple le développement du militarisme chez plusieurs grandes nations de l'ancien et du nouveau continent.

Cependant, on a pu constater, depuis quelques années, un mouvement d'idées en faveur d'une organisation plus rationnelle des relations internationales. Une première ébauche, un embryon d'organe de la *volonté collective internationale* s'est formé il y a quelque treize

ans au sein d'une conférence internationale tenue à La Haye (18 mai-29 juillet 1899) à laquelle vingt nations européennes et six nations extra-européennes étaient officiellement représentées. Une seconde conférence, à laquelle quarante-cinq Etats ont participé, s'est réunie quelques années plus tard (15 juin-18 octobre 1907), et une troisième semble projetée pour continuer l'œuvre commencée. Ces « *conférences de la Paix* » ont nettement pour but de rechercher les moyens d'éviter les guerres entre nations. Elles ont organisé à cet effet un tribunal permanent d'arbitrage international auquel les nations peuvent soumettre leurs différends. Certes, les nations ne sont pas encore obligées d'avoir recours à ce tribunal, et, si elles acceptent son intervention, elles ne peuvent être forcées de respecter ses décisions. L'arbitrage n'est donc pas obligatoire, et les sentences arbitrales n'ont pas de sanction. Cependant l'institution existe et quelques affaires litigieuses internationales lui ont déjà été soumises ; ses décisions ont été exécutées par les nations intéressées. On peut prévoir que, l'opinion publique aidant, les pays prendront de plus en plus l'habitude de soumettre leurs difficultés à ce tribunal et qu'à la longue cette habitude se transformera en règle sanctionnée par une législation internationale.

En attendant que cette évolution s'accomplisse, les *conférences de la Paix* se sont préoccupées de deux autres questions d'une application plus immédiate : la limitation des armements et la réglementation des lois de la guerre. La première question n'a encore reçu aucune solution pratique ; sur la seconde, au contraire, les puissances se sont mises d'accord et ont adopté un grand nombre de décisions interdisant, en cas de guerre, l'emploi de certaines armes cruelles, de certains projectiles ou explosifs et des gaz asphyxiants ou délétères, etc.

Ces conférences de la paix, ridiculisées par les partis

réactionnaires de tous les pays, apparaissent peu à peu aux yeux du politique impartial comme les premières tentatives de groupements internationaux, comme les premiers symptômes du processus de fusion internationale continuant le processus de fusion nationale déjà terminé dans un grand nombre de pays.

Ainsi, même dans la politique extérieure, nous voyons déjà se former des embryons d'institutions, qui, en se développant, deviendront les organes par lesquels s'exprimera, toujours plus rationnellement, la volonté collective internationale.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION SOCIALE

Division. — Les matériaux que nous fournissent les différentes sciences sociales ne peuvent être utilisés directement pour établir les lois de l'évolution des sociétés. On risquerait, en agissant ainsi, de se perdre dans l'infinité et la complexité des faits, de ne plus saisir le lien qui les unit et surtout d'intervertir le rapport de causalité qui doit expliquer leur évolution.

Nous devons préalablement dégager les quelques principes généraux communs à tous ces faits. Nous opérerons ainsi une première synthèse de toutes les disciplines sociales, c'est-à-dire des faits sociaux qu'elles ont arbitrairement disjoints et analysés à part pour la seule commodité de l'étude.

Nous avons déjà indiqué en passant quelques-uns de ces principes. Il convient de les développer, de montrer leur généralité et leur portée sociologique générale.

Nous exposerons ensuite successivement la loi générale de l'évolution sociale, les facteurs secondaires de cette évolution et enfin son mécanisme. Nous pourrons alors comprendre ce que l'on peut entendre par le terme de progrès social et indiquer enfin les règles

fondamentales auxquelles sont soumis tous les projets de réformation des sociétés.

Statique et Dynamique, Anatomie et Physiologie sociales. — Les sciences sociales, dont nous avons exposé les résultats au titre précédent, décomposent la réalité sociale : les unes, que nous avons groupées sous l'appellation générale de géographie sociale, étudient les structures des sociétés, c'est-à-dire l'anatomie sociale, les autres (psychologie collective, économie politique, sciences juridique et politique) les fonctions des sociétés, c'est-à-dire la physiologie sociale. Chacune de ces sciences constitue une branche de la sociologie générale, une sociologie particulière des éléments et phénomènes sociaux dont elle suit l'évolution dans le temps : chacune établit ainsi la statique et dynamique d'une structure ou d'une fonction sociale déterminée.

Dans la synthèse que nous allons opérer de toutes ces sciences, nous nous placerons, non plus successivement, mais simultanément aux différents points de vue anatomique, physiologique, statique et dynamique ; il s'agit en effet de reconstituer la réalité sociale conventionnellement décomposée par l'analyse. Car dans cette réalité il n'y a pas de statique, c'est-à-dire de société au repos, il n'y a pas d'anatomie, c'est-à-dire de structure indépendante des fonctions ; l'évolution sociale est la physiologie dynamique des sociétés.

CHAPITRE XVII

BIBLIOGRAPHIE

- HERBERT SPENCER. — *Principes de Sociologie* (1879).
Aug. COMTE. — *Système de Politique positive*. Tome II.
G. DE GREEF. — *Les Lois sociologiques* (1902).
G. DE GREEF. — *Structure générale des Sociétés*. Tome I.
F. LESTER-WARD. — *Sociologie pure* (Trad. Weil) (1906).
G. SIMMEL. — *La Différenciation sociale* (1894).
A. FOUILLÉE. — *Les Eléments sociologiques de la morale* (1905).
C. BOUGLÉ. — *La Démocratie devant la Science*.
-

CHAPITRE XVII

Principes généraux de la vie sociale (1)

§ 1. — *Principe des limites de variation*

La nature physique de l'homme et le milieu dans lequel il vit sont contenus dans certaines limites en deçà et au delà desquelles toute vie sociale serait impossible. Il en résulte que la vie sociale est soumise à des conditions constantes et que les variations qu'elle peut subir sont nécessairement limitées.

Ce principe nous explique la raison pour laquelle le processus de l'évolution des sociétés humaines a été le même partout : toutes les sociétés, étant placées dans les mêmes conditions générales de développement, ont toutes évolué dans le même sens, plus ou moins rapidement selon des circonstances qu'il s'agira d'expliquer ; toutes présentent des phénomènes psycho-collectifs, économiques, juridiques et politiques ; elles ne diffèrent, dans le temps et dans l'espace, que par le degré de différenciation de ces phénomènes. Il est en effet facile de constater des ressemblances frappantes entre des sociétés parvenues au même stade de civilisation, quelle que soit l'impossibilité où elles aient été de s'imiter.

(1) Voir tout spécialement pour la démonstration de ces principes les ouvrages du célèbre sociologue belge, G. de Greef (*Les Lois sociologiques et Précis de Sociologie*) qui nous ont souvent servi de guide sûr pour résumer en quelques pages cette matière si délicate.

Citons quelques exemples : le régime féodal n'est pas spécial aux peuples germaniques, on le rencontre chez tous les peuples au stade de leur histoire correspondant au stade historique où il est apparu en Germanie : chez les Slaves, les Hongrois, en Bulgarie, en Turquie, en Irlande, en Chine, au Japon, dans l'ancien Mexique, dans l'Égypte antique, etc.

La prescription acquisitive de la propriété apparaît dans toutes les sociétés au moment où se constitue l'institution de la propriété privée.

La propriété est collective dans toutes les sociétés primitives. A une certaine période de leur évolution elle devient privée. A une autre période, le domaine public, dans toutes les sociétés, prend une importance de plus en plus considérable : la France, l'Allemagne, la Belgique, etc., tous les pays actuels de même civilisation, ont un domaine public sensiblement égal, proportionnellement au domaine privé.

Le régime représentatif apparaît dans toutes les sociétés à un moment déterminé de leur évolution : en Espagne et en Portugal au xii^e siècle ; en France, en Allemagne, en Angleterre au xiii^e siècle, au Japon à la fin du xix^e siècle ; en Turquie, en Russie, en Perse, en Chine même il est en voie de s'installer.

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples qui, tous, prouveraient que, toutes les sociétés passant par les mêmes situations sociales générales, les différences constatées entre elles sont des différences de degré et non des différences de nature ; si l'on compare ces sociétés non pas à une même période de l'histoire générale, mais à la période où chacune d'elles a atteint le même stade de civilisation, on découvre, sous des dehors parfois très variés, les mêmes institutions fondamentales. Le Japon du xix^e siècle, par exemple, rappelle à s'y méprendre l'Europe occidentale du moyen-âge :

même psychologie collective, mêmes institutions économiques, juridiques et politiques. Seuls certains détails, certaines particularités diffèrent ; mais les variations sont limitées comme le sont les variations de la nature humaine et du milieu physique, géographique ou climatique où se développent les sociétés.

§ 2. — *Principe de continuité*

Tous les phénomènes sociaux d'une époque quelconque sont déterminés par les phénomènes sociaux des époques antérieures et sont, à leur tour, les causes des phénomènes futurs. Ainsi nos sociétés occidentales contemporaines se relient aux sociétés de l'antiquité classique ; il n'y a pas entre ces deux époques solution de continuité comme on l'a trop enseigné jusqu'à ce jour ; les travaux récents de la science historique ont montré que le moyen-âge européen a été une pénible mais réelle continuation des civilisations grecque et romaine.

Le principe de continuité s'observe dans tous les cas où deux sociétés, parvenues à des stades très voisins de civilisation, entrent en relation directe ou indirecte : ainsi la Grèce, parvenue au stade de civilisation égyptienne, continue cette civilisation devenue stationnaire ou en voie de disparaître ; Rome continue Athènes ; le Moyen-Age continue Rome ; la France du xvii^e siècle continue l'Italie et l'Espagne du xvi^e siècle, etc. La civilisation d'une société, soit qu'elle disparaisse, soit qu'elle reste stationnaire, est toujours reprise, au point où elle s'est arrêtée, par une autre société parvenue au même point de développement. Il se produit dans le monde surorganique un phénomène analogue à celui que les biologistes ont constaté dans le règne organique : le phénomène de l'hérédité des caractères acquis. Les

anciens avaient déjà observé que la génération actuelle *héritait* des qualités des générations précédentes, et les transmettait aux générations suivantes. Mais ils n'avaient pas la notion du progrès social qui est toute moderne. Ce sont les découvertes de la science historique qui l'ont introduite en sociologie. Elles ont montré que non seulement nous héritons des institutions de nos pères, mais que nous les transmettons consolidées et modifiées à nos fils.

§ 3. — *Principe de corrélation*

Ce principe fut d'abord découvert en biologie par Cuvier, le fondateur de l'anatomie comparée ; il lui permit de créer la science paléontologique et de reconstituer théoriquement le squelette d'animaux disparus à l'aide de certains ossements isolés retrouvés dans les couches terrestres préhistoriques. D'après le principe de la *corrélation des formes*, chaque fonction, dans les êtres organisés, a besoin du concours de toutes les autres fonctions, ce qui nécessite une harmonie des organes correspondants et entraîne un changement corrélatif dans tous les organes lorsque l'un d'eux subit un changement dans son mode d'activité et dans sa structure.

A. Comte et H. Spencer ont montré que le principe de corrélation s'appliquait dans le domaine social : tous les phénomènes sociaux d'une société considérée à une époque déterminée sont unis par une dépendance mutuelle ; l'un de ces phénomènes étant donné, on peut, *à priori*, décrire ce que seront les autres. M. de Greef a particulièrement insisté (1) sur la corrélation constante qui a toujours existé entre les diverses formes des

ressources publiques et les autres institutions sociales, notamment entre la construction économique de la société et l'organisation de l'État. M. de Roberty a établi (1) la loi de corrélation de la science et de la philosophie et a montré que le système philosophique et le savoir positif d'une époque étaient corrélatifs. Nous verrons plus loin les conséquences importantes de cette loi.

Le principe de corrélation ne doit jamais être perdu de vue par les sociologues spécialistes toujours trop enclins, comme nous l'avons vu, à exagérer l'importance du phénomène social particulier à l'étude duquel ils ont consacré leurs travaux, à l'abstraire d'une façon trop absolue des autres phénomènes sociaux auxquels il est indissolublement relié dans la réalité. Il faut toujours se souvenir que tous les phénomènes sociaux agissent les uns sur les autres, que toute modification qui se produit dans l'un d'eux a une répercussion sur tous les autres, répercussion que l'on peut d'ailleurs prévoir si l'on a pénétré assez avant dans la détermination des rapports qui relient ces phénomènes.

Les types sociaux. — Le principe de corrélation, qui a rendu en biologie de si grands services pour la classification des espèces vivantes, peut rendre en sociologie les mêmes services dans la classification des types sociaux. Si en effet nous connaissons les caractères essentiels de certaines institutions fondamentales des différentes sociétés, nous pourrions répartir toutes ces sociétés en quelques groupes d'après leur degré de développement. Ces groupes seront en nombre limité en vertu du principe des limites de variation. Nous aurons ainsi ramené la diversité infinie des sociétés anciennes et actuelles à quelques types sociaux et nous

(1) V. La Philosophie sur Science, Université Lille 1

aurons mis un peu d'ordre dans le chaos du règne social. Nous choisirons pour types les sociétés les mieux connues. Toute société, dont certaines institutions présentent avec les institutions correspondantes de la *société-type* des caractères communs essentiels, sera rapprochée de cette société-type. Nous arriverons ainsi à éclairer les points restés obscurs par suite de l'absence de documents (sociétés disparues), ou de la difficulté de l'observation directe (sociétés sauvages).

Les sociologues, depuis un siècle, se sont efforcés de déterminer les institutions qui devaient être considérées comme fondamentales, c'est-à-dire comme susceptibles d'être choisies de préférence à toutes autres pour servir de base à la constitution des types sociaux.

A. Comte, s'appuyant sur sa loi des trois états, divise les sociétés en trois types : le *type théologique*, le *type métaphysique* et le *type positif*. Mais nous avons vu que la loi des trois états manquait de précision et avait dû être notablement corrigée. La constitution des types à laquelle elle sert de base ne peut donc être retenue.

H. Spencer propose de distinguer le *type militaire* et le *type industriel*. Cette distinction ne présente aucune valeur, car de nombreuses sociétés pour ne pas dire toutes sont à la fois militaires et industrielles.

Un grand nombre de sociologues contemporains prennent, pour base de la classification, les phénomènes économiques, et, parmi ces phénomènes, le phénomène de la circulation. Cette classification, basée sur la circulation, a été développée par M. de Greef. Quoique la circulation économique ne nous paraisse pas pouvoir être séparée de la répartition et de la consommation, nous reconnaissons cependant que la classification des types à laquelle elle sert de base offre un grand intérêt, la circulation considérée en elle-même, abstraction faite

de la distribution et de la consommation, présentant en effet des caractères extérieurs très apparents et d'une classification facile. Aussi, malgré son caractère grossièrement empirique, nous la considérons comme la mieux établie et, en tout cas, comme la plus pratique. Nous reprocherons seulement à M. de Greef d'avoir pris l'effet pour la cause, c'est-à-dire d'avoir attribué au phénomène circulatoire un caractère causal alors qu'il n'est lui-même qu'un effet dont la cause est la science : le chemin de fer et l'aéroplane sont des effets de la pensée scientifique avant d'être des facteurs de civilisation. Mais nous discuterons cette question plus loin ; retenons pour le moment, qu'en vertu du principe de corrélation, on peut, le système de la circulation économique d'une société étant donné, déterminer le stade de civilisation auquel appartient cette société. M. de Greef classe ainsi les types sociaux d'après l'évolution des phénomènes circulatoires. Il considère successivement :

1° Les voies de transport elles-mêmes : elles sont terrestres ou liquides. En ce qui concerne les premières, les sociétés empruntent d'abord les voies naturelles ; puis se forment les sentiers, les routes de terre, les routes empierrées ; plus tard encore s'introduit l'usage des rails en bois, en fer, en acier. En ce qui concerne les voies liquides, les sociétés utilisent d'abord les ruisseaux, les rivières, les lacs, les fleuves, puis les mers intérieures, finalement les océans. Aujourd'hui se développe un nouveau stade représenté par les voies aériennes ;

2° Le véhicule : la forme primitive est le colportage, puis le glissement de l'utilité sur le sol, puis sur un support, puis par roulement quand apparaissent la roue et l'essieu, par voitures suspendues, par train de voitures, etc. Sur ces sociétés primitives se servent tout

d'abord de troncs d'arbre, de radeaux, puis de troncs creusés et de canots, puis de barques, bateaux, navires, etc. ; et, comme véhicules aériens, les ballons, les ballons dirigeables, les aéroplanes ;

3° La force motrice : humaine, animale, mécanique, à vapeur, électrique — ou bien sur eau : le courant, la perche, la rame, le gouvernail, le vent, la voile, la vapeur, l'électricité ;

4° Le mode lui-même de distribution des utilités : types sociaux où l'échange est inexistant, où la distribution des utilités se fait soit de commun accord, soit autoritairement ; types sociaux où apparaît le commerce proprement dit qui se différencie de plus en plus en petit, moyen et grand commerce. *Le grand commerce* donne naissance au commerce de banque : banques de dépôt puis, successivement, banques de virement, banques d'escompte, banques d'émission, banques de crédit : commercial, industriel, foncier, agricole ou au travail. Puis les types sociaux caractérisés par les banques d'échange, de compensation, les clearing-houses, en attendant une banque internationale ;

5° L'instrument ou la technique de la distribution : types sociaux sans échange où la distribution se règle par la coutume ou autoritairement ; types sociaux où l'échange s'opère en nature, sous forme de troc, puis au moyen d'une marchandise-étalon, puis au moyen des métaux : cuivre, bronze, fer, argent, or, — l'avènement de chacun de ces métaux représentant l'avènement d'un nouveau type social. Enfin apparaît la monnaie fiduciaire qui caractérise le dernier type social ;

6° L'étendue, dans l'espace, de la circulation : toutes les sociétés pourraient ainsi se ramener à des types locaux, régionaux, nationaux, internationaux, intercontinentaux, finalement mondiaux.

Une autre classification plus rationnelle a été pro-

posée par M. Durkheim (1) ; reprenant l'idée de Spencer que l'évolution sociale commence par de petits agrégats simples et progresse par l'union de ces agrégats, cet auteur construit l'échelle des types sociaux en prenant pour base naturelle la société la plus simple, la *horde*, segment social qui se résout immédiatement en individus ne formant pas à l'intérieur du groupe d'autres groupes spéciaux ; vient ensuite le *clan*, formé immédiatement et sans autre intermédiaire par une répétition de hordes. Dans cette classification on distinguera autant de types fondamentaux qu'il y a de manières pour la horde, puis pour le clan, de se combiner. S'ils sont simplement juxtaposés, on aura les *sociétés polysegmentaires simples* (Ex. les tribus iroquoises, australiennes, kabyles, la curie romaine et la phratrie athénienne à l'origine) ; un assemblage de ces dernières donnera les *sociétés polysegmentaires simplement composées* (Ex. confédération iroquoise, kabyle, tribus primitives dont l'association forma la cité romaine) ; une juxtaposition ou une fusion des précédentes engendrera les *sociétés polysegmentaires doublement composées* (la cité, la tribu germanique, etc.)

Malheureusement M. Durkheim ne fait qu'esquisser le principe de la classification qu'il propose. En somme une classification rationnelle des types sociaux est encore à faire.

§ 4. — *Le Principe d'équivalence*

La biologie a établi que, parmi les organes et les fonctions, les plus simples et les plus généraux sont le plus indispensables à l'existence, et que les plus

(1) V. *Division du Travail social*, p. 189 et *Les Règles de la Méthode sociologique*, p. 102.

complexes et les plus spéciaux (une partie du cerveau par exemple) pourraient disparaître sans affecter sensiblement notre vie organique. On ne peut donc conserver les anciens qualificatifs d' « *inférieurs* » pour désigner les premiers et de « *supérieurs* » pour désigner les seconds ; cette terminologie donnerait à penser, que l'existence des premiers dépend de l'existence des seconds, alors que c'est le contraire qui existe en réalité : l'existence des organes et fonctions que nous considérons comme supérieurs dépend de l'existence des inférieurs et de leur fonctionnement normal. Seulement chez les organismes très compliqués, chez l'homme par exemple, il est indispensable, pour que la vie soit complète, normale, que les fonctions et organes dits inférieurs et supérieurs soient en parfaite correspondance, que, par exemple, les centres nerveux inférieurs qui président à notre activité automatique, réflexe, ne troublent pas les centres nerveux supérieurs qui président à notre activité consciente, intellectuelle, ou réciproquement. Il faut, en résumé, qu'il n'y ait pas un ordre hiérarchique absolu de subordination des organes et fonctions, mais subordination mutuelle, c'est-à-dire équivalence.

Ce principe d'équivalence des organes et fonctions organiques s'applique aux organes et fonctions sociaux. Dans le règne social, en effet, les phénomènes que nous déclarons les plus complexes, les phénomènes politiques ou économiques par exemple, sont subordonnés aux phénomènes les plus simples, aux phénomènes psychocollectifs ou intellectuels par exemple ; mais par contre ces derniers sont sous le contrôle des premiers, et il est également indispensable, pour que la vie sociale soit normale, qu'il y ait une parfaite correspondance entre les différents phénomènes. Il faut, par exemple, que les phénomènes psychocollectifs ou intellectuels ne soient

pas troublés par les phénomènes politiques, comme il arrive dans les sociétés soumises au despotisme, ou par les phénomènes économiques, comme il arrive dans nos sociétés modernes où la classe des ouvriers manuels, avide de bien-être, risque, dans son impatience d'aboutir, de détruire l'équilibre, de bouleverser les rapports normaux qui doivent exister entre les phénomènes intellectuels et les phénomènes économiques.

Les crises sociales, qui produisent toujours une perturbation dans la subordination normale des phénomènes, nous indiquent qu'il n'existe pas un ordre hiérarchique absolu, mais une subordination réciproque, c'est-à-dire une équivalence relative entre les phénomènes sociaux.

§ 5. — *Principe de différenciation*

Le monde passe progressivement de l'homogénéité confuse à l'hétérogénéité coordonnée. Telle est, selon H. Spencer, la formule la plus générale de l'évolution, formule qui s'applique au règne inorganique, au règne organique et au règne surorganique ou social. Nous n'avons à nous occuper que de ce dernier.

Nous avons vu que, dans les sociétés primitives, les individus se distinguent à peine les uns des autres, les institutions et fonctions sont confondues, les relations entre sociétés sont nulles ; si nous regardons maintenant les sociétés civilisées, nous constatons, au contraire, de grandes différences entre les individus, une multiple spécialisation des institutions et fonctions, de nombreuses relations entre les diverses sociétés. Cette comparaison entre les sociétés à leur début et les sociétés actuelles fait ressortir le triple processus qui s'est accompli : processus de différenciation individuelle,

processus de différenciation progressive des fonctions sociales, processus de différenciation intersociale.

Mais au fur et à mesure que les individus, que les institutions, que les sociétés se différencient, ils se pénètrent davantage les uns les autres et la différenciation, loin de séparer les éléments primitivement confus et homogènes, coordonne ces éléments devenus hétérogènes : la différenciation progressive est parallèle à une coordination croissante.

Par exemple, les individus, en se différenciant, se complètent les uns les autres ; les qualités, les aptitudes différentes de chacun profitent à tous : il y a coordination des facultés les plus opposées. De même dans chaque société, les institutions, les fonctions, les professions, les métiers, malgré leur spécialisation, ne cessent pas d'être étroitement coordonnés et leur séparation apparente est comblée par des organes de coordination : direction dans l'industrie, bourses dans le commerce, offices du travail, et dans l'ordre intellectuel, les philosophies des différentes sciences, etc. Enfin, entre sociétés, entre nations, nous assistons à la naissance d'organes de coordination plus ou moins rudimentaires encore : arbitrage international, internationale des travailleurs, trusts, syndicats internationaux pour le commerce, l'industrie, l'agriculture, instituts internationaux pour les sciences, les arts, etc., marchés internationaux, mondiaux.

Les trois processus de différenciation dont nous venons de parler se développent parallèlement : l'un suscite les autres et subit ensuite leur influence.

A mesure que les individus se différencient, en même temps la coordination individuelle, l'individualisation humaine s'accroît, le cerveau de l'individu se meuble de connaissances plus étendues, les aptitudes de chacun se développent toujours plus variées, et il se

produit parallèlement dans et entre toutes les branches de l'activité sociale (politique, juridique, économique, intellectuelle), une division du travail toujours plus accentuée où chaque individu trouve à employer ses facultés dominantes. Ainsi le processus d'individualisation engendre et active le processus de différenciation des professions et fonctions sociales.

Le processus de différenciation des fonctions sociales engendre à son tour, outre des institutions et organes sociaux nouveaux, un nombre toujours croissant de cercles, d'associations professionnelles, scientifiques, artistiques, philanthropiques, religieuses, politiques, etc. Tous ces cercles de la vie sociale, en se multipliant, s'ouvrent toujours davantage à tous ; de sorte que l'individu, qui, à l'origine était prisonnier de la caste à laquelle il appartenait, du cercle unique et fermé dans lequel il était étroitement surveillé et despotiquement retenu, a pu s'affranchir peu à peu de cette tyrannie des groupes fermés qui commandaient à toutes ses activités, en adhérant librement à un nombre toujours plus grand de groupes ouverts ; ceux-ci, en effet, n'absorbent plus toute son activité, toute sa personne, l'émancipent au lieu de l'asservir et offrent à toutes ses facultés un milieu favorable à leur développement. Un individu est d'autant moins le prisonnier de sa fonction, de sa profession, de son métier, de sa caste, il est d'autant plus libre qu'il adhère à un nombre plus considérable de ces groupes ouverts ; sa personnalité, son indépendance, s'affirment par son adhésion, par sa participation active à ces groupements sociaux : deux individus diffèrent d'autant plus socialement qu'ils appartiennent à des groupements plus différents. Ainsi la différenciation sociale accroît les différences insignifiantes qui séparaient les individus des sociétés primitives, elle active la différenciation individuelle, elle accélère le processus d'individualisation

humaine, elle donne à la personnalité humaine toute sa force, toute sa grandeur.

Mais la différenciation sociale ne réagit pas seulement sur la différenciation individuelle, elle provoque et engendre la différenciation intersociale. M. G. de Greef a particulièrement réussi à expliquer ce fait qu'à mesure que les sociétés particulières se différencient à l'intérieur, dans la même mesure les frontières économiques, psycho-collectives, juridiques, politiques existant entre elles et les sociétés extérieures où s'est effectuée une différenciation analogue, tendent à s'abaisser et à se niveler, d'où comme conséquence une plus grande société (1); un nivellement se produit, les classes, qui existent aussi bien entre Etats qu'à l'intérieur de chacun d'eux, tendent à se fusionner dans une organisation supérieure, dans une société de sociétés. Quand la division du travail est devenue internationale, en même temps que nous voyons apparaître les premières assises d'un Etat international et même mondial, nous voyons les syndicats, les trusts, etc., devenir eux-mêmes internationaux.

En même temps se constituent des organismes internationaux pour toutes les branches de l'activité sociale (sciences, industrie, commerce, agriculture, etc.) (2).

De même enfin, la différenciation intersociale, à mesure qu'elle s'accompagne d'une coordination progressive dans des centres de plus en plus élevés réglant des relations de plus en plus étendues, réagit sur le processus de différenciation et de coordination sociales qu'elle active et développe. Par exemple, les grands marchés internationaux sont les régulateurs superposés

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1
(1) G. DE GREEF. — *Précis de Sociologie*, p. 279.

(2) *Ibid*, p. 280, 281.

aux petits et agissent sur ces derniers de manière à réduire dans de moindres limites les oscillations des prix locaux par la légitime influence du marché mondial, lequel est lui-même conditionné de son côté par l'influence non moins légitime de toutes les parties dont il est la coordination (1).

La différenciation intersociale réagit même sur le processus de différenciation individuelle. En effet, au fur et à mesure que le groupe social s'agrandit, qu'il passe de la famille à la tribu ou à la baronnie, de la tribu ou de la baronnie à la cité ou à la grande ville, de la cité ou de la grande ville à l'empire ou au royaume ou à la nation, de l'empire ou du royaume ou de la nation à une société internationale ou mondiale, au fur et à mesure en un mot que s'élargit le cercle social, la société, — dans la même mesure croît l'individu, se développe sa personnalité.

Comme l'a montré M. Worms (2), la socialité gagne à la fois en extension et en compréhension. Elle gagne en extension par l'agrandissement du grand cercle. Elle gagne simultanément en compréhension par l'apparition des petits cercles dont chacun représente un lien social nouveau.

Le principe de différenciation se présente donc comme le plus général de l'évolution sociale, comme le plus important en sociologie. Nous aurons l'occasion de le rappeler dans le dernier chapitre de ce volume.

(1) G. DE GRÉGIS — L'OPINION — Université Lille 1

(2) Dans « *Philosophie des Sciences sociales* », 3^e vol., p. 296.

CHAPITRE XVIII

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive* (1830-1842).
EUG. DE ROBERTY. — *Fondements de l'Ethique* (1898).
EUG. DE ROBERTY. — *Constitution de l'Ethique* (1900).
EUG. DE ROBERTY. — *Nouveau programme de Sociologie* (1904).
EUG. DE ROBERTY. — *Sociologie de l'Action* (1908).
RENÉ WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales. III* (1907).
LESTER-WARD. — *Sociologie pure*, 2 vol. (1906).
-

CHAPITRE XVIII

La Loi fondamentale de l'Evolution sociale

Le fait social précède et engendre le fait intellectuel et celui-ci, en évoluant, réagit sur sa propre cause dont il détermine l'évolution.

En d'autres termes, l'évolution intellectuelle détermine et gouverne l'évolution sociale.

Cette loi, établie par Aug. Comte et développée par M. de Roberty, paraît s'imposer aujourd'hui aux sociologues les plus autorisés, et, si elle n'est pas encore admise par tous formellement, tous en font implicitement une application toujours plus large dans leur explication de l'évolution sociale. Nous croyons donc devoir l'admettre comme la loi fondamentale de cette évolution et consacrer quelques pages à son exposition, renvoyant le lecteur, pour de plus longs développements, aux ouvrages de M. de Roberty, dans lesquels cet auteur s'est efforcé d'en donner une démonstration scientifique (1).

Les explications que nous avons données plus haut sur l'origine du fait social (ch. IX), du fait mental (ch. VIII), et sur la méthode finaliste (ch. VI, § 1), vont faciliter notre démonstration et nous faire saisir dans quel sens il faut entendre que l'évolution sociale est déterminée et gouvernée par l'évolution intellectuelle.

La plupart des sociologues croient avoir expliqué

(1) *L'Ethique*, 4 vol. et spécialement : *Constitution de l'Ethique*, Ch. II et VRS - LILLIAD - Université Lille 1

l'évolution sociale lorsqu'ils ont constaté que cette évolution se produit sous l'influence des *désirs humains*. Ils procèdent, en sociologie, à peu près comme procédaient nos ancêtres en physique et en biologie lorsqu'ils expliquaient le feu par le phlogistique et la vie par la force vitale. Si on leur pose la question : « qu'est-ce que le désir ? » ils croient avoir répondu lorsqu'ils ont dit avec M. Worms, par exemple : « C'est l'impulsion qui naît en l'homme quand il pense que son état présent pourrait être amélioré par la possession de telle ou telle chose, impulsion qui le pousse à s'approprier cette chose ; c'est la tendance au mouvement vers ce bien dont il s'est fait l'image. C'est l'aspiration active vers le mieux-être. »

Cette explication ne peut satisfaire le savant ; comme le fait remarquer M. Durkheim, sociologue qui ne se contente pas de l'empirisme vulgaire : « Faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né, ni comment il est ce qu'il est... Le besoin que nous avons des choses ne peut pas faire qu'elles soient telles ou telles et, par conséquent, ce n'est pas ce besoin qui peut les tirer du néant et leur conférer l'être... »

La réponse de M. Worms à la question : qu'est-ce que le désir ? est scientifiquement insuffisante. Ce qu'il nous importe de savoir, ce n'est pas seulement l'influence du désir sur l'activité sociale, mais c'est encore et surtout la vraie cause du désir lui-même.

Tout d'abord il faut distinguer, comme nous l'avons déjà fait, les désirs physiologiques et les désirs sociaux. Les premiers ne peuvent en aucune façon intéresser, directement du moins, le sociologue. Les désirs, les besoins physiologiques ne peuvent expliquer aucun phénomène social : ces désirs sont en effet communs à l'animal vivant à l'état isolé et à l'animal vivant à l'état de société. IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

Ces besoins, ces désirs ne prennent un caractère social qu'en se transformant, en se compliquant, en s'affinant chez les animaux vivant déjà depuis longtemps en société et particulièrement chez l'homme. C'est donc la société qui tout d'abord transforme, complique, affine ces désirs, et c'est seulement lorsqu'ils ont ainsi acquis un certain caractère social qu'ils peuvent, par réaction, agir sur la société. En réalité, ce n'est pas le désir physiologique proprement dit qui, dans ce cas, réagit sur la société, mais ce qui s'y est incorporé de caractère social. Lorsque certains sociologues prétendent par exemple, que la question sociale est une « question d'estomac », ils sont victimes d'une grossière illusion : les besoins de l'estomac d'un individu social ne sont plus les besoins d'estomac d'un individu biologique ; ces besoins se sont transformés : les besoins de la table d'un Parisien ne sont plus ceux d'un paysan de la Lozère, ou d'un nègre de l'Afrique centrale ; un Werther comprend l'amour autrement qu'un vieux Romain ou qu'un Cafre ; en un mot tous les besoins, tous les désirs physiologiques de l'individu vivant en société se sont en quelque sorte dédoublés : ils sont biologiques puisqu'ils ont pour cause originelle une sensation et pour destination de satisfaire nos sens ; ils sont sociaux par le raffinement que la vie sociale a apporté à leur satisfaction ; et remarquons que ce besoin de raffinement est à la longue devenu aussi impérieux, sinon plus, que le besoin physiologique pur : une personne *bien élevée* compromettra sa santé plutôt que de satisfaire en public un besoin physiologique *jugé* grossier, plutôt que de se priver d'objets *jugés* indispensables dans son *milieu*, quoique complètement inutiles à l'entretien de sa vie organique.

Ainsi les désirs physiologiques ne peuvent intéresser le sociologue qu'en tant qu'ils sont devenus sociaux.

Voyons maintenant comment les désirs sociaux eux-mêmes, qui, nous venons de le voir, sont des produits de la vie sociale, ont pu être pris par le bon sens vulgaire pour la cause de cette vie sociale, ont pu être déclarés, par des sociologues à courte vue, « moteurs de l'évolution sociale ».

Cette erreur s'explique par l'*illusion téléologique*, illusion qui consiste à prendre dans un phénomène l'effet pour la cause et réciproquement. L'effet primitif, sous le nom de but, de motif, de désir, de fin, nous apparaît comme la cause, et la cause primitive, sous le nom de moyen, nous apparaît comme l'effet.

Nous ne pouvons désirer que ce que nous *connaissons*, c'est-à-dire les choses ou les phénomènes dont nous pouvons, ou croyons apprécier l'utilité, la valeur, le sentiment de plaisir qu'ils sont susceptibles de nous procurer. Ainsi l'enfant ne peut désirer s'instruire parce qu'il ne *connait pas* l'utilité de l'étude, la valeur de la science, le plaisir de la lecture ; le Chinois ne peut désirer les institutions démocratiques, parce qu'il ne *connait pas* la valeur de la liberté sociale ; le paysan ne peut désirer les institutions collectivistes, parce qu'il ignore les effets possibles de telles institutions. En un mot la source, la cause de nos désirs, de nos besoins sociaux, c'est la *connaissance* ; ces besoins sont d'autant plus nombreux que notre connaissance est plus étendue ; ils ne sont pas innés à l'homme, ils ne lui tombent pas du ciel, puisqu'ils lui font défaut totalement ou partiellement selon le milieu social où il se trouve. Tout élargissement, toute augmentation du savoir, dit M. de Roberty, nous enrichit de buts lointains, de motifs d'action de plus en plus variés. Nos découvertes sont toujours des découvertes d'effets, de résultats découlant de causes préexistantes. Savoir, c'est prévoir ou prédire de tels effets, et c'est en même temps renouveler notre

provision de fins à poursuivre, ou même poser à l'activité humaine des buts nouveaux (1).

Nous pouvons maintenant rétablir le vrai lien causal qui existe entre les désirs et l'évolution sociale, et dire : les désirs sont des produits de l'évolution sociale, loin d'en être la cause.

Mais devons-nous rejeter en bloc toute explication finaliste, tout raisonnement téléologique sous l'unique prétexte que le rapport causal s'y trouve renversé ? N'y a-t-il pas lieu plutôt de conserver ce que cette explication peut contenir de vérité ? Si les désirs humains ne sont pas la cause primitive de l'évolution sociale, s'ils en sont les effets, il reste vrai cependant que ces effets réagissent sur leur propre cause, que ces désirs, en s'affirmant, en se précisant, en se développant, acquièrent la faculté d'agir à leur tour sur cette évolution, de l'activer et de la développer.

Ce phénomène n'a rien qui doive nous surprendre. Nous voyons le même fait se produire dans le monde inorganique où il y a identité entre deux faits dont l'un est dit cause et l'autre effet, puis dans le monde organique où le descendant hérite de la faculté de reproduction que lui a transmise son ascendant.

De même, dans le monde surorganique ou social, l'effet, sous forme de but, de fin, de désir, reproduit sa cause sous forme de moyen : combinée avec la vie, la socialité produit l'individu social, seule source authentique des quatre termes de la série intellectuelle : le savoir, la philosophie, l'art et l'action (v. ch. IX et ch. XIII). Cette série apparaît de la sorte, comme l'a montré M. de Roberty, ainsi que l'effet général et ultime d'une longue chaîne de causes et d'effets. La finalité, qui est un point de vue dont la connaissance sociologique fait

(1) *Fondements de l'Éthique*, p. 44.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

un usage constant, s'empare de cette *résultante* universelle qu'elle transforme en *fin* universelle, en but proposé à l'ensemble de l'activité sociale. Et cette fin totale se comporte de la même manière que les fins partielles qui contribuent à la former : au point de vue causal la philosophie est le produit nécessaire, l'effet, la fin directe de la science ; au point de vue téléologique cette fin détermine sa propre cause : c'est pour posséder une juste conception générale sur la nature et sur l'homme que nous étudions la nature et l'homme dans leurs détails les plus minimes ; nous apprenons aussi pour nous délecter aux choses belles et enfin pour agir, pour satisfaire ce que nous appelons nos sentiments, nos passions, nos besoins. Nous ne pouvons dire cependant, sans renverser le vrai rapport causal, que ces buts si variés forment l'origine, la cause de l'effort scientifique. De même, l'ensemble de la série intellectuelle conditionne, réédite sa propre cause : l'individu social n'est-il pas le produit manifeste du savoir de son époque, des croyances générales qui président à sa formation intellectuelle, des sentiments et des goûts esthétiques qui l'enveloppent de toutes parts, de l'action morale, politique, économique, etc., qui malaxe et pétrit, modèle et façonne les parties les plus intimes de son être ? A son tour l'individu social considéré comme une fin, réalisera et reproduira sa cause ou plutôt les deux causes parallèles, la vie et la socialité, dont il est la synthèse : il augmentera la vie sur la surface du globe et il resserrera de plus en plus les liens de solidarité qui unissent entre eux tous les êtres (1).

Ainsi lorsque nous disions au début de ce chapitre que l'évolution intellectuelle déterminait l'évolution sociale, la façonnait et la modelait à son image, nous

(1) DE ROBERTY. — *Constitution de l'Ethique*, p. 58, 67.

nous placions au point de vue de la seule finalité, nous renversions le rapport fondamental qui unit l'antécédent au conséquent, la cause à l'effet ; mais nous voulions indiquer par là que les idées mènent le monde moral parce qu'elles en sont le terme, la fin, et qu'elles deviennent ainsi des motifs qui déterminent l'action du monde (1).

La vérité de cette proposition est sérieusement contestée à l'aide de cet argument, que les actions, que la conduite de la masse, du peuple, est rarement conditionnée par les conceptions esthétiques de l'élite, que les conceptions esthétiques s'inspirent souvent de conceptions philosophiques anciennes, et enfin que les conceptions philosophiques d'une époque sont rarement en harmonie avec l'état des sciences exactes de cette époque.

Cette objection, qui résulte d'ailleurs d'une observation exacte des faits, ne nous paraît pas cependant compromettre la loi générale de l'évolution que nous venons de formuler. Elle la confirme plutôt, ainsi que l'a montré M. de Roberty (2) par l'étude de deux phénomènes auxquels il a donné les noms de *loi de retard* et de *loi de diffusion*.

La *loi de retard* explique ce retard presque constant des actes sur les conceptions esthétiques, de celles-ci sur les conceptions philosophiques et de ces dernières sur la science. Elle suppose, dans l'ensemble du groupe qui forme une société réelle, une hétérogénéité mentale considérable (élite, masse, classes instruites et dirigeantes, classes ignorantes et dirigées). L'état plus arriéré de la philosophie par rapport à la science, de l'art par rapport à la philosophie et de l'action par

(1) DE ROBERTY. — *Constitution de l'Ethique*, p. 72.

(2) DE ROBERTY. — *Sociologie de l'Action*, p. 182 et s.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

rapport aux trois facteurs précédents, s'explique par cette différence de niveau. Il suffit en effet qu'il y ait des membres du groupe plus savants, ou plus philosophes, ou plus artistes, ou enfin plus actifs et pratiques que les autres, pour qu'agisse la loi de retard. L'idée ou la connaissance qui, éclore dans le cerveau d'un individu, rayonne de ce centre en un espace restreint, n'embrassant qu'une élite, ne change pas immédiatement la mentalité, ni la sentimentalité, ni la conduite des masses.

La *loi de diffusion* constate cette tendance qui pousse l'élite à répandre, dans la masse, ses connaissances, ses concepts philosophiques, esthétiques et techniques. Elle atténue ce qui est excessif et, par là, dangereux dans le phénomène de retard ; car l'accroissement des connaissances dans l'élite la mieux pourvue s'arrêterait si, par suite de la non diffusion du savoir dans le reste du groupe, cette accumulation se montrait impuissante à modifier la sentimentalité et l'activité soit des masses, soit de l'élite elle-même. Une large *démocratisation* du savoir est nécessaire non seulement pour consolider les progrès déjà atteints, mais aussi et surtout pour accélérer la marche générale de l'évolution. C'est par la diffusion des connaissances nouvelles, par l'instruction intégrale donnée aux masses, et non par la diffusion des seules connaissances anciennes (à quoi se borne l'instruction primaire et même secondaire), qu'on peut mettre les sentiments et les actes des hommes en plus d'harmonie avec leurs idées et leurs connaissances.

CHAPITRE XIX

BIBLIOGRAPHIE

- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive* (1830-1842).
H. SPENCER. — *Principes de Sociologie* (1879).
NITTI FRANCESCO (S.). — *La Population et le Système social* (1897).
RATZEL. — *Le Sol, la Société, l'Etat* (Année sociologique 98-99).
R. WORMS. — *Philosophie des Sciences sociales III* (1903-1907).
G. DE GREEF. — *Précis de Sociologie* (1909).
GUMFLOWICZ. — *Sociologie et Politique* (1898).
LESTER-WARD. — *Sociologie pure*, 2 vol. (1906).
E. DE ROBERTY. — *Sociologie de l'Action* (1908).
AD. COSTE. — *Les Principes d'une Sociologie objective* (1899).
DUMONT (ARSÈNE). — *La Morale basée sur la démographie* (1900).
ANT. LABRIOLA. — *Essai sur la Conception matérialiste de l'Histoire* (1902).
TARDE. — *Etudes pénales et sociales* (1898).
DR A. MATTEUZI. — *Les Facteurs de l'Evolution des Peuples* (1900).
DR R. VERNEAU. — *Les Races humaines* (1890).
GUSTAVE LE BON. — *Psychologie du Socialisme* (1898).
VACHER DE LAPOUGE. — *Race et milieu social* (1909).
-

CHAPITRE XIX

Les Facteurs secondaires de l'Evolution

Les principes généraux exposés dans l'avant-dernier chapitre nous ont montré que les sociétés ne peuvent varier que dans certaines limites assez étroites d'ailleurs, et cela, par suite de l'identité fondamentale de la nature humaine et du milieu physique où elle peut vivre dans tous les temps et sous toutes les latitudes. Ce principe nous a permis d'établir une loi fondamentale d'évolution, d'indiquer le moteur général de l'évolution sociale. Mais si les variations de l'évolution sont limitées, elles existent cependant, et, comme nous l'avons plusieurs fois déjà remarqué, si les sociétés évoluent plus ou moins rapidement, si elles présentent des dissemblances marquées, c'est que plusieurs facteurs doivent intervenir dans leur développement. La loi fondamentale ne peut rendre compte que de ce qu'il y a de commun dans le processus de l'évolution. Elle ne nous dit pas pourquoi cette évolution n'a pas été uniforme, identique partout, pourquoi il y a des types sociaux.

Les différentes sciences sociales, dont nous avons exposé les données dans la première partie de ce livre, ont une tendance à exagérer l'importance du phénomène particulier qu'elles étudient, et à le proposer comme moteur fondamental de toute évolution. Nous nous sommes abstenus de montrer à propos de chacune d'elles ce qu'une telle prétention avait d'illégitime.

Nous devons attendre pour ce faire d'avoir exposé complètement leurs matières dont la somme embrasse tout le règne social ; nous devons également en tirer les principes généraux qui limitent les prétentions de chacune ; nous devons enfin tirer de cette vaste enquête la loi fondamentale qui, exposée à part, dans le chapitre précédent, nous dispensera de revenir constamment sur certains sujets à propos des différents phénomènes sociaux qui prétendent au rôle de facteurs de l'évolution. Il nous reste à justifier cette loi fondamentale, qui attribue au phénomène intellectuel le premier rôle dans le développement des sociétés, le rôle de cause constitutionnelle, et pour cela nous montrerons que les autres phénomènes sociaux ne sont que des causes adventices, des facteurs secondaires de l'évolution sociale.

§ 1. — *Les facteurs pré-sociaux*

A. *Facteurs physiques.* — Les données de la géographie sociale (v. ch. XII) et le principe des limites de variation (ch. XVII, § 1) ne laissent aucun doute sur la valeur des facteurs physiques, valeur purement négative : le climat, le territoire ne peuvent seuls déterminer et gouverner l'évolution des sociétés, car, ou bien ils sont impropres à toute vie organique et à *fortiori* sociale, ou bien ils lui sont plus ou moins favorables et dans ce cas la société s'adapte à son milieu, y évolue sous l'influence de causes qui n'ont rien à voir avec le climat ou le territoire : sous la même latitude, le même climat et à une même époque, des peuples présentent des écarts considérables de civilisation ; sur un même territoire se sont succédé des sociétés de civilisation différente.

En résumé, les facteurs physiques peuvent expliquer

certaines particularités de l'évolution des sociétés, ils ne peuvent expliquer cette évolution elle-même ; ils peuvent, dans une certaine mesure, être plus ou moins favorables à cette évolution par les conditions plus ou moins avantageuses qu'ils offrent à la vie organique et, par répercussion, à la vie sociale, ils ne peuvent susciter ou arrêter cette vie sociale. Aucun sociologue, que nous sachions, n'a encore déterminé d'une façon tant soit peu scientifique la valeur réelle des facteurs physiques sur la vie des sociétés ; de nombreux savants, se livrant à des systématisations hâtives, oubliant de confronter leurs facteurs favoris avec les autres facteurs, leur accordent inconsidérément la place d'honneur au-dessus des facteurs sociaux ; ils diront par exemple que les débordements du Nil ont fait naître la géométrie ; ils ne verront pas que ce sont au contraire les découvertes scientifiques qui ont permis à l'homme de vivre là où la vie était impossible avant ces découvertes. Tantôt ils soutiendront, avec faits à l'appui, que les rigueurs du climat et la pénurie du territoire sont des obstacles à la civilisation, et tantôt que ces mêmes obstacles physiques ont suscité les inventions, c'est-à-dire développé cette même civilisation chez les peuples qui ont eu à les surmonter. Tantôt ils soutiendront que les sociétés, fixées dans des régions favorisées par la nature, se sont endormies dans le farniente d'une vie trop facile, et tantôt que la rapide évolution de certains peuples s'explique par l'heureuse situation climatérique et géographique du territoire qu'ils occupent.

Toutes ces contradictions sont le résultat d'un empirisme grossier qui ne dépasse pas le raisonnement vulgaire. Il serait temps de ne plus se satisfaire de notions aussi vagues et d'établir le véritable rapport qui existe entre les facteurs physiques et les facteurs biologiques et sociaux.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre ce problème ; nous ne pouvons que constater qu'il n'a pas encore été scientifiquement abordé en sociologie. Dans tous les cas, nous pouvons affirmer que le sociologue fait fausse route lorsqu'il attribue à des phénomènes physiques, tels que le climat ou le territoire, le caractère d'une cause spécifique, d'un facteur social : il confond les phénomènes physiques avec les phénomènes sociaux, il ne respecte plus les règles les plus élémentaires de la méthode scientifique.

B. Facteurs biologiques. — La race a été et est encore considérée par de nombreux sociologues comme un facteur social ; certains même sont allés jusqu'à la considérer comme le facteur essentiel qui fait naître les événements et dirige le cours de l'évolution historique. Nous avons vu que les données de l'ethnologie (ch. XII, § 2) n'autorisaient pas une telle affirmation. Si nous confrontons maintenant ce soi-disant facteur social avec les données des autres sciences sociales, nous nous apercevrons que la race est un facteur biologique, pré-social, qu'elle peut expliquer la préhistoire, la genèse des facteurs sociaux, l'avènement plus ou moins rapide de certains groupes humains sur la scène de l'histoire, mais qu'elle reste une *cause générale* et biologique dont on ne peut, si l'on veut conserver à la sociologie un domaine distinct de celui de la biologie, faire une *cause spécifique* et sociale.

D'ailleurs les sociologues actuels qui conservent au phénomène ethnique la valeur d'un facteur social, ont fait du mot *race* le synonyme de *constitution mentale*, de *type de culture*. Voici d'ailleurs comment l'un de ses plus fervents défenseurs expose cette nouvelle conception de la race : Les *concepts ancestraux* sont l'héritage de la *race*, le legs des ancêtres éloignés ou immédiats,

legs inconscient apporté en naissant et qui détermine les principaux mobiles de la conduite.

Les *concepts acquis* ou *concepts intellectuels* sont ceux que l'homme acquiert sous l'influence des milieux et de l'éducation. Ils servent à raisonner, à expliquer, à discourir, mais bien rarement à se conduire. Leur influence sur les actions reste à peu près entièrement nulle jusqu'au jour où, par des accumulations héréditaires répétées, ils ont pénétré dans l'inconscient et sont devenus des sentiments. C'est en raison du poids si lourd des hérédités séculaires que, parmi tant de croyances et d'opinions qui naissent chaque jour, nous en voyons si peu dans le cours des âges devenir prépondérantes et universelles. On pourrait même dire que, dans une humanité déjà bien vieille, aucune croyance générale nouvelle ne pourrait se former, si cette croyance ne se rattachait pas à des croyances antérieures. Cet établissement des croyances est peut-être la phase la plus importante de l'évolution des civilisations. Un des plus grands bienfaits d'une croyance établie est de donner à un peuple des sentiments communs, c'est-à-dire éveillant des idées identiques. La croyance commune constitue peut-être le plus puissant facteur de la création d'une âme nationale, d'une volonté nationale et par conséquent de l'orientation unique des sentiments et des idées d'un peuple (1).

Nous voilà loin du concept de *race pure*. Nous aboutissons à l'hypothèse de la socialité exposée plus haut. L'auteur de cette hypothèse, M. de Roberty, admet d'ailleurs la division des *concepts* en *ancestraux* ou devenus à la fois collectifs et inconscients et en *acquis*, ou restés individuels et conscients : les concepts de la première classe forment le contenu de ce

qu'on appelle l'âme collective et ils se joignent à ceux de la deuxième classe pour former la matière de l'âme individuelle. L'âme collective contribue ainsi à la production de l'âme individuelle. Mais les concepts ancestraux, loin d'être tombés du ciel, furent d'abord des concepts acquis et les concepts acquis deviendront fatalement un jour des concepts ancestraux. Sous l'action du contact avec autrui, l'individu biologique acquiert des idées, des sentiments, des croyances qu'il communique aussitôt et nécessairement à tous les autres individus, placés dans des conditions identiques. Cette communication est la clé de voûte de tout l'édifice social. Les idées acquises, sous l'action directe de la socialité, cherchent à se combiner, à s'entremêler, à s'unir dans un seul et large courant qui représente l'âme collective des sociétés.

Cette âme est autre chose que la somme des âmes individuelles. Elle est toujours quantitativement et qualitativement inférieure à cette somme; il faut déduire de cette dernière tout ce qui ne pût franchir les multiples barrières qui séparent un esprit d'un autre esprit et un groupe de consciences d'un autre groupe de consciences: l'âme collective est un résidu bien plus qu'une résultante; une génération ne la transmet pas à la génération suivante avec la vie physique; ni les concepts ancestraux, ni l'âme collective ne peuvent s'envisager comme un *héritage de la race*, un legs inconscient de l'espèce; ils forment une *tradition*, une chose qui s'enseigne et qui s'apprend; c'est par l'éducation, l'instruction, un apprentissage long et difficile, et non par l'*élevage*, que s'opère la translation de l'âme collective issue des âmes individuelles d'une génération aux âmes individuelles de la génération suivante. Tous les membres d'une génération acquièrent, sous l'action de la socialité, des concepts, des sentiments, des croyances qui servent à

leur donner, à côté de leur part d'âme collective, une part plus ou moins considérable, selon leur nature molle ou forte, d'âme individuelle. Et celle-ci, à son tour, contribue à la formation ou plutôt à l'incessante transformation de l'âme collective. Telle paraît être la marche de l'évolution sociale, la loi de ce que nous appelons le progrès (1).

Ainsi la race, même envisagée sous ses deux aspects : races pures ou naturelles, races dites historiques ou artificielles, ne peut, dans aucun cas, être considérée comme le facteur essentiel de l'évolution sociale ; dans le premier cas nous sommes en présence d'une mentalité pré-sociale, d'une des causes générales, biologiques, du développement social ; dans le deuxième cas nous avons affaire à une mentalité post-sociale qui est déjà le résultat, la conséquence de la vie collective.

La race est un phénomène moins général que le climat ou le territoire ; ceux-ci sont des phénomènes moins généraux encore que les phénomènes purement mécaniques de l'astronomie auxquels nos ancêtres attribuaient cependant une influence considérable dans les affaires humaines. A mesure que la sociologie s'est constituée comme science distincte, elle a successivement banni de son domaine les faits mécaniques, puis les faits physico-chimiques et enfin les faits biologiques. Sans doute, les faits sociaux, qui sont les plus spéciaux de tous les faits naturels, sont sous la dépendance plus ou moins directe des faits de la mécanique céleste, de la physique, de la chimie et de la biologie ; mais on ne peut, si l'on veut conserver à la sociologie son caractère spécifique, parler de facteurs sociaux à propos de phénomènes astronomiques, physiques ou biologiques. Ce sera le rôle de la psycho-

logie de combiner les données des sciences naturelles et des sciences sociales pour nous donner, de la nature humaine, une explication synthétique.

C. Le Facteur démographique. — Nous avons vu plus haut (ch. XII, § 2) les services que la démographie peut rendre à la sociologie. Nous avons fait pressentir l'illusion des sociologues qui ont voulu voir dans les phénomènes démiques le facteur fondamental de l'évolution. Expliquons-nous à ce sujet.

La réaction contre la confusion de la sociologie et des sciences physiques ou biologiques d'une part, et de la psychologie d'autre part, a poussé de nombreux sociologues à chercher un phénomène postérieur au fait vital et antérieur au fait mental, un phénomène qui soit exclusivement social et auquel on ne puisse contester la valeur de facteur social, de moteur de l'évolution. Ils ont cru trouver ce phénomène dans la masse, le nombre, la densité de la population.

Adolphe Coste, reprenant une idée de Quetelet et généralisant une proposition de M. Kovalevsky, voit dans la population le véritable moteur de l'évolution sociale ; résumons cette théorie exposée avec force dans un ouvrage (1) qui n'a pas peu contribué à aiguiller la sociologie vers la méthode objective et positive : Puisque la société est constituée par une nation disciplinée dont tous les membres sont sympathiques les uns aux autres, et obéissent à une autorité qu'ils préfèrent, dont ils ne songent pas à s'exonérer, — c'est l'accroissement de cette population unifiée qui doit être la cause de l'évolution sociale. Les sociétés animales rebelles au progrès, sont aussi numériquement stationnaires. Au contraire les sociétés humaines, perfectibles et progressives, voient leur effectif s'augmenter indéfiniment.

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

(1) AD. COSTE. — *Les Principes d'une Sociologie objective.*

L'éclosion du génie, son efficacité, sa possibilité et la durée du progrès, ont pour condition le nombre des hommes obéissant à une même impulsion. La sociologie ne peut devenir positive que si on la fait consister à décrire les conséquences nécessaires d'un phénomène extérieur et supérieur aux individus, à savoir, l'accroissement inévitable et la concentration progressive des populations. C'est là qu'il faut chercher la *condition déterminante* de tous les progrès sociaux, la condition sans laquelle ni la conscience ne peut apparaître et se développer, ni l'inventivité s'exercer, ni l'imitation s'ensuivre, ni la race ou l'élite des hommes se révéler et produire son action efficace. Cependant si les sociétés humaines voient leur effectif s'augmenter, c'est grâce, bien entendu, au langage, à l'écriture et à tous les genres de commémoration qui mettent en communication d'une part, les membres nouveaux avec les membres anciens ou défunts et, d'autre part, entre eux, les membres présents mais séparés par la distance ou le genre de vie. Une société est d'autant plus perfectionnée, plus avancée dans la voie de la civilisation, qu'elle comprend un plus grand nombre d'individus et surtout de citoyens *exerçant des droits actifs* (1).

Nous voilà encore revenus à l'hypothèse de la socialité : *Le langage, l'écriture, tous les genres de commémoration qui mettent en communication tous les membres d'une société avec les membres défunts ou présents, c'est bien là l'interaction psychique* dont nous avons exposé plus haut le processus ; les *citoyens exerçant des droits actifs*, c'est bien là *l'évolution intellectuelle* déterminant et gouvernant l'évolution des sociétés, ainsi que nous l'avons exposé dans la loi fondamentale de l'évolution. Ainsi la population, loin

(1) AD. COSTE. — PARIS — LA LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE.

d'être le moteur principal de l'évolution sociale, en est une conséquence.

Il reste vrai cependant que la densité de la population, mais seulement de la population composée de *citoyens exerçant des droits actifs*, effet de la civilisation, réagit sur sa propre cause, et, en tant que facteur secondaire, active et favorise l'évolution sociale. Elle rend possible par exemple la division du travail intellectuel ou manuel et les conséquences sociales inappréciables qui en résultent : « Pressés les uns contre les autres, les individus sont obligés de lutter plus ardemment pour la vie (1) ; par suite ils sont naturellement portés à demander leur salut à la spécialisation. Ils chercheront une place qui ne soit pas remplie, un emploi qui ne soit pas tenu... Ce n'est pas seulement dans l'ordre économique, c'est dans tous les ordres de la production que les hommes ont intérêt à se spécialiser, s'ils veulent coexister en paix. La densité sociale, en intensifiant leur concurrence, les force à chercher inlassablement les voies non foulées ; sa pression les lance, en quelque sorte, dans toutes les directions » (2).

Enfin on a également montré que les sociétés les plus volumineuses et surtout les plus denses offraient au mécanisme de l'évolution ses plus puissants moyens.

Ainsi le facteur population, s'il n'est pas fondamental, s'il est déjà lui-même un produit d'une certaine évolution intellectuelle, devient, dans les sociétés suffisamment civilisées pour en tirer profit, moteur

(1) Cette expression de lutte pour la vie, transportée de la biologie dans la sociologie, nous paraît impropre à l'idée qu'elle veut exprimer, il s'agit plutôt d'une lutte pour le luxe, pour la puissance sociale.

(2) BRISÉLLEAU, *Université de Sociologie* ? p. 150.

lui-même de l'évolution sociale. Ce qui prouve le mieux le caractère secondaire de ce facteur, c'est que, dans les sociétés rudimentaires, sauvages, un accroissement trop rapide de la population déchaîne des guerres meurtrières, exterminatrices, pousse à l'infanticide, engendre la famine, provoque l'émigration, tous effets directement opposés à ceux qu'il produit dans les sociétés civilisées.

§ 2. — *Facteur économique*

Nous avons montré plus haut, à propos de la classification des faits sociaux (ch. III, § 2), l'erreur du matérialisme historique qui, partant de cette constatation que toute société doit d'abord assurer la vie matérielle de ses membres, prétend que les phénomènes économiques dominant et même déterminent la constitution de tous les autres phénomènes sociaux.

Les sociologues actuels, qui avaient tout d'abord accepté ces vues simplistes, les ont singulièrement modifiées sous l'influence des travaux historiques et sociologiques récents ; l'un d'eux, M. G. de Greef, dans son dernier ouvrage où il résume l'ensemble de son œuvre déjà considérable, déclare : « Quand nous avons classé les phénomènes sociaux d'après leur ordre logique et naturel de complexité et de spécialité croissante, cette classification était exacte au point de vue de l'analyse des phénomènes sociaux ; au point de vue des organes, des appareils et des systèmes sociaux considérés en eux-mêmes, elle l'était également. Elle ne l'est plus quand nous considérons la structure d'ensemble des sociétés où tous ces éléments, organes, etc., sont agencés et fonctionnent chacun pour tous et tous pour un.... Ainsi d'un côté les phénomènes sociaux les plus élevés et les plus spéciaux, *Stellung des Rechts, des Politischen, des* le Droit, la Morale,

la Science, l'Art, la Famille, sont subordonnés aux plus simples et aux plus généraux de tous, c'est-à-dire aux phénomènes économiques, mais de l'autre, *les plus généraux* sont sous le *contrôle* des plus spéciaux ; ceux-ci interviennent *pour régulariser et diriger* les premiers et par là même tous concourent à la structure les uns des autres... ; il en résulte que l'ordre social n'est pas en réalité hiérarchique... Il y a subordination mutuelle, dès lors équivalence. »

Ainsi le principe d'équivalence, qui s'applique aux phénomènes sociaux comme aux phénomènes organiques et inorganiques, vient modifier la théorie du déterminisme économique. Cependant ce principe ne peut porter atteinte au principe de causalité en vertu duquel tout phénomène se produit en vertu d'une cause. Or nous avons vu que si vraiment la sociologie est une science distincte de la biologie et de la psychologie, les phénomènes sociaux doivent avoir des causes sociales. Si donc on nous explique un phénomène social par des causes d'ordre biologique, nous pouvons être certains que l'explication proposée ne vaut rien.

Les faits observés jusqu'à ce jour et que nous avons exposés à leur place, confirment ce postulat. Les phénomènes économiques tels que les conçoivent les sociologues marxistes, c'est-à-dire les phénomènes qui ont pour but d'entretenir la vie matérielle, ne peuvent expliquer le passage de la vie animale à la vie sociale la plus élémentaire, ne peuvent expliquer le premier pas du processus de l'évolution sociale. Nous avons vu, en effet, que les sociétés animales, prototypes des sociétés humaines, assurent parfaitement leur vie matérielle sans que les procédés techniques et l'organisation du travail dont elles sont dotées déterminent chez elles une évolution sociale comparable à celle des sociétés humaines. Les phénomènes économiques ainsi entendus ne sont pas

des phénomènes sociaux, ils restent des phénomènes biologiques. Nous n'avons pas à nous en occuper en sociologie.

Aussi, n'est-ce pas à tous les phénomènes économiques que l'école en question attribue le caractère prédominant dans la détermination des autres faits sociaux ; c'est la division du travail et le perfectionnement de l'outillage qui déterminent, d'après elle, toute la vie économique et par suite toute la vie sociale.

En ce qui concerne le perfectionnement de l'outillage, nous avons vu son influence et les formes successives qu'il suscite dans la production économique. Mais ce perfectionnement n'est manifestement lui-même que la conséquence des progrès de la science qui seuls rendent possibles les inventions pratiques. L'outillage est donc un produit de la civilisation : chaque progrès de la science est immédiatement suivi d'un progrès de l'outillage ; il nous paraît inutile d'insister sur ce point, les faits parlant d'eux-mêmes : la machine à vapeur n'a pu précéder les théories physiques sur l'élasticité des gaz, les applications de l'électricité suivent pas à pas les découvertes du physicien, etc.

Que reste-t-il donc de la théorie du matérialisme historique ? Il reste que tout perfectionnement de l'outillage, rendu possible par les progrès de l'esprit humain, devient à son tour facteur de la civilisation qu'il accélère, facteur secondaire sans doute, secondaire seulement en tant que second dans la relation causale, mais nullement en tant qu'agent du mouvement général de l'évolution. Chaque découverte scientifique amène une transformation de l'outillage, mais toute transformation de l'outillage se traduit par une transformation de la production économique et tout progrès dans la production a sa répercussion immédiate dans les conditions de la vie sociale ; ce qui cache quelquefois aux yeux du

vulgaire la primauté de la science, c'est la disproportion qui semble exister entre l'expérience initiale du savant, entre cette petite formule, cette petite marmite si inoffensive d'un Papin, ces quelques rondelles de cuivre et de zinc formant la pile d'un Volta, ces petits morceaux de bois gravés d'un Gutenberg, ces petites molécules impondérables et invisibles contenues dans une éprouvette, ces petites bactéries dans un verre à liqueur, — entre tous ces petits riens et les colossales applications qu'elles suscitent : chemins de fer, steamers, aéroplanes sillonnant les terres, les mers et les airs, ateliers et usines gigantesques déversant sur le marché les produits les plus merveilleux, télégraphes avec ou sans fil, téléphones, phonographes, cinématographes, imprimerie, poudre, dynamite, mélinite, opérations chirurgicales, guérisons miraculeuses, hygiène sociale, etc. Toutes ces *applications* avec le bruit qu'elles font, l'admiration directe qu'elles provoquent, les perturbations, les bouleversements qu'elles produisent dans notre existence sociale, nous font oublier les petits riens qui leur ont donné la vie, les tout petits riens discrets que de modestes et timides savants ont découverts dans le silence de leurs petits laboratoires, dans le calme de leurs poussiéreux cabinets de travail. Et ces applications vont transformant le monde, donnant aux savants eux-mêmes de nouveaux instruments, de nouvelles facilités dans la poursuite d'autres découvertes.

Le phénomène de la division du travail, comme celui du progrès de l'outillage, va de même constamment réagir sur tous les phénomènes qui lui servent de sources intarissables. Ici encore la réaction de l'effet sur sa cause paraîtra supérieure à l'action initiale de la cause sur l'effet. En vertu de l'invincible finalisme de notre esprit, nous prendrons encore l'effet pour la cause, et, toujours par le même processus, l'effet nous apparaîtra

comme le moyen et la cause comme la fin, le but ; nous dirons que la division du travail est le moyen le plus efficace auquel on puisse avoir recours pour atteindre ce but toujours visé, le progrès social.

Les conséquences sociales de la division du travail sont d'ailleurs bien faites, par leur importance, pour entretenir cette illusion. Ces conséquences, selon les différents points de vue d'où on peut les envisager, paraissent tantôt retarder, tantôt accélérer l'évolution. Ce n'est pas seulement dans l'ordre économique mais dans toute la vie sociale que nous allons voir son influence heureuse ou néfaste se manifester.

A. Comte signalait déjà les inconvénients de la division du travail dans l'ordre intellectuel. La spécialisation à outrance dans le domaine scientifique fait perdre au savant l'habitude de la généralisation ; en se cantonnant dans sa petite sphère, il est privé de tout contact avec les autres sphères qui lui deviennent de plus en plus étrangères. Sans doute il augmentera plus facilement, dans sa sphère, le nombre des connaissances précises. Mais la science ne progresse pas seulement par l'accumulation des petites découvertes éparses ; c'est aussi et surtout à la coordination, à la synthèse de toutes ces vérités isolées qu'il importe d'apporter ses efforts ; la science risque de s'émietter en une multitude de petites spécialités si elle manque d'architectes, de têtes encyclopédiques, d'esprits synthétiques pour rassembler, pour coordonner les connaissances innombrables que les ouvriers de la pensée ont accumulées de toutes parts.

Ainsi, à côté d'avantages incontestables, la division du travail offre dans le domaine intellectuel des inconvénients auxquels il n'est pas toujours aisé de remédier, des dangers contre lesquels il devient de plus en plus difficile de lutter par suite de l'extension croissante du

domaine de la science, domaine que la vue la plus puissante arrive à peine à embrasser tout entier.

Dans l'ordre économique, la division du travail a également ses apologistes et ses détracteurs. Le socialisme a poussé le pessimisme aussi loin que l'économie classique avait poussé l'optimisme. Les premiers économistes, se plaçant exclusivement au point de vue économique et plus exclusivement encore au point de vue de la production, n'ont aperçu dans la spécialisation des industries que les avantages matériels réellement obtenus : augmentation des produits fabriqués, diminution du prix de revient, économie de temps, d'espace, de capitaux, durée moindre de l'apprentissage, maximum de rendement des forces humaines, etc.

Le socialisme, se plaçant, non plus seulement au point de vue unique de la production, mais aussi aux points de vue de la répartition et de la consommation, et encore et surtout aux points de vue juridique, politique et moral, a tracé de la division du travail un tableau des plus sombres. Au point de vue économique, il a attiré l'attention sur l'anarchie qui résulte du manque d'organes de coordination dans la production. Chaque entreprise produit sans connaître les besoins réels du marché, d'où surproduction de certaines marchandises, avilissement des prix et crises périodiques où l'abondance engendre la misère, le chômage, le changement de métier, etc.

Au point de vue social, le socialisme accuse la division du travail d'asservir le travailleur à des besognes monotones et déprimantes, d'en faire une sorte d'appendice de la machine, de supprimer en lui tout esprit d'initiative, d'arrêter son développement intégral.

Il y a dans ces critiques une grande part d'exagération, car le développement des arts mécaniques a

plutôt élevé qu'abaissé le niveau intellectuel de la classe ouvrière. On ne voit pas pour quel motif le niveau moral d'un mécanicien ou d'un électricien serait inférieur à celui d'un charretier ou d'un sabotier. Quoi qu'il en soit d'ailleurs du bien-fondé de l'optimisme des uns ou du pessimisme des autres, on voit que la division du travail joue un grand rôle dans la vie sociale.

Ce rôle nous apparaîtra plus étendu encore si nous suivons les critiques socialistes dans l'ordre juridique, politique ou moral, c'est-à-dire si nous nous plaçons sur le terrain purement social, si nous cherchons à déterminer l'influence de la division du travail sur l'organisation sociale elle-même. L'école marxiste prétend que la constitution des classes sociales est une conséquence de la division du travail ; sous l'influence de ce mode nouveau de la production, les anciennes catégories sociales, abolies par la Révolution, auraient reparu sous une forme nouvelle sans doute, mais tout aussi réelle que la précédente ; les anciennes classes avaient un caractère politique, les nouvelles ont un caractère économique, mais la division de la société en classes économiques rend illusoire la théorie liberté économique et politique : la dépendance économique dans laquelle se trouve placée la classe ouvrière vis-à-vis de la classe bourgeoise, interdit en réalité à la première l'exercice effectif de ses droits politiques et économiques dont jouit la seconde seule. A quelles conditions en effet peut-on dire que la liberté économique est passée du domaine de la théorie dans le domaine de la réalité ? Il faut : 1° Que chaque individu puisse librement choisir sa profession, qu'il y ait au moins égalité de condition au point de départ, c'est-à-dire que tout individu soit mis, dès sa naissance, à même de développer toutes ses facultés et que chacun ne puisse bénéficier de la situation économique de ses parents ; 2° Que dans les rapports

économiques il y ait égalité complète entre les contractants, que dans le contrat du travail, par exemple, l'un des deux contractants puisse indifféremment prendre la place de l'autre ou tout au moins que l'un ne soit pas forcé par la nécessité d'accepter les clauses que l'autre lui impose et sur l'acceptation desquelles celui-ci peut se montrer intransigeant, sa situation économique lui permettant d'attendre l'offre du travail.

Ces deux conditions n'existent pas dans le régime économique actuel. La liberté économique y est donc illusoire. Qu'importe dès lors à la classe ouvrière que le choix des métiers et professions soit libre théoriquement si, en fait (à de très rares exceptions près), elle ne peut profiter de cette liberté ? Que lui importe aussi, dans le contrat de travail, d'être théoriquement placée sur le pied d'égalité avec la classe bourgeoise, si, en fait, celle-ci peut lui imposer ses conditions ?

Il y a dans ces critiques socialistes une grande part de vérité ; elles sont même complètement fondées en tant qu'elles s'appliquent à nos sociétés modernes européennes, et nous donnent une analyse fidèle des faits actuels.

Mais où la théorie socialiste fait fausse route, c'est lorsqu'elle rend la division du travail responsable de cet état de choses. S'il en était ainsi, l'évolution sociale serait incompatible avec le régime de la division du travail et ce régime constituerait une sorte de retour en arrière ou tout au moins une sorte d'obstacle au libre développement de la vie sociale. Une telle conclusion nous paraît, à priori, profondément illogique, car rien dans notre évolution intellectuelle contemporaine ne la justifie.

Une étude plus approfondie confirme nos doutes sur la légitimité de la thèse marxiste. Tout d'abord, il n'est nullement démontré que les classes sociales soient

d'origine exclusivement économique et à fortiori exclusivement dues à la division économique du travail. Les phénomènes politiques (intrigue, esprit de domination, etc.), juridiques, moraux, intellectuels (inégalités des facultés et aptitudes), tous les phénomènes sociaux ont contribué à la constitution des classes sociales : il suffit d'observer, dans leurs jeux, un groupe d'enfants de même âge et de même condition économique pour constater que les uns commandent (natures actives) et que les autres obéissent (natures passives). Les phénomènes économiques, et en particulier la division du travail économique, viennent ensuite renforcer et consolider cette division de la société en classes sociales. Il nous paraît donc difficile d'admettre que ce soit la division du travail qui ait déterminé la constitution des classes sociales ; le contraire serait peut-être plus conforme à la réalité historique. Cependant nous devons avouer que ce problème n'est pas résolu. Un point seul est certain, c'est que la division du travail n'est pas un phénomène nouveau, qu'il existe depuis l'enfance des sociétés, qu'il a évolué dans le sens d'une spécialisation toujours plus grande des professions ainsi que nous l'avons montré plus haut (ch. XIV, § 2). C'est donc un phénomène normal, nécessaire, et non un phénomène anormal, une sorte de maladie sociale comme tendrait à le faire croire l'école marxiste. Il est la conséquence directe du perfectionnement de l'outillage qui lui-même est une conséquence des progrès de la science. L'arrêt des progrès scientifiques pourrait donc seul devenir un obstacle à une division toujours plus accentuée du travail. Est-ce une hypothèse à envisager ? Est-ce à désirer ?

D'ailleurs nous n'avons ni à désirer ni à regretter un fait qui s'impose à nous. Nous devons nous contenter de l'analyser, de découvrir ses relations constantes avec

les autres phénomènes sociaux ; ce sera encore le meilleur service que la science rendra à la civilisation en donnant aux sciences sociales appliquées une théorie conforme à la réalité observée et explicative de l'évolution nécessaire du phénomène considéré.

Voyons donc s'il est exact que la division du travail produise les conséquences désastreuses signalées par Marx et ses disciples. Quoi qu'il en soit du rapport de causalité qui existe entre cette forme de la production et la constitution des classes sociales, il nous suffit de constater que ces deux phénomènes sont en relation constante pour être certain d'avance qu'ils sont en dépendance mutuelle en vertu du principe d'équivalence exposé plus haut. Le marxisme a surtout insisté sur les inconvénients de la division du travail. L'école solidariste notera, au contraire, ses avantages ; elle fera remarquer que la véritable fonction de la spécialisation n'est pas de produire de plus en plus économiquement plus de choses, mais de relier les hommes de plus en plus intimement, que la division du travail entraîne non seulement une *solidarité objective*, en rendant, en fait, mutuellement dépendants les êtres qui se partagent les fonctions, mais encore une *solidarité subjective* en agissant sur les consciences mêmes. Et en effet cette forme de la production n'aboutit pas seulement les intérêts, elle soude les sentiments ; non seulement elle force les hommes à s'aider les uns les autres, mais elle les incline à se respecter les uns les autres ; elle est donc moralisatrice. Elle restaure le sentiment de solidarité menacé par la disparition des croyances religieuses, par la décroissance de l'esprit de tradition ; elle déplace l'axe de la vie morale : l'ancienne solidarité éteignait en quelque sorte l'individualité, la nouvelle solidarité met les droits de l'individualité en lumière. Les traditions pesantes d'un caractère religieux s'expriment en inter-

dictions strictes, d'un caractère répressif : les consciences personnelles sont étouffées par la conscience commune. Là au contraire où la division du travail est poussée très loin, cette conscience perd de son empire et laisse varier les individus. A la solidarité fondée sur l'annihilation des individus, qui les incline tous ensemble devant une force supérieure à eux, la division du travail substitue une solidarité fondée sur le libre développement des individus et qui les invite à respecter mutuellement leurs droits personnels. C'est du respect de la personne humaine qu'elle fait le centre de la morale sociale (1).

Les marxistes répondent que cette morale sociale dont parle l'école solidariste repose sur des bases bien peu solides et que son libre développement est bien compromis par les obstacles que lui opposent les conditions économiques actuelles de la division du travail. Nous en conviendrons aisément si nous considérons non plus seulement le mode actuel de la production (division du travail), mais en même temps les facteurs actuels de cette production (capital et travail séparés) et le système actuel de la répartition (salarial, intérêt, rente foncière, profit). Nous reconnaissons aussi que toutes ces institutions ne laissent guère à la division du travail la possibilité de produire tous ses effets sociaux. L'un des théoriciens de l'école solidariste avoue lui-même que cette école nous découvre moins ce que la division du travail produit en fait que ce qu'elle devrait produire, moins son effet nécessaire que son effet idéal (2).

(1) V. DURKHEIM. — *De la Division du Travail social*.

C. BOUGLÉ. — *Qu'est-ce que la Sociologie ?* p. 132.

(2) Voir BOUDRIS-LILLET, *Thèse Université Lille 1 sur la Division du Travail*, Année sociologique, vi, 1903.

En résumé ces deux écoles ont mis en relief, l'une les inconvénients, l'autre les avantages de la division du travail. Que peut-on conclure de cette double appréciation ? Nous trouvons-nous dans l'alternative d'opter pour l'une de ces deux solutions proposées ? Nous ne le croyons pas. Nos deux écoles aboutissent, au fond, à des conclusions qui ne nous paraissent pas inconciliables : Sans doute la division du travail a renforcé et consolidé la constitution de deux classes sociales dans la société ; elle a même creusé entre ces deux classes un fossé qui semble aujourd'hui infranchissable, elle les a rejetées de chaque côté de la « barricade », pour employer un mot qui a fait fortune ; sur ce point, les faits donnent raison à l'école marxiste. Mais cette même division du travail a développé, dans chaque classe, le sentiment de la solidarité, solidarité de classe peut-être, mais qu'importe ? Que certaines conditions économiques se modifient, et cette solidarité franchira les limites trop étroites où elle risque de se dénaturer. Il n'est en effet nullement démontré que la division du travail soit incompatible avec certaines modifications des facteurs de la production (transformation progressive des facteurs capital et travail séparés en facteur unique capital-travail), ou du mode de la répartition (transformation progressive du salariat en participation aux bénéfices, en rémunération coopérative, etc.). Ces modifications économiques atténueraient et supprimeraient progressivement l'antagonisme des classes comme de précédentes modifications ont déjà atténué et supprimé les antagonismes qui existaient autrefois, non seulement entre les anciennes catégories sociales, mais entre les corporations elles-mêmes.

L'incertitude qui plane encore sur les causes et les conséquences du phénomène de la division du travail, l'un des plus importants parmi l'ensemble des phéno-

mènes économiques, nous indique que ceux-ci ne peuvent à eux seuls rendre compte de l'évolution sociale. Sans doute, ces phénomènes, en se compliquant, ont une répercussion sur cette évolution qu'ils peuvent retarder ou accélérer. Mais ils ne sont eux-mêmes que des conséquences sinon de plusieurs autres phénomènes sociaux, du moins des phénomènes intellectuels, de la pensée sociale, qui est à la base de toute l'évolution sociale.

§ 3. — *Facteurs juridique et politique*

Tous les sociologues s'accordent à peu près aujourd'hui pour admettre que les phénomènes juridiques et politiques sont les plus complexes et les plus spéciaux de tous les phénomènes sociaux, c'est-à-dire pour reconnaître qu'ils dérivent de phénomènes plus simples et plus généraux, c'est-à-dire encore qu'ils ne sont ni donnés, ni révélés, ni innés. Il suffit de se reporter à nos explications sur l'origine (ch. XI, § 2) et sur l'évolution (ch. XV) du droit pour se convaincre du bien fondé de cette conviction aujourd'hui générale et de l'abandon définitif du préjugé de l'innéité d'un droit naturel. Quant aux phénomènes politiques, les derniers partisans des régimes déchus n'osent même plus invoquer l'ancien principe du droit divin politique.

Il est donc admis que ces phénomènes ne peuvent être considérés comme les facteurs fondamentaux de l'évolution sociale mais comme des facteurs secondaires. Cependant on ne s'accorde pas encore sur les causes elles-mêmes de l'évolution particulière des régimes juridiques et politiques. Nous renvoyons sur ce point aux chapitres XV et XVI.

IRIS - ELLIAD - Université Lille 1
Ce que nous devons examiner ici, c'est l'influence

des phénomènes juridique et politique sur l'évolution sociale.

Personne ne songe à nier l'importance de cette influence ; il est admis que si ces phénomènes ne peuvent déterminer cette évolution, ils peuvent par contre l'accélérer ou la retarder.

Nous ne trouvons qu'une école dissidente à laquelle d'ailleurs on ne peut accorder aucune valeur sociologique, cette école faisant profession de nier toute évolution et émettant la prétention de supprimer d'un trait de plume, ou à l'aide de tout autre instrument plus efficace, toutes nos institutions juridiques et politiques : Nous voulons parler de l'école libertaire ou anarchiste. Nous ne pouvons discuter les vues métaphysiques auxquelles elle se complait : hypothèse catastrophique, hypothèse de la perfectibilité indéfinie et soudaine de la nature humaine.

L'action ou plutôt la réaction des phénomènes juridico-politiques sur l'évolution sociale, dont ils sont eux-mêmes une conséquence, paraît donc certaine. Mais comment apprécier, évaluer cette action ? Comment déterminer la part d'une législation, d'une simple loi ou d'une loi constitutionnelle sur l'ensemble de l'évolution ? La complexité et la spécialité de ces phénomènes sont telles que la sociologie ne peut encore avoir la prétention, dans l'état actuel de ses méthodes, de tenter même la plus timide évaluation. Le sociologue en est encore réduit aux considérations les plus vagues et les plus sujettes à erreur. Il agira sagement en observant une grande prudence dans ses spéculations s'il ne veut, à l'exemple du libertaire ou de l'anarchiste, tomber dans une vaine logomachie.

Nous pouvons admettre cependant certaines conséquences caractéristiques que des études partielles ont nettement mises en lumière.

A. *Les institutions juridiques* sont, nous l'avons vu, l'œuvre directe de la pensée sociale, la cristallisation des idées morales, des mœurs, des coutumes d'une société. Elles sont comme le squelette de cette société, c'est-à-dire qu'elles ont des formes arrêtées, définies, tangibles, fixées dans des formules lapidaires, contrairement à la morale, aux mœurs, aux coutumes dont il est souvent impossible de déterminer le sens réel. Ce caractère particulier des institutions juridiques explique comment elles ont pu réagir sur les consciences d'où elles sont issues, comment elles ont pu transformer progressivement la primitive distinction de l'utile et du nuisible en notion du bien et du mal, puis du juste et de l'injuste, et enfin actualiser pour ainsi dire le sentiment juridique qui sommeillait dans les consciences.

Elles ont d'abord été des prescriptions utilitaires ; puis, par l'habitude, par la tradition, elles ont acquis un caractère sacré, divin ; on a perdu peu à peu de vue les véritables circonstances qui avaient présidé à leur naissance et on leur a attribué une origine surnaturelle ; ainsi s'explique le respect qu'elles inspirent et les peines terribles qui les sanctionnent dans les sociétés barbares.

Elles s'imposent donc et par leur forme extérieure, symbolique et sacramentelle, qui frappe l'imagination, — et par le caractère sacré qu'on leur attribue, — et par les pénalités qui les sanctionnent. Elles engendrent à la longue le sentiment juridique, les notions de droits absolus, supérieurs aux individus, l'idée d'une justice immanente, les grands principes que nous gravons sur les frontispices de nos monuments. R. Von Ihéring a montré que le droit a existé objectivement dans les institutions avant qu'il n'existât subjectivement dans les âmes, c'est-à-dire avant qu'elles n'en eussent pris conscience comme d'un fait spécial, distincte

de la force, et pouvant s'opposer à elle ; il explique ainsi ce fait que, pendant longtemps, le sentiment du droit ne fait que refléter les institutions, que c'est seulement après avoir reçu la longue éducation du droit objectif, que le sentiment juridique réagit sur ce droit objectif, et qu'ainsi le rapport de ces deux termes varie avec l'histoire : le droit précède d'abord le sentiment du droit, puis l'accompagne et enfin le suit, comme l'ombre, à mesure qu'avance le soleil, précède, accompagne et suit le voyageur (1).

Les théories socialistes actuelles sont le résultat ultime de cette évolution du sentiment juridique, du rôle qu'il a joué et qu'il est surtout appelé à jouer dans l'évolution sociale. Ces théories aspirent en effet à instaurer la *justice sociale*, entrevue par les penseurs du XVIII^e siècle ; elles veulent parachever l'œuvre ébauchée par la Révolution de 89, c'est-à-dire organiser la société sur les bases d'une exacte justice et supprimer ainsi les obstacles qui entravent et retardent son évolution normale.

Remarquons que les théories socialistes imprègnent aujourd'hui tous les individus pensants de nos sociétés civilisées et qu'il n'est pas jusqu'aux défenseurs eux-mêmes des régimes passés qui ne se réclament de la justice sociale.

Nous n'avons pas à discuter ici la valeur de ces théories d'art social ; cette discussion nous entraînerait trop loin et nous ferait sortir des limites de la science positive que nous avons assignées à notre travail. Nous avons seulement voulu indiquer que le sentiment juridique commandait aujourd'hui les sentiments utilitaires ; le législateur ne se demande plus seulement, lors de l'élaboration d'une loi, si cette loi répond à un

(1) V. BOUGLÉ. — *Les Sciences sociales en Allemagne* (R. Von Ihéring), p. 129 IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

besoin matériel, mais si elle est conforme à notre idéal de justice sociale.

Dans le domaine économique, par exemple, on tend à faire passer les questions de rendement matériel au second plan pour donner la première place aux questions de répartition que l'on veut conforme à la justice sociale : le principe du « laissez faire laissez passer » des premiers économistes est jugé monstrueux par suite des injustices qui se sont commises en son nom ; tout le monde réclame l'intervention de l'Etat pour mettre un terme aux iniquités sociales que le régime de liberté économique a rendues possibles. Cette intervention depuis un demi-siècle est le pivot des régimes économique-politiques des nations civilisées : toute une législation inspirée par ce sentiment de la justice sociale s'est développée et se développe chaque jour, toujours plus active, réagissant peu à peu sur les phénomènes économiques qu'elle s'efforce d'adapter aux conceptions nouvelles de cette justice sociale.

Nous pourrions montrer la réaction du facteur juridique sur les phénomènes intellectuels eux-mêmes (scientifique et moral, philosophique et religieux, artistique, mœurs, coutumes, mode, etc.) ; mais cette influence, quoique bien difficile à déterminer, est cependant évidente et les développements que nous pourrions donner ne pourraient que confirmer ce que nous voulions démontrer, à savoir que le phénomène juridique, fruit de la pensée sociale, devient, à mesure qu'il évolue, un des facteurs les plus actifs de cette même pensée sociale et par suite de l'évolution sociale elle-même.

B. *Les institutions politiques* exercent sur les autres phénomènes sociaux, dont ils sont les effets, une action

ou plutôt une réaction plus directe et plus immédiate, mais peut-être moins profonde et moins durable que celle des institutions juridiques. Les phénomènes politiques sont en effet, de tous les phénomènes, les plus superficiels, les plus mobiles. Une étude très sommaire de l'histoire politique des différents peuples nous renseignerait immédiatement sur la rapidité avec laquelle se succèdent les institutions politiques et sur l'extrême fragilité des formes gouvernementales. On s'explique dès lors pourquoi ces phénomènes ne laissent qu'une trace si fugitive dans les consciences et n'exercent qu'une influence peu durable et souvent trompeuse sur l'évolution sociale.

Cependant, de tout temps, et surtout dans les sociétés parvenues à un certain degré de civilisation, les institutions politiques ont fait l'objet des préoccupations dominantes de l'élément actif des sociétés. Les différentes classes sociales ont constamment lutté et luttent encore pour s'emparer du pouvoir politique ou même pour le supprimer. Evidemment elles sont dupes d'une illusion : les phénomènes politiques étant les plus apparents, parce que les plus superficiels, et les plus malléables, parce que les plus récents et les plus flottants, ont dû, de tout temps, frapper l'observateur et l'induire à leur attribuer une force propre d'impulsion capable de provoquer, d'arrêter ou de faire refluer spontanément le progrès social. Ainsi les premières écoles socialistes ont cru, de bonne foi, qu'il suffisait de donner une forme déterminée aux institutions politiques pour changer complètement les bases fondamentales de la vie sociale : les privilégiés d'un régime s'imaginent qu'il leur suffit de s'opposer à toute modification de ces mêmes institutions pour maintenir indéfiniment l'état social qui leur convient ; les partisans des régimes passés ont la conviction que le

rétablissement des anciennes institutions politiques replacerait la société dans la situation dont ils regrettent la disparition. Lorsque les uns ou les autres arrivent à leurs fins, par la ruse ou la violence, la forme extérieure de la société change, mais le fondement de la société ne change pas ; c'est ainsi que la France a pu passer de la forme monarchique à la forme républicaine, revenir à la forme monarchique, puis impériale, puis républicaine, sans que l'on puisse constater dans son évolution sociale réelle les mêmes sauts brusques en avant ou en arrière ; de même les nations civilisées des ancien et nouveau continents ont, les unes, la forme monarchique ou impériale, les autres, la forme républicaine, et cependant ce sont des peuples d'égale culture.

Toutefois il ne faudrait pas conclure, de ce qui précède, que les institutions politiques sont des joujoux inoffensifs, car l'histoire nous aurait vite démontré que ces joujoux, adroitement maniés, ont exercé dans certaines circonstances une influence notable sur la vie des peuples, influence toujours plus ou moins passagère, sans doute, mais quelquefois aussi déterminante. Si les phénomènes politiques sont incapables par eux-mêmes d'engendrer le progrès, ils peuvent en effet, comme le forceps du chirurgien, servir à produire la dernière et décisive secousse ; mais encore faudra-t-il que l'enfant soit à terme et viable et que l'opération soit habilement conduite. La Révolution de 89 est le plus illustre exemple de la réussite d'un de ces accouchements laborieux.

Enfin, en dehors de leur fonction statique de régulateurs de la vie sociale, fonction que nous avons exposée au ch. XVI, les phénomènes politiques possèdent, au point de vue dynamique, c'est-à-dire comme facteurs de l'évolution, à un moindre degré

peut-être que les autres phénomènes sociaux, la propriété de s'imposer aux consciences individuelles avec une force plus ou moins grande selon que ces consciences sont plus ou moins faibles. On constate en effet que l'existence prolongée de certaines institutions politiques dans un pays finit par transformer peu à peu les opinions politiques des individus les plus passifs, les plus indolents, et par créer une atmosphère favorable à l'évolution des autres phénomènes sociaux plus stables et moins facilement modifiables ; ainsi s'expliquent par exemple les transformations inattendues de certains phénomènes juridiques, économiques ou intellectuels qui, sans l'influence des institutions politiques, ne se seraient pas produites, ou se seraient produites beaucoup plus tard. Nous citerons par exemple, en France, l'influence de la forme républicaine sur le développement de l'instruction primaire (phénomène intellectuel), l'influence de la législation politique des associations sur le développement du sentiment de solidarité sociale, l'influence des institutions syndicales sur le développement du sentiment de solidarité internationale.

On ne peut prétendre que ce soient les institutions politiques qui aient fait naître ces phénomènes : on renverserait évidemment le véritable rapport causal qui les unit ; mais on ne peut nier qu'ils aient fortement contribué à les développer. Facteurs secondaires sans doute, les phénomènes politiques n'en sont pas moins des facteurs très réels de l'évolution sociale.

CHAPITRE XX

BIBLIOGRAPHIE

- DURKHEIM. — *Les Règles de la Méthode sociologique* (1894).
GABRIEL TARDE. — *Les Lois de l'Imitation* (1900).
— *L'Opposition universelle* (1898).
— *La Logique sociale* (1898).
— *Les Lois sociales* (1898).
E. DE ROBERTY. — *Constitution de l'Ethique* (1900).
PAUL ADAM. — *Le Triomphe des Médiocres*.
— *Le Mystère des Foules* (1895).
ANATOLE FRANCE. — *M. Bergeret à Paris*.
NIETZCHE. — *Par delà le Bien et le Mal* (1885).
MAX NORDAU. — *Paradoxes sociologiques* (5^e Ed. 1907).
-

CHAPITRE XX

Le Mécanisme de l'Evolution

Nous venons d'examiner les facteurs de l'évolution sociale et nous avons indiqué, à l'occasion, en passant, comment, par quels procédés s'exerçait leur action ou leur réaction ; ce processus, ce mécanisme de l'évolution demande à être exposé à part, car il présente, comme nous allons le voir, une importance considérable.

Les sociologues qui se sont spécialement préoccupés de cet aspect des problèmes sociaux peuvent être répartis en deux groupes : ceux pour qui « les états de la conscience collective sont d'une autre nature que les états de la conscience individuelle », M. Durkheim, par exemple, — et ceux pour qui « le génie collectif n'est que l'étiquette commode, la synthèse anonyme des originalités personnelles, seules véritables », Tarde, par exemple. Pour les premiers, l'individu sera *fonction* de la société ; pour les seconds, au contraire, l'individu sera *facteur* de la société.

Il semble bien que nous soyons ici en présence de deux solutions essentiellement contradictoires et irréductibles et que nous ne puissions adopter l'une sans rejeter l'autre. Mais, après avoir étudié consciencieusement les travaux de l'une et de l'autre école, on se sent également convaincu par l'exactitude de leurs analyses et par la conformité de leurs inductions aux faits observés. Puis, si l'on confronte ces deux séries de

travaux, on s'aperçoit que la contradiction de leurs conclusions n'est qu'apparente et provient des points de vue différents auxquels se sont placés leurs auteurs. Les premiers, se plaçant au point de vue de la causalité, ont raison de dire que l'individu est fonction de la société ; les seconds, se plaçant au point de vue de la finalité, peuvent aussi valablement affirmer que l'individu est facteur de la société. Nous renvoyons pour l'explication de cette inversion finaliste à ce que nous avons dit plus haut sur la méthode finaliste (p. 62) et sur l'illusion téléologique. Nous pouvons donc éviter de faire un choix entre les deux écoles puisque, au fond, elles ont tort et raison toutes les deux, en ce sens que l'individu n'est ni facteur seulement ni fonction seulement de la société, mais qu'en réalité *l'individu et la société sont fonctions l'un de l'autre*.

Cette constatation est conforme aux théories exposées plus haut aux chapitres VIII (théorie bio-sociale), IX (hypothèse de la socialité), XVIII (loi fondamentale de l'évolution).

Ainsi les travaux et les conclusions de ces deux écoles, loin de s'exclure et de se contredire, se complètent et peuvent légitimement être utilisés à la construction de la science.

M. E. Durkheim, le plus illustre représentant de la première école, nous indiquera le mécanisme par lequel les institutions sociales façonnent l'individu, et G. Tarde, le non moins illustre représentant de la seconde école, nous dira par quels procédés l'individu façonnera la société.

Mais tous deux considèrent la société et l'individu à un stade déjà avancé de leur évolution ; le mécanisme de l'évolution que nous pourrions dégager de leurs travaux ne s'appliquera en conséquence qu'aux sociétés civilisées. Cela nous suffit d'ailleurs puisque nous nous

sommes déjà expliqué sur les origines de la société et de la civilisation.

§ 1. — *La contrainte sociale*

Il faut distinguer tout d'abord la contrainte sociale de la contrainte psychologique : la première agit sur nous du dehors par les croyances et les pratiques sociales, c'est-à-dire par les institutions ; la seconde nous domine du dedans par les habitudes individuelles ou héréditaires. La première seule intéresse la sociologie.

Ce qu'il y a d'essentiel, d'après M. Durkheim, dans la notion de la contrainte sociale, ce qu'elle implique, c'est que les manières collectives d'agir ou de penser ont une réalité en dehors des individus, qui, à chaque moment du temps, s'y conforment. Ce sont des choses qui ont leur existence propre. L'individu les trouve toutes formées et il ne peut pas faire qu'elles ne soient pas. Non seulement ces types de conduite ou de pensée sont extérieurs à l'individu, mais ils sont doués d'une puissance impérative et coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non. Sans doute, lorsqu'il s'y conforme de son plein gré, cette coercition ne se fait pas ou se fait peu sentir, étant inutile. Mais elle n'en est pas moins un caractère intrinsèque de ces faits, et la preuve, c'est qu'elle s'affirme dès qu'il tente de résister (1). Ainsi les règles du droit, les maximes purement morales, jusqu'aux conventions du monde, usages, coutumes, les simples courants sociaux même, exercent une pression plus ou moins forte sur l'individu. Un exemple typique est donné par les foules où les individus, inoffensifs pris isolément, se laissent

entraîner à des actes de violence dont ils sont eux-mêmes effrayés lorsque la foule s'est séparée. Un autre exemple caractéristique est celui de l'éducation des enfants : elle consiste dans un effort continu pour imposer à l'enfant des manières de voir, de sentir et d'agir auxquelles il ne serait pas spontanément arrivé. Dès les premiers temps de sa vie, nous le contraignons à manger, à boire, à dormir à des heures régulières, nous le contraignons à la propreté, au calme, à l'obéissance, au travail, à respecter les usages, les convenances, etc. On peut voir dans ces faits, comme en raccourci, de quelle manière l'être social s'est constitué dans l'histoire. Cette pression de tous les instants que subit l'enfant, c'est la pression même du milieu social qui tend à le façonner à son image et dont les parents et les maîtres ne sont que les représentants et les intermédiaires (1).

M. Durkheim est surtout frappé par la suprématie matérielle et morale que la société a sur ses membres. L'individu disparaît presque complètement, il devient une quantité négligeable ; on reconnaît bien qu'il joue un rôle dans la genèse des institutions, on s'empresse aussitôt d'ajouter que ce rôle « rencontre une limite qui ne peut être franchie ». Mais le rôle des institutions est également limité, et il est limité précisément par l'individu qui, s'il subit l'influence de ces institutions, leur oppose souvent une résistance égale et réagit quelquefois sur elles plus fortement qu'elles n'ont agi sur lui. Nous avons vu qu'au fur et à mesure que les sociétés progressent, la personnalité de l'individu s'affirme toujours plus forte, toujours plus puissante, et qu'il arrive un moment où l'apparition de fortes individualités, d'une élite sociale, devient possible ; ces natures

(1) DURKHEIM. — *Op. cit.*, p. 11.

fortes, supérieures, capables de contrebalancer l'influence des institutions, des traditions, de leur imprimer une direction et un esprit nouveaux, seront les *instruments* les plus actifs de l'évolution. C'est ce rôle de l'individu dans l'évolution sociale que Tarde a surtout aperçu. Son erreur a consisté à considérer l'individu, et surtout l'individu d'élite, comme la *cause* de l'évolution, alors que cet individu est lui-même une résultante de cette évolution. Il nous suffit donc de rectifier la pensée de Tarde et de dire que l'individu est non pas la *cause* mais l'*instrument* de l'évolution, pour que l'œuvre de ce grand penseur puisse, en entier, s'incorporer à la science.

Il a cru découvrir les causes de l'évolution, il en a découvert le mécanisme ; l'histoire des sciences est pleine de ces erreurs fécondes qui ne diminuent en rien le mérite de leurs auteurs, puisqu'elles sont les sources mêmes de la science.

L'imitation, l'opposition et l'adaptation que Tarde considérait comme les causes de l'évolution n'en sont en réalité que les leviers. Ainsi rectifiée, l'œuvre entière de cet auteur conserve toute sa valeur scientifique.

§ 2. — *L'imitation*

L'imitation joue en sociologie le rôle que joue l'hérédité en biologie, l'ondulation en physique et la gravitation en astronomie. Les forces de croyance et de désir emmagasinées dans des individus distincts ne peuvent s'additionner qu'à la condition d'avoir le même objet, de porter sur une même idée, sur une même action à exécuter. Cette convergence de direction, qui rend les énergies individuelles susceptibles de former un tout social, ne s'est pas produite spontanément, est

l'effet non pas de l'hérédité organique qui a fait naître les hommes assez semblables entre eux, ni de l'identité du milieu géographique qui a offert à des aptitudes à peu près pareilles des ressources à peu près égales, mais bien de la *suggestion-imitation*, qui, à partir d'un premier créateur d'une idée ou d'un acte, en a propagé l'exemple de proche en proche.

Nous imitons autrui à chaque instant à moins que nous n'innovions, ce qui est rare ; et même nos innovations sont, en majeure partie, des combinaisons d'exemples antérieurs et elles restent étrangères à la vie sociale tant qu'elles ne sont pas imitées. Tout dans notre vie est imitation et notre originalité même est faite de banalités accumulées et aspire à devenir banale à son tour.

Mais tandis que M. Durkheim insiste surtout sur la pression exercée sur nous par le milieu social, Tarde met au contraire en lumière le rôle de l'individu dans cette pression, dans cette contrainte que subissent ou plutôt qu'acceptent, que sollicitent même, selon lui, les autres individus ; il établit le principe supérieur d'où découlent toutes les lois de l'imitation : la tendance d'un exemple, une fois lancé, dans un certain groupe social, à s'y propager selon une progression géométrique, si ce groupe reste homogène. Cette tendance, dit-il, n'a rien de mystérieux, c'est le besoin spécial inhérent aux individus humains du groupe dont il s'agit, besoin qui trouve à se satisfaire par cette répétition imitative, qui évite à leur paresse la peine de se mettre eux-mêmes en frais d'invention. La tendance à la progression géométrique est le plus souvent entravée par des obstacles de plusieurs genres, dont le principal est l'existence simultanée de deux innovations, de deux inventions également expansives, de deux idées, de deux croyances, de deux façons d'agir, extrêmement

distinctes les unes des autres entre lesquelles l'individu doit choisir : il y a alors opposition.

§ 3. — *L'opposition*

Il peut y avoir opposition soit au sein même de chaque individu social, toutes les fois qu'il hésite entre adopter ou rejeter un modèle nouveau qui s'offre à lui, un nouveau rite, une nouvelle idée, une nouvelle conduite, — soit entre plusieurs individus qui ont adopté des croyances ou des façons d'agir différentes. Dans le premier cas il y a *opposition interne*, c'est-à-dire *individuelle*, psychologique ; dans le deuxième cas il y a *opposition externe*, c'est-à-dire *sociale*.

C'est seulement quand l'opposition interne a pris fin, quand l'individu, après avoir été tiraillé par des influences contradictoires, a fait son choix, a adopté telle opinion, a fait la paix avec soi-même, que l'opposition externe, la guerre, devient possible entre lui et les individus qui ont fait un choix opposé, et cette guerre éclatera en effet lorsque cet individu saura que les autres individus ont choisi le contraire de ce qu'il a choisi. Trois cas pourront alors se présenter : 1° ou bien il se laisse influencer complètement dans le sens d'autrui, il abandonne brusquement sa manière propre de penser et d'agir ; dans ce cas il y a eu victoire sans combat, ce n'est qu'un des continuels phénomènes d'imitation dont la vie sociale est faite ; — 2° ou bien l'individu ne subit qu'à moitié l'influence d'autrui ; dans ce cas le phénomène reste individuel, l'hésitation de l'individu reste renfermée en lui, ne se propage ni ne tend à se propager chez ses proches ; — 3° ou bien il réagit contre l'idée ou l'habitude étrangères, contre la croyance ou la volonté qui le heurte ; dans ce cas il tend toutes les énergies de sa conviction ou de sa

passion pour repousser l'exemple d'autrui ; de là la scission d'une société en partis : un parti nouveau est toujours formé d'un groupe de gens qui ont adopté, les uns après les autres, les uns à l'exemple des autres, une idée ou une résolution contraire à celle qui régnait jusque-là dans leurs milieux et dont eux-mêmes étaient imbus.

Tarde établit ensuite que tout état de lutte, externe ou interne, aspire toujours et finit par aboutir à une victoire définitive ou à un traité de paix. Pour la lutte interne, sous quelque nom qu'on la nomme, doute, irrésolution, angoisse, désespoir, nul ne s'aviserait de la considérer comme l'état normal, ni de la juger préférable, avec ses agitations douloureuses, à la paix soi-disant amollissante du travail régulier sous l'empire d'un jugement bien assis et d'une volonté décidée.

Pour la lutte externe, pour la lutte entre les hommes, Tarde nous décrit les trois formes dominantes qui l'ont successivement caractérisée au cours de l'évolution. Ce fut d'abord la *guerre* dont il nous fait prévoir la future disparition après sa raréfaction graduelle.

On pourrait s'étonner que nous admettions la guerre parmi les instruments de l'évolution. Mais nous allons indiquer dans quel sens il faut comprendre cette affirmation que nous tirons de l'analyse de Tarde. Les peuples primitifs n'ont guère eu d'autre moyen de correspondance ; la violence fut leur unique méthode de persuasion ; tous les individus d'un clan emploient la force en guise d'argument ; de la guerre entre individus, on passe à une multitude de petites guerres entre petits clans, puis à un nombre déjà bien moindre de guerres un peu plus grandes, mais moins haineuses, entre petites cités, puis entre grandes cités, puis entre peuples qui vont grandissant, et enfin on arrive à une ère de très rares conflits, très grandioses, mais sans

férocity aucune, entre des colosses nationaux que leur grandeur même rend pacifiques. Mais cette extension ne saurait être indéfinie ; le monde a des limites et la politique internationale des grands Etats civilisés embrasse aujourd'hui la totalité du globe ; ainsi se dévoile enfin le dernier terme de l'évolution de la guerre.

Mais alors même que la guerre aura pris fin, toute lutte douloureuse n'aura pas disparu entre les hommes : la *concurrence*, cette autre forme de l'opposition, cet autre instrument de l'évolution, n'est pas encore près de disparaître dans l'ordre économique. Cependant on peut prévoir qu'elle aura une fin comme la guerre ; en effet, comme celle-ci, elle va du très petit très nombreux au très grand très peu nombreux ; l'extension des marchés va croissant, comme nous l'avons vu dans les données de l'économie politique (ch. XIV) ; de même la concurrence va aussi s'élargissant sous ses trois espèces : concurrence entre producteurs du même article, concurrence entre acheteurs du même article, concurrence entre producteurs et acheteurs du même article ; la première espèce aboutit à des monopoles, à des associations géantes, qui, ne pouvant plus grandir, ne pourront, après s'être combattues, que s'associer ; la deuxième espèce aboutit de même aux trusts, aux kartells gigantesques ; la troisième espèce, aux sociétés coopératives de consommation, où le consommateur et le producteur ne font qu'un ; ici également on entrevoit la fin de la concurrence.

La troisième forme de la lutte est la *discussion*. Celle-ci, comme la guerre et la concurrence, a été sans cesse s'élargissant et s'adouissant ; de petites discussions privées, très vives, souvent sanglantes entre individus, on passe aux discussions entre petites coteries, petits clans, petites écoles, puis entre grands

partis, grandes religions, grandes écoles de philosophie et d'art ; en grandissant, elles s'apaisent jusqu'à l'accord final, au moins relatif ; elles facilitent l'adaptation des phénomènes sociaux.

§ 4. — *L'adaptation*

L'opposition-lutte ne joue dans le monde social que le rôle de moyen terme, destiné à disparaître progressivement, à s'épuiser, à s'éliminer par ses propres agrandissements ; moyen terme, c'est-à-dire intermédiaire entre l'imitation et l'adaptation des phénomènes.

Comment va se faire cette adaptation. Elle se fera tout d'abord, dit Tarde, dans le cerveau même, dans le génie individuel de l'inventeur. L'invention est une harmonie d'idées qui est la mère de toutes les harmonies des hommes. L'adaptation des phénomènes sociaux a suivi des transformations analogues à celles des autres instruments de l'évolution : l'imitation et l'opposition ; elle a commencé par une multitude de très petites harmonies pour passer graduellement à un nombre moindre de plus grandes et à un très petit nombre de très grandes. On constate en effet qu'une invention, c'est-à-dire une adaptation sociale donnée, a une tendance à se compliquer et se grossir en s'adaptant à une autre invention, c'est-à-dire à une autre adaptation, à engendrer de la sorte une adaptation nouvelle. A chaque alliance cérébrale de deux inventions en une troisième, quand, par exemple, l'idée de la roue et l'idée de la domestication du cheval, après s'être propagées indépendamment l'une de l'autre (pendant des siècles peut-être) se sont fusionnées et harmonisées dans l'idée du char, il a fallu nécessairement, pour les faire se rapprocher dans un même cerveau, le fonctionnement de l'imitation, comme il

avait déjà fallu, pour l'apparition de chacune d'elles, que leurs éléments fussent apportés dans l'esprit de leurs auteurs par divers rayonnements d'exemples.

Ainsi chaque gain de la science, chaque vérité qui s'ajoute, c'est-à-dire chaque fait d'adaptation, est non pas une simple addition, mais une multiplication plutôt. Il faut se garder de confondre le *progrès de l'instruction*, simple fait d'imitation, avec le *progrès de la science* fait d'adaptation ; en effet chaque écolier nouveau qui s'ajoute aux autres, chaque nouvel exemplaire cérébral qu'on édite d'une science enseignée, n'est qu'une unité de plus additionnée aux autres ; chaque invention, au contraire, devient le foyer d'une nouvelle imitation rayonnante : elle est tantôt, comme les lois scientifiques, une *synthèse d'idées* qui auparavant ne semblaient ni se confirmer ni se contredire et qui maintenant se confirment mutuellement ; elle est tantôt, comme une machine industrielle quelconque, une *synthèse d'actions* qui, naguère étrangères les unes aux autres, s'entre-servent par un ingénieux rapprochement, moyens solidaires d'une même fin : les inventions de la roue, du cheval domestiqué, du fer, de la force motrice de la vapeur, du piston, du rail, qui paraissaient étrangères les unes aux autres, se sont solidarisées par exemple dans celle de la locomotive.

Qu'il s'agisse d'une synthèse d'idées ou d'une synthèse d'actions il n'y a jamais eu que deux éléments à la fois qui se soient combinés, adaptés l'un à l'autre, dans le cerveau de l'inventeur ou de chacun des inventeurs qui ont successivement collaboré à sa formation. C'est ici que Tarde signale l'erreur de ceux qui, en présence des grandes institutions sociales (une grammaire, un code, une science, etc.), se laissent aller à dire que ce sont là des œuvres éminemment impersonnelles, qui existent indépendamment des personnes humaines et les gou-

vernent despotiquement en projetant sur elles leur ombre oppressive. Il cherche au contraire à prouver, ce qui d'ailleurs n'a jamais été sérieusement contesté par personne, que « la vie universelle est suspendue tout entière à la floraison de l'individualité des personnes » ; mais en voulant trop prouver il oublie que cette floraison elle-même n'a pu se produire que grâce à la vie universelle, en d'autres termes que si, au point de vue téléologique, la société est fonction de l'individu, au point de vue causal, l'individu est fonction de la société. Les travaux de Tarde, en leur appliquant le rectificatif que nous avons indiqué, forment aujourd'hui un des chapitres de la sociologie, le plus complet, le plus documenté sur le mécanisme de l'évolution sociale.

Mais l'imitation, l'opposition, l'adaptation n'expliquent pas, comme le croyait Tarde, l'origine de la socialité, pas plus que l'hérédité, la sélection et l'adaptation en biologie n'expliquent l'origine de la vie : la question de l'origine de la socialité fait l'objet de la sociologie élémentaire comme la question de l'origine de la vie fait l'objet de la biologie élémentaire.

L'imitation, l'opposition, l'adaptation sont les trois modes de l'interaction psychologique dont nous avons parlé plus haut (ch. IX) ; elles expliquent comment se développe, évolue la socialité, elles n'expliquent pas comment elle est apparue. Ne demandons donc aux travaux de Tarde et de l'école psychologique en sociologie que ce qu'ils peuvent nous donner : le mécanisme de l'évolution.

Nous en dirons autant de la contrainte sociale de M. Durkheim : son déterminisme nous fait remonter plus haut dans le cours de la causalité, mais il s'arrête en chemin, il assigne pour causes aux phénomènes actuels des phénomènes passés, phénomènes aujourd'hui

fixés et cristallisés, il explique les enfants par les parents ; mais cet atavisme sociologique est aussi insuffisant pour expliquer l'origine du phénomène social que l'atavisme physiologique pour expliquer l'origine du phénomène vital.

Nous conserverons donc ce qu'il y a de vrai dans la théorie de la contrainte sociale en la prenant pour ce qu'elle est en réalité : une théorie du mécanisme de l'évolution.

§ 5. — *L'Elite sociale*

Les mêmes considérations s'appliquent à la théorie qui a voulu voir dans les grands hommes la cause des changements sociaux. Trompés par les dehors extérieurs de l'histoire et surtout par la méthode défectueuse qui a présidé longtemps aux travaux de l'historien, les sociologues subjectivistes ont été victimes de l'illusion téléologique qui nous fait prendre l'effet pour la cause. Appliquons ici encore la méthode finaliste et nous verrons dans l'élite non la cause mais le moyen, l'instrument de l'évolution, et dans l'évolution, non l'effet produit par l'élite, mais le bût que poursuit l'humanité.

Ainsi rectifiée, la théorie des grands hommes deviendra compréhensible. Nous pourrions expliquer le rôle efficace joué par l'élite dans l'évolution sans recourir à l'intervention providentielle où sont acculés les sociologues subjectivistes. L'apparition des grands hommes n'a en effet rien de plus mystérieux que l'apparition des grands scélérats, des fous et des idiots, cette élite de l'ignorance et du crime. L'une et l'autre élite sont des produits de la société tout comme les nombreuses couches intermédiaires qui les relie et qu'elles encadrent. Comme l'a montré M. de Roberty, toutes ces élites ont pour origine le contact social,

les milliers et encore les milliers d'actions et de réactions psychiques qui en résultent — contact universel, où les éléments moyens, les cerveaux ordinaires ont, vu leur nombre seul, une part peut-être plus grande que les éléments extrêmes, les cerveaux de l'élite supérieure ou inférieure (1).

Tarde lui-même, le grand théoricien de l'évolution par les grands hommes, atténué singulièrement sa thèse lorsqu'il avoue, par exemple, que, sans l'appui, sans l'écho de la société, les grands hommes seraient réduits à l'impuissance d'agir (2). Notons encore ici, en passant, l'identité fondamentale des théories en apparence les plus opposées, identité qu'il est d'autant plus nécessaire de mettre en évidence que les auteurs eux-mêmes se sont efforcés de la nier. Si nous prenons la théorie des grands hommes dans le dernier ouvrage de Tarde, nous la trouvons à point pour être identifiée à la théorie de la socialité de Roberty. « On a faussé cette théorie en parlant de grands hommes, dit Tarde, là où il fallait parler de grandes idées, souvent apparues en de très petits hommes, et même de petites idées, d'infinitésimales innovations apportées par *chacun de nous* à l'*œuvre commune*. La vérité est que tous, ou presque tous, nous avons collaboré à ces gigantesques édifices qui *nous dominant* et nous protègent. Chacun de nous a sa petite invention consciente ou inconsciente qu'il ajoute au legs séculaire des choses sociales dont il a le *dépôt passager*, il a aussi son rayonnement imitatif dans sa sphère plus ou moins bornée, mais qui suffit à prolonger sa trouvaille au delà de son existence éphémère et à la recueillir pour les ouvriers futurs qui la mettront en œuvre. L'imitation qui *socialise l'individuel*.

(1) DE ROBERTY. — *Fondements de l'Ethique*, p. 158.

(2) *L'Opposition universelle*, p. 329.

perpétue de toutes parts les bonnes idées et, en les perpétuant, les *rapproche et les féconde*. » Mais n'est-ce pas précisément à la suite de cette fécondation qu'apparaissent les grands hommes qui, ainsi, seraient bien l'effet de l'évolution loin d'en être la cause ? Nous retiendrons donc que l'élite est le plus puissant, mais non l'unique *instrument* de l'évolution. L'existence d'une élite dans une société est insuffisante pour provoquer l'évolution de cette société si tous les facteurs que nous avons étudiés n'agissent pas simultanément. Une analyse plus approfondie permettrait peut-être d'expliquer ce phénomène qu'on a appelé la *civilisation en surface* par l'illusion dont nous sommes victimes quand nous attribuons à l'élite une action génératrice sur l'évolution. Lorsque nous constatons dans des pays comme la Russie, l'Espagne, le Japon, la Chine, etc., la présence d'élites qui ne le cèdent en rien, sinon en nombre, du moins en valeur, aux élites de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, nous sommes tentés de croire que tous ces pays sont parvenus au même stade de civilisation ; mais aussitôt les faits se chargent de dissiper notre erreur et de nous montrer qu'entre ces peuples, il existe des différences considérables de niveau : l'Espagne actuelle, par exemple, malgré ses universités, se trouve, si on envisage la masse du peuple, au stade où se trouvait la France vers le milieu du xviii^{me} siècle ; la Russie, avec ses populations illettrées, ressemble à la France du xvii^{me} siècle ; le Japon n'a que le vernis de la civilisation occidentale, mais son état social actuel rappelle celui de la France du xvi^{me} siècle ; la Chine est en plein moyen-âge. Il existe dans ces pays une telle disproportion entre l'élite et la masse de la nation qu'aucune pénétration de celle-ci par celle-là ne semble immédiatement possible ; l'élite, selon le mot de Tarde, y est réduite à l'impuissance d'agir. Nous sommes, en

effet, en présence d'une élite plutôt cosmopolite que nationale ; elle s'est formée au contact d'autres sociétés plus avancées ; elle n'est pas le produit de la société sur laquelle elle jette un lustre trompeur et à laquelle elle n'est pas reliée par une série d'échelons intermédiaires qui rendent possible le contact social. Ce manque d'harmonie entre l'élite et la masse populaire de certaines nations, qui caractérise les civilisations en surface, est la meilleure preuve que l'élite est le produit de la société, comme le fruit est le produit de l'arbre. Le fruit vaudra ce que vaut l'arbre, l'élite vaudra ce que vaut la société.

Cette restriction ne diminue en aucune façon le rôle social joué par ce merveilleux instrument qu'est l'élite. Elle met seulement en garde contre cette illusion qui consisterait à croire qu'il suffit de doter un pays d'une élite pour transformer ce pays comme par enchantement ; elle nous indique que l'élite n'agira efficacement sur le milieu social d'un pays qu'autant qu'elle sera elle-même la floraison de ce milieu ; qu'elle ne peut seule déterminer le mouvement social, qu'elle ne peut que l'accélérer lorsqu'il s'est déjà spontanément produit.

Nous pouvons donc dire de l'élite ce que nous avons dit des autres instruments de l'évolution sociale : elle explique le mécanisme de cette évolution, elle n'en est pas la cause.

CHAPITRE XXI

BIBLIOGRAPHIE

- CONDORCET. — *Esquisse d'un Tableau des Progrès de l'Esprit humain* (1794).
- AUG. COMTE. — *Cours de Philosophie positive* (1830-1842).
- SPENCER. — *Essai sur le Progrès* (Trad. Burdeau. 5^e éd., 1904).
- E. DE ROBERTY. — *Fondements de l'Ethique* (1898).
- *Le Bien et le Mal* (1896).
- *Frédéric Nietzsche* (1902).
- TARDE. — *Les Lois sociales* (1898).
- IZOULET. — *La Cité moderne* (1895).
- PALANTE. — *Précis de Sociologie* (3^e éd., 1906).
- G. DE GREEF. — *Précis de Sociologie* (1909).
- ROMANES. — *L'Evolution mentale chez l'Homme* (1891).
- LESTER-WARD. — *Sociologie pure* (1906).
- D^r J. PIOGER. — *La Vie sociale, la Morale et le Progrès* (1894).
- FEDERICI. — *Les Lois du Progrès* (2 vol., 1888).
- P. LAVROFF. — *Le Progrès. Théorie et Pratique* (1895).
-

CHAPITRE XXI

Le Progrès social

Le progrès est cet aspect spécial de l'évolution considérée non plus dans le sens d'un développement graduel, spontané, inintentionnel, mais dans le sens d'un développement voulu, désiré, désirable.

Tandis que par le terme *évolution*, nous entendons la description objective des transformations successives des phénomènes, par le terme *progrès*, nous entendons l'appréciation subjective de la valeur de ces transformations, nous désignons un jugement de valeur sur l'évolution même de ces phénomènes.

Le mot progrès éveille donc une idée essentiellement téléologique d'amélioration, de perfectionnement, de supériorité d'un état de choses ancien ou nouveau sur un autre état de choses passé ou présent.

Si nous considérons un phénomène social quelconque, le phénomène religieux par exemple, nous pouvons rechercher d'abord comment ce phénomène a évolué, c'est-à-dire les transformations qu'il a successivement subies depuis son origine jusqu'à nos jours, ses hauts et ses bas, sa tendance à croître ou à disparaître ; nous pouvons ensuite nous demander si cette évolution constitue un progrès social, c'est-à-dire moral, s'il y a progrès dans les sociétés où ce phénomène croît ou dans celles où il décroît.

Mais nos appréciations, nos désirs, les buts que nous poursuivons diffèrent selon les époques, selon les

sociétés, selon les classes d'une même société, et même selon les individus d'une même classe. Il en résulte que la notion du progrès est tout ce qu'il y a de plus relatif. Nous avons vu que cette notion, toute moderne, était ignorée des anciens ; elle est encore niée par ceux qui n'ont jamais pu en comprendre la vraie signification. Ceux-ci, comparant la sociologie à la biologie, à la chimie et à la physique, s'imaginent découvrir une grande vérité en affirmant que la notion du progrès n'est pas plus légitime en sociologie que dans les autres sciences de la nature. Ils ont mille fois raison ; mais nier la légitimité scientifique d'un phénomène, ce n'est pas l'expliquer ; or, la notion d'un progrès continu existe, c'est un phénomène social dont la sociologie ne peut se désintéresser.

Tout ce qu'elle peut faire, c'est lui assigner son rang dans l'ordre des phénomènes sociaux. L'exemple des autres sciences va précisément nous servir à résoudre ce problème. Ces sciences ont depuis longtemps distingué dans leur sein la partie théorique et abstraite de la partie pratique et technologique qui, en dépend ; elles se sont complètement désintéressées de toutes préoccupations utilitaires, mais sans nier l'importance de ces préoccupations. Le physicien et le chimiste n'ont nul souci des applications industrielles ou criminelles que le technicien pourra tirer de leurs théories (bombes d'anarchistes, canons, percement des montagnes, etc.) ; le biologiste laisse aux médecins le soin d'appliquer au traitement des maladies, à l'hygiène, les découvertes qu'il a faites.

Une distinction analogue est en voie de se faire en sociologie. La sociologie se débarrasse de plus en plus de toute préoccupation pratique et téléologique ; le sociologue abandonnera aux techniciens sociaux (politiques, légistes, économistes, etc.) l'art de tirer des

théories scientifiques, qu'il aura élaborées, les applications pratiques conformes aux idées qu'ils se font du progrès.

En fait, le progrès industriel a toujours suivi de près le progrès des sciences physico-chimiques ; le progrès de la chirurgie, de la médecine et de l'hygiène n'ont été possibles qu'ensuite des progrès de la biologie. De même, le progrès de la moralité a suivi et suivra les progrès de la sociologie.

Sans doute, le progrès de la moralité nous apparaît insignifiant, à tel point insignifiant même que les observateurs superficiels le nient complètement. Nous devons les excuser de leur courte vue, car les faits leur ont, jusqu'à présent, donné raison. Mais en sera-t-il toujours de même ? N'est-ce pas justement parce que les progrès de la sociologie ont été nuls, ou presque nuls, jusqu'à ce jour, que la technologie sociale, la sociologie appliquée, est restée impuissante devant les maladies sociales (crimes individuels, crimes sociaux), impuissante à organiser l'hygiène sociale (éducation, morale pratique), impuissante, en un mot, à faire progresser la moralité.

Mais cette constatation ne doit pas nous désespérer : l'art médical n'a-t-il pas végété dans l'empirisme le plus grossier jusqu'à la constitution de la biologie ? De même les applications industrielles n'ont guère pris de l'extension que depuis les grandes découvertes de la physique et de la chimie. Nous n'avons aucun motif de croire que la moralité, cette médecine, cette hygiène sociale, ne suivra pas de près les progrès de la sociologie abstraite, progrès à l'éclosion desquels nous assistons aujourd'hui et qui ne peuvent que s'accroître.

Ne nous laissons donc pas émouvoir par ces accès de folie pessimiste qui obnubilent la pensée d'un Jean-Jacques ou d'un Brunetière : l'idée d'un retour à la vie

sauvage, à la barbarie, l'idée de la faillite de la science, n'ont pu naître que dans des cerveaux malades et mal préparés à la *culture forcée* à laquelle ils avaient été soumis ; leur cas n'est pas plus intéressant que celui du milliardaire qui crève d'ennui au milieu de son or dont il ne sait que faire. Le retour à la vie sauvage ! Mais combien d'individus que nous côtoyons chaque jour n'ont pas une mentalité bien supérieure à celle du sauvage. La faillite de la science ! Mais il faudrait d'abord s'entendre sur ce terme de science. Entend-on par là seulement les sciences physiques et naturelles ? Dans ce cas, on ne peut parler de faillite : ces maisons de commerce n'ont jamais pris l'engagement de nous vendre de la moralité et des médicaments sociaux ; elles nous ont promis des instruments et des machines, des opérations chirurgicales et de la santé ; elles n'ont pas failli à leurs engagements et nous leur conservons notre confiance.

Entend-on encore par science la sociologie ? Mais cette succursale n'est pas encore aménagée, ses rayons sont encore vides et l'inauguration n'a pas encore eu lieu ; elle attire les regards par sa nouveauté et par l'espoir qu'elle fait naître ; ses projets de statuts nous promettent des remèdes sociaux, s'engagent à nous vendre de la moralité : attendons au moins son ouverture avant de la déclarer en faillite.

Cette prétendue faillite de la science qui hante aujourd'hui de nombreux esprits simplistes repose donc sur un double malentendu : restriction du terme science aux seules sciences physiques et naturelles, confusion de la pratique et de la théorie.

Sur le premier point, nous n'insisterons pas, n'ayant pas la prétention de convaincre ceux qui refusent systématiquement à la sociologie actuelle tout caractère scientifique et lui interdisent même l'espoir de se

constituer un jour en science abstraite. Nous les laisserons opposer le *progrès intellectuel* au *progrès moral* ou *social*, c'est-à-dire opposer le tout (les sciences) à une de ses parties (la sociologie), arbitrairement isolée ; pour nous, il nous paraît impossible d'opposer ces deux termes d'une même série : tout progrès intellectuel, c'est-à-dire tout progrès de la science, implique un progrès moral, c'est-à-dire de la science morale ou sociologique, de même tout progrès moral entraîne un progrès intellectuel, car une partie d'un tout ne peut augmenter sans que le tout augmente.

Sur ce qui concerne la confusion de la théorie et de la pratique, nous avons déjà dit quelques mots plus haut (ch. VII). Résumons-nous. Ce que l'on entend vulgairement par le terme *progrès social*, c'est en réalité le *progrès de la moralité* dans son sens large ; lorsque l'on pose la question : les sociétés actuelles marquent-elles un progrès sur les sociétés anciennes, on demande en réalité, non pas si la science morale ou sociale a progressé depuis l'antiquité, mais si la pratique de la vie, si nos conditions d'existence, si les rapports entre les sociétés, entre les hommes, si tout ce qui constitue la vie sociale en un mot, s'est amélioré, s'est perfectionné, s'est incliné vers le bien en s'écartant du mal. On répond généralement : nos besoins matériels sont mieux satisfaits, mais nos besoins moraux le sont moins ; et on en conclut, à la légère, que le développement, le progrès de notre vie matérielle est un obstacle au développement, au progrès de notre vie morale, de notre moralité. Comment expliquer cette conclusion qu'un examen superficiel de la réalité paraît justifier ? Cette illusion s'explique d'une part par le rapide développement, en quelques siècles, des sciences physiques et naturelles, développement qui, en même temps qu'il suscitait de nouveaux besoins matériels,

permettait aux applications pratiques de donner satisfaction à ces besoins ; elle s'explique, d'autre part, par ce fait que nos besoins moraux se sont au contraire développés plus rapidement que nos moyens de les satisfaire : les études sociologiques qui, depuis un siècle surtout, ont sapé bas tant de vieux préjugés moraux sur lesquels était réglée notre conduite, ont développé et fortifié la conscience, l'ont délivrée de la « moralité impérative automatique et organique », et ont en même temps affranchi l'individu du joug d'un dogme unique ; elles lui ont octroyé la liberté absolue de conscience et ont ainsi effrité le bloc compact et séculaire des préceptes moraux qui formaient la base de notre ancienne moralité. Cette œuvre critique de dissolution de l'ancienne conscience collective n'a pas été accompagnée d'une œuvre organique de reconstitution simultanée d'une nouvelle conscience collective. La sociologie a surtout été jusqu'à ce jour un actif dissolvant de notre moralité : ses théories encore incertaines et contradictoires n'ont pu servir de base solide à la réorganisation de notre édifice social ébranlé. Elle a développé et multiplié nos besoins sociaux en nous faisant entrevoir de nouveaux idéals de justice sociale, de moralité ; elle n'a pas encore accouché des découvertes fécondes qui permettront la réalisation de ces nouveaux idéals.

Mais les progrès réalisés par les autres sciences nous sont de sûrs garants de ceux que réalisera la sociologie ; et les progrès du savoir moral seront suivis de près par les progrès de la moralité.

Nous pouvons même conclure avec M. de Roberty (1) que le *progrès de la connaissance* est la seule espèce possible de *progrès social*. Tout phénomène qui, dans n'importe quelle autre branche de l'activité collective,

(1) DE ROBERTY. — *Fondements de l'Ethique*, p. 126.

s'offre à nos yeux comme un *progrès*, doit pouvoir exprimer ou appliquer un surcroît de connaissance, doit pouvoir donner corps à une idée théorique. Lorsqu'il devient avéré que tel n'est pas le cas, la prétendue marche en avant dans l'art, dans la politique, dans l'industrie, dans la philosophie, dans les mœurs, dans les lois, n'est qu'une illusion qui souvent recouvre un recul, une déchéance.

CHAPITRE XXII

BIBLIOGRAPHIE

- RENAN. — *La Réforme intellectuelle et morale* (1871).
G. RENARD. — *Le Régime socialiste* (2^e éd., 1898).
L. DESLINIÈRES. — *Projet de Code socialiste* (1908).
E. DE ROBERTY. — *La Sociologie de l'Action* (1908).
BERNSTEIN. — *Socialisme théorique et Socialdémocratie pratique.*
(Trad. A. Cohen).
EM. VANDERVELDE. — *Le Collectivisme et l'Evolution industrielle*
(1900).
KARL KAUTSKY. — *Le Marxisme et son critique Bernstein* (Trad.
Martin-Leray).
KARL KAUTSKY. — *Le Programme socialiste.* (Trad. Rémy, 1910).
ZIEGLER. — *La Question sociale est une question morale.* (Trad.
Palante. 2^e éd., 1895).
C. BOUGLÉ. — *Solidarisme et Libéralisme.*
ANATOLE FRANCE. — *Œuvres.*
BELLAMY. — *En l'an 2000.* (Trad. C. de Lestrade. 2^e éd., 1891).
PAUL ADAM. — *Lettres de Malaisie.*
E. FOURNIÈRE. — *Chez nos Petits-fils* (1900).
M. BERTHELOT. — *Science et Philosophie* (1886).
— *Science et Libre pensée* (1905).
A. LIESSE. — *La Question sociale* (1895).
A. FOULLÉE. — *Le Socialisme et la Sociologie réformiste* (1909).
La Revue socialiste (Marcel Rivière et C^{ie}, Paris).

CHAPITRE XXII

Réformation des Sociétés

La théorie du progrès que nous venons d'exposer nous a déjà préparé à la transition de la Sociologie abstraite et théorique à la Sociologie appliquée ou pratique. Nous n'avons pas l'intention d'aborder ici dans le détail les questions nombreuses que soulève aujourd'hui l'application pratique des théories sociologiques. C'est le rôle de l'art social. Nous voudrions seulement rappeler que c'est toujours aux principes généraux de la sociologie abstraite que devront se conformer ceux qui voudront entreprendre la tâche délicate de réformer la société, et qu'une solide préparation sociologique est nécessaire au technicien social comme une solide préparation biologique est nécessaire au médecin et à l'hygiéniste. Ces principes ont trop souvent été méconnus de tous nos agitateurs politiques qui se font gloire d'être des *hommes d'action* ; et cependant l'un d'eux n'a-t-il pas écrit cette phrase : « Toute action qui ne prend pas conscience de soi et qui ne se formule pas en une conception générale n'est qu'empirisme ou intrigue » (1).

Nous voudrions même, dans ce dernier chapitre, dont le titre semble annoncer une appréciation directe

(1) JAURÈS. — Article de l'*Humanité* du 20 juin 1904, intitulé *La Pensée et l'Action*. — Voir également DE ROBERTY, *Sociologie de l'Action*, p. 164.

des différents systèmes sociaux, nous abstenir de marquer nos préférences pour l'un de ces systèmes. Notre abstention serait motivée par l'impossibilité où nous nous trouvons de donner notre entière approbation à l'un quelconque d'entre eux, cette approbation comportant des restrictions qui demanderaient des développements que ne comporte ni le cadre ni le but de notre ouvrage.

Cependant notre exposé de la science sociologique serait incomplet si nous n'indiquions, au moins à titre d'exemples, quelques-unes des règles les plus essentielles auxquelles le réformateur devra nécessairement se conformer à l'avenir, s'il veut éviter les grossières erreurs qui ont toujours lamentablement fait échouer les projets de réorganisation sociale établis jusqu'à ce jour au mépris de la réalité observée.

La première et la plus importante de toutes ces règles est celle que l'on doit tirer du principe que nous avons dégagé à propos du mécanisme de l'évolution : l'individu et la société sont fonctions l'un de l'autre. Nous en tirons cette règle que, dans tout système bien compris, l'individu ne devra pas être sacrifié à la société, ni celle-ci à l'individu. Tous les systèmes sociaux qui se partagent actuellement la faveur publique (systèmes individualiste, solidariste, socialiste et anarchiste) encourent le reproche commun d'avoir mal assuré l'équilibre qui doit nécessairement exister entre les organes collectifs et les organes individuels de la société. La partie la plus substantielle de tous ces systèmes est, sans conteste, celle où sont critiquées les propositions des systèmes adverses. Peut-on espérer que l'un d'eux, profitant des critiques les plus judicieuses et s'astreignant à une observation plus rigoureuse des principes trop négligés de la sociologie abstraite, s'amendera au point de présenter enfin un programme rationnel de

réorganisation progressive ? Est-ce à l'école socialiste qu'est réservée cette mission ? Nous inclinierions à l'admettre, car seule cette école nous paraît présenter la souplesse qu'exige la pénible application des formules scientifiques aux problèmes de la vie sociale pratique ; seule elle paraît décidée à suivre pas à pas les découvertes sociologiques et à abandonner ses plus tenaces illusions, ses plus chères utopies, devant l'évidence des faits révélée par la science.

Pour nous borner au principe de l'équivalence de l'individu et de la société, principe qui nous occupe en ce moment, il est facile de constater que l'école socialiste actuelle marque une tendance à aiguiller vers un individualisme rationnel qu'elle avait trop négligé dans sa lutte contre l'individualisme des soi-disant libéraux. Elle semble avoir compris que toute doctrine qui mettrait obstacle à une individualisation toujours plus accentuée de la personne humaine serait en contradiction avec les principes sociologiques de l'évolution, que l'idéal social doit être l'affranchissement le plus complet de l'individu et que les réformes sociales doivent tendre à lui assurer la plus grande indépendance matérielle et morale. Elle s'efforce de développer chez l'individu le sentiment de sa responsabilité personnelle qui seul peut convenir à des individualités conscientes de leurs droits et de leurs devoirs sociaux ; elle se garde de vouloir remplacer cette efficace responsabilité individuelle par l'illusoire responsabilité collective qui déprime et anéantit la personnalité.

Une autre erreur, dont les conséquences ne furent pas moins désastreuses, consiste dans la méconnaissance du principe de corrélation des phénomènes sociaux. Nous avons montré l'étroite corrélation qui existe entre tous ces phénomènes ; mais nous avons vu aussi que tous les phénomènes ne présentent pas la même valeur,

n'exercent pas la même action comme facteurs de l'évolution. Une comparaison avec ce qui s'est passé en biologie nous fera comprendre l'importance de cette question. Lorsque le médecin constate, dans un organisme, des symptômes morbides, il en détermine les causes grâce aux données de la biologie ; c'est en agissant ensuite sur ces *causes* qu'il rétablit l'équilibre entre les fonctions de l'organisme. A cette seule condition son action, conforme aux lois biologiques, est efficace. Ainsi s'est peu à peu substituée la médecine rationnelle à la médecine empirique qui croyait guérir en s'attaquant directement à l'*effet* visible du mal. Mais les progrès de l'art médical n'ont été possibles qu'à la suite de la découverte de la loi de corrélation organique. En vertu de cette loi, chaque organe, dans les êtres organisés, a besoin, pour fonctionner normalement, du concours de tous les autres : la respiration agissant sur la circulation du sang, la circulation sur la fonction du cœur, cette fonction sur le système nerveux, etc. Il en résulte que, pour influencer sur un organe ou sur une fonction malades, il faut agir, non pas sur cet organe ou sur cette fonction eux-mêmes, mais sur les organes ou fonctions dont ils dépendent.

Il en est de même en sociologie où la loi de corrélation s'applique (v. ch. XVII, § 3). Le réformateur qui voudra modifier une fonction sociale ne devra pas agir sur cette fonction elle-même, mais sur celle dont elle dépend. Certes son embarras sera beaucoup plus grand que celui du médecin, parce que la sociologie est loin de posséder des données aussi précises que celles de la biologie. Cependant les quelques données qu'elle offre déjà ne pourront être négligées. Le rôle de l'art social consiste en effet à tirer de ces données le meilleur parti possible. Or nous avons montré (ch. III, § 2) qu'il

semble résulter de l'ensemble des travaux des sociologues les plus autorisés que les phénomènes sociaux, concourant au fonctionnement de la vie sociale, peuvent se classer hiérarchiquement comme suit : phénomènes intellectuels, phénomènes économiques, phénomènes juridiques, phénomènes politiques. Ce résultat s'impose au réformateur ; il ne pourra, sans s'exposer aux plus graves mécomptes et aux plus amères déceptions, ignorer ces données scientifiques. Il devra suivre l'ordre de succession des phénomènes que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire qu'il ne devra songer à modifier une catégorie de phénomènes qu'en agissant préalablement sur la catégorie des phénomènes précédents par lesquels les premiers sont conditionnés. Cette méthode n'a guère été suivie jusqu'à ce jour par les réformateurs qui ont tout naturellement été surtout frappés par les phénomènes les plus apparents et les plus mobiles : les phénomènes politiques ; aussi est-ce la forme politique qui a tout d'abord été l'objet des projets de réorganisation sociale. Cependant, comme la forme du contenant ne peut modifier la qualité du contenu, comme la couleur du vase n'indique pas celle du liquide qu'il contient, la forme ou la couleur politique d'une société n'indique pas davantage, nous l'avons vu, l'état social de cette société. On conçoit dès lors l'inanité des efforts de ceux qui ont cru qu'il suffisait, pour transformer la vie sociale d'un peuple, de modifier ses institutions politiques. Ils ont agi comme le médecin qui, pour guérir des plaques muqueuses, se contenterait de leur appliquer des cataplasmes. A l'exemple du médecin, le réformateur devra désormais connaître l'ordre de succession causale des phénomènes sur lesquels il entend exercer une action rationnelle. Au lieu de présenter un système de réorganisation sociale comme conception politique d'abord, puis comme conception juridique, ensuite

économique et enfin intellectuelle ou scientifique, c'est-à-dire morale, il devra logiquement l'établir comme conception scientifique ou morale d'abord, puis déduire de cette conception la conception économique, ensuite de celle-ci la conception juridique, et enfin de l'ensemble la conception politique.

L'École socialiste (ou du moins certains de ses plus illustres théoriciens actuels) semble avoir compris cette méthode. Aussi nous paraît-elle la théorie d'art social la plus conforme aux données sociologiques. Elle a, en particulier, insisté sur le caractère illusoire des réformes politiques et même juridiques, lorsque ces réformes ne sont pas précédées et conditionnées par des réformes économiques. Elle a montré que la plupart des droits reconnus, en principe, à tous les citoyens, par notre régime politique, sont restés lettres-mortes pour le plus grand nombre par suite de notre régime juridico-économique. C'est donc principalement sur les phénomènes économiques qu'elle a porté ses efforts. Enfin, remontant plus haut encore dans l'ordre hiérarchique des phénomènes sociaux, elle s'est aperçue que les phénomènes économiques étaient eux-mêmes conditionnés par des phénomènes plus généraux ; après s'être longtemps complue à considérer la question économique comme seule importante, elle semble disposée aujourd'hui à reconnaître que cette question ne peut être résolue que par la question plus importante encore de la morale. Il ne lui reste plus qu'à identifier la morale avec la sociologie même. Alors le socialisme reposera sur des bases réellement scientifiques. Il se débarrassera de toute cette phraséologie creuse qui l'a si souvent disqualifié auprès des meilleurs esprits. Il pourra reviser toutes ses thèses en suivant l'ordre logique des phénomènes sociaux dont il a entrepris la réformation ; il commencera par le commencement : il fera la

révolution dans les cerveaux avant de la faire dans les faits, ou plutôt pour qu'elle se fasse spontanément et sans violence dans les faits ; il abandonnera la vieille thèse catastrophique du marxisme et conformera toute sa doctrine aux lois de l'évolution (1). Le principe de différenciation (v. p. 269), en particulier, lui servira de guide sûr dans l'action pratique. Ce principe, en effet, comme l'a montré M. de Greef, explique le mécanisme de la fusion sociale par la division sociale et permet d'entrevoir une issue régulière à la lutte des classes, une issue naturelle non catastrophique, puisqu'il montre que l'évolution et, par suite, le progrès, résulte de la fusion d'éléments dissemblables.

Mais arrêtons-nous. Il serait arbitraire de faire un choix entre les lois et les principes sociaux que devra appliquer le réformateur, puisqu'il doit les appliquer tous.

(1) « Changez le monde, disaient les premiers socialistes, et du même coup vous changerez aussi les hommes ». Mais le monde ne peut changer si les hommes ne commencent d'abord par se transformer. Plus affreuse est la peinture que le socialisme nous fait de la société actuelle, plus il rend sa tâche impossible. — Des temps nouveaux, dit-il, vont sortir des temps anciens. — Soit ; mais s'il n'y a pas dans ce passé lui-même des forces et des semences qui préparent et annoncent l'avenir, c'en est fait d'avance et fatalement de cet avenir qu'on nous prédit. De rien, rien ne peut naître. C'est une loi du monde moral et social aussi bien que du monde physique. C'est du passé et du présent que doivent sortir le monde nouveau et la société nouvelle. Aussi renoncerons-nous à ces hypothèses utopiques sur un avenir lointain dont nous ne pouvons rien savoir. Cultivons plutôt parmi nous *l'esprit social* et demandons-nous ce qu'on peut faire pour le développer aujourd'hui. Une révolution ne triomphe que quand elle a été longuement et complètement préparée. Et même le jour où elle triomphe, le monde ne se transforme pas tout d'un coup. Le passé subsiste encore et continue à agir sur le présent. *Les formes sociales extérieures* peuvent changer ; mais il n'en est pas de même des *idées* et des *mœurs*. La moralité est un lent devenir, une force qui progresse lentement. Donc, allons pas à pas. Transformons ce qui existe, bâtissons sur le sol ancien, travaillons patiemment à développer en nous et chez les autres *l'esprit social*, l'esprit de l'avenir. — V. ZIEGLER, *La Question sociale est une question morale* (Trad. Palante, p. 48-50).

Résumons-nous en disant que seule la science, dont la sociologie est le dernier chapitre, nous donnera les moyens d'acquérir l'indépendance, la liberté, rêve constant de l'humanité.

Ne craignons pas que la science étouffe nos rêves généreux. N'est-ce pas elle qui a provoqué les plus belles utopies ? N'est-ce pas elle qui élargit sans cesse notre horizon ? Le ciel étoilé nous paraît-il moins beau depuis que nous connaissons mieux son immensité, et la morale nous paraîtra-t-elle moins belle quand nous en connaissons les lois ? Notre admiration ne croît-elle pas avec notre connaissance ? Les plus grands utopistes n'ont-ils pas été les plus grands savants ? Si leurs rêves nous paraissent aujourd'hui puérils, les nôtres ne le paraîtront pas moins à nos descendants. Ce n'est pas une raison pour comprimer nos idéals, car, ainsi que l'a dit le grand Berthelot (1), dans la poursuite des grandes entreprises, l'homme a souvent besoin d'être animé et soutenu par des espérances surhumaines. C'est ainsi que Christophe Colomb voulait découvrir le paradis terrestre, alors qu'il naviguait vers l'Amérique. De même en chimie : la poursuite de la pierre philosophale et celle de l'élixir de longue vie ont excité une longue suite d'efforts, qui ont fini par aboutir aux plus grandes découvertes.

Le rêve d'aujourd'hui sera la réalité de demain. Ne craignons donc pas de rêver et suivons le conseil que cet autre grand penseur, que ce philosophe, que cet artiste de génie, Anatole France, donnait récemment aux étudiants de Paris : « Mes chers camarades, ne craignez pas de passer pour utopistes, de construire dans les nuées, de créer des républiques imaginaires, comme Platon, Thomas Morus, Campanella, Fénelon.

(1) *Leçon 18* de l'ouvrage de l'auteur sur la chimie organique, 2 février 1864.

Utopistes ! c'est l'injure coutumière que les esprits bornés jettent aux grands esprits et dont les hommes politiques poursuivent les souverains de la pensée. Vaine injure ! L'utopie est le principe de tout progrès. Sans les utopistes d'autrefois, les hommes vivraient encore misérables et nus dans les cavernes. Ce sont des utopistes qui ont tracé les lignes de la première cité. Des rêves généreux sortent les réalités bienfaisantes. Rêvez, mes chers camarades. Agissez et rêvez, et surtout, oh ! surtout, ne soyez pas trop raisonnables ; ne soyez pas prudents. La prudence est la plus vile des vertus. Rêvez, agissez... »

Oui, rêvons, agissons ! Mais n'oublions pas que nos rêves, et par suite notre action, vaudront ce que valent nos conceptions générales, et celles-ci ce que valent nos conceptions scientifiques. Rêvons donc, mais sachons que nos rêves sont inspirés par la science.

FIN

PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION

*De grands événements se sont produits dans la vie des peuples depuis la date où a paru la première édition de nos **Eléments de Sociologie**. Ces événements peuvent-ils, dès maintenant, être interprétés par le sociologue et donner lieu à des conclusions utiles confirmant ou infirmant les lois sociologiques que nous avons cru pouvoir dégager des données des sciences sociales ? Sincèrement nous ne le pensons pas.*

Ces grands événements sont actuellement l'objet des discussions les plus passionnées. Les documents exacts, impartiaux manquent encore ou ne sont pas au point pour être utilisés scientifiquement par le sociologue dégagé de toute idée préconçue.

*Dans ces conditions, nous avons estimé inutile de refondre la première édition de nos **Eléments de Sociologie**. Nous avons cru, au contraire, qu'il serait intéressant d'en reproduire le texte intact. Le lecteur pourra ainsi se rendre compte de la valeur des théories exposées dans notre ouvrage avant les grands événements de ces vingt dernières années, théories qui permettaient, croyons-nous, de prévoir ces événements.*

Pour aider le lecteur à procéder à cette confrontation des théories et des faits, nous allons jeter un rapide coup d'œil sur quelques-uns de ces principaux événements.

I. — LA GRANDE GUERRE DE 1914-1918. — *Cette guerre est apparue aux esprits pacifistes comme devant être la dernière. Est-ce là une conclusion trop absolue et les difficultés rencontrées à la Société des Nations pour l'organisation de la paix permettent-elles d'envisager comme sûrement atteint le dernier terme de l'évolution de la guerre ? Comme nous le constatons dans nos chapitres XVI, § 2 et XX, § 3, les guerres ont une tendance à devenir moins fréquentes en se transformant de*

plus en plus en conflits très grandioses entre des colosses nationaux. La dernière guerre a pleinement confirmé cette théorie. Nous pouvons ajouter que le caractère international de cette dernière guerre, dans laquelle 18 nations se sont progressivement et inévitablement trouvées engagées, nous permet de tirer cette autre conclusion que la guerre, par les répercussions incalculables et les conséquences de plus en plus catastrophiques qu'elle entraîne, aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus, apparaît de plus en plus impossible. Elle est envisagée avec une angoisse croissante par les peuples les plus belliqueux, effrayés par la perspective des procédés scientifiques de destruction découverts chaque jour dans les laboratoires, effrayés aussi par la conflagration universelle qu'entraînerait inévitablement une nouvelle guerre. Ces considérations nous confirment dans la conclusion que nous avons énoncée : « ainsi se dévoile enfin le dernier terme de l'évolution de la guerre ».

II. — LA SOCIÉTÉ DES NATIONS. — Elle a été instituée à la suite de la grande guerre sur la proposition du président Wilson. Son existence est affirmée dans le Pacte signé le 28 avril 1919 par les représentants des 48 principales nations du monde. Elle est formée par une **Assemblée** composée de tous ces représentants et qui connaît, dans ses assises annuelles, de toutes les questions pouvant affecter la paix du monde. Cette Assemblée délègue une partie de ses pouvoirs à un **conseil** composé d'un certain nombre de représentants. Ce conseil se réunit au moins une fois par an ; il s'est réuni 55 fois depuis 1919. Pendant l'intervalle des sessions de l'Assemblée ou du conseil, la continuité des travaux est assurée par un **secrétariat permanent**, établi au siège de la Société et chargé de réunir toutes les informations utiles. La Société délègue aussi à des **Bureaux ou Commissions** (Bureau international du travail, Commission du désarmement, etc.) le soin d'étudier toutes les questions qui ont intérêt à être résolues par l'accord de toutes les nations. Enfin elle a créé une **Cour permanente**

de justice internationale à *La Haye*, qui connaît de tous les différends entre les États.

La Société des Nations a son siège à Genève. Les locaux qu'elle occupe sont inviolables et les représentants des membres de la Société jouissent de l'immunité diplomatique.

Nous nous trouvons en présence d'un grand organisme international à caractère permanent et possédant des statuts auxquels sont soumis tous les membres de la Société. Cet organisme fonctionne depuis dix ans. Il ne s'agit plus ici de conférences intermittentes telles que les **Conférences de la paix de La Haye** dont nous parlons dans notre chapitre XVI (§ 2, 6^o) et que nous appelons un embryon d'organe de la **volonté collective internationale**, mais d'un organe qui fonctionne normalement et qui a déjà produit des résultats appréciables : solution pacifique des conflits germano-polonais, albano-yougoslave (juin 1927), roumano-hongrois (sept. 1928), bolivo-paraguayen (déc. 1928), sino-russe (juill. 1929), etc. Sans doute cette volonté collective internationale ne dispose pas d'une force armée pour faire respecter ses décisions. La Société des Nations ne peut, en effet, aux termes du pacte, en cas de guerre entre deux puissances, qu'engager ses membres à cesser toutes relations commerciales et financières avec ces deux puissances. Mais l'autorité morale que doit produire toute décision de la Société des nations aura de plus en plus une telle force que toute sanction matérielle deviendra inutile.

Nous pouvons donc tirer, dès maintenant, la conclusion suivante : la volonté collective internationale s'exprime aujourd'hui librement par un organe qui fonctionne et qui, en fonctionnant, se développera et se perfectionnera nécessairement.

III. — LA REVOLUTION RUSSE. — Elle débute le 15 mars 1917 par l'abdication du Tzar Nicolas II, se déroule par les tentatives de Kérénsky de constitution d'un gouvernement parlementaire et aboutit le 8 novembre 1917 au coup de

IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

force socialiste de Lénine et de Trozky qui instituent la **dictature du prolétariat**, supprimant toute représentation nationale. Cette suppression du suffrage universel et l'institution des **Soviets** constituent une tentative dont le but est de trouver un nouveau mode d'expression de la volonté collective nationale (voir chapitre XVI, § 2).

Lénine et ses collaborateurs collectivistes entreprirent aussitôt d'instituer le régime collectiviste en Russie. Selon le mot de Gorki, ils ont étendu la Russie sur la table de laboratoire des expériences sociales. Ils décrétèrent la nationalisation du sol et des banques (décembre 1917), puis du commerce et de l'industrie. Depuis cette époque, la Russie se trouve dans une situation économique des plus précaires. Le paysan russe entend posséder en propre et non en commun les terres partagées ; il ne travaille que pour sa consommation personnelle et veut garder le produit de ses terres. L'industrie et le commerce sont désorganisés. Le Gouvernement doit tout réquisitionner par la force. La famine est à l'état endémique. Aussi, dès mars 1921, Lénine tente d'inaugurer une nouvelle politique économique, reprenant certaines formules capitalistes pour renouer des relations commerciales avec l'Europe. Mais malgré sa volonté d'obtenir l'appui financier des nations capitalistes, la Russie ne veut pas abandonner son rôle messianique d'apôtre de la révolution communiste. Le Gouvernement russe, en même temps qu'il tente de négocier des accords avec les gouvernements bourgeois (Conférence de Gênes : 1922, — traité de Rapallo, — Conférence de La Haye, — délégation à la Société des Nations : 1928, etc.), entretient une agitation révolutionnaire dans tous les Etats du monde : en Europe, en Asie, en Amérique, dans les colonies anglaises et françaises. Il obtient la reconnaissance de jure de certains gouvernements, leur fait agréer des ambassadeurs, rompt toute relation diplomatique, les reprend, les rompt de nouveau et donne l'impression d'une nation en perpétuel état d'anarchie politique intérieure et extérieure. Comment cet état

de choses peut-il subsister depuis douze ans ? Peut-on l'expliquer par l'indifférence atavique de la masse russe, sur laquelle la force est le seul élément qui compte ? Cette force est d'ailleurs représentée par une armée puissante dont dispose le Gouvernement socialiste.

Ce qui est certain, c'est que les documents exacts sur la vie russe nous manquent encore aujourd'hui pour porter un jugement impartial sur les résultats de cette révolution qui ne paraît pas près d'être terminée.

*Ce qui est non moins certain, c'est que cette révolution n'a pas transformé le milieu social ; elle a été accomplie par une élite qui n'est même pas un produit de la seule civilisation russe, mais qui est composée d'hommes dont la culture intellectuelle a été formée dans toutes les universités des nations occidentales. Cette élite cosmopolite a créé en Russie ce que nous avons appelé une **civilisation en surface** (Voir chapitre XX, § 5) dont le caractère international augmente encore l'illusion qui nous pousserait à établir un parallélisme entre la valeur de cette élite et la valeur réelle de la civilisation de la masse du peuple russe.*

Il nous paraît donc sage d'attendre la fin de cette expérience collectiviste pour éviter d'en tirer prématurément des conclusions qui risqueraient d'être faussées par des renseignements incomplets ou erronés donnés par les autorités russes aux enquêteurs étrangers.

IV. — LA REVOLUTION CHINOISE. — *Elle commence en mai 1900 par la révolte des Boxers contre l'invasion européenne et aboutit, après des tentatives de gouvernement constitutionnel, à l'abdication de la dynastie et à la proclamation de la République (12 février 1912). Depuis cette époque, les partis civils ou militaires s'emparent successivement du pouvoir. Dès 1924 le Gouvernement socialiste russe entreprend en Chine une active propagande révolutionnaire à caractère communiste.*

En Chine, depuis 1912, comme en Russie depuis 1917, nous

sommes en présence d'un coup de force exécuté par une élite d'hommes politiques dont la formation intellectuelle s'est accomplie également en Europe.

En Chine, comme en Russie, nous assistons à un grand mouvement politique et économique dirigé par une élite d'intellectuels qui s'appuient également sur la force armée pour opérer sur leur pays une expérience sociale de grande envergure.

En Chine, plus encore qu'en Russie, les éléments sérieux d'information nous manquent encore actuellement pour tirer des conclusions de cette expérience au point de vue de l'influence de l'élite sur les masses.

Les résultats de cette expérience infirmeront-ils les considérations que nous développons dans notre chapitre XX (§ 5) sur la civilisation en surface ? Il faudra peut-être encore longtemps pour répondre à cette question.

V. — LA REVOLUTION PACIFIQUE DU JAPON. —

La rapide évolution sociale qui s'est accomplie au Japon en quelques années est un événement presque unique dans l'histoire et constitue un phénomène sociologique de premier ordre. Ce pays, où pénétra la civilisation chinoise vers le III^e siècle et le Bouddhisme vers le VI^e siècle, ne fut visité par les nations occidentales qu'au milieu du XIX^e siècle. Celles-ci obtiennent la signature de traités de commerce avec le Japon. Mais l'invasion des étrangers provoque une agitation hostile dans le peuple. Cette agitation cesse en 1867, date où éclate la révolution. Le nouvel empereur ratifie les traités avec les puissances étrangères et favorise l'action de la civilisation occidentale. En 1889 il accorde une constitution à son peuple. Le Japon devient une monarchie héréditaire constitutionnelle. Les pouvoirs exécutif et législatif sont exercés par l'Empereur (Mikado) avec le concours d'un parlement divisé en deux chambres : la Chambre des pairs, composée de membres nommés par l'Empe-

reur, et la *Chambre des députés*, composée de membres élus par vote public.

Depuis cette époque le Japon ne cesse de marcher à pas de géant dans la voie de la civilisation. Il a été admis dans la grande famille des nations civilisées. Il a joué un rôle de premier plan dans la grande guerre, pour la défense du droit, et dans l'établissement de la paix. Son influence à la Société des nations est égale à celle des grandes puissances occidentales.

Ce rapide essor du Japon, dû à l'action d'une élite formée, comme les élites russe et chinoise, dans les universités des nations européennes, mérite d'attirer l'attention du sociologue. Il y a là un fait social d'une importance considérable dont l'étude bouleversera peut-être la théorie de la civilisation en surface que nous exposons dans notre chapitre XX, § 3.

VI. — LA SUBSTITUTION DU REGIME REPUBLICAIN AU REGIME MONARCHIQUE. — Cette substitution dans plusieurs Etats européens a été favorisée par la défaite des Empires centraux en 1918. C'est un de ces événements apparents qui frappent les esprits superficiels mais qui ne constituent, en réalité, que des faits sociaux secondaires. La vie sociale de ces Etats n'a subi aucun changement important à la suite de cette transformation de la forme extérieure du régime politique. Le nouveau régime s'est institué sans révolution dans les pays où le peuple avait déjà conquis la plupart des libertés publiques et des droits politiques. L'influence exercée par ce changement de régime sur l'évolution sociale est peu sensible (voir chapitre XIX, § 3, B).

VII. — LA POUSSEE SOCIALISTE. — Le développement du parti socialiste dans la plupart des nations européennes, développement dont nous avons constaté la progression dans notre chapitre XIV, § 3, s'est encore accentué depuis 1910 :

En France, aux élections législatives d'avril 1928, les partis socialistes et communistes ont élu 164 députés sur 611, et aux élections municipales de mai 1929 ils ont eu la majorité dans 223 communes sur 769 de plus de 5.000 habitants.

En Angleterre, les travaillistes, aux élections législatives de mai 1929, occupent 288 sièges sur 611.

En Allemagne, aux élections législatives du 7 décembre 1924, les partis social-démocrate et communiste obtiennent 10.589.317 voix (176 députés) contre 17.561.517 voix (317 députés) aux autres partis, — et aux élections législatives de mai 1928 : 12.403.793 voix (206 députés) contre 17.485.826 voix (284 députés) aux autres partis.

En Suède, aux élections législatives de septembre 1928, les partis social-démocrate et communiste ont élu 88 députés sur 212.

En Belgique, les élections législatives du 29 mai 1929 donnent 70 sièges socialistes sur 185.

VIII. — L'AMÉLIORATION DU SORT DE LA CLASSE OUVRIÈRE. — *Cette amélioration est une conséquence directe de l'influence et de la force croissantes des partis socialistes que nous venons de constater. Il suffit pour s'en rendre compte, de comparer, d'une part, les taux des salaires de 1910 et ceux de 1929, et, d'autre part, les conditions anciennes et les conditions nouvelles du travail qui font l'objet d'une réglementation très détaillée contenue dans le « Code du travail et de la prévoyance sociale », code de date récente (1910-1927). Ce code contient toute une législation inspirée par les théories socialistes et tendant à instaurer la justice sociale. Comme nous le constatons dans notre chapitre XIX, § 3, A, on tend de plus en plus à faire passer au second plan les questions de rendement matériel dans le domaine économique et à réclamer l'intervention de l'État pour mettre un*

terme aux iniquités sociales que le régime de la liberté économique a rendues possibles.

IX. — LE DÉVELOPPEMENT DES SYNDICATS PROFESSIONNELS. — *Le développement des syndicats et l'influence toujours croissante qu'ils exercent sur les pouvoirs publics confirment l'évolution du caractère des institutions politiques que nous avons notée dans notre chapitre XVI, §2, 2^o : tendance des individus ayant des intérêts communs à se grouper pour les défendre. Les associations professionnelles, d'abord combattues par les pouvoirs publics, se sont multipliées spontanément au cours du XIX^e siècle, sous l'influence des théories socialistes, d'abord sous la forme de sociétés mutuelles, puis de sociétés de résistance et enfin de syndicats. Le syndicalisme s'impose bientôt comme une puissance nouvelle et les Gouvernements sont obligés de leur accorder une existence légale. Les syndicats se développent alors avec une rapidité croissante. Ils sont groupés aujourd'hui en fédérations nationales de professions et de métiers, en fédérations de fonctionnaires. Ces fédérations sont elles-mêmes groupées en une **Confédération générale du travail (C.G.T.)** qui compte, en France, plus de deux millions d'adhérents, travailleurs manuels, intellectuels, fonctionnaires. Les pouvoirs publics doivent tenir compte de ses avis, de ses revendications, de ses travaux pour l'élaboration des lois sociales. Cette confédération devient de plus en plus un véritable Etat dans l'Etat et les Gouvernements les plus modérés ne songent plus à la combattre mais cherchent à utiliser cette puissance nouvelle en dirigeant son action vers des buts utiles. C'est dans ce but qu'a été créé le Conseil national économique.*

X. — LE CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE. — *Ce conseil est de date toute récente. Sa création a été autorisée par la loi du 29 avril 1926 (art. 134). Sa composition et ses attributions ne sont pas encore nettement définies. Est-ce là la*

*première ébauche d'un **Parlement économique** dont nous parlons dans une note de notre chapitre XVI (§ 2, 4^o)? Nous ne croyons pas nous tromper en considérant ce Conseil comme l'institution qui, en se développant, deviendra l'organe le plus important par lequel s'exprimera, dans l'avenir, la volonté collective nationale.*

CONCLUSION

Ce coup d'œil rapide jeté sur les principaux événements sociaux, qui se sont produits depuis vingt ans, nous montre que nous sommes dans une période très confuse mais très active de l'évolution sociale. Ces événements doivent être suivis et étudiés très attentivement et sans passion par le sociologue. Des expériences sociales de grande envergure sont en cours d'exécution, des institutions nouvelles, nationales et internationales, naissent sous nos yeux. Nous ne pouvons en tirer des conclusions simples dans un ouvrage qui ne vise qu'à résumer et coordonner les résultats acquis des travaux des sociologues. Ces travaux sont actuellement sur le chantier et la tâche des sociologues est considérable et ardue. Les documents et les faits forment masse mais doivent être sévèrement contrôlés et soumis à la critique avant d'être admis à prendre place parmi les matériaux scientifiques.

*Pour le moment, nous nous contenterons de conseiller à nos lecteurs, d'abord l'étude de nos **Eléments de Sociologie**, et ensuite la lecture des ouvrages indiqués dans le « **Guide de l'étudiant en sociologie** » (1). Ce guide donne une bibliographie pratique des ouvrages récents de sociologie et la liste des principaux centres de documentation sociale.*

Paris, décembre 1929.

(1) PARIS. — BUREAU MUNICIPAL DE LA VILLE (Rivière, Paris).

Traduction du Rapport
paru dans le journal américain "LA SOCIOLOGIE"
à l'Université de Chicago, E. U.
sur "Éléments de Sociologie" par L. CAULLET, Paris

L'auteur de cet intéressant ouvrage nous déclare dans sa préface qu'il ne prétend développer aucune théorie nouvelle de Sociologie, mais présenter un résumé des points acquis au sujet desquels les sociologues les plus autorisés se sont mis d'accord, ou même des points qui, tout en différant quelque peu de la façon dont ils furent autrefois établis par leurs auteurs, peuvent cependant aujourd'hui être réunis en synthèse.

L'auteur fait précéder chaque chapitre d'une bibliographie. Ces bibliographies ne comprennent que des écrivains de langue française : les auteurs américains dont il parle sont Ward, Giddings et Balwin.

Si l'on prétendait rechercher à quelles autorités l'auteur a surtout fait appel, en raison de leur importance dans ce livre, il nous semble qu'on les classerait ainsi : Roberty, Tarde, Durkheim, Comte, Spencer, De Greef, Bouglé, Worms et peut-être ensuite Waxwiler, Coste et Consentini...

L'auteur se propose l'étude de la Sociologie, considérée en science abstraite. Toutefois, il consacre les deux derniers chapitres à des plans d'amélioration sociale et, comme tels de ces sociologues dont il a exposé les théories, il proclame son espoir que le Socialisme puisse être un jour assez développé et modifié pour s'affirmer comme une charte reconnue de progrès.

Tout en traitant de "Sociologie abstraite", ce livre est surtout rempli de questions de méthode et de fins qui retiennent six des vingt-deux chapitres. En réponse à la question : Qu'est-ce qui caractérise les phénomènes sociaux comme une classe distincte demandant à être traitée par une science distincte ? il rappelle la réponse de René Worms : coopération entre les pensées ou les actes de différentes personnes, quels qu'en soit le nombre, — celle de Durkheim : contrainte extérieure, telles que la loi, les mœurs ou les conventions, — celle de De Greef : contractualisme avoué ou sous-entendu, — et celle de Tarde : le contact d'âmes dans lesquelles des pensées ou des désirs deviennent la propriété d'intelligences dans lesquelles ils n'existaient pas à l'origine.

Mais il donne toute son ampleur à cette réponse que les phénomènes sociaux sont une puissance finale, c'est-à-dire des désirs définis et conscients qui, par une sorte d'illusion, semblent même jouer le rôle de causes. Et si l'on objectait que cela ne constitue pas une distinction suffisante entre l'action de l'individu et celle de la société, M. Caullet répondrait que tout désir qui se développerait chez des individus, en isolement complet, serait, comme les désirs de l'animal, surtout phénomènes physiologiques, qui n'ont qu'un rapport bien éloigné avec la sociologie.

Il est vrai que des désirs, une fois exprimés, comme d'autres éléments de réalité sociale, jouent un rôle parmi les causes sociales ; de même que faire la démarcation, établir le rapport entre les désirs et les autres phénomènes sociaux peut être admis comme l'une des plus strictes méthodes de sociologie.

Néanmoins l'auteur dit que considérer les désirs comme causes sociales serait imiter nos ancêtres qui expliquaient le feu par le "phlogistique" et la vie par "la force vitale".

Sur ce point l'argument est une réminiscence caractéristique de l'opinion exprimée par l'auteur « sur l'erreur des forces sociales ».

M. Caillet, avec juste raison, exclut les faits géographiques, ethnographiques (biologiques) et démographiques (nombre, densité, etc.) de la sphère des réalités sociales, reconnaissant seulement qu'ils sont parmi les conditions qui facilitent ou expliquent les phénomènes sociaux.

Voulant synthétiser les diverses réponses à la question : Quelle est la caractéristique essentielle d'une réalité sociale?—l'auteur très heureusement fait sienne la définition de Le Dantec sur la réalité biologique, avec ce résultat : la Sociologie étudie les traits qui sont communs à tous les phénomènes sociaux et qui sont absents de tous les phénomènes organiques ou inorganiques.

En classant les phénomènes sociaux l'auteur adopte la principale distinction faite par Roberty entre la pensée sociale et l'action sociale. Loin de regarder les faits économiques comme le fondement de toutes les autres réalités sociales, il nous enseigne que sans la pensée sociale les phénomènes économiques ne seraient point des réalités sociales mais biologiques et que les faits économiques sont les effets, non les causes de la pensée sociale, bien que, comme bien d'autres phénomènes, une fois produits ils réagissent fortement sur leur cause.

Sa classification est la suivante : I. Phénomènes de la pensée sociale, a) scientifiques, b) philosophiques, c) esthétiques. II. Phénomènes de l'action sociale : a) économiques, b) juridiques, c) politiques.

Il regarde l'Economie politique, la Jurisprudence et la Science politique comme la hiérarchie des sciences spéciales sociologiques.

D'aucuns pourraient lui faire remarquer que s'il était fidèle à la définition donnée ci-dessus, sur l'analogie de la définition de la biologie générale, il réserverait le mot sociologique pour désigner l'étude de traits communs à tous les phénomènes compris dans cette classification sans prétendre comme il le fait ici et dans son dernier chapitre que les sciences sociales spéciales sont des parties de la Sociologie générale. De placer ainsi les phénomènes de pensée sociale et d'action sociale dans les deux principaux chapitres de sa classification nous suggère à l'idée la question de savoir s'il ne serait pas plus en rapport avec les faits, et un meilleur guide pour nos investigations, de reconnaître que la pensée et l'action sont éléments distincts dans les phénomènes sociaux ou à peu près dans chaque classe plutôt que deux divisions principales des phénomènes sociaux. La science et la philosophie sont en réalité composées presque entièrement « d'éléments de la pensée », mais les arts pratiques qu'il classe dans l'action sont composés en grande part « d'éléments de pensée » et dans les phénomènes esthétiques, « l'élément-sentiment » prédomine largement.

La seconde partie de son œuvre s'appelle « La genèse des Phénomènes sociaux » et la troisième et dernière « L'Évolution des Phénomènes sociaux ». La plupart des sociologues américains eussent employé ces deux titres comme indications pour les phases du sujet principal appartenant à la même partie dans un traité de Sociologie.

Le sujet de l'origine sociale et de l'évolution n'est que brièvement traité. La seconde partie contient un chapitre des plus intéressants sur les rapports entre la sociologie et la psychologie. Ici est présentée la doctrine de l'hypothèse « bio-sociale » d'après Roberty. Suivant cette doctrine la mentalité aussi bien que l'individualité est un produit social, — la physio-

logie cérébrale et la sociologie fournissent tous les principes abstraits et fondamentaux pour l'explication de la vie mentale, la physiologie et la sociologie sont sciences abstraites et fondamentales, comme la physique et la chimie et elles sont à la psychologie ce que la physique et la chimie sont à la géologie; ce qui revient à dire que de même que la géologie est une application des principes de la physique et de la chimie à un ensemble spécial de problèmes concrets, de même la psychologie est une application des principes de la physiologie cérébrale et de la sociologie pour l'explication de la vie mentale; de sorte que la psychologie, comme la géologie, n'est pas une science abstraite et fondamentale, mais seulement une science « concrète », qui dépend pour ses ultimes explications des sciences fondamentales dont elle doit emprunter ses principes.

L'opinion la plus généralement admise, parmi les sociologues américains, fut que, tandis que l'ensemble de la vie mentale, qui constitue l'individualité et compose les réalités sociales, est vraiment un produit social, cependant la méthode et le mécanisme de la vie consciente ne sont pas nécessairement dépendants de l'association, mais antérieurs à l'association, et tandis que la méthode aussi bien que le mécanisme de la conscience puissent réclamer une explication biologique, encore est-il que leur recherche est une étude si importante, si minutieuse et si différente du reste de la biologie, qu'il est juste de la considérer comme une science en elle-même, et bien plus, que cette science de la psychologie est la base de la sociologie, comme la chimie l'est de la biologie et que, comme dans la progression de Comte, chaque science sert de base à celle qui suit.

On peut noter que M. Caillet adopte la progression de Comte dans les sciences, tout en critiquant ce qui se rapporte à la psychologie et tout en justifiant l'absence de la psychologie, comme de la géologie dans l'énumération, par « l'hypothèse bio-sociale » de la manière ci-dessus indiquée.

En suivant à nouveau Roberty l'auteur nous indique que les 4 modes essentiels sous lesquels apparaît la pensée sociale, c'est-à-dire : la science, la philosophie, l'art et l'action, forment une véritable progression; les développements de chacun de ces 4 modes suivant chacun des autres dans un rapport exact de cause à effet. La Science, ainsi considérée, suppose bien entendu des connaissances rudimentaires sur des points particuliers.

La théorie de Comte sur les 3 degrés est ainsi mise de côté comme étant une généralisation universelle, mais elle est acceptée en tant que s'appliquant à la philosophie, et comme ayant des applications à d'autres réalités sociales pour autant qu'elles sont compénétrées d'idées philosophiques.

Et en accord avec ce point de vue que chacune des sciences sociales particulières « constitue une branche de la Sociologie Générale » le Livre III est divisé en 2. Dans la première partie, un résumé sommaire de nos connaissances acquises en géographie sociale, psychologie sociale, économie politique, jurisprudence et science politique. Dans la deuxième partie un exposé des principes généraux de la vie et de l'évolution de la société dans son ensemble.

Les 5 principes suivants de la vie sociale sont développés :

a) Le principe de la limitation des variations, due aux liens établis par la nature humaine et par le monde qui nous entoure, en raison de quoi nous trouvons non pas une variété infinie de forme sociales, mais certains types qui s'adaptent à chaque stage de l'évolution et qui réapparaissent chez des peuples différents qui n'auraient pu se copier l'un l'autre.

b) Le principe de continuité, comparable au principe biologique de l'hérédité, et suivant lequel le passé s'impose au présent, malgré la volonté des hommes.

c) Le principe de corrélation, que des spécialistes sociaux oublient facilement et suivant lequel les activités sociales d'une classe modifient toutes les autres activités de la même société et produisent même des types sociaux en théologie, industrie ou art militaire.

d) Le principe d'équivalence, basé sur l'importance des fonctions les plus modestes par rapport à toutes les autres, ce qui exclut toute hiérarchie de fonctions sociales basées sur leur importance seule, mais les présente en subordination mutuelle, ou mieux en équivalence.

e) Le principe de différenciation, ce principe de Spencer de progression continue depuis l'homogénéité confuse jusqu'à l'hétérogénéité définie et coordonnée.

L'auteur ajoute ensuite que la loi fondamentale de l'évolution sociale est que les rapports sociaux ont créé d'abord des phénomènes intellectuels, qui une fois traduits ont réagi sur leurs causes de telle sorte que l'évolution intellectuelle issue sans conteste des réalités sociales reste cependant la base déterminante de l'évolution sociale.

Cette étude ne peut prétendre énumérer tous les points de vue examinés dans ces principes de Sociologie générale, considérés comme résultats des sciences sociales spéciales; toutefois il y a lieu de signaler tout particulièrement cette affirmation de l'auteur qui va jusqu'à dire: « Dans la réalité sociale rien n'est stable, et dans l'anatomie, au sens de la structure, rien n'est indépendant de la fonction ».

Faisant allusion aux agents du progrès social il emploie ce mot « un technicien social », page 333. Il développe cette idée que le progrès de toute société ne peut être conduit que par une élite, un groupe que cette société a elle-même produit.

Sans doute le développement rapide de la sociologie en France fait prévoir la possibilité de présenter un système complet de sociologie qui s'imposerait à l'intelligence de tout écrivain français.

Mais le présent volume mérite un grand intérêt par le fait qu'il formule non point les résultats d'un penseur présentant son système, mais bien ce qu'un élève capable regarde comme « un consensus des compétents ».

Edward CARY-HAYES,
à l'Université d'Illinois E. U.

Cher et Honoré Docteur,

J'ai été très sensible à l'hommage trop élogieux que vous avez bien voulu me faire de votre beau livre «*Éléments de Sociologie*». Je l'ai lu avec toute l'attention qu'il mérite. Vous y appréciez avec une remarquable impartialité mes théories sociologiques. Nous sommes à peu près d'accord sur tout sauf en ce qui concerne la classification ; j'attire toutefois votre attention sur ce que d'après moi tout phénomène social, donc aussi le phénomène économique, est à la fois matériel, biologique et psychique. Je ne sépare pas plus l'idéologie de la structure sociale que l'âme du corps.

Je compte consacrer 2 leçons à rendre compte à nos étudiants de votre œuvre. Pour faciliter cette étude faite en commun, ne vous serait-il pas possible de disposer encore en ma faveur d'un exemplaire ? C'est aussi l'intérêt de notre éditeur commun.

Bien cordialement.

Professeur G. DE GREEF,

Recteur de l'Université Nouvelle de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	1
--------------	---

LIVRE PREMIER

Objet, Méthodes et Historique de la Sociologie

CHAPITRE PREMIER. — <i>Considérations générales</i>	7
CHAPITRE II. — <i>Objet de la Sociologie</i>	15
— § 1. — La Sociologie, science abstraite.....	15
— § 2. — Les Lois générales.....	19
CHAPITRE III. — <i>Les Phénomènes sociaux</i>	23
— § 1. — Caractères distinctifs des Phénomènes sociaux.....	23
— § 2. — Classification des faits sociaux.....	33
CHAPITRE IV. — <i>La Méthode en Sociologie</i>	43
— § 1. — Principes généraux.....	43
— § 2. — Méthode d'observation proprement dite (Statistique, Monographie, Enquête). ..	45
— § 3. — L'Expérimentation.....	49
CHAPITRE V. — <i>La Méthode comparative</i>	53
— § 1. — Méthode d'analogie biologique.....	53
— § 2. — Méthode ethnographique.....	55
— § 3. — Méthode historique.....	56
CHAPITRE VI. — <i>La Méthode inductive</i>	61
— § 1. — Méthode finaliste.....	62
— § 2. — Méthode des variations concomitantes.....	64
— § 3. — L'Hypothèse.....	66
CHAPITRE VII. — <i>Historique de la Sociologie</i>	69
— § 1. — L'Art social.....	70

LIVRE II

Sociologie élémentaire

(GENÈSE DU PHÉNOMÈNE SOCIAL)

CHAPITRE VIII. — <i>Sociologie et Psychologie</i>	89
— § 1. — Rapports de la Sociologie et de la Psychologie.....	89
— § 2. — L'Hypothèse bio-sociale.....	96
CHAPITRE IX. — <i>Origine du Phénomène social</i>	107
— § 1. — Les différentes Hypothèses.....	107
— § 2. — L'Hypothèse de la Socialité.....	108
CHAPITRE X. — <i>Les Origines de la Société</i>	115
— § 1. — Période présociale. a) Les Sociétés animales ; b) Les Sociétés sauvages.....	116
— § 2. — Les Sociétés préhistoriques. a) Les Données de l'Anthropologie ; b) Les Données de l'Ethnographie préhistorique ; c) Monogénisme et Polygénisme.....	135
— § 3. — Rapports des Sociétés préhistoriques avec les Sociétés sauvages actuelles.....	148
CHAPITRE XI. — <i>Origine de la Civilisation</i>	153
— § 1. — La Pensée sociale primitive. a) Le Tabou, L'Animisme, Le Fétichisme, Le Totémisme ; b) Le Langage, l'Art, l'Écriture.....	153
— § 2. — Organisation sociale primitive. a) Premières institutions publiques, L'organisation politique, Le Système religieux, Système juridique ; b) Premières institutions privées, La Famille primitive, La Propriété primitive.....	162

LIVRE III

CHAPITRE XII. — <i>La Géographie sociale</i>	181
— § 1. — Le Climat, le Territoire.....	181
— § 2. — La Démographie, l'Ethnologie.....	183
CHAPITRE XIII. — <i>La Psychologie sociale</i>	189
— § 1. — La Loi des Trois Etats de A. Comte....	190
— § 2. — Les Modes essentiels de la Pensée sociale. a) La Science; b) La Philo- sophie; c) L'Art; d) L'Action.....	191
CHAPITRE XIV. — <i>La Science économique</i>	213
— § 1. — Les tendances de l'Economie politique actuelle.....	213
— § 2. — La Production. a) La Division du Tra- vail; b) La Circulation des Richesses	215
— § 3. — La Répartition et la Consommation. a) Phases historiques : Le Salarial, le Profit et l'Intérêt, la Rente du Sol et la Propriété foncière; b) Formes actuelles et symptômes des formes nouvelles : i. Coopératisme ou Soli- darisme; ii. Collectivisme ou Socia- lisme; iii. Communisme ou Anar- chisme.....	218
CHAPITRE XV. — <i>La Science juridique</i>	233
— § 1. — Origine et Evolution du Sentiment juri- dique.....	233
— § 2. — Evolution du Droit positif.....	236
— § 3. — Importance sociologique du Droit.....	239
CHAPITRE XVI. — <i>La Science politique</i>	243
— § 1. — Origine et Evolution des Institutions politiques.....	243
— § 2. — Les Tendances nouvelles des Institutions politiques.....	246
DEUXIÈME PARTIE. — <i>L'Evolution sociale</i>	255
CHAPITRE XVII. — <i>Principes généraux de la Vie sociale</i>	259
— § 1. — Principe des limites de variation.....	259
— § 2. — Principe de continuité.....	261
— § 3. — Principe de corrélation. Les Types sociaux.....	262

CHAPITRE XIX. — <i>Les Facteurs secondaires de l'Evolution</i>	285
— § 1. — Les Facteurs présociaux. a) Facteurs physiques ; b) Facteurs biologiques ; c) Facteur démographique.....	286
— § 2. — Facteur économique.....	295
— § 3. — Facteurs juridique et politique.....	307
CHAPITRE XX. — <i>Le Mécanisme de l'Evolution</i>	317
— § 1. — La Contrainte sociale.....	319
— § 2. — L'Imitation.....	321
— § 3. — L'Opposition-lutte.....	323
— § 4. — L'Adaptation.....	326
— § 5. — L'Elite sociale.....	329
CHAPITRE XXI. — <i>Le Progrès social</i>	335
CHAPITRE XXII. — <i>Réformation des Sociétés</i>	343